

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES  
COMMERCIALES  
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

THESE DE DOCTORAT  
ÈS SCIENCES ECONOMIQUES

Thème

**ANALYSE DU DEVELOPPEMENT FINANCIER DE L'ALGERIE  
(1962-2015)**  
APPROCHE INSTITUTIONNELLE HISTORIQUE

Présenté par  
**KARA Rabah**

JURY DE THESE

PRESIDENT

**GUENDOZI Brahim**  
Professeur à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

DIRECTEUR DE THESE

**ALI-ZIANE Mohand Ouamer**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira

EXAMINATEURS

**AMARUCHE Ahcen**  
Professeur à l'Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira

**OUALIKENE Selim**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

**BENNOUR Abdelhafid**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Ecole Supérieure de Commerce - Alger

**SALMI Madjid**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

13 MAI 2017



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES  
COMMERCIALES  
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

THESE DE DOCTORAT  
ÈS SCIENCES ECONOMIQUES

Thème

**ANALYSE DU DEVELOPPEMENT FINANCIER DE L'ALGERIE  
(1962-2015)**  
APPROCHE INSTITUTIONNELLE HISTORIQUE

Présenté par  
**KARA Rabah**

JURY DE THESE

PRESIDENT

**GUENDOZI Brahim**  
Professeur à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

DIRECTEUR DE THESE

**ALI-ZIANE Mohand Ouamer**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira

EXAMINATEURS

**AMARUCHE Ahcen**  
Professeur à l'Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira

**OUALIKENE Selim**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

**BENNOUR Abdelhafid**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Ecole Supérieure de Commerce - Alger

**SALMI Madjid**  
Maitre de conférences classe - A - à l'Université Mouloud Mammeri -Tizi-Ouzou

13 MAI 2017

L'université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions sont propres à l'auteur.

*« Le grand art donc de l'économie politique, c'est d'abord d'adapter les différentes opérations de celle-ci à l'esprit, les mœurs, les habitudes et les coutumes du peuple, et par la suite en prenant en considération ces circonstances, d'être en mesure d'introduire un ensemble d'institutions nouvelles et plus utiles ... Si l'on considère la variété, que l'on trouve dans les différents pays, dans la répartition des biens, la subordination des classes, le génie des individus, en partant de la variété des formes de gouvernement, des lois et des mœurs, on peut conclure que l'économie politique pour chaque pays doit nécessairement être différente, et que les principes, par ailleurs universellement vrais, peuvent devenir tout à fait inefficaces dans la pratique, sans une préparation suffisante de l'esprit du peuple »*

**James Denham-Steuart**

*An Inquiry into the Principles of Political Economy: being an Essay on the Science of Domestic Policy in Free Nations, (1776).*

# Remerciements

« Ne remercie pas Allâh celui qui ne remercie pas les gens »

**Le Prophète Mohamed. QSSSL**

*Je remercie Allâh le Très-Haut et le Tout Puissant de m'avoir permis de mener à terme ce travail.*

*Ce travail s'appuie sur cinq années de recherches (2011-2016), consacrées pour l'essentiel au développement financier et à la méthodologie de recherche, durant lesquelles j'ai vu ma liste de dette s'allonger.*

*Je dois tout à mes parents et à mon pays, qui m'ont tout donné. C'est grâce à eux, que je suis devenu ce que je suis à présent. Je dois aussi beaucoup à mes frères et sœurs, pour leurs encouragements et leur assistance aussi bien matérielle que morale. Sans eux, je n'aurais pas eu l'énergie de mener ce projet à bien.*

*J'ai eu l'honneur de bénéficier de l'encadrement de M. Ali-Ziane Mohand Ouamer, pour qui l'esprit et la ténacité constituent bien plus que de simples valeurs, et dont le soutien m'a permis de publier mon premier ouvrage en méthodologie de recherche, et sans lequel ce modeste travail n'aurait jamais abouti. Je le remercie pour sa disponibilité, ses conseils, sa simplicité et pour toutes les heures qu'il a consacrées à diriger cette recherche et de m'avoir surtout fait confiance en me laissant exprimer mes idées en totale liberté.*

*Ce travail a également été profondément influencé par ma rencontre avec M. Zidane Mohamed avec lequel j'ai eu la chance de travailler et, par ma collaboration avec M. Dahak Abdennour, et ce par les recherches en méthodologie de recherche que nous continuons de mener ensemble.*

*L'ensemble de ce travail doit énormément à mes enseignants et collègues pour leurs conseils, leurs orientations, leurs points de vue, leurs relectures et leurs encouragements, je pense notamment à M. Abidi Mohamed, Mme Belkhamsa Ouerdia, M. Bouyahiaoui Nacer, Mme Chikh-Annache Sabrina, M. Hammache Mohand, M. Mesdour Fares, M. Oualikène Selim, M. Ounassi Hassen, M. Sadoud Ahmed, Mlle Sekher Kahina.*

*J'adresse également mes remerciements à tous ceux qui ont accepté de répondre à mes questions, dans le cadre des entretiens pour l'élaboration de ce travail, avec un sincère intérêt.*

*Je veux aussi remercier Messieurs les membres de notre jury pour siéger à notre soutenance et de l'attention qu'ils ont bien voulu accorder à mon travail de recherche. Je rends à l'occasion un grand hommage aux universités de Biskra, de Chlef, de Blida et de Tizi-Ouzou de m'avoir donné la chance d'y étudier et d'y travailler.*

*Enfin, Je remercie tous ceux, qui ont de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce travail.*

*À ma mère et à mon père,  
qui m'ont appris à lire et à réfléchir.*

# Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	8-17
------------------------------------	------

## **Chapitre I : Le cadre d'analyse**

Section I. Le cadre de référence historique .....	20
Section II. Le cadre de référence conceptuel .....	30
Section III. Le cadre de référence épistémologique .....	47

## **Chapitre II : Le positionnement méthodologique de l'étude**

Section I. Institution et économie institutionnelle .....	60
Section II. Le choix de la méthode de recherche: institutionnelle historique .....	67
Section III. La méthode qualitative .....	71

## **Chapitre III : Développement financier et croissance économique : une revue de littérature**

Section I. Revue de littérature théorique .....	89
Section II. Revue de littérature empirique .....	100
Section III. Revue de littérature empirique sur le cas de l'Algérie .....	112

## **Chapitre IV : Les déterminants du développement financier : une revue de littérature**

Section I. Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier .....	123
Section II. Facteurs politiques et développement financier .....	138
Section III. Libéralisation financière et développement financier .....	146
Section IV. Autres déterminants du développement financier .....	150
Section V. Les déterminants du développement financier : revue de littérature empirique .....	154

## **Chapitre V : Analyse des déterminants du développement financier de l'Algérie (1962-2015)**

Section I. Analyse de l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie (1830-1990) .....	159
Section II. Le système financier de l'Algérie à l'ère de la libéralisation (1990 - 2015) .....	166
Section III. Les déterminants institutionnels du développement financier en Algérie .....	177
Section IV. Facteurs politiques et développement financier .....	186
Section V. Culture, traditions, religion et développement financier de l'Algérie .....	195

<b>Conclusion générale</b> .....	199-203
----------------------------------	---------

## **Introduction générale**

*« Connaitre son pays est le meilleur moyen de le servir »*

***Dimitrie Gusti**  
Conférence en Sorbonne. (1935).*

*Dans quel processus\* s'inscrit le développement financier de l'Algérie ?* Telle est la question à laquelle nous tentons de répondre dans cette thèse. Elle a pour origine une réflexion sur la relation entre la finance et la croissance, qui est l'une des questions les plus vives et les plus débattues aujourd'hui.

La différence du niveau de développement économique entre les pays a poussé les économistes à rechercher les causes. Une grande majorité d'économistes se sont focalisés sur le rôle du système financier dans la croissance et le développement économique. En dépit de toutes les recherches menées, un désaccord profond continue à attiser le débat.

Une partie de ces économistes affirment qu'il n'y a pas de relation entre le développement financier et la croissance économique, comme Robinson, qui laissait entendre que la finance ne cause pas de la croissance, mais c'est le développement financier qui suit la croissance économique, en déclarant que « *lorsque l'entreprise mène, la finance suit*<sup>1</sup> ». D'autres tels que Lucas affirment que c'est la croissance qui influence le développement financier, ils considèrent la finance comme un déterminant « surchargé » de la croissance économique<sup>2</sup>.

D'autres auteurs tels que Bagehot (1874), Goldsmith (1969), Hicks (1969), McKinnon (1973), Shaw (1973), Pagano (1993), King et Levine (1993a) et King et Levine (1993b) ont fait valoir que la finance joue un rôle crucial dans la croissance économique. Ces études confirment l'opinion Schumpetérienne, qui met l'accent sur le rôle positif du développement

---

\* Selon Larousse 2016 « le processus » est un enchaînement ou une suite continue et ordonnée de faits (d'opérations et d'actions) ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à quelque chose, on dit par exemple : *Le processus d'une crise*.

Dans les sciences humaines et sociales, le processus est un ensemble d'étapes, d'événements étalés dans le temps qui permettent de conduire à un résultat.

En philosophie, le processus est une perspective critique, son principe est d'identifier la réalité métaphysique avec le changement et le développement.

Selon l'école institutionnelle traditionnelle (renouvelée), toute chose s'inscrit dans un certain schéma d'évolution dans le temps, ce schéma d'évolution constitue un processus.

La question sur le processus où peut être inscrit le développement financier de l'Algérie fait référence aux causes et aux événements, qui constituent son schéma de développement et au fait que « l'économie est un processus institutionnalisé » comme le précise CHAVANCE dans la quatrième de couverture de son ouvrage, intitulé « *L'économie institutionnelle* » (CHAVANCE, B. (2007). *L'économie institutionnelle*. Paris: la Découverte.) Nous allons essayer dans ce travail d'identifier et d'analyser à l'aide de l'approche institutionnelle historique, que nous avons adopté, le processus du développement financier de l'Algérie.

1. ROBINSON, J. (1952). *The Rate of Interest and Other Essays*, London: MacMillan. P. 86.

2. LUCAS, R. E. (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of monetary economics*, 22(1), 3-42.

financier dans la détermination de la croissance économique. En effet, l'histoire des faits économiques nous a toujours renseigné que le système financier a contribué positivement à la croissance économique. Notamment, si on fait un retour historique vers la période de la révolution industrielle, vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, on s'apercevrait que le système financier de l'Angleterre a été plus capable d'identifier et de financer des entreprises profitables que celui des autres pays. Cela a permis à l'Angleterre d'avoir un succès économique plus grand. Walter Bagehot, un banquier et ancien éditeur de la revue « *The Economist* », disait alors en 1874 : « *en Angleterre, cependant... le capital va surement et instantanément vers les endroits où il est le plus nécessaire, où il est possible d'en faire plus, un peu comme l'eau s'écoule rapidement vers l'équilibre*<sup>1</sup> ».

C'est dans ce point de vue que s'inscrit notre thèse. Pour nous, le développement financier influe sur la croissance et le développement économique. Dans cette perspective, la question posée par les économistes est la suivante : comment le développement financier influence-t-il la croissance économique ? Les différentes réponses à cette question ont évoqué plusieurs canaux à travers lesquels le système financier agit sur la croissance économique.

En ce sens, il existe deux modes fondamentaux de système financier ; le système financier orienté vers la banque et le système financier orienté vers le marché financier.

Dans le système financier orienté vers la banque, appelé aussi économie d'endettement, la transmission d'épargne des acteurs à capacité de financement vers les acteurs à besoin de financement s'effectue par les intermédiaires financiers. Le canal de financement traditionnel se compose des prêts à court et/ou à moyen terme. L'autofinancement des entreprises est faible, ce qui se traduit par leur dépendance à l'égard des financements externes. Comme les marchés financiers sont eux-mêmes peu importants dans les pays en développement, les entreprises sont dépendantes des intermédiaires financiers.

Dans un système orienté vers le marché, les marchés de capitaux sont le canal de financement dominant. Ils offrent des actifs négociables comme supports de financement, les intermédiaires de marché assurent l'animation de ces marchés. Ainsi, non seulement les entreprises ont la possibilité de se financer sur les marchés, mais elles peuvent aussi se couvrir contre certains risques financiers. La concurrence entre les acteurs financiers conduit à offrir les financements aux conditions du marché.

La question du développement financier concerne toutes les économies quel que soit l'emplacement géographique, le cadre temporel et le degré d'industrialisation. Tel est le constat que de nombreux économistes s'accordent à admettre.

Dans le cas de l'Algérie, le développement financier est considéré comme faible, c'est-à-dire, son système bancaire est très modeste et son marché financier est presque inexistant,

---

1. BAGEHOT, W. (1874). *Lombard Street, ou le marché financier en Angleterre*. [en ligne]. Germer Baillière. Montréal: La presse de l'université du Québec., p 219. Format PDF. Disponible sur [http://classiques.uqac.ca/classiques/bagehot\\_walter/lombard\\_street/lombard\\_street.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/bagehot_walter/lombard_street/lombard_street.pdf) (consulté le 23/01/2012).

## Introduction générale

---

cela est confirmé par la grande majorité des études qui ont traité le sujet (par exemple Ammour (2001), Temmar (2015), Naas (2003), Benissad (2004), Oufriha et Menna (2015), Hessam (2012),...).

Etant donné que le système financier algérien est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, son analyse couvre la période qui va de l'indépendance jusqu'à nos jours. Toutefois, l'analyse historique qui tient compte des différentes étapes traversées par le système financier depuis la période coloniale, apparaît comme un préalable indispensable à la compréhension du développement financier de l'Algérie indépendante.

Bien que le rôle du développement financier dans la croissance économique de l'Algérie ait fait l'objet d'une abondante littérature, on en dispose que très peu de savoir sur ce sujet, la plus grande partie de la littérature se limitant à une répétition excessive des mêmes analyses et recommandations. Une étude récente sur le cas de l'Algérie conclue: « *Nos principaux résultats trouvent une non existence de la relation de cause à effet entre le développement financier et la croissance économique en Algérie, (...) et suggérant ainsi un système financier moins développé en Algérie* ». Des études comme celles-ci, purement théoriques, abstraites et déconnectées de la réalité persistent malgré les conclusions répétées indiquant que le système financier de l'Algérie est sous-développé et qu'il n'a pas d'incidences sur la croissance économique. En d'autres termes, la grande majorité des études sur la relation entre le système financier et la croissance économique de l'Algérie répètent les mêmes procédures et la même méthodologie, pour aboutir par voie de conséquence aux mêmes résultats. Cela nous a conduits à mener une étude qui tente de comprendre et d'expliquer les causes réelles du sous-développement du système financier de l'Algérie.

Ainsi, pour mieux cerner le sujet et répondre à la question du départ, d'autres questions qui expliciteront le cheminement de la thèse doivent être posées. Chacune des réponses à ces questions servira pour préambule au développement de la réponse qui suit. Ces questions sont les suivantes:

- Comment approcher l'analyse de l'évolution du système financier de l'Algérie ?
- Quelle est la méthode de recherche la plus adéquate à l'étude du développement financier de l'Algérie ?
- Comment est expliquée la relation entre le développement financier et la croissance économique?
- Quels sont les déterminants du développement financier, notamment de l'Algérie?
- Dans quelle mesure ces déterminants influencent-ils le développement financier de l'Algérie?

### Les sources bibliographiques utilisées

Une revue de littérature ayant porté sur l'objet de cette étude est indispensable pour répondre aux questions précédemment posées. Pour ce faire, nous avons utilisé plus de quatre-

cent références bibliographiques en trois langues ; anglais, arabe et français, comportant, ouvrages, travaux universitaires, articles de revues spécialisées, rapports, textes juridiques, etc. qui traite du développement financier, notamment celui de l'Algérie. Aussi, ces références ont été appuyées par des entretiens avec des spécialistes, des banquiers et des praticiens de la finance.

### Hypothèses ou propositions de recherche ?

Dans les recherches en sciences sociales, les chercheurs disposent (i) d'hypothèses de recherche utilisées dans le cadre de l'approche hypothético-déductive et (ii) de propositions de recherche<sup>1</sup> (ou d'objectifs spécifiques de recherche) où les chercheurs énoncent explicitement leurs idées sur les faits, en tant qu'élément du processus de théorisation et d'analyse, dans une démarche inductive qui se situe aux antipodes de la position répandue dans les recherches dites mathématiques.

Pour certains<sup>2</sup>, cette différence fondamentale devrait être traduite au niveau du vocabulaire par l'exclusion du terme « hypothèse » et son remplacement par le terme « proposition ou énoncé » dans le cadre des sciences sociales, puisqu'elles servent à la même fonction que les hypothèses dans les sciences naturelles.

La différence entre les études à base de propositions de recherches et les études à base d'hypothèses de recherche est « le test d'hypothèses ». Selon Karl Popper<sup>3</sup>, les tests d'hypothèses doivent corroborer ou réfuter les hypothèses par des méthodes mathématiques (statistiques ou économétriques). Ces tests d'hypothèses, sont selon Capel et *al.*<sup>4</sup>, trop souvent mal compris et utilisés par les chercheurs des sciences humaines et sociales sans être au courant des fondements théoriques des techniques qu'ils utilisent. De ce fait, les résultats empiriques sont mal interprétés et légitiment des développements théoriques avec lesquels ils n'ont en fait aucune relation. Aussi, l'utilisation très répandue de ces méthodes est révélatrice de l'existence d'une pratique qui relève parfois davantage de la croyance superstitieuse que de l'esprit hypothético-déductif. Ainsi, le concept de « test d'hypothèses » est articulé sur l'établissement d'une position fondée sur une technique d'échantillonnage probabiliste, qui n'est pas fondamentale pour les études en économie politique, où aucune hypothèse ou relation de variables ne sont testées à l'aide de méthodes statistiques<sup>5</sup>.

Par contre, les propositions de recherche, vont être développées, retravaillées, nuancées, justifiées, ou rejetées avec des méthodes littéraires, historiques voire qualitatives. Ces propositions de recherche sont indispensables, à la fois pour servir de références, et pour

---

1. DI RUZZA, R. (1988). *Éléments d'épistémologie pour économistes: la dernière instance et son ombre*. France : Presses universitaires de Grenoble. p 17-25.

2. *Ibid.*

3. NADEAU, R. (1993). Popper et la méthodologie économique: un profond malentendu. *Revue de synthèse*, 114(1), 61-85.

4. CAPEL, R., MONOD, D., MULLER, J-P. (1996). Essai sur le rôle des tests d'hypothèse en sciences humaines : Rite propitiatoire ou pièce à conviction? *Actualités psychologiques*, (01) , p.1-50.

5. CAPEL, R., MONOD, D., MÜLLER, J. P. (1997). De l'usage pervers des tests inférentiels en sciences humaines. *Genèses*, 26(1), 123-142.

## Introduction générale

---

servir de « matière première » et de point de départ. Elles sont en quelque sorte le prétexte au développement de notre thèse.

La thèse générale qui sous-tendra notre travail peut se résumer de la façon suivante: Les insuffisances actuelles du système financier de l'Algérie, ses difficultés à accompagner l'économie nationale sur le chemin de la croissance sont largement dues aux institutions formelles et informelles héritées de la période coloniale. Certes, la question peut paraître bien anachronique; mais elle est inéliminable. Cela ne revient pas seulement à dire que la seule cause du sous développement financier est l'héritage colonial. La thèse affirme que d'autres raisons sont identifiées, mais qui sont toutes liées d'une manière ou d'une autre aux conséquences de la période coloniale. Notre thèse s'explique par les trois propositions de recherche suivantes:

**La première proposition :** La structure économique et financière instaurée pendant la période coloniale et les maladroites des politiques de développement financier mises en place par l'État après l'indépendance, expliquent la perpétuation de certaines logiques qui sont à l'origine de la situation actuelle de sous-développement financier de l'Algérie.

**La deuxième proposition:** Le développement financier est une interaction entre plusieurs sous-systèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, juridiques, historiques et institutionnels, qui ont influencé et influencent toujours le développement financier, donc on ne peut traiter la question du développement financier de l'Algérie sans analyser ses déterminants et cerner le problème dans toute sa dimension et d'en saisir les ressorts profonds.

**La troisième proposition:** Les études économétriques et les formalisations mathématiques ne permettent pas d'expliquer la relation entre le développement financier et la croissance économique dans le cas de l'Algérie.

### Les objectifs de la recherche

Cette thèse a deux objectifs majeurs. Le premier est d'ordre méthodologique, il s'agit de proposer une nouvelle approche pour l'étude du développement financier, en adoptant une approche institutionnelle historique, qui s'est imposée à nous du fait de notre formation et de notre positionnement épistémologique. Cette approche soutient que l'économie politique est une discipline des sciences sociales. Il conviendrait donc de parler -dans cette thèse- d'économie politique institutionnelle, dans la mesure où cette dernière est considérée comme une « *famille de théories qui partage la thèse que les institutions comptent dans l'étude de l'économie.* <sup>1</sup> », et qu'elles relèvent aussi d'autres disciplines comme la science politique, la sociologie ou l'histoire.

Le second est de contribuer à l'exploration, l'identification et la compréhension des déterminants du développement financier, dans le cas particulier de l'Algérie et, d'essayer d'expliquer les causes du sous développement de son système financier, tout en évitant la

---

1. CHAVANCE, B. (2007). L'économie institutionnelle, La découverte, Paris, p 3.

## **Introduction générale**

---

controverse expliquer/comprendre<sup>1</sup>. Il s'agit d'expliquer par compréhension, au sens de Max Weber, c'est à dire « *en partant des significations que les acteurs donnent à leurs actions*<sup>2</sup> ».

Ceci étant, l'objectif de l'étude n'est pas de discuter si les intermédiaires et les marchés financiers de l'Algérie contribuent à la croissance économique, encore moins, de proposer des solutions pour le développement du système financier de l'Algérie, ou comment les appliquer. Il n'est pas question aussi de produire dans notre travail des statistiques indicatives de l'évolution du système financier, ni de reproduire sa configuration. Mais il s'agit d'analyser, de comprendre et d'expliquer à travers l'approche adoptée, les raisons du sous développement du système financier de l'Algérie, à l'opposé des études qui essaient de proposer des solutions pour son développement sans s'interroger sur les causes de son sous développement.

### **L'intérêt de la recherche**

L'intérêt de cette recherche est triple : méthodologique, théorique et historique.

D'un point de vue méthodologique, cette recherche se propose de faire référence à une approche peu commune en matière d'analyse du développement financier. En effet, à travers une approche institutionnelle historique, nous avons procédé à un examen approfondi de la littérature théorique et empirique relative au développement financier. Elle se distingue alors de la plupart des études qui ne le font qu'à partir d'études statistiques sur la base d'un ou plusieurs indicateurs de développement financier.

D'un point de vue théorique, il s'agit de faire une revue de littérature théorique et empirique portant sur de la relation entre le développement financier et la croissance économique et sur les déterminants du développement financier. Une revue de littérature basée sur une définition du développement financier qui porte un nouveau regard sur le sujet, puisqu'il est question de proposer une autre définition qui peut expliquer davantage le développement financier de l'Algérie.

D'un point de vue historique, le choix de ce sujet est lié à la forte répétition de la problématique du développement du système financier de l'Algérie. De ce fait, cette étude offre les éléments de base pouvant permettre de comprendre, à travers un point de vue historique, les causes réelles du sous développement de son système financier.

### **Les motifs du choix du sujet et de l'intitulé**

Le choix du sujet peut se justifier par l'intérêt manifeste que nous portons au rôle du système financier dans la croissance et le développement économique et par la pertinence et l'intérêt scientifique que présente ce sujet. En effet, traiter un sujet sur le développement financier, s'inscrit dans une problématique plus large qui est le développement économique.

---

1. DEUBEL, P. (Dir.). (2009). Dictionnaire d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines. Pearson Education, Paris. p 64.

2. *Ibid*, p 65.

## Introduction générale

---

Selon Preiser\* cette dernière est l'une des trois problématiques de l'économie politique avec la répartition des revenus et la planification économique<sup>1</sup>.

L'intitulé de notre thèse est inspiré du livre de Goldsmith sur l'Inde (*The financial development of India, 1860-1977*<sup>2</sup>). Nous avons précisé dans l'intitulé le cadre spatial concerné par notre recherche qui est l'Algérie, ainsi que les repères temporels, qui s'étendent de 1962 à 2015. Toutefois, nous avons analysé la période coloniale 1830-1962 parce que nous pensons qu'elle a un rôle historique et un grand effet sur la dynamique et l'évolution du développement financier de l'Algérie.

Aussi, nous avons mis en évidence dans l'intitulé l'approche adoptée, qui est l'approche institutionnelle historique pour montrer notre positionnement méthodologique qui diffère de l'approche institutionnelle comparative qui est basée sur des études comparatives entre les pays comme son nom l'indique. En effet, nous croyons que chaque pays est une spécificité en lui-même et que «*L'économie politique ne peut donc pas être la même pour tous les pays et pour toutes les époques historiques. (...) L'économie politique est donc essentiellement une science historique. Elle traite une matière historique, c'est-à-dire, constamment changeante (...).*»<sup>3</sup> d'où l'absolue nécessité de ne pas considérer le développement financier de l'Algérie isolément, mais en conjonction avec le contexte historique, la réalité sociale et les particularités nationales, tout cela dans un environnement fortement globalisé.

### La méthodologie de recherche

Dans cette étude, nous tenterons d'analyser le développement du système financier de l'Algérie, en adoptant une approche institutionnelle historique, basée sur une étude qualitative. En associant l'aspect théorique aux conclusions des travaux empiriques, et en les confrontant aux points de vue des responsables de banques et des institutions financières, ce travail a pris la forme d'une quête pour la compréhension et l'explication de l'évolution du développement financier de l'Algérie.

Ce travail se situe donc dans le cadre de la pensée économique institutionnelle qui fait de l'institution, du comportement des acteurs économiques, politiques et sociaux des facteurs critiques pour aller à l'explication des ressorts du développement financier.

C'est un travail qui essaye de faire appel aux contributions de ceux qui font l'économie algérienne. Il est basé sur une collecte et une analyse d'une vaste documentation et des données qui parfois abordaient la période précoloniale et leur donner un sens selon l'objectif de notre étude. C'est donc une investigation de nature historique qu'il fallait

---

\* Erich PREISER, économiste allemand et l'un des fondateurs de l'économie sociale de marché.

1. برايزر، إريك (1970)، مدخل في علم الاقتصاد السياسي، ترجمه الهاشمي العربي (2011) : منشورات زرياب، ص 29.
2. GOLDSMITH, R. W. (1983). *The Financial Development of India, 1860-1977*. Oxford University Press.
3. ENGELS, F. (1878). *Anti-Dühring: M. E. Dühring bouleverse la science, [en ligne]. 1ère partie, Traduction française: 1950, édition électronique, 2002, Montréal: Les Presses de l'Université du Québec.* p 125. Format PDF. Disponible sur : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels\\_friedrich/anti\\_duhring/anti-duhring\\_t1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/anti_duhring/anti-duhring_t1.pdf) (consulté le 12/06/2015).

## **Introduction générale**

---

entreprendre pour suivre l'évolution du système financier et ses mutations structurelles et ses différentes étapes d'organisation institutionnelle.

L'objectif est de trouver le fil conducteur à travers une approche institutionnelle historique, qui nous permettrait de comprendre le long cheminement du développement financier de l'Algérie et ainsi saisir les soubresauts, les étouffements et les succès du système financier de l'Algérie, dont les facteurs politiques, sociaux, culturels et économiques proprement dits, s'entrechoquent et s'entremêlent.

### **Plan de la recherche**

La suite de cette thèse est composée de cinq chapitres. Le premier chapitre introduit les notions fondamentales qui seront indispensables au cheminement de la recherche. L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence le cadre de référence historique de la recherche, son cadre de référence conceptuel et le cadre de référence épistémologique du chercheur.

Le deuxième chapitre, expliquera le positionnement méthodologique de la recherche, qui se traduit par une approche institutionnelle historique, basée sur une étude qualitative.

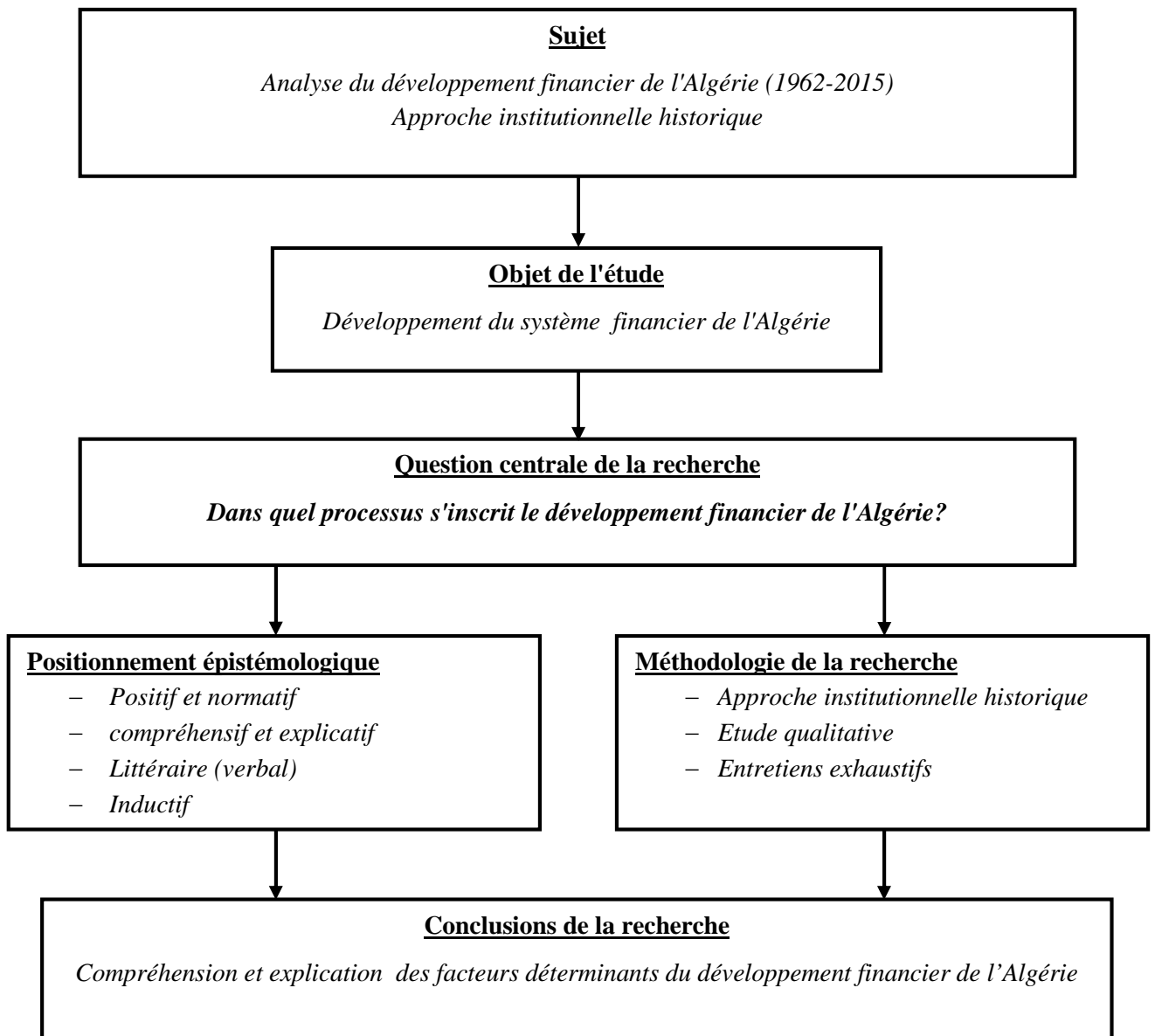
Dans le troisième chapitre, nous examinerons les principes fondamentaux de la littérature susceptible de nous éclairer sur la relation de causalité entre le développement financier et la croissance économique. Pour cela, il est nécessaire d'évoquer dans un premier temps, la littérature théorique qui a traité la cette relation et dans un deuxième temps, de souligner la littérature empirique et enfin, analyser les études sur le cas de l'Algérie.

Le quatrième chapitre est consacré à une revue de littérature des déterminants du développement financier. L'objectif de ce chapitre est de fournir des preuves théoriques et empiriques des déterminants influençant le développement financier.

Le cinquième chapitre, intitulé « analyse des déterminants du développement financier de l'Algérie de 1962 à 2015 », sera consacré à l'analyse de l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie qui s'étend de 1830 à 2015. Il essayera de mettre en relation l'ensemble des chapitres pour analyser les déterminants qui ont influencé et qui influencent toujours le développement financier de l'Algérie.

Les conclusions de cette étude devraient donc nous permettre de comprendre les déterminants du développement financier de l'Algérie.

**Fig. Int. Organisation de la recherche**



Source: établi par nous mêmes

## Chapitre I

### Le cadre d'analyse de la recherche

*« Toute recherche doit se positionner dans le champ sur lequel elle est ancrée »*

**Madeleine Grawitz**  
*Méthodes des sciences sociales, (1993).*

*« Dans ma jeunesse, on avait l'habitude de dire que ce qui était trop stupide pour être dit pouvait toujours être chanté. Dans l'économie moderne, on l'exprime par des mathématiques »*

**Ronald Coase**  
*Prix de Nobel d'économie, 1991.*  
*La Firme, le marché et le droit, (1997).*

### Introduction

Avant d'entamer cette thèse d'une manière plus approfondie, il est peut être utile de clarifier le cadre d'analyse de la recherche.

L'objectif de ce chapitre est de présenter, tout d'abord, le cadre de référence historique de l'étude, qui nous permettra de mesurer les différents changements qui ont touché l'économie de l'Algérie Durant la période qui s'étend de 1830 à 2015, et qui seront pour nous des points de repères historiques très importants pour le reste de l'étude.

En suite, nous présentons le cadre de référence conceptuel qui est consacré à la présentation et à la discussion du concept de développement financier et à l'analyse sa pertinence dans l'explication des facteurs qui influencent le développement financier de l'Algérie.

Enfin, nous allons présenter et expliquer notre positionnement épistémologique et intellectuel basé sur une épistémologie pluraliste et une vision pluridisciplinaire des sciences sociales.

Le chapitre est organisé en trois sections:

- Le cadre de référence historique.
- Le cadre de référence conceptuel.
- Le cadre de référence épistémologique.

### Section I. Le cadre de référence historique

Selon Ammour, « *Il est difficile de comprendre le rôle du système financier algérien sans en connaître l'histoire économique et politique du pays*<sup>1</sup> ». Toutefois, la perspective adoptée dans cette section est purement historique, l'idée est de présenter l'évolution de l'économie de l'Algérie depuis 1962, pour montrer la spécificité de son histoire économique et pour asseoir le cadre de référence historique de notre étude. Cette section comprend trois périodes. La première, évoquera la période coloniale et son poids sur l'économie de l'après indépendance. La deuxième, donnera un aperçu sur l'évolution économique de l'Algérie de 1962 jusqu'à 1988, en évoquant le système politico-économique adopté par l'Algérie tout au long de cette période. La dernière, traitera le commencement des réformes économiques en 1988 et décrira l'évolution de l'économie de l'Algérie jusqu'à nos jours.

#### §1. L'économie de l'Algérie coloniale

Nous entendons par « économie coloniale », le système d'exploitation des richesses et du travail par la contrainte qui dura de la colonisation à l'indépendance, soit de 1830 à 1962<sup>2</sup>.

Bien qu'il s'agisse d'une période révolue, elle est indispensable pour comprendre certaines conséquences économiques et sociales sur l'évolution et sur l'état actuel de l'économie de l'Algérie. Toutefois, Les données statistiques avancées par les différentes études concernant la période de l'économie de l'Algérie coloniale sont peu fiables, pour deux raisons:

*« (...) d'une part, un Gouvernement général de l'Algérie aux objectifs se limitant au contrôle des populations et à la fiscalité ; d'autre part, le problème posé par la population indigène (insuffisances de l'état civil, analphabétisme, grande mobilité, indifférence, etc.) Il faudra attendre la fin de la Seconde guerre mondiale avec la création de l'Insee, pour qu'en Algérie se développe un effort sérieux de réflexion sur la fiabilité des données collectées et par suite sur le traitement des statistiques imparfaites<sup>3</sup>. »*

Benissad résume les structures de l'économie algérienne coloniale en ces mots, « [elles sont] *le résultat d'un bouleversement violent et profond de la société algérienne précoloniale et de ses activités productives (...). Mais ce bouleversement produit une économie moderne gérée par la population européenne à son profit et une économie traditionnelle, essentiellement agricole, qui permet la subsistance de la majorité de la population algérienne, indigène.*<sup>4</sup> »

Les Algériens ont hérité d'une situation critique après l'indépendance. « (...) *les études consacrées aux divers aspects de l'économie coloniale sont, à quelques exceptions près, unanimes pour souligner que l'économie coloniale était avant tout au service de la métropole*

- 
1. AMMOUR, B. (2001). *Le système bancaire algérien, textes et réalité*. 2<sup>ème</sup> édition. Edition Dahleb, Alger, p5.
  2. Voir : BENACHENHOU, A. (1978). Formation du sous développement en Algérie, Essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie 1830-1962. OPU: Alger.
  3. KATEB, K.(2004). La statistique coloniale en Algérie (1830–1962). Entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne, *Courrier des statistiques*, (112), 3-17.
  4. BENISSAD, M., E. (1979). *Économie du développement de l'Algérie: 1962-78: sous-développement et socialisme*. OPU. P. 5.

*et de la minorité européenne vivant en Algérie. Le dualisme et l'extraversion constituent les traits fondamentaux des différentes politiques économiques adoptées par les autorités coloniales.<sup>1</sup> ». Les français ont laissé une économie coloniale sous-développée, conséquence de politiques économiques qui étaient « caractérisées par une faiblesse des investissements industriels, la coexistence de deux secteurs agricoles reposant sur des logiques totalement différentes, et une dépendance accrue et multiple (commerciale et financière) de l'Algérie vis-à-vis de la métropole.<sup>2</sup> ». Les éléments importants de ce sous-développement économique de la période colonial, sont les suivants<sup>3</sup>:*

Premièrement, l'Algérie dépend fortement des pays étrangers, et a été affectée par des conditions très défavorables en termes d'échange.

Deuxièmement, l'économie de cette époque était une économie rurale du Tiers-Monde où 49% de la population active travaillaient dans le secteur agricole<sup>4</sup>.

Troisièmement, l'économie coloniale algérienne était caractérisée par un marché du travail segmenté en deux principales catégories, d'une part, le marché «européen» du travail, et d'autre part, le marché «musulman» du travail, ce qui a causé des disparités extrêmes dans les revenus individuels en Algérie à la fin de la période coloniale<sup>5</sup>:

- Un marché «européen» qui était la norme, car il comprenait des emplois fixes (travailleurs de l'Etat, des contrats fixes, etc.) et le travail occasionnel (travailleurs saisonniers, les chômeurs).
- Le marché du travail «musulman» était essentiellement composé de travailleurs occasionnels. Il était structuré en paysans, travailleurs ou travailleurs subalternes, des petits artisans et commerçants, et les chômeurs, la plupart du temps, de façon permanente. En d'autres termes, Il n'y avait pas de «cadres musulmans ». Bourdieu, Darbel *et al.* estiment que seulement 2,6% de la population active musulmane étaient des cadres, la plupart du temps de classement moyen, alors qu'il y avait plus de 25% des européens dans l'administration<sup>6</sup>.

Quatrièmement, l'économie coloniale algérienne était caractérisée par un faible capital humain, en termes de quantité et de qualité, en raison des politiques scolaires asymétriques qui ont conduit à des niveaux d'éducation très faibles des «musulmans», en dépit d'un niveau d'éducation relativement plus faible des «Européens» par rapport aux métropolitains français.<sup>7</sup>

L'héritage colonial de cette politique de l'école adoptée en 1892, par les lois de la troisième république, était de sous-scolariser la population musulmane. En 1944, 8% seulement des enfants musulmans en âge de commencer l'école étaient scolarisés, contre 90% des enfants européens<sup>8</sup>.

Cinquièmement, le système financier de l'époque et « *bien qu'il soit dépendant du système financier métropolitain - l'Algérie coloniale était rattachée à la zone « franc » et la plupart*

---

1. OUCHICHI, M. (2011). *L'obstacle politique aux reforme économiques en Algérie*. Thèse de doctorat en sciences politiques. Lyon 2. p 18

2. *Ibid.*

3. ZOUACHE, A. (2015). Etat, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie. *les cahiers du Cread*, Cread, (100), 7-36.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid*

*des banques « algériennes » étaient des filiales des banques métropolitaines- le système bancaire « algérien » jouissait d'une relative autonomie, et d'un système d'organisation propre à lui. Son rôle était de financer l'économie locale. »<sup>1</sup>. Autrement dit, le financement de l'économie des «français» au détriment des «musulmans».*

Les effets des politiques coloniales étaient visibles en Algérie post-coloniale en particulier. Les politiques économiques coloniales ont eu des conséquences négatives sur l'existence d'institutions politiques, sociales et économiques en mesure d'assumer la stratégie de développement.

### §2. L'économie de l'Algérie : économie dirigée

Dès son indépendance politique, l'Algérie a adhéré à un système d'organisation économique planifié et centralisé visant l'indépendance économique, dans un climat de destruction provoqué par la guerre de libération qui a duré 8 ans, le départ de près de 900.000 européens, (entre 1961-1962) et par les actes terroristes de l'organisation de l'armée secrète (OAS)<sup>2</sup>.

A cette époque, 40% de la population vit dans la misère la plus totale, s'ajoute à cela le bilan fait par le programme de tripoli : environ 2.000.000 de chômeurs et sous employés, 4/5 des personnes de plus de 6 ans sont illettrées, 400.000 émigrés en France<sup>3</sup>. Et le bilan établi par la charte d'Alger de 1964 qui a fait état de 1.000.000 de *Chahids*, 300.000 réfugiés et 700.000 déplacés des campagnes vers les villes, de 60 à 70% de la population travaillent dans le secteur agricole et occupent une part de 22% du PIB, quant au secteur industriel, il était formé par de petites industries de consommation alimentaires<sup>4</sup>.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics ont lancé un plan d'urgence entre 1962-1966 pour prendre en charge les besoins de la population estimée en 1963 à 10.674.000 habitants. Dans ce cadre et dans une tentative de construction d'un premier pouvoir économique national, quelques réalisations importantes ont vu le jour<sup>5</sup>:

- la récupération dans le domaine agricole, industriel et commercial, des biens vacants et le début de l'autogestion des domaines et des entreprises récupérées par les travailleurs eux mêmes.
- l'installation de quelques unités de production de biens de consommation.
- la mise en place de quelques sociétés nationales
- la création en 1963 de la banque centrale d'Algérie et de la caisse algérienne de développement et la mise en place d'un système de contrôle de change pour freiner la fuite intensive des capitaux et un tarif douanier protectionniste.
- la création en 1964 de la monnaie nationale.

---

1. OUCHICHI, M. (2011). *Op, Cit*. p 28.

2. BOUDJEMA, R. (2011). *Economie du développement de l'Algérie, 1962-2010: De l'état administrateur du développement 1962-1978 à l'état correcteur du développement 1979-1988*, volume 1. Dar al-Khalduniyah, Alger, p. 55.

3. *Ibid*, p. 56.

4. *Ibid*

5. Pour plus de détails, voir:

– BENACHENHOU, A. (1980). *Planification et développement en Algérie, 1962-1980*. Imprimerie commerciale.

– BENISSAD, M E. (1979). *Op, Cit*, p 115-146.

– la nationalisation de quelques sociétés et compagnies de transport.

Néanmoins, cette autogestion mise sous contrôle de l'Etat n'a pas réussi, pour diverses raisons qui sont liées généralement à l'absence de cadres qualifiés, à la bureaucratie et au clientélisme.

Après quoi, les pouvoirs publics ont finalement opté pour une autre stratégie dans le but de réaliser une véritable indépendance économique; l'industrie d'industrialisante qui devient le cœur de la stratégie de développement économique. L'objectif était alors de mettre en œuvre une structure industrielle cohérente, mais dans la réalité, les investissements industriels ne sont pas exclusifs et s'accompagnent de l'établissement d'industries légères substitutives à l'importation<sup>1</sup>.

L'industrialisation a toujours été un objectif politique en Algérie. Le programme de tripoli (1962) mettait l'accent déjà «sur la révolution agraire, l'industrialisation, les nationalisations, la planification et le développement du facteur humain<sup>2</sup> ». C'est dans cette perspective que la charte de 1976, souligne clairement une stratégie de développement industriel pour l'Algérie, pour soutenir les secteurs industriels, en particulier les industries chimiques, d'acier et des hydrocarbures, qui sont censés avoir des effets externes sur d'autres secteurs, soit agricoles ou industriels, et d'essayer de réduire le chômage de masse hérité de la période coloniale.

La stratégie d'industrialisation était basée sur les secteurs industriels à l'origine du processus d'industrialisation: l'industrie chimique, l'industrie des hydrocarbures, le fer et l'acier. Ces industries «industrialisantes» étaient censées avoir des effets en aval dans la chimie et la production de l'industrie des biens d'équipement mécaniques (outils, moteurs, machines, etc.). Et des effets sur l'agriculture, car ils fournissent en aval les produits nécessaires pour le matériel agricole (fer et acier) et des engrais (industrie chimique). Cette organisation économique a conduit à d'énormes investissements qui expliquent la bonne performance de l'économie algérienne après l'indépendance<sup>3</sup>.

En effet, cette stratégie de développement a été financée par la rente pétrolière qui a permis une augmentation spectaculaire de l'investissement en capital dans les années qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie. Le taux d'investissement moyen était égal à 28,3% entre 1970 et 1973 et a même augmenté à 40,4% entre 1973 et 1978, atteignant un pic de 47,8% en 1978, quand il a été l'un des taux les plus élevés de l'investissement dans le monde.

Toutefois, cette stratégie, avec ces taux d'investissement très élevés, n'a pas atteint ses objectifs, à savoir construire une base économique solide pour le pays et ceci après avoir dépensé des sommes exorbitantes, entre 1967 et 1977 (453,4 milliards de dinars<sup>4</sup>)

Au début des années 1980, une autre stratégie vient d'être adoptée. Elle consistait à améliorer le fonctionnement du système économique: la politique d'endettement, la structure des investissements, leurs répartition entre l'industrie et le reste de l'économie, la place du secteur privé dans l'économie... mais la chute des prix du pétrole qui commence en 1983 et le

---

1. BENISSAD, M. E. (1979). *Op, Cit*, p. 128.

2. BOUDJEMA, R. (2011). *Op, Cit*. p. 69

3. *Ibid*. p. 78.

4. *Ibid*. p. 91.

choc inverse de 1986 a fait vite rendre les pouvoirs publics à l'évidence de l'impossibilité de sa stratégie et sollicitera le FMI en 1989, ce qui aboutit à un plan d'ajustement structurel au milieu des années 1990<sup>1</sup>.

### §3. L'économie de l'Algérie : mondialisation et processus de transition

Il convient de noter que cette période correspond à un moment où la mondialisation se généralisait et s'approfondissait, dans un monde hautement compétitif. L'introduction des programmes d'ajustement structurel vise à lancer le processus de transition de l'Algérie du socialisme à une économie orientée vers le marché.

Dans un premier temps, nous essayerons de comprendre le sens de la notion de «mondialisation», qui revient dans de nombreux travaux de recherche dont le sens réel reste insaisissable.

Il pourrait être décrit comme un phénomène essentiellement économique qui se traduit par un changement rapide au niveau social, culturel et technologique et qui diminue les barrières géographiques avec un partage simultané de la communication, de la connaissance et de la culture dans le monde entier. Il y a bien plusieurs tentatives de définitions de la mondialisation exprimées dans les documents universitaires et les ouvrages publiés sur le sujet.

Jacoby et Meunier<sup>2</sup> affirment que la mondialisation constitue la multiplicité des liens et interconnexions qui transcendent les Etats-nations (et par les implications des sociétés) qui composent le système mondial moderne. Ils définissent un processus par lequel les événements, les décisions et les activités dans une partie du monde peuvent avoir une conséquence importante pour les particuliers et les communautés dans d'autres régions très éloignées du globe.

Les critiques de la mondialisation la définissent comme un processus indéniablement capitaliste, qui prend son envol après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique, qui a mis fin à la guerre froide entre les forces du capitalisme et du socialisme. Elles voient la mondialisation comme une victoire triomphante du capitalisme, qui guide le monde entier vers un système économique mondialisé, dominé par les institutions bancaires et commerciales multinationales, qui ne sont pas responsables devant les gouvernements nationaux<sup>3</sup>.

Higgott et Reich<sup>4</sup> explorent ces usages courants en analysant quatre aspects possibles sur ce qu'est la mondialisation. Nous nous baserons principalement sur ces aspects pour examiner l'impact de la mondialisation et l'effet de l'économie de transition sur la croissance en Algérie, ce qui va nous aider à déterminer un peu plus notre cadre de référence historique:

---

1. BOUDJEMA, R. (2011). *Op, Cit.* p.107.

2. JACOBY., W., MEUNIER., S. (2010). Europe and globalization. In : *Research Agendas in EU Studies*. Palgrave Macmillan UK, p. 354-374

3. AISBETT, E. (2007). Why are the Critics so Convinced that Globalization is Bad for the Poor? In: *Globalization and poverty*. University of Chicago Press, p. 33-86.

4. HIGGOTT, R., REICH, S. (1998). *Globalisation and Sites of Conflict: Towards Definition and Taxonomy*. Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation (CSGR), University of Warwick, United-Kingdom, CSGR Working Paper No. 01/98. p 1-47.

- L'époque historique
- La confluence des phénomènes économiques
- L'hégémonie culturelle
- La révolution technologique et sociale

### A. La mondialisation comme une époque historique

Selon les historiens, la mondialisation est considérée comme une période de l'histoire plutôt qu'un phénomène sociologique ou un cadre de travail théorique. Pour Reich<sup>1</sup>, le projet de mondialisation est historiquement spécifique, engendré par la dissolution du projet de développement; l'ancien évincé ou remplacé par le dernier. La mondialisation récente pourrait avoir commencé dans les années 1970, pas très loin de la fin de la guerre froide, ce qui suggère que la mondialisation a commencé avec deux phénomènes simultanés<sup>2</sup>.

D'une part, la relaxation des relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, et d'autre part la rupture du «contrat social» en commençant par la Grande-Bretagne et se répandant plus tard dans les pays industrialisés mettant un terme au «compromis historique». La mondialisation représente une transition vers une nouvelle formulation des conditions et de la nature du travail. Elle renforce l'individualisme et les marchés comme institution tout en condamnant et rejetant le syndicalisme et l'Etat providence<sup>3</sup>.

D'autres interprétations historiques de la mondialisation datent de la fin des années 1970 sur la base d'une importante série d'événements<sup>4</sup>. (i) L'impact des chocs pétroliers et notamment du deuxième sur l'économie des pays occidentaux qui a entraîné une forte baisse du niveau du produit national brut (PNB) en 1980 et la hausse des taux d'inflation; (ii) l'élection de Margaret Thatcher en 1979 et de Ronald Reagan en 1980 qui ont, tous les deux, collaboré une réponse idéologique radicale à ce qu'ils ont qualifié de paralysie politique et de léthargie économique. Et aussi (iii) l'élection de Helmut Kohl en république fédérale d'Allemagne en 1982 qui a joué un très grand rôle pour l'unification de l'Allemagne.

### B. La mondialisation comme confluence des phénomènes économiques

La plupart des économistes considèrent la mondialisation comme une série intrinsèquement liée de phénomènes économiques. Parmi ces phénomènes, la libéralisation et la déréglementation des marchés, la privatisation des actifs, le retrait de l'Etat, la diffusion de la technologie, l'amplification des échanges internationaux et des investissements directs étrangers et l'intégration des marchés de capitaux. Cette phase était caractérisée par le retour en force des théories du laisser-faire économique exigeant la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises, le rétablissement de l'équilibre des paiements et la suppression des déficits budgétaires. Ces théories furent plus tard qualifiées de «consensus de Washington» en référence aux institutions établies dans la capitale des États-Unis : l'administration fédérale américaine, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

---

1. REICH, S. (1998). What is globalization? Four Possible Answers, *Kellogg Working Paper*. p 1 -20

2. *Ibid.*

3. HIGGOTT, R., REICH, S. (1998). *Op. Cit.*

4. RIOUST DE LARGENTAYE. A, (2012). John Toye et Richard Toye. The UN and Global Political Economy. Trade, Finance and Development, *Afrique contemporaine* 2012/4 (244), 160-163.

Ce furent ces institutions qui imposèrent leur idéologie aux autres organes de l'ONU. Affaiblies par leur endettement, l'Amérique latine et l'Afrique se laissèrent emporter par la vague libérale de Washington.

### C. Hégémonie culturelle de la mondialisation

Il est évident que la mondialisation permet directement ou indirectement un contrôle économique des pays développés sur les pays en développement. Toutefois, la mondialisation ne se réduit pas à l'intégration planétaire des échanges économiques. « *Si le marché international [a pu installer une hégémonie économique], c'est qu'il a été précédé d'une hégémomisation culturelle en marche depuis trois siècles<sup>1</sup>.* »

Cette hégémonie économique et culturelle est appuyée par le discours des organismes, des institutions mondiales et des ONG, un discours d'ordre idéologique et normatif que la méthode qui la fonde relève de la persuasion et de l'action sur les esprits. Sur, soutien qu'il :

*« (...) s'agit d'abord de définir de nouvelles priorités de la société internationale, puis de montrer que les conduites traditionnelles des Etats ne sont pas en mesure d'y répondre, et ainsi de favoriser une restructuration des rapports internationaux autour de nouveaux projets et de nouveaux acteurs<sup>2</sup>. »*

### D. La mondialisation comme une révolution technologique et sociale

C'est une époque de fort contraste d'une conception du capitalisme industriel à une conception post-industrielle des relations économiques. La mondialisation aujourd'hui s'appuie sur une révolution technologique et sociale, elle influence profondément les êtres humains en modifiant leur identité, leur travail, leur communauté, leur famille, leurs valeurs, leurs modes de vie et de consommation, leur culture, etc. Boutin explique que :

*« Hier la révolution industrielle, la machine à vapeur, aujourd'hui les technologies de l'information. Mais précisément, à cause de la spécificité de ces nouveaux outils de traitement de l'information et de la communication, la mondialisation que nous vivons se distingue par quatre caractères : son étendue, sa progression. Sa rapidité, parfois même la simultanéité des échanges et enfin l'aspiration de la société civile à être écoutée et entendue<sup>3</sup>. »*

Après avoir donné une explication de la notion de mondialisation et ses différents usages, nous allons situer l'évolution de l'économie de l'Algérie dans ce «nouveau» contexte.

De l'indépendance aux années 1990, l'économie était sous le contrôle de l'Etat. Par conséquent, l'emploi est principalement public et industriel. Environ 1300<sup>4</sup> entreprises publiques locales et 400<sup>5</sup> entreprises nationales ont représenté environ 80% de la valeur

---

1. ROCHER, G. (2000). Hégémonie, fragmentation et mondialisation de la culture. *Horizons philosophiques*, 11, (1), p. 125-134

2. SUR, S. L'hégémonie américaine en question. *Annuaire Fr Relat Int*, 2002, 3, (2), p. 3-42.

3. BOUTIN, C. *De la mondialisation à l'universalisation: une ambition sociale; rapport intermédiaire au président de la République*. La Documentation Française, 2010, p. 14.

4. BOUDJEMA, Rachid. (2006). Algérie, Chronique d'un ajustement structurel. *Revue d'Economie et de Statistiques appliquée*, (06), 27-83

5. BOUYACOU, A. (1997). L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel. *Confluences méditerranée*, vol. 21. 77-85.

ajoutée et 75% de l'emploi dans le secteur industriel en 1993. Par ailleurs, l'emploi du secteur public à la fin de 1991 a représenté 70% de l'industrie, plus de la moitié dans le secteur du bâtiment et 30% dans le secteur des services. Talahit, soutient que désormais :

« *Le plan n'est plus le principe régulateur de l'économie. Le ministère du plan est supprimé et remplacé par un conseil national de planification, simple instance de coordination. La loi sur la monnaie et le crédit (1990) se fixe comme objectif de faire de l'intermédiation financière l'instrument de dynamisation et de modernisation de l'économie*<sup>1</sup> ».

Au cours de la période allant de 1990 au début des années 2000, l'Algérie a subi deux programmes de stabilisation du FMI: un programme de stabilisation macroéconomique d'avril 1994 à mars 1995 et un programme d'ajustement structurel d'avril 1995 à mars 1998. Ces programmes ont été suivis pour dynamiser l'économie algérienne qui a ensuite connu une récession, un déficit budgétaire égal à 8,7% du PIB et un taux de chômage de près de 27,9% en 1995<sup>2</sup>, un grand déficit de la balance commerciale et une forte inflation de +38,4% en 1994<sup>3</sup> et un déficit de la balance commerciale exacerbée par une baisse des réserves de change qui ne pouvait couvrir que six semaines d'importations, et un fardeau de la dette qui représente 65,3% du PIB en 1991<sup>4</sup>.

Les accords avec le FMI verront le dinar dévalué à 50%, une forte dévaluation du dinar qui est passée de 4 dinars le dollar vers les années 1980, à 45 dinars en avril 1994<sup>5</sup>. C'est durant cette période qu'a été signé l'accord pour le rééchelonnement de la dette en mai 1993 avec le Club de Paris (dette publique) et le Club de Londres (dette privée)<sup>6</sup>, accompagné d'un programme d'ajustement structurel entre l'Algérie, le FMI, la Banque mondiale et l'Union Européenne, afin de favoriser la croissance en libéralisant l'économie (privatisation, réduction des tarifs douaniers, le contrôle des salaires, diminution des dépenses d'investissement)<sup>7</sup>.

Sous la supervision du FMI, la Banque d'Algérie a mené une politique monétaire quantitative restrictive limitant la croissance de la masse monétaire à travers le contrôle de ses actifs internes. Le taux d'inflation a énormément diminué de 38,4% en 1994 à 6% en 1997. Par ailleurs, le taux de croissance du PIB a diminué à 1,2% et le taux de chômage a augmenté à 25,4% la même année<sup>8</sup>.

L'application de ces accords du FMI a apporté une stabilité macro-économique mais avec des retombées sociales négatives du fait de la douleur de cet ajustement.

---

1. TALAHITE., F. (2010). *Reformes et transformations économiques en Algérie*. Economies et finances. Université rapport d'habilitation, Paris-Nord - Paris XIII, p 27.

2. La banque mondiale/perspective monde, université de Sherbrooke.

3. BOUDJEMA, R. (2006). *Op, Cit*.

4. *Ibid*.

5. BENISSAD, H. (2004). Algérie: de la planification socialiste à l'économie de marché. *ENAG, Alger*, p 188.

6. *Ibid*. p. 183.

7. MEBTOUL, A. (2011). Bilan des politiques économiques de 1963 à 2010. In: HAFSI, T, (dir), *Le développement économique de l'Algérie*. Alger: Edition Casbah, p 50

8. Banque mondiale/perspective monde, université de Sherbrooke. Statistiques sur le chômage en Algérien. (1992-2014) [en ligne], disponible sur <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=DZA&codeStat=S.L.UEM.TOTL.ZS&codeStat2=x> (consulté le 23/01/2013)

Aux débuts des années 2000, cette nouvelle stratégie a bénéficié d'un contexte favorable en raison de deux changements principaux. Sur le plan politique, et malgré les difficultés persistantes, la situation sécuritaire s'est stabilisée. Du côté économique, les prix du pétrole avaient augmenté de façon continue à partir de 13/dollars par baril en juin 1998 à 60/dollars en août 2005, le dinar était plus stable (par rapport au dollar), le prix du pétrole a augmenté ce qui a conduit à une balance commerciale positive et un système bancaire en excès de liquidité et une inflation stable et modérée.

C'est dans cette période, en 2000 exactement, qu'un fonds de régulation des recettes (FRR) a été créé à la suite de la hausse des prix du pétrole. Ce fonds était conçu pour réduire la dette publique et protéger les dépenses publiques des fluctuations de l'excédent budgétaire en raison des variations imprévisibles du prix du pétrole<sup>1</sup>.

Ces changements sur la scène économique que l'Algérie a vécu, soutenus par l'augmentation des prix du pétrole, les pouvoirs publics ont procédé au lancement de trois programmes de relance économique de type keynésien, pour améliorer les résultats macroéconomiques.

a) Le plan de soutien à la relance économique: 2001-2004 (PSRL)<sup>2</sup>, doté d'une enveloppe de 7 milliards de dollars. Destiné à l'agriculture, les transports, les logements, l'hydraulique, les infrastructures de base et le développement local, « *l'idée était d'accompagner l'investissement productif par un appui aux secteurs devant être modernisés*<sup>3</sup> ».

Pendant cette période, le taux de chômage a diminué de 25,4% en 1998 à 15,3% en 2005<sup>4</sup>. Cette baisse du taux de chômage était accompagnée d'une baisse de la part du secteur industriel dans le PIB algérien.

Durant cette période, la part de l'emploi informel dans l'emploi total est passée de 39% en 1997 à 49,1% en 2005. Par conséquent, la destruction du capital qui a suivi la faillite des entreprises publiques n'a pas été remplacée par des investissements privés dans le secteur de la production, malgré la stratégie de promotion des investissements privés dans les petites et moyennes entreprises<sup>5</sup>.

La période allant de 2000 à 2005, était aussi caractérisée par une volonté de libéralisation<sup>6</sup>, avec l'accord signé pour une zone de libre échange avec l'Union Européenne applicable depuis le 1 septembre 2005, une nouvelle loi sur l'investissement, sur la privatisation, une loi sur les mines, une loi sur l'électricité et le transport du gaz par canalisation et l'amendement de la loi sur les hydrocarbures<sup>7</sup>.

---

1. FMI, Algérie : Questions choisies, Rapport No. 05/52, Washington, Mai 2006, p 15

2. LAMIRI, A. (2013). *La décennie de la dernière chance: émergence ou déchéance de l'économie algérienne*. CHIHAB EDITION, Alger, 2013, p. 78.

3. *Ibid.*

4. Banque mondiale/perspective monde, université de Sherbrooke. Statistiques sur le chômage en Algérie. (1992-2014) [en ligne]. *Op. cit.*

5. *Ibid.*

6. MEBTOUL, A. (2011). Bilan des politiques économiques de 1963 à 2010. In: HAFSI, T, (dir), Le développement économique de l'Algérie. *Op Cit*, p. 53.

7. *Ibid.*

b) Le plan complémentaire de soutien à la croissance économique: 2004-2009 (PCSCE)<sup>1</sup>, avec un fonds de 150 milliards de dollars, tous les secteurs sont concernés.

Reviement de situation en 2009 avec la loi de finances complémentaire, avalisée par la loi de finances 2010 introduit la préférence nationale avec la règle des 49/51%, qui concerne les entreprises, les banques ainsi que des mesures d'encadrement des transferts de capitaux.

c) Le plan complémentaire de soutien à la croissance : 2010-2014 (PCSC)<sup>2</sup>, un fonds de 286 milliards de dollars sont affectés a ce programme, dont 130 milliards de dollars devraient servir à terminer les projets déjà engagés.

Ces programmes avaient pour objectif de «développer et moderniser les infrastructures socioéconomiques, en espérant que le secteur productif saisira l'opportunité de cette mise à niveau pour se développer<sup>3</sup>.» Toutefois, les programmes dits keynésiens ne sont pas applicables dans le cas des pays en développement, pour cause, ces programmes étaient destinés aux pays capitalistes qui avaient ce qu'on appelle «les fondamentaux\*», pour Courlet, Keynes avait un but: «le système capitaliste devait subsister, même au prix de l'intervention nécessaire de l'Etat, afin d'éviter le développement des idées communistes dans les sociétés européennes (...<sup>4</sup>)», en d'autres termes, la solution keynésienne s'applique aux pays capitalistes, qui possèdent des institutions mures et sujettes au développement économique et social. Cela explique les faibles résultats des politiques de relance économique keynésiennes dans les pays en développement, notamment, les programmes adoptés par les pouvoirs publics de l'Algérie\*\*.

Dans un contexte de baisse des prix du pétrole depuis juin 2014 et à une baisse des recettes des hydrocarbures de près de 40%, entraînant le pays dans une nouvelle turbulence financière. La signature, le 30 décembre 2015, du texte portant loi de finances 2016 a suscité un grand débat du fait de son orientation jugée très libérale. Les grands axes sur lesquels est articulée la LF 2016 sont<sup>5</sup>:

- les mesures de soutien à l'investissement et la promotion de la production nationale.
- l'amélioration et le redéploiement des ressources.
- la simplification des procédures et le renforcement des garanties du contribuable.

Une nouvelle orientation économique peut être, ou un autre revirement de situation, ce qui est clair aujourd'hui, c'est que l'Algérie, après plus de 50 ans d'indépendance, dépend toujours à 98% des hydrocarbures et de ses dérivées.

---

1. LAMIRI, A. (2013). *Op, Cit*, p.78.

2. *Ibid.*, p.78.

3. *Ibid.* p.79.

\*. Selon LAMIRI., A. dans une conférence animée à l'université mouloud Mammeri sous le thème: *La décennie de la dernière chance: émergence ou déchéance de l'économie algérienne* ; le 19/05/2016, les fondamentaux sont : la qualité du système éducatif, la qualité managériale, l'entrepreneuriat, recherche et développement, stratégie et vision partagée. Puis viennent les politiques sectorielles et en fin les politiques macroéconomiques. Pour lui on ne peut pas procéder à la mise en place d'une politique macroéconomique de type keynésien sans avoir d'abord les fondamentaux.

4. TEMMAR, H.M. (2005), les fondements théoriques du libéralisme, OPU, Alger, p VII.

\*\* Pour le cas de l'Algérie, le model keynésien ne peut être efficace, car il n'existe pas un system de production performant. Les investissements profitent aux importations des pays développées, donc les effets vont vers ces pays.

5. Voir le texte de la loi de finance 2016.

### Section II. Le cadre de référence conceptuel

Dans ce qui suit, nous allons présenter le concept de développement financier qui va nous servir de base pour le reste de cette étude.

#### §1. Le concept de développement financier : essai de définition

Le concept « développement financier » n'a pas encore de définition précise, et ceci est dû, selon Goldsmith<sup>1</sup>, à la complexité de la structure financière qui évolue différemment dans le processus de développement de divers pays. Et comme le système financier est différent d'un pays à un autre, on peut le définir comme : « *l'ensemble des instruments, des institutions, des marchés, des circuits et des modes de régulation qui permettent la réalisation des opérations financières dans un espace économique national ou international* »<sup>2</sup>.

Les systèmes financiers des pays présentent donc des formes d'organisations typiques, mais durables, c'est ce que suggère le recours à la notion de structure financière qui présente selon Goldsmith les caractéristiques majeures et relativement stables, propres à l'agencement des composantes du système financier. Cet auteur la justifie ainsi :

*« Les pays diffèrent quant à leur structure financière, quant au caractère exact, au mode de fonctionnement et à la dimension respective des différents types d'instruments et d'institutions financières, quant au degré de concentration atteint dans les différentes catégories d'institutions financières et(...) quant au rapport entre le volume des instruments financiers (...) et le volume des grandeurs économiques significatives telles que la richesse nationale, le produit national, la formation de capital et l'épargne »*<sup>3</sup>.

Le développement du système financier se traduit par une diversification des instruments ou actifs financiers. Autrement dit, le développement financier est caractérisé par un processus actif d'innovation financière qui élargit la gamme d'instruments financiers, mais qui affecte cependant les différents pays avec une ampleur inégale. Les opérateurs concernés interviennent dans le cadre d'institutions et de marchés financiers dont la différenciation et la multiplication constituent une seconde manifestation marquante du développement financier.

En effet, dans les pays à système financier développé, la gamme des moyens de financement est soumise à un incessant mouvement de renouvellement qui fait apparaître de nouveaux instruments ou qui transforme les instruments existants. Goldsmith considère que le développement financier se traduit par un changement de la structure financière et son étude passe par la collecte des informations sur les modifications de la structure financière sur de courtes ou de longues durées. L'analyse des processus de développement financier exige, à la fois une approche historique et une approche comparative.

Dans une perspective historique, on cherche à mettre en évidence les transformations effectives qui ont pu affecter le système financier de chaque pays ; le rapprochement des

---

1. GOLDSMITH, R.W. (1969). *Financial structure and development*. Yale University Press, New Haven, CT.

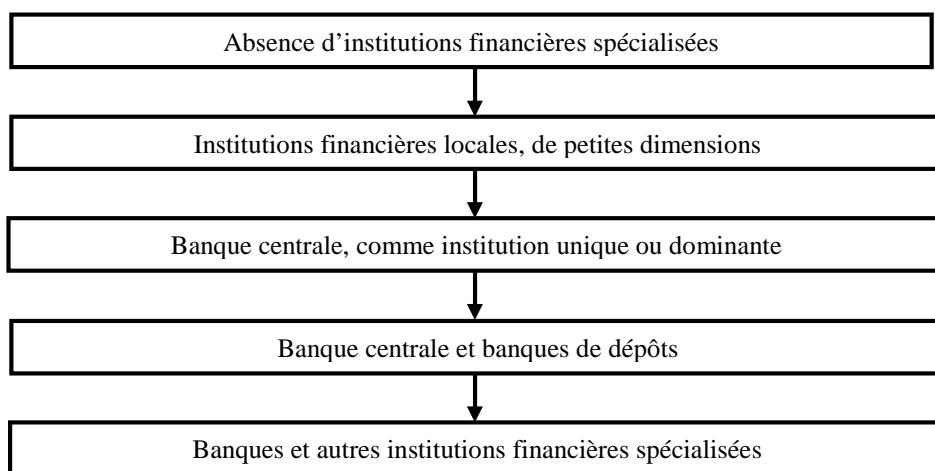
2. COHEN, E. (1991). *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*. Editions classiques d'expression française, p. 33.

3. *Ibid.*, p 33.

évolutions observables permet par la suite de s'interroger sur l'existence de tendances générales concernant l'ensemble des systèmes financiers nationaux.

Dans une perspective comparative, on s'intéresse à l'état actuel des systèmes financiers pour chercher à mettre en lumière leurs caractères communs et leurs spécificités irréductibles. En se situant à la fois dans une perspective historique et dans une perspective comparative, Goldsmith identifie huit types de structures financières. Ces types sont caractérisés d'abord par la complexité plus ou moins grande des institutions financières qu'ils englobent. Cinq niveaux de développement institutionnel peuvent être ainsi distingués, comme le montre la figure suivante.

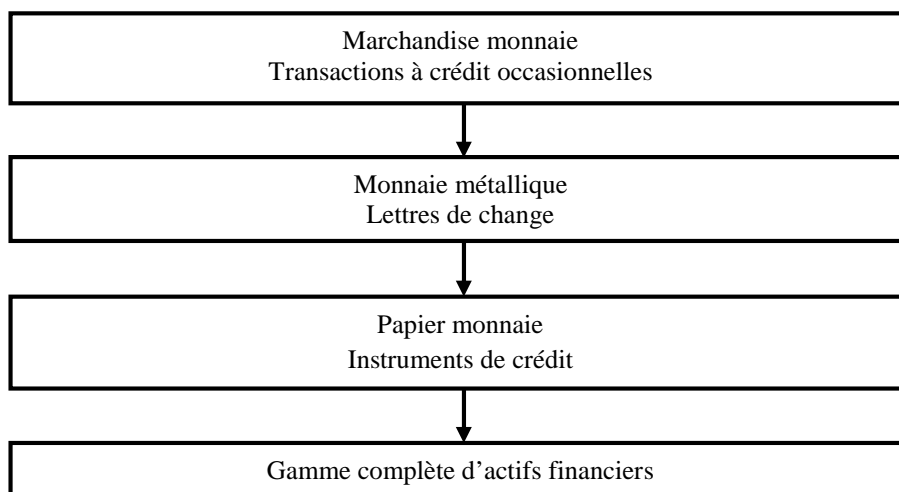
**Fig. I.1. Les phases de développement des institutions financières**



**Source :** Cohen, E. (1991). *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*. Editions classiques d'expression française.

Par ailleurs, les types de structures financières sont caractérisés par la gamme des instruments qu'ils mettent en jeu, ce qui est illustré dans la figure suivante :

**Fig. I.2. La diversification des instruments financiers**



**Source :** COHEN, E. (1991). *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*. Editions classiques d'expression française.

Enfin, le rapprochement entre ces deux critères de classement permet à Goldsmith de caractériser huit types de structures financières à propos desquels il avance à la fois des exemples historiques et des exemples contemporains, cités dans le tableau suivant :

**Tab. I.1. Les différents stades de développement financier selon Goldsmith**

Caractéristique de la structure financière	Exemple historique	Exemples contemporains
<b>Type 1</b> – une seule marchandise-monnaie – pas d'institutions financières – des transactions à crédit occasionnelles	– Haute antiquité	– Communautés tribales isolées
<b>Type 2</b> – Monnaie métallique – Lettre de change – Institutions financières locales de petites dimensions	– Inde et Chine avant 1850 – Japon avant 1868 – Antiquité classique – Europe médiévale – La plus grande partie de l'Europe au XVIII <sup>e</sup> siècle	
<b>Type 3</b> – Banque centrale comme institution financière unique ou dominante	– France au XIX <sup>e</sup> siècle – Russie	– URSS et autres pays à planification centrale – Ethiopie jusqu'en 1962
<b>Type 4</b> – Banques de dépôts – Absence de banque centrale – Absence de papier monnaie	Cités italiennes du moyen âge (à partir du XIII <sup>e</sup> siècle)	
<b>Type 5</b> – Plusieurs banques de dépôts et d'émission – Apparitions d'autres institutions financières	– Ecosse (1 <sup>ère</sup> moitié du XIX <sup>e</sup> siècle) – USA jusqu'en 1913	
<b>Type 6</b> – Banques centrales – Banques de dépôts modernes – Opérateurs financiers locaux de petites dimensions		– Afrique tropicale – Moyen-Orient – Asie du sud-est
<b>Type 7</b> – Banques centrales – Banques de dépôts – Apparition d'autres institutions financières (organisme d'épargne, de crédits hypothécaire, d'assurance, banques de développement...)	– Europe occidentale 1850 à 1913	– Espagne – Amérique latine – Inde – Egypte
<b>Type 8</b> – Gamme complète d'instituts et d'actifs financiers.		– USA – Anciens dominions britanniques – Europe occidentale – Japon depuis la fin du XIX <sup>e</sup> siècle

**Source :** COHEN, E. (1991), *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*. Paris: Editions classiques d'expression française.

Ce tableau montre les huit étapes du développement financier selon Goldsmith. Cependant, il date de 1969, donc, les exemples contemporains ne sont plus d'actualité, car il y a beaucoup de changements sur la scène financière mondiale (développement technologique des institutions et des actifs financiers) et presque tous les pays ont connu des changements en matière de leur niveau de développement financier, notamment l'Algérie.

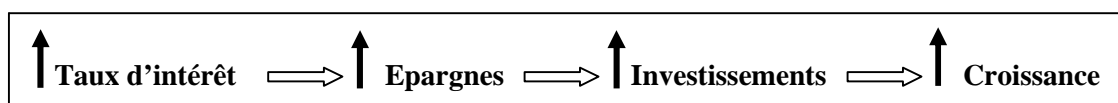
Plus tard, l'émergence de la théorie de la libéralisation financière qui « s'est développée sur la critique de la répression financière dans les pays en développement »<sup>1</sup>, considère la libéralisation du secteur financier comme synonyme de développement financier. En effet, McKinnon<sup>2</sup> et Shaw<sup>3</sup> ont défendu, chacun de son côté, un nouveau point de vue, celui de la libéralisation financière et ils l'ont présenté comme une solution à la répression financière et un moyen d'assurer le développement financier et par conséquent accélérer la croissance économique des pays en développement. Ainsi, ils soulignent l'effet négatif de la répression financière (plafonnement des taux d'intérêt, politique d'allocation sélective du crédit, protectionnisme financier), qui réduit la formation du capital, biaise les choix techniques au détriment des activités intensives en main d'œuvre et conduit à des investissements intensifs en capital de piètre qualité<sup>4</sup>.

Les conclusions de McKinnon<sup>5</sup> et Shaw<sup>6</sup>, ont donné naissance au modèle de libéralisation financière, connu par l'appellation du modèle de McKinnon-Shaw en 1973 restent prédominantes dans la littérature économique. Ce modèle se caractérise par un abandon de la politique de répression financière, jugée nuisible à l'économie, et par l'adoption de la politique de libéralisation financière.

Les auteurs démontrent, par le biais de ce modèle, la nécessité de supprimer les restrictions sur les taux d'intérêts officiels et de l'augmentation de leur niveau et/ou d'une réduction du taux d'inflation, de sorte à hausser les taux d'intérêt réels. Cette augmentation des taux d'intérêt réels provoque à son tour un accroissement de l'épargne, ce qui améliore, par conséquent, le volume des ressources financières disponibles à l'investissement et éventuellement le taux de croissance de l'économie. Ces auteurs ont donc créé le concept de libéralisation financière à partir d'une lecture critique de la notion de répression financière, pratiquée dans les pays en développement dans les années cinquante et soixante. Ils ont donc simplement assimilé la libéralisation financière au développement financier.

La figure ci-dessous, résume le processus de croissance économique expliqué par la théorie de libéralisation financière.

**Fig. I.3. Schéma explicatif de la théorie de la libéralisation financière**



**Source :** KARA, R, ALIZIANE, M.O. (2016). Les incidences des politiques de libéralisation financière sur le développement financier en Algérie. *Revue académique des études sociales et humaines*. Publiée par Université Hassiba Benbouali de Chlef, (16), 13-25.

1. EMRAN, M. S., STIGLITZ, J. E. (2009). Financial liberalization, financial restraint, and entrepreneurial development. *Available at SSRN 1332399*. P1
2. MCKINNON, R. I., (1973). *Money and Capital in Economic Development*. Washington, DC: Brookings Institution.
3. SHAW, E., (1973). *Financial Deepening In Economic Development*. New York: Oxford University Press.
4. JACQUET, P., POLLIN, J. P. (2012). Systèmes financiers et croissance. *Revue d'économie financière*, (2), 77-110.
5. MCKINNON, R. I., (1973). *Op, Cit.*
6. SHAW, E., (1973). *Op, Cit.*

Cette similitude entre le développement financier et la libéralisation financière a marqué, pendant ces dernières décennies, les stratégies de développement prônées par les institutions financières internationales (le FMI en particulier), qui sont d'ailleurs principalement tournées et basées sur le marché. Ces institutions ont encouragé la mise en place de structures purement concurrentielles sur le marché financier, ainsi qu'une liberté de détermination des taux d'intérêt. Cette logique tranche avec les pratiques de la répression financière, où les taux d'intérêt sont administrativement fixés et où la concurrence est limitée dans le secteur financier<sup>1</sup>.

Dans cette logique, un système financier concurrentiel et libéralisé est considéré comme nécessaire pour la mise en place d'un secteur privé clef du développement économique. Ainsi, la politique de libéralisation financière, d'ouverture et de privatisation, est considérée comme l'orthodoxie des politiques de développement économique.

Les deux auteurs Abiad et Mody ont conçu, dans la même lignée, un indice mesurant le développement financier pour 35 pays sur la période 1973-1996. En effet, dans une vision réductrice, où le développement se confond avec la libéralisation financière, les indicateurs retenus sont<sup>2</sup>: le Contrôle de crédit, le contrôle des taux d'intérêt, les barrières à l'entrée, la régulation des marchés des capitaux, la privatisation du secteur financier et les restrictions sur les opérations financières internationales.

Le résultat de l'étude montre que le développement financier est le produit d'un ensemble de réformes orientées vers plus de libéralisation financière.<sup>3</sup> Pour l'économie néoclassique, le problème est donc la présence des pouvoirs publics dans le processus d'allocation des ressources sur le système financier, qui empêcherait une distribution efficiente des fonds et découragerait la mobilisation de l'épargne.

La notion de développement financier, qui se rencontre dans la littérature économique dominante, est assimilée à la dérégulation\*, à la privatisation et à l'ouverture financière, une définition qui a eu un grand succès dans les pays en développement. Pour cause les recommandations en matière de politiques économiques des institutions financières internationales s'inspirent de cette vision<sup>4</sup>. En effet, durant les trois dernières décennies, ces institutions ont essayé de promouvoir des programmes d'ajustement structurel dans l'ensemble des pays en développement<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> BEJI, S. (2009). *Le développement financier pour les pays du sud de la Méditerranée à l'épreuve de la mondialisation financière* (Doctoral dissertation, Université Paris-Nord-Paris XIII), p 22.

<sup>2</sup> ABIAD, A., MODY, A (2003). *Financial Reform : What Shakes it? What Shapes it? IMF Working Paper*, N°70.

<sup>3</sup> BEJI, S. (2009). *Op, Cit.* p 23.

\* Selon STOFFAES Christian, «*la régulation s'est mise en place dans le contexte de la Grande Dépression des années 1930, pour faire face à l'échec du «capitalisme sauvage, c'est à dire, non «régulé». dans un mouvement inverse, la «dérégulation» s'est imposée pour faire face à l'échec de l'intervention de l'Etat dans l'économie considéré comme responsable de la stagflation des années 1970»*. (STOFFAES, C. (2012). *La capture des banques centrales*. In: LORENZI, J-H. (Dir). *Qui capture l'Etat, Les cahiers du cercle des économistes*, Presses Universitaires de France, Paris. p. 59.)

<sup>4</sup> CNUCED. (2013). *Contribuer au développement des infrastructures pour promouvoir l'intégration économique: le rôle des secteurs public et privé*. Nations Unies, p. 3.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 7.

En imposant cette logique de marché, plusieurs pays en développement ont adopté des programmes massifs de privatisations<sup>1</sup> et des politiques de développement financier qui s'appuient en premier lieu sur la libéralisation financière. Nous entendons par politiques de développement financier « *l'ensemble des actions poursuivies par les pouvoirs publics ou ses émanations afin de satisfaire les besoins financiers des différentes catégories [d'acteurs] économiques dans un pays donné* »<sup>2</sup>. Elles s'inscrivent au rang des grandes politiques structurelles. Leurs mises en œuvre peuvent se faire par des mécanismes d'intervention directe de l'État tels que les financements sectoriels et création d'institutions *ad hoc*, ou par des interventions plus indirectes tel que le cadre réglementaire et les incitations<sup>3</sup>.

Cependant, il s'est avéré que ces programmes et politiques ont échoué à réaliser les objectifs escomptés et ont été décevantes à bien des égards, puisque même le volume d'investissement a connu un ralentissement conséquent suite à ce processus intense de privatisations à grande échelle<sup>4</sup>.

Pourtant, comme le soulignent Dombush et Reynoso, « *le paradigme de la répression financière semble constituer, par certains aspects, [...], un fragment de vérité... mais une vaste exagération* »<sup>5</sup>. En effet, le problème de ce modèle, est que la théorie néoclassique sur laquelle il se base, repose sur des hypothèses faibles et peu réalistes<sup>\*</sup>. Elles ne sont pas représentatives de la réalité des marchés bancaires et des marchés financiers d'aujourd'hui, car ces marchés ne sont pas régis par les règles de la concurrence pure et parfaite (par la transparence du marché où l'information est parfaite et gratuite pour tous les acteurs,...). En réalité, surtout pour le cas des marchés financiers, l'information est loin d'être gratuite et encore moins parfaite pour les acteurs<sup>6</sup>.

Cette vision du développement financier, est inspirée de l'approche fonctionnelle du système financier défendue par Levine<sup>7</sup> et par Demirgüç-Kunt et Levine<sup>8</sup>. Une approche qui offre un cadre théorique permettant d'apprécier la performance d'un système financier au travers de l'analyse de ses différentes fonctionnalités. Comme le montre cette figure synthétique proposée par Levine :

---

1. CNUCED (2013). *Op, Cit.* p. 7.

2. MEISEL, L., MVOGO, J. P. (2007). Quelle politique de développement financier en zone franc?. *Agence Française de développement (AFD)*, (23).

3. MEISEL, L., MVOGO, J. P. (2007). *Op, Cit.*

4. ROLAND G, ed. (2008). *Privatization: Successes and Failures*. Columbia University Press. New York,

5. DORNBUSCH, R., REYNOSO, A. *Financial factors in economic development*. Massachusetts Institute of Technology Cambridge 1989. P 4.

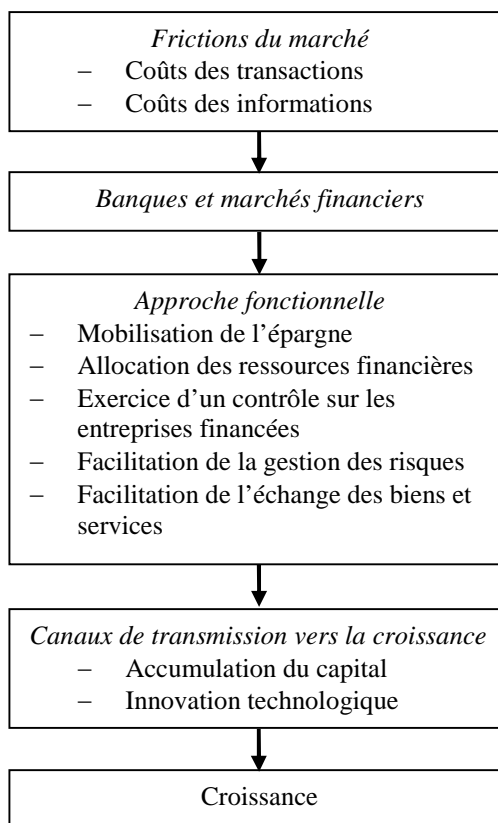
\* Voir pour plus d'explication sur le sujet des postulats de l'école néoclassique, les travaux des courants hétérodoxes et notamment: le courant de l'économie institutionnaliste (traditionnelle), l'école keynésienne, l'école postkeynésienne, les régulationnistes, les marxistes, etc.

6. VENET, B. «Libéralisation financière et développement économique: une revue critique de la littérature.» *Revue d'économie financière* 29 (1994): 87-111.

7. LEVINE, R. (1997). *Financial Development and Economic*, *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXV (06), p. 688-726.

8. LEVINE, R. (2004): « Finance and Growth : Theory and Evidence », *NBER Working Paper Series*, N°10766. P 5-6

Fig. I.4. Approche théorique de la finance et de la croissance selon Levine<sup>1</sup>



Source: LEVINE, R. (1997). Financial development and economic growth: views and agenda. *Journal of economic literature*, vol. 35, no 2, p. 688-726.

Cette approche fonctionnelle définit le développement financier et son rôle dans la croissance économique. En se basant sur l'idée que les coûts d'acquisition de l'information, l'application des contrats financiers déjà établis et la réalisation des transactions financières légitiment le recours à des types particuliers de contrats financiers, de marchés financiers et d'intermédiaires financiers. Par exemple, l'émergence des banques qui améliorent l'accès aux informations sur les firmes et les entrepreneurs, contribue à l'amélioration de l'allocation des crédits<sup>2</sup>.

Pareillement, les contrats financiers, qui garantissent le remboursement des créanciers de la part des emprunteurs, conditionnent l'allocation de l'épargne des acteurs à capacité de financement. C'est sur l'acceptation de l'hypothèse de l'existence de *frictions* sur les marchés financiers que Demirgüç-Kunt et Levine<sup>3</sup> ont fondé leur définition du développement financier. Ces frictions financières sont définies comme « l'ensemble des caractéristiques dans le modèle qui font obstacle aux flux financiers entre les acteurs qui disposent de fonds et ceux en besoin de financement. Par exemple, l'information imparfaite sur l'emprunteur peut

1. LEVINE, R. (1997), Financial development and economic growth: views and agenda. *Journal of economic literature*, , vol. 35, no 2, p. 688-726.

2. LEVINE, R. (1997), *Op. Cit.*

3. DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2008): « Finance, Financial Sector Policies, and Long-Run Growth », *World Bank, Policy Research Working Paper*, N°4469.

*inciter le prêteur à proposer une quantité réduite de crédit à un taux d'intérêt élevé.* »<sup>1</sup>. Contrairement au modèle d'Arrow-Debreu, qui néglige les coûts d'information et de transaction. Ils considèrent que les frictions inhérentes au fonctionnement des marchés financiers, motivent l'apparition des intermédiaires financiers et la création de certains types de contrats, qui influencent dans une seconde étape le développement et la croissance économique<sup>2</sup>.

Ainsi, l'existence de coûts d'établissement de transactions financières et l'existence de coûts d'acquisition d'informations sur les différents opérateurs financiers, peuvent représenter un « gaspillage<sup>3</sup> » des ressources financières et forment donc des obstacles au bon fonctionnement du système financier.

Par conséquent, pour Demirgüç-Kunt et Levine il y a « *développement financier lorsque les instruments financiers, des marchés et des intermédiaires financiers améliorent - sans nécessairement les supprimer- les coûts d'obtention de l'information, les coûts d'exécution des contrats et les coûts de transaction et donc faire en sorte de fournir une meilleure prestation des cinq fonctions financières.* »<sup>4</sup> Ainsi, le développement financier implique l'amélioration de (i) la production d'informations *ex ante* sur les investissements possibles, (ii) le suivi des investissements et la mise en œuvre de la gouvernance d'entreprise, (iii) la négociation, la diversification et la gestion du risque, (iv) la mobilisation et la collecte de l'épargne, et (v) l'échange de biens et services. Chacune de ces fonctions financières peuvent influencer sur l'épargne et les décisions d'investissement et donc sur la croissance économique<sup>5</sup>.

Toutefois, ces auteurs<sup>6</sup> après plusieurs études empiriques, (avec méthodes économétriques) considèrent que la structure financière n'occupe pas une place centrale dans l'équation de la croissance économique. Ils soutiennent que « *les réponses obtenues au terme d'analyses très diverses sont étonnamment claires [...] Le niveau global de développement du système financier [services financiers efficaces, intermédiaires bien établis et marchés efficaces] contribue à l'essor de l'économie, mais la structure financière en tant que telle ne semble pas tirer à conséquence* ».<sup>7</sup>

La définition du développement financier avancé par Levine est justifiée essentiellement par le modèle de croissance endogène qui est basé sur les trois postulats suivants<sup>8</sup>:

- Le progrès technique (l'amélioration des procédés de mise en œuvre conjointe des différentes matières premières) est au cœur de la croissance économique. Le progrès de la

---

1. ELENİ, I., THEPHTHIDA S. (2012). L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise, *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE*. (451-453), p. 91-130.

2. BEJI, S. *Op, Cit.* p. 21.

3. *Ibid.* p. 30

4. DEMIRGÜÇ-KUNT. A., LEVINE. R. (2008). *Op, Cit.* p. 4-5.

5. *Ibid.*

6. DEMIRGÜÇ-KUNT. A., LEVINE. R. (2008), *Op, Cit.*

7. DOLAR, V., MEH, C. (2002). Structure financière et croissance économique: un tour d'horizon de la littérature. *financier*, banque du canada, décembre, 63-65.

8. ROMER, P. (1991). Progrès technique endogène. *Annales d'Economie et de Statistique*, 1-32.

technologie incite à l'accumulation du capital, et la combinaison de ces deux facteurs explique une grande part des gains de productivité horaire.

- Le progrès technique provient principalement de décisions volontaires prises par les individus qui répondent aux incitations émises par le marché. Le modèle inclut donc un progrès technique endogène plutôt qu'exogène. Cela n'implique pas pour autant que tout individu qui contribue au progrès technique soit motivé par les incitations du marché: par exemple, cela peut ne pas être le cas d'un scientifique universitaire qui est financé par l'Etat. L'hypothèse signifie que les signaux émis par le marché jouent, quand même, un rôle essentiel dans le processus de mise en application des connaissances nouvelles. Notre connaissance initiale de l'électromagnétisme résulte des recherches conduites dans les universités, mais les magnétoscopes proviennent des efforts accomplis par les entreprises privées motivées par le profit.
- Le dernier est le plus important des postulats, stipule que les modalités pour mettre en œuvre des innovations technologiques diffèrent intrinsèquement des modalités d'utilisation des autres biens économiques. Une fois que le coût de développement d'un nouvel ensemble d'instructions a été supporté, celles-ci peuvent être réutilisées sans limite à un coût additionnel nul. Développer de nouvelles ou de meilleures instructions est équivalent à encourir un coût fixe. Cette propriété est la caractéristique qui définit la technologie.

Ce modèle de croissance endogène (néoclassique) qui constitue la base de la définition du développement financier proposé par Levine rencontre un certain nombre de difficultés d'ordres conceptuels et méthodologiques aussi bien que politiques et idéologiques<sup>1</sup> :

- Le modèle de croissance endogène considéré comme une «nouveau théorique» néoclassique est en réalité inspiré de modèles hétérodoxes, classico-marxistes ou post-Keynésiens<sup>2</sup>.
- Le modèle endogène est basé sur *l'homoeconomicus* et sur l'individualisme méthodologique et politique, alors que l'accumulation du capital est une activité de nature sociale.
- La faiblesse théorique du concept d'«équilibre».
- Le progrès technique dans cette définition est le résultat d'un système éducatif et de recherche «privée», elle nie le rôle du système éducatif public et la dimension collective du savoir.
- La difficulté de la vérification empirique, celle-ci étant déconnectée de la théorie, du fait des difficultés à extraire des spécifications à tester économétriquement, et dans la confrontation aux données statistiques.

---

1. HERRERA, R. (2000). Pour une critique de la nouvelle théorie néoclassique de la croissance. *Cahier de la MSE de Paris*, 1- 21.

2. E SILVA, V. N. C., DE OLIVEIRA GONÇALVES, F. (2015). Orthodox growth models, heterodox approaches and financial systems: a survey on the rhetoric of mainstream literature in the second half of the 20th century . Conference: XVIII Encontro de Economia da Região Sul - Anpec Sul, 2015 June. disponible sur: file:///C:/Users/GGELECTRONIC/Downloads/orthodox\_growth.pdf. (consulté le 23/01/2016).

- Cette définition basée sur des modèles mathématiques purement théoriques, n'explique pas la réalité économique, comme l'affirme Lucas dans son article «*Methods and Problems in Business Cycle Theory* » :

« (...) l'exigence de « réalisme », pour un modèle économique, nuit à son utilité potentielle pour réfléchir au sujet de la réalité. Tout modèle suffisamment élaboré pour donner des réponses claires aux questions qu'on lui pose sera nécessairement artificiel, abstrait, manifestement « irréel » ». <sup>1</sup>

Dans l'économie de l'Algérie, c'est difficile de parler d'une relation entre la finance et la croissance qui se transmet par les canaux d'accumulation de capital et de progrès techniques.

En effet, l'accumulation du capital et le progrès technique en Algérie sont entravés par trois limites principales:

La première, est la nature de l'économie de l'Algérie et son insertion dans l'économie mondiale qui se fait sur la base d'un seul produit (les hydrocarbures), elle va de ce fait subir les contrecoups des mouvements qui affectent cette économie mondiale.

La deuxième est la faiblesse des secteurs de production de l'Algérie (industriel, agricole,...). Cela limite l'accumulation du capital et en conséquence affaiblit le progrès technique, malgré les politiques d'accumulation de la technologie adoptées par l'Algérie dès son indépendance.

Une ultime cause se situe dans la nature même du système financier de l'Algérie. Alors que cette définition parle de banques privées et d'un marché financier efficient, qui prennent en charge le financement de l'économie, le système financier de l'Algérie est basé sur les banques publiques à 90%. Donc sans influence des banques privées et étrangères, et sans marché financier actif.

Ainsi, la relation entre le développement financier et la croissance économique se transmet, comme on vient de le voir dans le modèle endogène,<sup>2,3</sup> à travers deux canaux, à savoir : l'accumulation du capital et le progrès technique.

Toutefois, comment aborder dans le cas particulier de l'Algérie (i) la relation entre l'accumulation du capital et la croissance économique, (ii) et la relation entre le progrès technique et la croissance économique, en tenant compte du contre-exemple de l'URSS stalinienne qui a procédé à de très gros efforts d'accumulation du capital mais sans impact significatif sur la croissance?

Cela rend difficile la vérification, avec cette définition, de la relation entre la finance et la croissance dans le cas de l'Algérie, ce qui nous amène à essayer de définir le développement financier, en prenant en considération les deux précédentes définitions, à savoir la définition structurelle de Goldsmith<sup>4</sup> et la définition fonctionnelle de Levine<sup>5</sup>. Cette adjonction est pour nous plus proche de la réalité de l'économie de l'Algérie, puisqu'elle

---

1. LUCAS, R. E. (1980). *Methods and problems in business cycle theory. Journal of Money, Credit and banking*, 12(4), 696-715.

2. Romer, P. (1989). *Endogenous technological change*. National Bureau of Economic Research. (No. w3210)

3. Romer, P. (1994). The origins of endogenous growth. *The journal of economic perspectives*, 8(1), 3-22.

4. GOLDSMITH, R.W. (1969), *Op, Cit.*

5. LEVINE, R. (1997), *Op, Cit.*

associe le développement de la structure financière défendue par Goldsmith, et le développement des cinq fonctions du système financier développées par Levine. Ainsi, nous pouvons dire qu'il y a développement financier dans une économie donnée, quand les structures financières (institutions financières et marchés financiers), sont développées, c'est-à-dire, qu'il existe une gamme complète d'actifs financiers et d'institutions financières et que ces dernières parviennent à accomplir leurs fonctions en matière de financement de l'économie.

La définition structurelle se base sur la nature de structure du système financier et son développement, la définition fonctionnelle se base, quant à elle, sur les fonctions que doit accomplir le système financier pour minimiser les frictions. Et d'après tout ce qu'on vient de voir, on comprend que les deux définitions ont un point de rencontre qui les explique toutes les deux, c'est le système financier, qui est nous avons défini comme étant :

*« L'ensemble des instruments, des institutions, des marchés, des circuits et des modes de régulation qui permettent la réalisation des opérations financières dans un espace économique national ou international »<sup>1</sup>.*

Cette définition nous permet d'analyser le développement financier dans une économie donnée, en faisant appel à la notion d'« institution », comme étant l'unité méthodologique représentée par les trois définitions, ce qui explique l'intérêt que nous porterons à cette notion dans le chapitre suivant.

### **§2. Les fonctions des systèmes financiers**

Les fonctions clés des systèmes financiers, qui sont fondamentales pour établir les liens entre le développement financier et la croissance économique sont classées selon Levine en cinq catégories, comme suit<sup>2</sup> :

#### **A. La mobilisation de l'épargne**

Les intermédiaires financiers et les marchés financiers jouent un rôle important dans la coordination des décisions des ménages et des entreprises, concernant respectivement, l'épargne et l'investissement. L'épargne des ménages peut être insuffisante pour financer entièrement un emprunteur. Les systèmes financiers mobilisent l'épargne en collectant les épargnes des divers ménages et rendent ces fonds collectés disponibles pour les prêts. Par conséquent, plus les systèmes financiers se développent, plus les dépôts des épargnants seront attirés, et plus de fonds seront disponibles pour les investissements. Cela facilite les activités d'intermédiation financière, et approfondit donc les systèmes financiers.

#### **B. L'allocation des ressources financières**

Un système financier qui fonctionne bien conduit à une répartition plus efficace des ressources. Tobin et Brainard<sup>3</sup> font valoir qu'avec la capacité d'évaluer les projets

---

1. COHEN, E. (1991), *Op. Cit.*, p 33.

2. LEVINE, R. (1997). *Op. Cit.*

3. TOBIN, J., BRAINARD, W. C. (1963) Financial Intermediaries and the Effectiveness of Monetary Control. *American Economic Review* 53: 383-400.

d'investissement, les intermédiaires financiers permettent aux entrepreneurs d'étendre leurs activités en empruntant à des taux plus faibles et avec des conditions plus faciles. Les intermédiaires financiers évaluent différentes opportunités d'investissement disponibles, en évaluant les risques associés afin que les fonds soient acheminés aux projets les plus prometteurs. Cela conduit à l'amélioration de la qualité des investissements qui peuvent avoir un effet expansionniste sur l'économie. Les marchés financiers peuvent avoir un avantage comparatif sur les intermédiaires financiers pour financer de nouveaux projets d'investissement innovants, puisque les acteurs du marché peuvent obtenir rapidement des informations pertinentes sur les entreprises, conduisant ainsi, à une répartition plus efficace des ressources.

### **C. La facilitation de la gestion des risques**

Les systèmes financiers efficaces permettent aux investisseurs de diversifier leurs portefeuilles et de se couvrir contre les risques. Avec l'avantage d'un grand nombre d'emprunteurs et de prêteurs, les intermédiaires financiers peuvent effectivement assurer des liquidités correspondantes aux différentes périodes de maturité des prêts<sup>1</sup>. L'émergence d'intermédiaires financiers améliore de manière significative les risques de liquidité auxquels sont confrontés les individus, et facilite donc les activités d'investissement. Par conséquent, les liquidités inutiles peuvent être évitées<sup>2</sup>. Les marchés financiers fournissent également une liquidité abondante. De nombreux projets d'investissement potentiellement lucratifs exigent un engagement à long terme du capital, mais les investisseurs sont souvent réticents à l'idée d'attacher leur épargne. Les marchés financiers, en particulier les marchés boursiers, offrent une solution en permettant aux investisseurs d'investir dans ces projets à rendement élevé et encore, en mesure de vendre l'investissement rapidement et obtenir de l'argent en cas de besoin. Cela rend les marchés boursiers attrayants pour certains investisseurs.

### **D. La facilitation de l'échange des biens et services**

Les transactions commerciales sont facilitées en offrant des facilités de crédit et en garantissant les paiements. Gurley et Shaw<sup>3</sup> soutiennent que la fonction principale des intermédiaires financiers est de transformer des titres primaires en titres indirects, immédiatement utilisables. Les intermédiaires financiers peuvent obtenir des bénéfices au cours de cette transformation en exploitant les économies d'échelle dans les prêts et les emprunts. Puisque les intermédiaires financiers peuvent gérer et investir des fonds à un coût beaucoup plus faible, les petits déposants individuels peuvent éviter les tracas d'avoir à évaluer chaque emprunteur potentiel, ainsi, les entreprises cherchant à emprunter peuvent gagner beaucoup de temps et d'importants efforts pour rechercher des fonds. Cela réduit les coûts d'information et donc facilite grandement les transactions.

- 
1. DIAMOND, D. W., DYBVIK, P. H. (1983) Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity. *Journal of Political Economy* 91: 401-419.
  2. BENCIVENGA, V. R., SMITH, B. D., STARR, R. M. (1995) Transactions Costs, Technological Choice, and Endogenous Growth. *Journal of Economic Theory* 67: 153-177.
  3. GURLEY, J. G., SHAW, E. S. (1960). Money in a Theory of Finance (Washington, DC: Brookings Institution). *Transactions Demand for Cash. The Review of Economics and Statistics*, vol. 38, no 3.

### E. L'exercice d'un contrôle sur les entreprises financées

Les coûts liés à la surveillance des entreprises peuvent diminuer avec la disponibilité accrue des services fournis par les intermédiaires financiers. Si la vérification des rendements relatifs aux projets demandée par les investisseurs extérieurs est coûteuse, les entreprises seront découragées d'emprunter plus, étant donné que plus d'emprunt implique un plus grand risque de défaut.

Par conséquent, ces coûts de vérification peuvent entraver les investissements efficaces<sup>1</sup>. Avec l'existence d'intermédiaires financiers, Diamond<sup>2</sup> montre que les coûts de surveillance seront réduits grâce à des arrangements financiers appropriés. Du point de vue des marchés financiers, l'évaluation des actifs des entreprises basées sur les cours boursiers fournit un critère pour mesurer la performance des gestionnaires. Cela conduit à des contrôles améliorés sur les entreprises et peut exercer une influence positive sur la croissance économique.

### §3. Les types de systèmes financiers : système basé sur les banques vs système basé sur le marché financier

Le développement financier peut être largement le résultat du développement financier des intermédiaires financiers et/ou le développement du marché boursier. Actuellement, il y a un grand débat entre les économistes partisans des systèmes financiers basés sur les banques et ceux pour les systèmes financiers basés sur les marchés financiers et leur importance pour l'économie\*. Ci-dessous nous reproduirons des extraits de quelques-uns des débats, les plus importants :

#### A. Le cas d'un système financier basé sur les banques

Ce point de vue va à l'encontre du système financier basé sur le marché. Étant donné que les marchés boursiers révèlent rapidement des informations aux investisseurs en général, il y a un manque de motivation (prime) chez les investisseurs individuels ce qui réduit les ressources consacrées à la recherche des entreprises. Ainsi un plus grand développement du marché peut effectivement entraver les incitations pour identifier des projets novateurs qui engendrent une croissance plus rapide<sup>3</sup>. Les banques peuvent atténuer les effets dissuasifs potentiels de l'efficacité des marchés en privatisant les informations qu'ils acquièrent et en formant des relations à long terme avec des entreprises<sup>4</sup>. Les banques peuvent faire des investissements sans révéler immédiatement leurs décisions sur les marchés publics, cela incite les investisseurs à la recherche des entreprises, des gestionnaires et des conditions du

---

1. BERNANKE, B., GERTLER, M. (1989) Agency Costs, Net Worth, and Business Fluctuations. *American Economic Review* 79: 14-31.

2. DIAMOND, D. W. (1984) Financial Intermediation and Delegated Monitoring. *Review of Economic Studies* 51: 393-414.

\* Pour plus de détails sur ce débat, voir : LEVINE, R. (2005). "Finance and growth: theory, evidence, and mechanisms". in The Handbook of Economic Growth, ed., Philippe AGHION and Steve Durlauf, Amsterdam, Netherlands: North-Holland.

3. STIGLITZ, J.E. (1985). Credit markets and the control of capital. *Journal of Money, Credit and Banking*, 17 (2), 133-152.

4. BOOT, A.W.A., GREENBAUM, S.J., THAKOR, A. (1993). Reputation and discretion in financial contracting. *American Economic Review*, 83(5), 1165-1183.

marché avec des ramifications positives sur l'allocation des ressources. En outre, Rajan et Zingales<sup>1</sup> soulignent que les banques puissantes qui ont des liens étroits avec les entreprises vont être plus efficaces pour exercer une pression sur elles en matière de remboursement de leurs dettes, que les marchés boursiers.

Sur la gouvernance d'entreprise, une grande littérature souligne que les marchés ne contrôlent pas efficacement les gestionnaires<sup>2</sup>. Les prises de contrôle (*Takeovers*) ne peuvent pas être un dispositif efficace de contrôle d'entreprise, parce que les initiés (ceux qui sont sur place-*insiders*) ont de meilleures informations que les étrangers (*outsiders*). En outre, la liquidité du marché boursier peut favoriser un climat de myopie des investisseurs. Lorsqu'un investisseur institutionnel détient une part importante du capital d'une firme peu performante, la liquidation de ses détentions fait baisser les cours boursiers et rend la firme objet d'opérations de prise de contrôle<sup>3</sup>. Ainsi, un plus grand développement du marché boursier peut entraver la gouvernance d'entreprises et induire une allocation inefficace des ressources par rapport au système basé sur les banques<sup>4,5,6</sup>.

### **B. Le cas d'un système financier basé sur le marché financier**

Ce point de vue va à l'encontre du système financier basé sur la banque. Une fois que les banques acquièrent des informations solides sur les entreprises, elles peuvent en tirer profit; les entreprises doivent payer pour un meilleur accès aux capitaux<sup>7</sup>. Les banques - en tant qu'émetteurs de dette - ont aussi une distorsion inhérente de la prudence, de sorte que le système basé sur les banques peut alourdir l'innovation des entreprises et la croissance<sup>8</sup>. Allen et Gale<sup>9</sup> observent également, que les banques ne peuvent pas être à la fois colleteuses et diffuseuses d'informations dans des situations incertaines impliquant des produits et des procédés novateurs efficaces.

Les banques sont également attaquées sur l'efficacité des systèmes de gouvernance d'entreprise. Les banquiers agissent dans leur propre intérêt, pas nécessairement dans l'intérêt de tous les créanciers ou l'économie en général. Par exemple, les banques influentes peuvent

- 
1. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1999). Which capitalism? Lessons from the East Asian crisis. *Journal of Applied Corporate Finance*, 11(3), 40-48.
  2. SHLEIFER, A., VISHNY, R.W. (1997). A survey of corporate governance. *Journal of Finance*, 52(2), 737-783.
  3. Pour plus de détails Voir : KOCHHAR, Rahul., DAVID, P. (1996). Institutional investors and firm innovation: A test of competing hypotheses. *Strategic Management Journal*, vol. 17, no 1, p. 73-84.
  4. BAUM, C., SCHÄFER, D., TALAVERA, O. (2011). The impact of the financial system's structure on firms' financial constraints. *Journal of International Money and Finance*, 30 (4), 678-691
  5. SEMENOV, R. (2006). Financial system Financing constraints and Investment: Empirical analysis of OECD Countries. *Applied Economics*, 38(17), 1963-1974.
  6. BOND, S., ELSTON, J.A., MAIRESSE, J., MULKAY, B. (2003). Financial factors and investment in Belgium, France, Germany, and the United Kingdom: a comparison using company panel data. *The Review of Economics and Statistics*, 85 (1), 153-165.
  7. HELLMIG, M. (1991). Banking, financial intermediation, and corporate finance". In: Giovanni, A., Mayer, C. (Eds.), *European Financial Integration*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, 35-63.
  8. MORCK, R., Nakamura, M. (1999). Banks and corporate control in Japan. *Journal of Finance*, 54(1), 319-340.
  9. ALLEN, F., Gale, D. (1999). Diversity of opinion and financing of new technologies. *Journal of Financial Intermediation*, 8(1-2), 68-89.

empêcher le remplacement de gestionnaires inefficaces si ces derniers sont particulièrement généreux pour les banquiers<sup>1</sup>.

Rajan et Zingales<sup>2</sup> soutiennent qu'en réponse aux chocs qui affectent l'économie, dans les systèmes basés sur le marché, les entreprises en situation difficile seront plus efficacement identifiées et isolées, pour les empêcher de nuire à l'économie que dans un système basé sur les banques.

### C. Débat Banques- marchés financiers : une complémentarité

Certains rejettent l'importance de ce débat opposant les systèmes financiers et font valoir que la question est le développement financier global et non pas les arrangements institutionnels particuliers qui fournissent des services financiers à l'économie<sup>3,4</sup>. Selon ce point de vue, la question cruciale pour la croissance est de savoir si l'économie a accès à un système financier qui fonctionne bien; la composition exacte du système financier est d'une importance secondaire. Ces arguments laissent à penser qu'il n'y a pas lieu d'opposer les marchés aux intermédiaires financiers, mais plutôt d'étudier comment ils se complètent. La coexistence de plusieurs modes de transformation de l'épargne en investissements, permet au système de continuer à fonctionner lorsque la principale forme de transformation fait défaut<sup>5</sup>.

### §4. Développement financier et incertitude

Dans cette sous section, nous abordons certaines limites du développement financier, comme suit:

#### A. La frivolité de la finance

Tous les chercheurs ne sont pas convaincus de l'importance des systèmes financiers. Par exemple, Lucas<sup>6</sup> affirme que les économistes ont tendance à trop insister sur le rôle des facteurs financiers dans le processus de croissance économique. Modigliani et Miller<sup>7</sup> élaborent un cadre dans lequel les décisions économiques réelles sont indépendantes de la structure financière. Leur modèle suppose un monde de marchés parfaits avec une symétrie d'information, et aucun frais de transaction n'est impliqué dans une activité économique. Dans ce cadre, Fama<sup>8</sup> démontre, dans une étude très connue, que dans un secteur bancaire concurrentiel avec l'égalité d'accès aux marchés financiers (de sorte que les déposants peuvent

---

1. BLACK, S.W., MOERSCH, M. (1998). Financial structure, investment and economic growth in OECD countries. In: Black, S.W., Moersch, M. (Eds.), *Competition and Convergence in Financial Markets: The German and Anglo-American Models*. North-Holland, New York, 157-174.

2. RAJAN, R., ZINGALES, L. (2003). *Saving capitalism from the capitalists* (Vol. 2121). New York: Crown Business.

3. Merton, R. C., Bodie, Z. (2004). *The design of financial systems: towards a synthesis of function and structure* (No. w10620). National Bureau of Economic Research.

4. LEVINE, R. (1997). *Op. Cit.*

5. *Ibid.*

6. LUCAS, R. E., Jr (1988). *Op. Cit.*

7. MODIGLIANI, F., MILLER, M. H. (1958) The Cost of Capital, Corporation Finance, and the Theory of Investment. *American Economic Review* 48: 261-297.

8. FAMA, E. F. (1980) Banking in the Theory of Finance. *Journal of Monetary Economics* 6: 39-57.

toujours refinancer leurs crédits pour atteindre le meilleur intérêt\*), un changement de décision de prêt par une banque individuelle n'a aucun effet sur le prix et sur l'activité réelle dans un cadre d'équilibre général.

### B. Influence négative des banques

L'étude de Morck et Nakamura<sup>1</sup> et l'étude de Morck et Stangeland<sup>2</sup> montrent que la surveillance des banquiers sur la gestion des entreprises est exercée pour assurer que les entreprises emprunteuses ne font pas défaut sur leur dette. Cela jette un doute sur la fiabilité des banquiers, étant donné qu'ils peuvent encourager un comportement d'aversion au risque dans les entreprises d'investissement et de promouvoir des investissements excessifs dans des immobilisations corporelles (plutôt que des actifs basés sur la connaissance), qui peuvent être utilisés comme garantie de prêt. Cela peut limiter les opportunités de développement pour des entreprises et exercer une influence négative sur la croissance économique. Par conséquent, le développement du secteur bancaire peut avoir une influence négative sur la croissance économique.

### C. Les effets déstabilisants des marchés boursiers

L'argument selon lequel les marchés boursiers favorisent la croissance économique est également sujet à débat. La croissance du marché boursier peut entraîner la substitution du portefeuille de prêts des banques aux actions plutôt que d'accumuler et de générer des ressources supplémentaires pour stimuler la croissance. Keynes<sup>3</sup> fait valoir que les marchés boursiers produisent des activités trop spéculatives, et ceux-ci ne conduisent pas à la stabilité d'une économie. Pour lui, en raison de leur nature instable et spéculative, les marchés boursiers ont des effets nuisibles et déstabilisateurs sur l'économie. De même, l'instabilité et l'attente dans des situations de spéculation en ce qui concerne l'effet de levier peuvent avoir des conséquences négatives sur l'économie<sup>4</sup>. Les facteurs psychologiques stimulent les comportements spéculatifs excessifs (frénésie) lorsque certains événements changent les circonstances économiques. En présence d'un système bancaire faible, un petit événement touchant la confiance des investisseurs peut entraîner l'économie dans une crise (krach financier). En effet, la spéculation irrationnelle conduit à des bulles de prix, qui éclatent et mènent à des crises économiques en raison de la fragilité du système bancaire. Ce point de vue est défendu aussi par Singh<sup>5</sup>, qui soutient que l'expansion du marché boursier dans les pays en développement est susceptible d'entraver la croissance à long terme. Étant donné que

---

\* Refinancer un crédit consiste à rembourser un crédit par anticipation, et parallèlement à réemprunter à un taux plus intéressant pour profiter d'une baisse de taux.

1. MORCK, R., NAKAMURA, M. (1999) Banks and Corporate Control in Japan. *Journal of Finance* 54: 319-339.

2. MORCK, R., STEILER, L. (2005) The Global History of Corporate Governance - An Introduction. In MORCK, R., STEILER, L. (ed.) *The history of corporate governance around the world: Family business groups to professional managers* (pp. 1-46). Chicago: University of Chicago Press.

3. KEYNES, J. M. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936). Traduit de l'Anglais par Jean de LARGENTAYE (1942). Paris : Éditions Payot, 1942. (Édition complétée le 20 juin 2002 à Chicoutimi, Québec.)

4. BOYER, R., DEHOVE, M., PLIHON, D. (2004). *Les crises financières*, La Documentation Française. P 83

5. SINGH, A. (1997) Financial Liberalisation, Stockmarkets and Economic Development. *Economic Journal* 107: 771-782.

la plupart des marchés boursiers dans les pays en développement sont encore immatures et sujets à des problèmes d'information, un manque de transparence et de divulgation d'informations peut contribuer à la fragilité de ces marchés. Par conséquent, les marchés boursiers sont susceptibles de compromettre plutôt que de stimuler la croissance économique.

### D. Les crises financières

Minsky<sup>1</sup> souligne que la crise financière provoquée par l'instabilité des systèmes financiers peut avoir des effets néfastes sur l'économie. Il considère une économie comme étant naturellement instable, une intervention constante du gouvernement est nécessaire pour parvenir à une stabilisation. Selon lui<sup>2</sup>, dans son article « *L'hypothèse de l'instabilité financière* », une économie progresse naturellement d'une structure financière solide à une structure financière fragile. L'expansion économique rapide encourage l'adoption d'un comportement plus risqué. Cela transformera l'économie à une phase d'expansion (boom phase) alimentée par les activités économiques spéculatives. Une telle situation de surendettement, fournit des conditions pour une crise provoquée par des événements qui incitent les entreprises à faire défaut sur leurs remboursements de prêts. Par conséquent, des coûts financiers plus élevés et de faibles revenus peuvent conduire à des taux de délinquance plus élevés. Lorsque les faillites apparaissent, l'économie serait entrée dans un état de récession. Minsky<sup>3</sup> appelle à l'intervention des banques centrales et plus de dépenses publiques afin d'atténuer ces fluctuations cycliques.

### E. L'opposition à la libéralisation financière

Plusieurs économistes, dirigés par J. Stiglitz, ont de sérieuses réserves au sujet des avantages de la libéralisation financière. Stiglitz<sup>4</sup> soutient que la fréquence accrue des crises financières est étroitement liée à la libéralisation du secteur financier. Il<sup>5</sup> suggère que l'intervention du gouvernement par le biais de la suppression des systèmes financiers, peut réduire les défaillances du marché et améliorer la performance globale de l'économie. Par exemple, le maintien des taux d'intérêts à des niveaux bas, peut augmenter la qualité moyenne des emprunteurs. Imposer des contraintes de crédit peut encourager l'équité pour financer l'expansion des entreprises. Cela réduit le coût du capital. Les programmes de crédit dirigés peuvent canaliser les ressources vers les secteurs des prometteurs de haute technologie. De même, Mankiw<sup>6</sup> a mis en avant que l'intervention du gouvernement, par exemple en fournissant une subvention de crédit et agir en tant que prêteur pour certains emprunteurs, peut améliorer considérablement l'efficacité de l'allocation de crédits.

---

1. MINSKY, H. P. (1975). *John maynard keynes*. New York: Columbia University Press.

2. MINSKY, H. P. (1992). The financial instability hypothesis. *The Jerome Levy Economics Institute Working Paper*, (74).

3. MINSKY, H. P. (1992). *Op, Cit.*

4. STIGLITZ, J. E. (2000). Capital market liberalization, economic growth, and instability. *World development*, 28(6), 1075-1086.

5. STIGLITZ, J. E. (1993). The role of the state in financial markets. *The World Bank Economic Review*, 7(suppl 1), 19-52.

6. MANKIW, N. G. (1986) The Allocation of Credit and Financial Collapse. *Quarterly Journal of Economics* 101: 455-470.

### Section III. Le cadre de référence épistémologique

Selon Cossette<sup>1</sup>, dans un travail de recherche, notamment, dans une thèse de doctorat, il est très important de se positionner sur le plan intellectuel dès qu'on sort un peu de l'orthodoxie et qu'on s'éloigne du courant dominant\*.

#### §1. Le positionnement épistémologique de la recherche

Pour situer notre recherche dans le vaste sujet qu'est le développement financier et les facteurs qui l'influencent, nous allons commencer par justifier notre positionnement épistémologique et nos orientations intellectuelles qui nous mèneront vers une ligne de pratiques réflexives qui sera suivie tout au long de cette étude.

Pour se positionner épistémologiquement dans un travail de recherche, on peut difficilement éviter de se poser certaines questions :

- Comment situer notre thèse dans un débat épistémologique et quelle place doit prendre l'archéologie du savoir sur l'objet de la thèse et les théories susceptibles d'être mobilisées<sup>2</sup>?
- Comment situer cette thèse dans sa finalité (descriptive, explicative, compréhensive) ?<sup>3</sup>
- Sommes-nous hétérodoxes ou orthodoxes ? Littéraires ou mathématiques ?

Avant de répondre à ces interrogations, nous allons tout d'abord, définir le mot polysémique\*\* « épistémologie », qui, selon Piaget, est « l'étude du passage des états de moindre connaissance aux états de connaissance plus poussés<sup>4</sup> ». Quant à Grawitz, elle définit l'épistémologie comme « une étude critique faite a posteriori, axée sur la validité des sciences, considérées comme des réalités que l'on observe, décrit, analyse<sup>5</sup> ». Dans le dictionnaire de Lalande, l'épistémologie est définie comme « l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective<sup>6</sup> », Mouchot la définit comme étant l'« Etude de l'élaboration et de la validité des connaissances »<sup>7</sup>, quant à Hofer il définit l'épistémologie

---

1. COSSETTE, P. (2009). *Publier dans une revue savante: Les 10 règles du chercheur convaincant*. PUF. p 13-25.

\* La relation entre le courant orthodoxe et le courant hétérodoxe « se déroule de façon spiraliforme (A. koyré) dans un temps continue ; elle laisse apparaître une lutte sempiternelle de théorie contradictoire : ces théorie ne meurent jamais, patientant, enfouies, lorsqu'elles sont dominées, pour resurgir dominantes et renforcées, lorsque, plus tard, elles ont subi le procédé de réécriture (C. schmidt). Au fond, l'habitude de l'économie politique ressemble beaucoup plus à l'histoire de la philosophie qu'à l'histoire des sciences.» (Renato DI RUZZA, élément d'épistémologie pour économistes, édition presse universitaires de Grenoble (PUG) 1988, p 14)

2. SILEM, A. (2010). postures épistémologiques dans des recherches doctorales en sciences de l'économie et de la gestion : un tour d'horizon de quelques notions fondamentales et des pratiques. *Méthodologie de la recherche doctorale en économie*, p 67.

3. *Ibid.*

\*\* La polysémie est la qualité d'un mot ou d'une expression qui a plusieurs sens différents.

4. PIAGET, J. (dir) (1967) : *Logique et connaissances scientifiques*, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade.

5. GRAWITZ, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 9e édition.

6. LALANDE, A. (Dir). (1993). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Coll. Quadrige, (1ère édition 1926)

7. MOUCHOT, C. (2003). *Méthodologie économique*, Edition du seuil, paris, p. 18.

comme « *un champ de recherche qui s'intéresse aux croyances et aux théories que les individus développent à propos des connaissances et de leur acquisition*<sup>1</sup>. »

Le mot épistémologie englobe, donc, une multitude de sens qu'on peut synthétiser en rappelant que l'épistémologie est la réflexion sur la construction et la gestion du savoir dans un domaine donné, dans son rapport avec tous les autres domaines de la réflexion scientifique. Elle s'intéresse aussi à la façon dont la connaissance se construit pour chaque individu et comment? Ce qui explique les positionnements épistémologiques des uns et des autres et c'est alors que le mot « positionnement épistémologique » prend tout son sens.

En effet, le choix épistémologique tel qu'il se poserait à tous les chercheurs s'opère à deux niveaux interdépendants. Dans le premier niveau, selon Muccielli<sup>2</sup> c'est le fait que le chercheur ne peut pas faire table rase de son cadre théorique et de son idéologie<sup>3</sup>, en revanche il est influencé par le rapport qu'a le chercheur avec son terrain.

Ce second niveau de choix, interdépendant du premier, porte sur le choix d'un « paradigme » de production de connaissances (positif, compréhensif, explicatif, etc.). Toutefois, le positionnement épistémologique devrait se qualifier, en principe, par le projet d'étude (le chercheur) davantage que par l'objet d'étude car un objet de recherche quel qu'il soit, ne peut être propre à un « paradigme » épistémologique. C'est le mode d'accès à l'objet qui caractérise un positionnement épistémologique et non l'objet de recherche lui-même<sup>4</sup>.

Le positionnement épistémologique adopté par un chercheur « *ne se forme pas dans un désert culturel*<sup>5</sup> », il est influencé en grande partie par son cadre de référence et sa culture qui reflète ses expériences, sa formation, ses lectures, son mode d'appréhension de la littérature, son idéologie et ses valeurs<sup>6</sup>.

Un chercheur en science sociales se doit d'exprimer et d'expliquer ses positions philosophiques et intellectuelles dans ses travaux de recherches, car on peut à titre d'exemple être orthodoxe mais contre l'utilisation des mathématiques dans l'analyse économique, comme on peut être hétérodoxe mais individualiste, etc. En d'autres termes dans un positionnement épistémologique on ne peut se contenter de dire implicitement ou explicitement qu'on est à titre d'exemple, pour une économie positive ou normative, cela ne montre pas vraiment la position du chercheur.

Par ailleurs, l'étude de la relation entre le développement financier et la croissance économique et plus particulièrement l'analyse de l'évolution des facteurs qui influencent le développement financier d'un pays donné, relève de plusieurs écoles, disciplines et donc de plusieurs courants philosophiques, ce qui fait que se positionner et faire un choix entre ces

---

1. CRAHAY, M., FAGNANT A. « À propos de l'épistémologie personnelle : un état des recherches anglo-saxonnes », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 161 | octobre-décembre 2007, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 15 août 2015. URL : <http://rfp.revues.org/830>

2. MUCCHIELLI, A. (Dir), (2004). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines, 2e édition, Armand Colin, Paris. p 65.

3. RICOEUR, P. (1974). Science et idéologie. *Revue philosophique de Louvain*, 72(14), 328-356.

4. CHARREIRE, S., HUAULT, I. (2001). Le constructivisme dans la pratique de recherche: une évaluation à partir de seize thèses de doctorat. *Finance contrôle stratégie*, 4(3), 31-55.

5. LE MOIGNE., J-L. (2001). « Pourquoi je suis un constructiviste non repentant. », *Revue du MAUSS* ( 17 ) , 197-223.

6. *Ibid.*

différents courants est très difficile, car aucune école, ni aucune discipline ne peut, à elle seule, l'expliquer.

La question qui se pose dans cette situation délicate : « *Est-il possible de concevoir une épistémologie analytique de la comparaison et de l'explicitation qui permet le déplacement d'une discipline à une autre, sans l'obligation de réduire l'une à l'autre?*<sup>1</sup> ».

L'épistémologie pluraliste<sup>2</sup> est une réponse qui a été donnée à ce problème avec beaucoup de conviction par l'historien anthropologue Détienne<sup>3</sup>. Il s'agit de savoir comment comparer la connaissance sur un objet entre plusieurs écoles et disciplines.

Ainsi, il s'agit de comprendre et d'expliquer l'objet étudié dans son contexte<sup>4</sup>. Une compréhension, selon Feyerabend<sup>5</sup>, basée sur une interprétation des propositions et des concepts qui peuvent migrer d'un cadre à un autre, ce qui implique que les frontières entre les différents cadres d'interprétation naturelle sont relativement poreuses et mouvantes. Il n'y a pas d'incompatibilité stricte, mais plutôt une accumulation plus ou moins maîtrisée des concepts et des propositions sur des cadres d'interprétations.

Poser l'épistémologie pluraliste comme point de départ de notre réflexion, nous semble, dès lors, évident, puisqu'il nous offre la possibilité de formuler un positionnement épistémologique qui ne serait prendre pour fondement aucun « paradigme » en particulier.

Cette position est affirmée par Di Ruzza, qui prend pour témoin Blaug qui « *soulignait le danger de l'utilisation abusive du concept «paradigme<sup>6</sup>» » et ajoute que kuhn «montrait l'inutilité prétentive de son application [paradigme] à tout propos et hors de propos: la transposition du concept de paradigme aux sciences sociales ne peut avoir qu'une valeur métaphorique<sup>7</sup> .»*

Pour Di Ruzza, le même raisonnement peut être appliqué aux concepts « révolution scientifique », « obstacle épistémologique », « coupure épistémologique », etc. Ces concepts donnent une certaine vision pour l'histoire des sciences; elle est « discontinuiste » et « refondatrice »<sup>8</sup>. En ce sens, Di Ruzza explique que l'histoire de l'économie politique :

*« (...) se déroule de façon spiraliforme dans un temps continu, elle laisse apparaître une lutte sempiternelle de théories contradictoires; ces théories ne meurent jamais, patientant, enfuies, lorsqu'elles sont dominées, pour resurgir dominantes et renforcées, lorsque, plus tard, elles ont subi les procédés de réécriture<sup>9</sup> ».*

C'est l'idée que défend Chavance dans son livre « *L'économie institutionnelle* » :

---

1. JEWSIEWICKI B, (2003). « Pour un pluralisme épistémologique en sciences sociales », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2001/3 (56e année), p. 625-641.

2. *Ibid.*

3. DETIENNE, M., (2009). *Comparer l'incomparable*, Essais, Points, Éd. Du Seuil, 2e Éd.

4. *Ibid.*

5. FEYERABEND, P., (1988). *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Collection Points Sciences, Seuil.

6. DI RUZZA, R (1988). *Op, Cit*, p 13.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.* p 13-14.

9. DI RUZZA, R. (1988). *Op, Cit*, p. 14.

*« Les cycles intellectuels ne sont pas rares dans l'histoire de la pensée économique, dans le sens d'une éclipse puis de la réactualisation de l'influence de la pensée d'un grand auteur ou d'une école. Parmi les exemples les plus frappants, on peut citer le cas du déclin dans les années 1940 puis du renouveau à partir des années 1980 de la doctrine du libéralisme économique, ou encore le quasi-oubli des théories de penseur tel que Schumpeter ou Hayek durant plus d'une trentaine d'années, avant qu'ils ne fassent l'objet d'une redécouverte et d'un intérêt renouvelé. Inversement, la théorie de Keynes a eu une grande influence dans les années 1940 à 1970, qu'elle a considérablement perdue depuis (en attendant peut-être un futur come-back...<sup>1</sup>) ».*

L'épistémologie pluraliste permet donc la combinaison de plusieurs écoles, car en épistémologie on n'a pas affaire, comme on vient de le voir, à un seul courant philosophique. Un certain syncrétisme est donc possible, et sans doute nécessaire.

Cela veut dire que l'on doit utiliser les différentes approches théoriques dans l'analyse théorique et empirique, en fonction des critères qui leurs sont propres. Il est important donc de cerner ces critères permettant de les comparer objectivement.

L'épistémologie pluraliste sera donc, considérée comme notre cadre de recherche dans la mesure où elle refuse le caractère unitaire du réel et du savoir l'appréhendant, écarte les arguments de souveraineté (conviction/persuasion) ou ce qu'on peut appeler le «*paradigme dominant*». Cette épistémologie pluraliste est considérée, pour nous, comme une nécessité car elle permet de remédier à la croyance en un réel unitaire et une connaissance unitaire de ce réel unitaire.

Ainsi, nous pouvons, sur la base de ces différents rapprochements, esquisser une méthodologie éclectique pluraliste -en l'occurrence l'approche institutionnelle historique basée sur une étude qualitative-, en la liant avec la dimension économique, politique, sociale, culturelle, historique et juridique des facteurs qui influencent le développement financier et par conséquent la croissance économique dans le contexte bien particulier de l'Algérie.

Les facteurs qui influencent le développement financier de l'Algérie et qui ne tiennent pas, dans une seule discipline «paradigme», ni une seule école, ni une seule théorie et moins encore dans une seule loi universelle, peuvent être décrits comme des facteurs économiques, sociaux, juridiques, historiques et culturels en interconnexion dans un contexte de globalisation financière de plus en plus dure et exigeante, dans une économie en développement, dominée par les ressources naturelles, en transition depuis plus de 25 ans, qui n'est, ni socialiste, ni capitaliste, où les rapports de forces ne sont pas encore définis. L'analyse institutionnelle historique en découle alors, de façon naturelle car «*elle traduit les débats inhérents à toute société moderne sur les valeurs légitimes pour fonder une société.*<sup>2</sup> ».

---

1. CHAVANCE, B. (2007). *Op, Cit.* p. 93.

2. EYMARD-DUVERNAY, F. (2002). *Pour un programme d'économie institutionnaliste* (Vol. 53, No. 2, pp. 325-336). Presses de Sciences Po (PFNSP).

### §2. La relation entre le positionnement épistémologique et la méthode de recherche

Le positionnement épistémologique est nécessaire à tout chercheur, explicité ou non, il influence le recueil et le traitement des données et la méthodologie de recherche adoptée. Demaiziere et Narcy-Combes soutiennent que :

*« Une méthodologie adéquate doit permettre d'aboutir à des résultats, des conclusions ou des réponses dont on pourra supposer la validité, d'une part en raison de l'adéquation même de la méthodologie retenue et, d'autre part, de par l'adéquation de la conduite de la recherche. On aboutit alors, dans l'idéal, à une validation de la recherche. Cette validation est interne à la communauté des chercheurs<sup>1</sup>. »*

La méthodologie retenue, doit nous permettre, aussi, à partir d'un corps de principes ou de repères sous-jacents, de développer des connaissances adaptées au contexte spécifique dans lequel elle se met en place. Le contexte est défini par Dumez comme :

*« ce qui change la valeur de vérité d'une proposition (la même proposition est vraie ou fausse selon le contexte) ou le sens d'une pratique (la même pratique prend des sens différents selon les contextes). Autrement dit, une analyse d'acteur et d'action vaut dans certains contextes et non dans d'autres, une pratique a un sens dans certains contextes et peut revêtir d'autres sens dans d'autres contextes.<sup>2</sup> »*

A ce niveau, il nous paraît essentiel de répondre à nos questions de départ et clarifier le sens que nous donnons à notre positionnement épistémologique et intellectuel à travers quelques notions qui sous-tendent nombre de débats et oppositions au sein de la communauté des économistes.

### §3. Pour une recherche positive puis normative

De façon générale et, bien que d'autres approches puissent exister, deux grandes orientations philosophiques en recherche économique prédominent, l'une s'intéresse à l'épistémologie, l'autre à l'éthique. D'un côté, l'approche positive, initiée par Auguste Comte, s'intéresse à tout ce qui relève de l'investigation visant à formuler des jugements de faits, on pourrait aussi, parler d'une science positive. D'un autre côté, l'éthique et tout ce qui relève des choix politiques.

Pour comprendre la différence entre ces deux orientations, N. Keynes isole trois activités distinctes de la part du chercheur; positive, normative et prescriptive:

*« On peut définir une science positive comme un ensemble de connaissances systématiques portant sur ce qui est; une science normative ou régulatrice, comme un ensemble de connaissances systématique relatif aux critères de ce qui doit être, et traitant donc de l'idéal par opposition au réel; un art, comme un ensemble de règles pour atteindre une fin donnée<sup>3</sup> ». \**

- 
1. DEMAIZIERE, F., NARCY-COMBES, J-P. (2007). Du positionnement épistémologique aux données de terrain. *Les cahiers de l'Acedle*, vol. 4, p. 1-20.
  2. Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative?. *Le Libellio d'Aegis*, 7 (4-Hiver), 47-58.
  3. KEYNES J. N., (1891). *Scope and Method of Political Economy*, [en ligne]. University of Cambridge, Batoche Books, (1999), p.34. Format PDF. Disponible sur: <http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/econ/ugcm/3ll3/keynesjn/Scope.pdf> (consulté le 14/10/2013).

Des économistes comme Myrdal, soutiennent que la seule façon d'atteindre une certaine objectivité dans ce débat consiste pour l'économiste à annoncer clairement ses préférences : « *Il n'y a rien de mal, en soi, dans les concepts chargés de valeur s'ils sont clairement définis comme des valeurs-prémisses explicitement indiquées* <sup>1</sup> ».

Ainsi, il y a des économistes qui sont pour un raisonnement normatif car il existe une normativité des sciences sociales, qui résulte de l'impossible séparation des jugements de faits et des jugements de valeurs. Dans ce sens Loubet des Bayle, défend une approche dualiste, pour lui :

*« Une première difficulté tient au caractère positif de l'activité scientifique, orientée vers un seul objectif : la connaissance. Comme le dira Durkheim : « La science étudie les faits uniquement pour les connaître et en se désintéressant des applications auxquelles peuvent se prêter les notions qu'elle élabore ». Or, l'histoire montre que, si la réflexion sur les phénomènes sociaux est ancienne, cette attitude positive en face de la réalité sociale est d'apparition beaucoup plus récente. Pendant très longtemps en effet l'étude des faits sociaux a été conduite dans une perspective de philosophie sociale, c'est-à-dire, non pas tellement dans un but de connaissance, que dans celui de rechercher des principes, des règles, permettant une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement de la société. Par opposition à une recherche de type scientifique, qui se borne à constater les faits et à les expliquer, la philosophie sociale n'est pas positive mais normative, dans la mesure où elle s'intéresse moins à ce qui est qu'à ce qui doit ou qui devrait être. Elle ne se limite pas à dire que tel phénomène se produit de telle façon et à telle cause, elle ajoute que telle organisation de la société est préférable à telle autre, que tel comportement social est préférable à tel autre »*<sup>2</sup>

Piketty partage le même raisonnement, il considère que « *l'expression « économie politique » a le mérite d'illustrer (...) la seule spécificité acceptable de l'économie au sein des sciences sociales, à savoir la visée politique, normative et morale.* »<sup>3</sup>

Toutefois, de nombreux auteurs soutiennent qu'il n'y a pas lieu d'opposer ces deux « paradigmes » ; ils soutiennent qu'ils sont souvent complémentaires pour aider à apprendre et comprendre certaines réalités sociales.

Galbraith estime « *(...) nécessaire un dépassement de cette perspective simplement positive en étendant l'enquête aux cruciales dimensions normatives.*<sup>4</sup> » N. Keynes l'a fait remarquer bien avant, pour lui la recherche économique n'est pas une fin en soi (économie positive), mais existe pour être appliquée à la réalité économique (économie normative), c'est-à-dire, pour permettre à des recommandations d'être émises. Néanmoins, il considère que la

---

\* Il n'y a pas de liens nécessaires unissant la description de ce qui est à celle de ce qui devrait être. De même, déterminer ce qui devrait être n'ouvre spontanément aucun droit à dire comment on pourrait y aboutir.

1. MYRDAL, G. cité par. BLAUG, M. (1982). La méthodologie économique, *Economica*, (1ère éd. 1980)

2. LOUBET DES BAYLE, J.-L., (2000). Initiation aux méthodes des sciences sociales [en ligne]. Montréal: Presses de l'Université du Québec. (2012), p 22.  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet\\_del\\_bayle\\_jean\\_louis/initiation\\_metho\\_sc\\_soc/initiation\\_metho\\_sc\\_soc.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet_del_bayle_jean_louis/initiation_metho_sc_soc/initiation_metho_sc_soc.pdf). (Consulté le 17/08/2014)

3. PIKETTY, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Seuil. Paris, p 945.

4. FROBERT, L. (2003). John Kenneth Galbraith: la maîtrise sociale de l'économie. 2003. p. 49.

recherche des théories et des lois économiques doit être menée indépendamment et en premier lieu en affirmant que le travail de recherche en économie :

« (...) sera fait plus satisfaisant, nos conclusions tant théoriques que pratiques seront plus dignes de confiance, si nous nous contentons de faire une chose à la fois. Tenter de fusionner les recherches sur ce qui est et sur ce qui doit être a toutes les chances de nous empêcher d'apporter des réponses claires et objectives tant à l'une qu'à l'autre série de questions<sup>1</sup> ».

Dans cette recherche nous soutiendrons la vision de Weber, considérée comme plus complexe, il postule que le chercheur, multiplement conditionné, construit lui-même l'objet de sa connaissance en fonction de certaines orientations de valeur. C'est lui qui «sélectionne» les problèmes méritant d'être étudiés selon «l'importance culturelle» qu'il leur attribue en projetant sur eux un «point de vue particulier». En conséquence, il ne peut aspirer à une «vérité objective» et universelle, au sens conféré à ce terme par le positivisme, parce que dans l'objet de son étude aussi bien que dans sa démarche se combinent toujours les faits et les valeurs, les jugements de faits et les jugements de valeur. Pour Weber, la connaissance des faits «sociaux et économiques» est un domaine sous-jacent à une catégorie plus large, à savoir la connaissance des faits ayant une signification culturelle et dont s'occupent les «sciences de la culture».<sup>2</sup>

L'économie positive est utilisée dans ce sens comme un outil pratique pour réaliser des objectifs normatifs. Autrement dit, l'économie positive expose clairement une question économique et l'économie normative fournit la solution à base de valeur de la recherche.

Ces jugements de valeur ne visent pas à modeler et réformer le monde afin d'entrer en conformité avec la théorie, pour appliquer des mesures et des programmes à « *taille unique* » qui ne sont nullement adaptés au contexte de chaque pays<sup>3</sup>. Au contraire, dans cette recherche nous considérons que ce sont les théories elles-mêmes qui doivent être adaptées à leur objet et à leur contexte pour suggérer, par la suite des politiques économiques.

En somme, notre recherche sur l'analyse du développement financier de l'Algérie dans un contexte bien précis est supposée être, à la fois, explicative et compréhensive (normative). Il s'agit d'expliquer par compréhension, au sens de Weber, c'est à dire «*en partant des significations que les acteurs donnent à leurs actions*»<sup>4</sup>. Il est question d'essayer de comprendre les facteurs qui influencent le développement financier et par la suite, expliquer leurs effets, en se basant sur les premières conclusions.

#### §4. Pour un langage littéraire (verbal)

L'économie, a énormément évolué ces dernières années par l'utilisation de la formalisation. Les techniques quantitatives l'ont tellement envahi au point de réduire la science économique à l'analyse néoclassique. La spécificité de cette dernière est qu'elle

---

1. KEYNES J. N., (1891). *Op, Cit*, p.26-27.

2. FULGA, G. (2005). *Connaissance sociale et pouvoir politique: Etude de sociologie politique*. L'Harmattan. Paris. p 77.

3. STIGLITZ, J. E. (2002). *La grande désillusion*. Traduit de l'anglais par CHEMLA, P. Paris: Editions Fayard.

4. DEUBEL, P. (Dir.). (2009), *Op, Cit*, p 65.

instaure la suprématie du langage mathématique et des méthodes quantitatives en déniait le langage littéraire et les méthodes qualitatives.

En effet, la majorité des publications en économie sont remplies de formules mathématiques, d'équations de calculs et d'économétrie. En 1992, l'économiste Blaug étudia la littérature économique et montra que, durant les années 80, plus de 50% des publications étaient constituées de modèles mathématiques sans données empiriques.<sup>1</sup> Ce qui laisse l'auteur dire :

« *si Jevons et Walras étaient vivants aujourd'hui, il seraient stupéfaits de découvrir que les mathématiques ne sont pas seulement devenues le langage courant des économistes mais qu'elles ont pratiquement transformé l'ensemble de l'économie en une branche des mathématiques appliquées*<sup>2</sup> ».

Ces résultats furent confirmés par plusieurs économistes<sup>3,4</sup>. Telle est la réalité de la recherche économique contemporaine, mais comme si l'économie était une science similaire à la physique et qu'il fallait donc utiliser les mathématiques.

Pour Hayek, les données des sciences sociales sont nécessairement subjectives, puisqu'elles concernent : « *non pas les relations entre les choses, mais les relations entre les hommes et les choses et les relations entre l'homme et l'homme.* », dans ce sens Malthus expliquait déjà en 1836 que : « *(...) l'économie politique a bien plus de rapports avec la morale et la politique, qu'avec les sciences mathématiques.*<sup>5</sup> ».

L'utilisation des mathématiques est liée pour une grande partie à l'étude des équilibres économiques et notamment l'équilibre général. Or, « *L'équilibre apporterait la stagnation économique et la mort ; le déséquilibre est la force motrice qui garde l'économie en vie et la fait avancer.*<sup>6</sup> », la présentation d'une économie sous forme « équilibrée » ne peut se faire qu'en transformant ou niant ce qui fait le sujet de l'économie comme de toutes les sciences sociales et humaines : l'homme. C'est là une autre conséquence de l'emploi des modèles mathématiques.

Les études économétriques sur la finance et la croissance sont très nombreuses. Cependant, elles ne permettent pas de répondre à la totalité des questions soulevées, parce qu'elles cherchent à établir une relation de corrélation -et rarement la relation de causalité- qui est le but ultime de tout économiste mathématicien. La relation entre la finance et la croissance est dénaturée, déchirée, dans le seul but de la rendre apte à être traitée par des méthodes calculatoires ou insérée dans des équations différentielles pour le seul objectif :

---

1. BLAUG, M. (1993). *The Methodology of Economics*, Cambridge University Press, 1993, p.XXI

2. BLAUG, M. (1999). La pensée économique (5e éd.). Paris, *Economica*. p. 276.

3. CACHANOSKY J. C. (1986). L'économie politique contre l'économie mathématique, [en ligne]. Libertas, Buenos Aires. (traduit de l'espagnol par François Guillaumat). disponible sur [http://fr.liberpedia.org/L%C3%A9conomie\\_politique\\_contre\\_l%C3%A9conomie\\_math%C3%A9matique](http://fr.liberpedia.org/L%C3%A9conomie_politique_contre_l%C3%A9conomie_math%C3%A9matique) (consulté le 02/08/2014)

4. ALLAIS, M. (1989). La philosophie de ma vie. *Revue d'Economie politique*, 99(1), 28-54.

5. MALTHUS, TR. (1846). *Principes d'économie politique : considérés sous le rapport de leur application pratique*. [en ligne]. 2<sup>e</sup>. Paris : Guillaumin, p. 1. Libraires. Disponible sur : <http://davidmhart.com/liberty/FrenchPolEc/CPE/CPE-08MalthusEcPol1846.pdf> (consulté le 23/01/2014)

6. BALLVÉ, F. (1963). *Essentials of economics: a brief survey of principles and policies*. Foundation for Economic Education. (traduit de l'espagnole par GODDARD, A.) p.95-96

espérer de se faire publier\*. Ou plus encore, encombrer son travail avec trop de tableaux et d'équations économétriques très longues qui n'ont aucun sens économiquement parlant, « *usant et abusant sans retenue ni scrupules des artifices mathématiques et statistiques, pour prétendre se présenter sous un jour objectif et scientifique.* »<sup>1</sup>, disait Aktouf.

Dans ce sens, Malinvaud et malgré son penchement vers l'analyse formalisée, a toujours affirmé son scepticisme face aux développements de l'économie mathématique, et suggère dans ses derniers écrits méthodologiques de revenir à l'analyse littéraire dans un passage qui mérite de faire parler le texte:

*« J'ai aussi le sentiment que nous devrions explicitement reconnaître de nouveau la valeur de ce que j'appelle inférences interprétatives, pour faire court. Je veux dire par là des assertions non formalisées, suggérées par l'examen de l'histoire économique, des événements économiques contemporains, d'activités économiques particulières, voire des résultats de parties de la recherche économique ; plus précisément, je me réfère à ces assertions qui visent à une validité plus large que les cas examinés, mais dont le domaine exact de validité n'est pas indiqué<sup>2</sup> »*

Et ajoute un peu plus loin pour expliquer sa nouvelle position par rapport aux études mathématiques<sup>3</sup>:

*« Au temps de l'économie littéraire, l'enseignement était fait, presque entièrement, d'inférences interprétatives. Encore aujourd'hui, des inférences interprétatives apparaissent beaucoup plus souvent que notre méthodologie le reconnaît, dès que nous parlons des problèmes économiques vécus ou des politiques économiques. Une telle situation est naturelle puisque, sur de vastes aires de notre domaine, nous avons une connaissance non négligeable mais floue. A ce propos, notons que les inférences interprétatives jouent un rôle nettement plus grand dans les autres sciences sociales que l'économie (...) Plutôt que d'ignorer ces contributions littéraires, nous devrions réfléchir sur elles et nous interroger sur les critères de qualité pour ce qui reste une approche importante dans de larges parties de notre discipline ».*

Il est vrai que les mathématiques sont un instrument très utile, « *mais pas une fin en soi, que le raisonnement puisse trouver dans l'outil mathématique un puissant renfort va de soi ; en revanche, que le raisonnement économique soit confondu avec le raisonnement mathématique a des effets catastrophiques sur la recherche<sup>4</sup>* ».

M. Allais appelait cette mathématisation excessive de l'économie, la « charlatanerie mathématique » ou « l'économétrie sauvage ».

Il explique ce qu'il appelait « la charlatanerie mathématique » comme suit :

---

\* La plus part des appels à communication en sciences économiques en Algérie, préfèrent (où exigent textuellement) les études économétriques.

1. AKTOUF, O. (2013). La stratégie de l'Autriche : Post-mondialisation, management et rationalité économique, Arak Editions, Alger, p 47.

2. MALINVAUD, E. (1996). Pourquoi les économistes ne font pas de découvertes. *Revue d'économie politique*, 106(6), 929-942.

3. *Ibid.*

4. BATIFOULIER, P., et al. (2015). *A quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose? Manifeste pour une économie pluraliste*. HAL. France, p 74.

*«Si les mathématiques constituent, en effet, un instrument dont la maîtrise est extrêmement précieuse, elles ne sont et ne peuvent être qu'un instrument (...) Depuis presque quarante ans la littérature économique contemporaine s'est développée dans une direction totalement erronée: le développement de modèles mathématiques totalement artificiels et totalement détachés du réel, et elle est de plus en plus dominée par un formalisme mathématique qui fondamentalement représente une immense régression(...). D'une manière paradoxale du point de vue scientifique, incomparablement plus de soin est apporté aujourd'hui à l'élaboration mathématique des modèles qu'à la discussion de leur structure, de leurs hypothèses et de leurs résultats du point de vue de l'analyse des faits (...)»<sup>1</sup>.*

Concernant «l'économétrie sauvage» :

*«Mais l'usage abusif des mathématiques ne constitue malheureusement pas le seul travers de la littérature contemporaine. On a vu s'y épanouir en effet toute une floraison de pseudo-théories reposant sur une application mécanique, dénuée de toute intelligence réelle, de l'économétrie et de la statistique. Toutes ces théories représentent les mêmes caractères : l'élaboration de modèles de corrélation linéaire qui en sont en réalité que de pseudo modèles, élaboration accompagnée de tout un arsenal mathématico-statistique d'économétrie sauvage tout à fait injustifié et qui donne l'apparence pour les naïfs de théories scientifiques alors qu'elles ne sont généralement que des coquilles vides.»<sup>2</sup>.*

Ce positionnement, est le résultat d'un raisonnement objectif, cela concerne la nature même de l'économie politique qui fait partie des sciences sociales, elle analyse des processus économiques et sociales complexes, elle n'analyse pas seulement des quantités avec l'utilisation abusive de la formalisation mathématique, mais, surtout et avant tout elle analyse les relations entre les hommes qui sont des êtres subjectifs. Pour cela elle ne doit pas appliquer les méthodes des sciences exactes, ni un langage mathématique.

---

1. ALLAIS, M. (1989). *Op, Cit.*

2. *Ibid.*

### Conclusion

Le présent chapitre avait pour objectif d'éclairer le cadre d'analyse de la recherche. Ainsi, nous avons tout d'abord justifié le cadre historique de la recherche ce qui a permis de comprendre l'évolution de l'économie de l'Algérie à travers trois périodes distinctes, la première concerne l'économie de l'Algérie coloniale qui va, comme nous le verrons un peu plus loin dans cette recherche, avoir un impact considérable sur le développement économique et financier de l'Algérie. La deuxième période est celle de l'après indépendance qui a vu naître une économie algérienne et un système financier au service des politiques de planification étatiques. La troisième période est caractérisée par l'ère de libéralisation et de réformes qui a commencé à la fin des années 1980 et dure jusqu'aujourd'hui. Cette dernière phase nous montre pourquoi la mondialisation est considérée comme une période de l'histoire et un cadre dans lequel les pays et notamment l'Algérie, sont appelés à évoluer, et non pas un facteur de développement ou un phénomène sociologique ou encore moins un cadre de travail théorique, comme présenté par les partisans de la libéralisation financière.

Le cadre de référence conceptuel nous a permis de clarifier notre position par rapport aux définitions du développement financier proposées par Levine et par Goldsmith, et leur transposition au contexte de l'Algérie. Ce qui nous a amené à proposer une définition du développement financier pour le cas de l'Algérie, composée des deux précédentes et qui est plus adéquate au contexte de l'Algérie, et qui reflète aussi notre positionnement épistémologique basé sur une épistémologie pluraliste, une vision pluridisciplinaire des sciences sociales, qui justifie le recours à plusieurs théories économiques et plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines, à titre d'exemple le droit comparatif, l'histoire, la sociologie et la science politique. Nous avons expliqué aussi notre positionnement concernant les études dites «mathématiques» et notre vision littéraire (verbale), explicative (positive) et compréhensive (normative) de l'économie politique.

Nous allons présenter dans le chapitre suivant qui est la suite logique de cette analyse, le positionnement méthodologique de la recherche et expliquer l'approche institutionnelle historique adoptée.

## Chapitre II

### Le positionnement méthodologique de l'étude

*« Il est aussi nécessaire d'étudier les hommes que les livres. »*

**Baltasar Gracian y Morales**  
*L'homme de cœur. (1647).*

*« Il est de fait que les erreurs fondamentales qu'on commet aujourd'hui en analyse économique sont plus souvent dues à un manque d'expérience historique qu'à toute autre lacune de la formation des économistes. »*

**Joseph Schumpeter**  
*Théorie de l'évolution économique. (1911).*

*« Pour parvenir à un résultat valable, on doit s'adapter à son milieu. Si ledit milieu est radicalement différent de celui d'autrui, la méthode d'adaptation doit être également différente. »*

**Eric Frank Russell**  
*Plus X. (1987).*

### Introduction

Le but de ce chapitre sur la méthodologie\* est de donner aux chercheurs suffisamment d'informations pour reproduire l'étude.

La détermination du positionnement méthodologique de la recherche tient au fait qu'il pose un principe central, à savoir, les recherches en économie ne peuvent être faites d'une seule méthode en l'occurrence la méthode mathématique (économétrique et/ou statistique), dite scientifique, presque imposée ces dernières années par le courant dominant, cela est similaire aux études sur le développement financier.

Pour se positionner méthodologiquement, on doit impérativement répondre aux questions suivantes:

- Sommes-nous inductifs ou déductifs ? individualistes ou holistes ?
- Quelle est la méthode de recherche à suivre?
- Dans quel but ? Qu'est ce que cela nous apporte ?

Cette thèse adopte une approche «institutionnelle historique», basée sur une étude qualitative. Elle s'appuie sur des études historiques précises concernant l'évolution des institutions. Ces études sont choisies en fonction de leur importance et de leur pertinence dans le traitement de la question du développement financier, notamment celui de l'Algérie, et sur des entretiens qualitatifs exhaustifs sur l'objet d'étude, avec des banquiers et des financiers.

Ce chapitre est organisé en trois sections:

- Institution et économie institutionnelle.
- Le choix de la méthode de recherche: institutionnelle historique.
- La méthode qualitative.

---

\* La méthodologie de recherche, c'est la « stratégie, le plan d'action, le processus sous-jacent aux choix et à l'application de techniques de travail spécifiques nommées méthodes. Elle fait le lien entre le choix des méthodes et les résultats attendus ». Voir: CROTTY, M. (1998). *The foundations of social research*. Thousand Oaks : Sage. P. 3.

## Section I. Institution et économie institutionnelle

Au premier abord, la thèse porte à croire qu'elle sera abordée avec l'approche mathématique. En effet, la relation entre la finance et la croissance est étudiée par une approche mathématique, économétrique et statistique qui domine les thèses et les publications dans ce domaine.

Notre thèse ne s'inscrit pas dans ce courant dominant, comme cela a été expliqué auparavant dans l'introduction.

Dans ce qui suit, nous allons expliquer notre positionnement méthodologique qui s'appuie sur une approche institutionnelle historique, basée sur une étude qualitative, qui sera entre autre, la réponse à nos trois questions posées ci-dessus.

### §1. Le concept des institutions

Le concept d'«institution» est central pour les sciences sociales. Aussi bien pour la sociologie que pour l'économie, l'idée d'institution est très importante, même si elle n'a pas tout à fait le même sens. Si pour la sociologie, une institution désigne «*une structure sociale dotée d'une certaine stabilité dans le temps*<sup>1</sup> », la sociologie s'intéresse donc aux modalités internes des institutions, à leurs relations avec l'environnement ainsi qu'à la manière dont elles se maintiennent dans le temps. Elles sont avant tout des régulateurs de rapports sociaux et par voie de conséquence, des rapports marchands. L'économie s'est emparée de cet objet pour enrichir son analyse. Cela va se traduire par l'émergence de l'économie institutionnelle.

Pour la discipline économique, une institution «*est un ensemble de règles encadrant les transactions*<sup>2</sup> ». North définit les institutions comme étant :

« *Les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme des normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto-imposés) et des caractéristiques de leur application*<sup>3</sup> ».

Ces institutions formelles et informelles ne sont pas soumises aux mêmes temporalités de changement: s'il est relativement facile de changer rapidement ou même d'un seul coup les premières, les secondes ne se modifient que très progressivement<sup>4</sup>.

La définition de North est la plus utilisée chez les économistes institutionnels, malgré que North soit considéré comme le fondateur de la nouvelle économie institutionnelle, qui se revendique du corpus standard (néoclassique). Toutefois, le fait que North s'intéresse aux coûts de transaction dans une démarche macroéconomique et dynamique de long terme, cela l'a conduit à s'écarter de ce corpus en postulant que les acteurs sont dotés d'une rationalité limitée et se comportent de manière opportuniste<sup>5</sup>. Ce qui le mène à remettre en cause

---

1. DEUBEL, P. (2009). *Op, Cit.* p 217.

2. *Ibid.*

3. CHAVANCE, B. (2007). *Op, Cit.*, p 65.

4. *Ibid*, p 69.

5. DEUBEL, P. (2009). *Op, Cit.* p 218.

l'hypothèse néoclassique de rationalité en affirmant que « *l'histoire démontre que les idées, les idéologies, les mythes, les dogmes et les préjugés comptent* ». <sup>1</sup>

Une autre définition, celle de Hodgson qui essaye dans ses travaux de faire de l'économie institutionnelle une sous discipline dédiée à l'étude des institutions économiques et sociales, qui aurait pour objet la nature, la formation et l'évolution des règles, des normes et des structures qui constituent l'instrument institutionnel de la vie sociale. Il donne une définition qui conserve la conception large issue de l'institutionnalisme original mais surtout qui reste très proche de celle de North, dans la mesure où il définit les institutions comme des règles sociales en ces termes:

*« Les institutions sont les systèmes durables de règles sociales et de conventions établies, encadrées, qui structurent les interactions sociales. Le langage, la monnaie, le droit, les systèmes de poids de mesure, les manières de table, les firmes (et autre organisation) sont tous des institutions. La durabilité des institutions découle en partie de ce qu'elles peuvent ultimement créer des attentes stables sur le comportement des autres. Généralement, les institutions permettent la pensée ordonnée, l'anticipation et l'action, en donnant forme et cohérence aux activités humaines. Elles dépendent des pensées et des activités individuelles, mais ne peuvent y être réduites<sup>2</sup> ».*

Dans ce qui suit, nous allons expliquer pourquoi nous avons adopté les deux définitions citées ci-dessus, celles de North et de Hodgson.

### §2. L'économie institutionnelle

L'économie institutionnelle a émergé à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle aux Etats-Unis, elle a gagné son apogée d'influence dans le milieu des années trente du siècle dernier. Le fondateur de cette doctrine est T. Veblen. Sa célèbre critique du capitalisme est basée sur une vue sarcastique des milieux d'affaires américains, qu'il appelle « *classe de loisir* ». Influencé par certains historiens britanniques, Veblen a souligné la nécessité d'une approche historique inductive dans la théorie économique<sup>3</sup>.

Toutefois, des interactions entre la méthode inductive et déductive appelées « *moments déductifs*<sup>4</sup> » existent toujours. Ces moments sont dus au fait que le chercheur ne peut pas faire entièrement table rase de ses « *préjugés* » et de son « *cadre théorique* », c'est-à-dire de l'angle sous lequel il appréhende les phénomènes à l'étude. Ainsi, pour A.F. Chalmers une idée n'est jamais neutre: il existe toujours une théorie qui la précède<sup>5</sup>. Pour R. Burgess la recherche inductive est toujours menée à l'intérieur d'un cadre théorique<sup>6</sup>. De plus, il est très difficile, de penser qu'on peut étudier l'objet de recherche en étant absolument vide de tout *à priori*. Les résultats de la recherche ne peuvent jamais être totalement construits *à posteriori*.

---

1. CHAVANCE, B. (2007). *Op, Cit*, p 69.

2. *Ibid*, p 96.

3. EKELUND, Jr, R. B., HÉBERT, R. F. (2013). *A history of economic theory and method*. Waveland Press. p 450

4. ANADON, M., GUILLEMETTE, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive?. *Recherches qualitatives*, 5, 26-37.

5. MUCCHIELLI, A. (Dir), (2004), *Op, Cit*, p 66.

6. *Ibid*.

En raison de plusieurs facteurs, l'influence de l'économie institutionnelle sur la pensée économique a significativement diminué dans les décennies suivantes. La pensée institutionnelle s'est développée en marge des courants dominants de la théorie économique. Parmi les représentants de la pensée économique post-Veblen de cette période, on trouve C. Ayres, J. Fegg Foster et A. Gruchy. A la fin des années soixante, l'approche institutionnelle est réapparue comme un mode attrayant de l'analyse économique. Cependant, le nouveau type d'analyse l'institutionnelle ne fait pas référence à l'ancienne économie institutionnelle comme source théorique. En outre, alors que Veblen a rejeté l'économie classique, en particulier l'analyse néoclassique, les protagonistes de la nouvelle économie institutionnelle acceptent le cadre théorique néoclassique. Ils définissent leur programme de recherche comme une tentative de modifier certaines hypothèses de base de l'économie néoclassique, afin de rendre cette approche théorique plus réaliste. La réputation de la nouvelle économie institutionnelle dans la théorie économique contemporaine est en progression\*. Toutefois, une autre doctrine institutionnelle existe, mais d'orientation différente et a beaucoup moins d'influence dans l'analyse économique moderne. Ce courant de pensée institutionnelle représente la continuation de la pensée originale des fondateurs de l'économie institutionnelle ; T. Veblen, J. Commons et W. Mitchell. Les importants protagonistes de ce prolongement de (l'ancienne) économie institutionnelle sont G. Hodgson, W. Samuels, M. Outil et W. Dugger.

### A. Les bases méthodologiques de l'économie institutionnelle

La principale différence de l'approche institutionnelle par rapport au *mainstream* est d'une interprétation culturo-logique\*\* des acteurs économiques. Cette critique de l'économie dominante est dirigée vers l'individualisme méthodologique, les concepts d'optimisation et d'équilibre. Car selon les hétérodoxes en général, la nature complexe des acteurs économiques conduit à leur comportement « imparfait », entraînant des sous-optimalités, équilibres multiples voire même des états instables du système\*\*\*.

Autre point de critique, déjà présent dans la période Veblen, concerne les méthodes de formalisme, immanentes à l'économie néoclassique. le formalisme de l'*à priori* de type rationaliste ne peut pas être beaucoup plus utile pour mettre en évidence la nature de la réalité sociale. Il est impossible d'intégrer un grand nombre de variables hétérogènes et des particularités de comportement dans des modélisations mathématiques.

Selon Wilber et Harrison,<sup>1</sup> les principales caractéristiques de l'institutionnalisme sont l'holisme, l'approche systémique et l'évolutionnisme, combinés avec une sensibilité théorique pour le pouvoir et les conflits et l'importance d'un comportement irrationnel. Ces

---

\* Les leaders de cette école de pensée ont été récompensés par trois prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, surnommé « prix Nobel d'économie »; Ronald Coase en 1991, Douglass North en 1993 et Oliver Williamson en 2009.

\*\* Selon Larousse la culturologie est l'étude systématique des cultures, en particulier de celles qui sont antérieures ou de celles qui sont à l'écart de l'industrialisation.

\*\*\* Contrairement à l'individualisme méthodologique du *mainstream*, l'économie institutionnelle prétend que les phénomènes sociaux ne peuvent être expliqués en termes d'individus (la société n'est pas une simple somme d'individus). De plus, le comportement des acteurs et les états des systèmes économiques ne peuvent pas être réduit à l'optimisation et à l'équilibre.

1. WILBER, CK., HARRISON, RS. (1978) "The Methodological Basis of Institutional Economics: Pattern Model, Storytelling, and Holism". *Journal of Economic Issues* 12.1: 61-89.

caractéristiques méthodologiques séparent sensiblement l'économie institutionnelle du courant dominant.

L'économie institutionnelle conçoit la réalité socio-économique comme quelque chose de plus qu'un système de relations rigoureusement déterminé, il est un processus qui ne peut pas être séparé des institutions de la société. L'évolution socio-économique n'est pas purement mécanique; elle est le produit de l'action humaine, mais une action certainement façonnée et délimitée par la société, d'où elle est issue. L'économie institutionnelle est holistique, car elle se concentre sur les relations de causalité entre le tout et ses parties. Elle est de nature systémique, en raison de la conviction que l'interaction des parties donne lieu à la structure cohérente, au sein de laquelle les parties ne peuvent être comprises. Elle est évolutive, car elle considère le changement dans les relations de cause à effet comme l'essence de la réalité socio-économique.

Cependant, l'économie institutionnelle évite le danger d'entrer dans une autre sorte de réductionnisme, qui surestime les impacts sociaux sur le comportement économique individuel. L'économie institutionnelle voulait transcender l'individualisme méthodologique (néoclassique) et l'holisme méthodologique (qu'elle attribuait à l'économie marxiste). Il y a une entité à travers laquelle les actions individuelles et les forces sociales se rencontrent et interagissent. Cette entité, est les «habitudes de pensée», ou les «institutions». Depuis le temps, la conceptualisation de l'institution est la pièce maîtresse de l'économie institutionnelle. Les individus sont les principaux acteurs, mais leurs actions ne sont pas le produit de leurs propensions «naturellement» donné, mais qui prévaut des habitudes de pensée et des routines dans la société<sup>1</sup>.

### **B. La nécessité des règles et des habitudes**

L'économie institutionnelle rejette la conception de maximisation individuelle. Une conception comportementale alternative est développée dans l'institutionnalisme. Cette conception comportementale néglige la «rationalité» du comportement. Le comportement n'est pas «rationnel» dans le sens néoclassique, mais il est régi par les règles de l'environnement socio-économique. Cette thèse peut être trouvée dans les premières définitions de l'institution. Hamilton, par exemple, affirme que «*les institutions sont les modes de pensée, en vigueur ou des activités permanentes contenues dans les us et coutumes*<sup>2</sup> ». Veblen définit les institutions comme «*les habitudes de pensées dominantes, communes à la plupart des hommes*<sup>3</sup> », alors que Commons les concevait comme durables et complexes intégrées dans les coutumes et les habitudes<sup>4</sup>. Un nombre considérable de données empiriques confirment l'influence des habitudes et des coutumes sur le comportement économique.

---

1. ARENA, R., LAZARIC, N. (2003). La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter. *Revue économique*, 54(2), 329-354.

2. RUTHERFORD, M. (2001). Institutional Economics: then and Now, *Journal of Economic Perspectives*, Vol 15, No.3, pp. 173-194.

3. CHAVANCE, B. (2012). John Commons's organizational theory of institutions: a discussion. *Journal of Institutional Economics*, 8(01), 27-47..

4. *Ibid.*

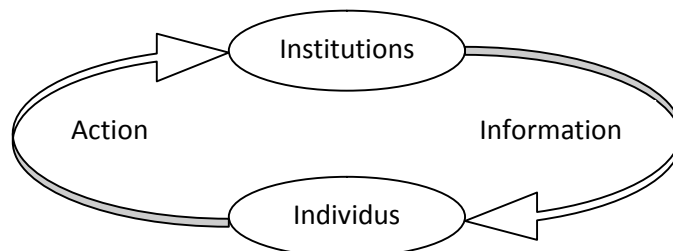
### C. Contestation primaire de l'unité analytique et approche évolutive

La ligne théorique commune pour tous les membres de l'économie institutionnelle, Veblen, Commons, Mitchell, Myrdal et Galbraith, est l'idée que dans les analyses économiques, les individus, leurs besoins et leurs préférences ne sont pas une donnée naturelle. Grâce à leur interaction, les individus créent spontanément les conditions et l'environnement de la situation socio-économique.

Mis en place à la suite de l'interaction individuelle, l'environnement socio-économique devient le cadre pour le comportement individuel, qui exerce une influence fondamentale sur les préférences et les propensions des acteurs<sup>1</sup>. Les comportements des individus sont à la fois les producteurs et les produits de l'environnement socio-économique.

Ainsi, «l'état naturel» initial présente également certaines caractéristiques institutionnelles, et contient certaines règles. Les individus sont nés dans des sociétés avec des structures institutionnelles bien définies et en fonctionnement. Toutefois, cela ne signifie pas que les individus ne jouent aucun rôle dans le processus socio-économique. Par conséquent, la relation théorique entre l'individu et les institutions doit être correctement établie. La boucle de l'action et de l'information peut être beaucoup plus utile pour expliquer cette relation. Elle montre que l'interaction individuelle génère des conventions, qui, à certains moments deviennent des institutions. Une fois les institutions établies, le processus de leur renforcement commence\*. Grâce à l'imitation et l'usage, la convention est renforcée, acquiert des caractéristiques institutionnelles et commence à fonctionner comme une institution<sup>2</sup>.

**Fig.II.1 : La boucle institutionnaliste «Action-Information»<sup>3</sup>**



**Source:** HODGSON, G. M. (March 1988). *Approach of Institutional Economics*, Journal of Economic Literature, 36 (1) . 166-192

La théorie de causalité cumulative de Veblen est utilisée pour soutenir cette thèse. L'essence de cette théorie est que les impacts exogènes et les forces endogènes génèrent des

1. HODGSON, G, (1993). *Economics and Evolution*, Chicago: Michigan University Press. p. 172

\* L'exemple bien connu du renforcement du caractère des institutions est la théorie de Menger sur l'origine de l'argent. Selon cette théorie, l'argent était le résultat spontané de l'effort individuel de transcender les problèmes de change. Lorsque tous les participants ont accepté l'argent comme moyen d'échange, il est devenu une institution qui se renforce en répétant les transactions entre les acteurs. Il est expliqué aussi par l'exemple des conventions de la circulation routière. La nécessité pour la sécurité et l'efficacité à long terme, motive les conducteur à obéir aux mêmes règles de circulations, jusqu'au moment où toute la région devient assujettie (une convention de circulation typique est la conduite du même côté de la rue) (HODGSON, G. M., ( 2006). *What are institutions ?* *Journal of Economic Issues*, 40(1), March, pp. 1-25.

2. SCHOTTER, A., (1981). *The economic theory of social institutions*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 160].

3. HODGSON, G. M., (March 1988). *Approach of Institutional Economics*, Journal of Economic Literature, 36 (1) . 166-192

tensions au sein du système et déclenchent des changements infinis de celui-ci. La force endogène principale du processus est la «*causalité cumulative*». La logique de causalité cumulative suggère qu'elle agisse en conformité avec les objectifs d'une façon continue, alors que pendant ce temps, les acteurs et les objectifs sont, à la fois, transformés. Ainsi, la rétroaction (*feedback*) établie peut entraîner des «*effets inhibiteurs*». La source de ces effets est le renforcement des institutions.

Le processus de changement institutionnel est progressif, il appartient à la classe des phénomènes évolutifs. L'intention de Veblen était d'interpréter l'évolution institutionnelle comme un processus de changement analogue à l'évolution biologique. Certains adeptes récents de Veblen cherchent à expliquer l'évolution des phénomènes institutionnels, sur la base des récentes découvertes en biologie évolutive, parmi les plus importants de ces auteurs Nelson, Winter<sup>1</sup> et Hodgson<sup>2</sup> dont nous avons adopté la définition. Ce dernier tente de définir les caractéristiques institutionnelles de la société comme un génotype de l'évolution socio-économique, de phénotype\* (individus, organisations, sociétés). Semblable à la structure génétique de la biologie, les institutions définissent les principales caractéristiques de la société et sa capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances. Une sorte de sélection opère dans la dynamique institutionnelle. Au fil du temps, certaines institutions l'emportent sur d'autres<sup>3</sup>.

Différentes sociétés ont des différentes institutions, à la suite de différents défis de l'environnement auxquels ces sociétés ont dû faire face, à travers l'histoire. Chaque société est une combinaison spécifique d'institutions et représente un modèle socio-économique différent. Cette diversité institutionnelle est une caractéristique importante de l'économie contemporaine. Le processus d'évolution institutionnelle est permanent, parce que les changements dans l'environnement qui imposent une pression sélective sur l'environnement institutionnel sont toujours présents. Ainsi, il n'y a pas une structure institutionnelle « parfaite » ou « absolument efficace ». Une structure institutionnelle efficace (efficiente) dans un environnement, peut être extrêmement inefficace dans un autre contexte culturel. C'est sur ce point que l'analyse institutionnelle de North s'approche de l'analyse institutionnelle originale ou traditionnelle, c'est pourquoi selon lui, les transformations révolutionnaires ne sont jamais aussi profondes que le souhaitent leurs partisans, c'est pourquoi, les transferts ou l'imitation des institutions formelles d'un pays à un autre n'aboutissent pas aux résultats espérés<sup>4</sup>. North explique que :

*«(...) les économies qui adoptent les règles formelles d'une autre économie obtiendront des caractéristiques de performance différentes de celle-ci à cause des normes informelles et d'un enforcement différent. Il en découle que le transfert des règles politiques et économiques formelles d'économies de marchés occidentales ayant réussi, à*

---

1 .NELSON, R. (1995) Recent Evolutionary Theorizing About Economic change, *Journal of Economic Literature*, vol. 33, , pp. 48-90.

2. HODGSON, G. (1993). *Op. Cit.*

\* Selon Larousse 2016: le Génotype est l'ensemble des caractères génétiques d'un être vivant, qu'ils se traduisent ou non dans son phénotype (ensemble des caractères physiques et biologiques d'un individu)

3 .DOSI, G., WINTER, S. G. (2003). Interprétation évolutionniste du changement économique. *Revue économique*, 54(2), 385-406.

4. NORTH, D. C. (1994). Economic performance through time. *The American economic review*, 84(3), 359-368.

*des économies de tiers monde (...) ne constitue pas une condition suffisante pour une bonne performance économique.<sup>1</sup> »*

Nelson et Winter<sup>2</sup> ont mis en place des modèles de dynamique industrielle, basée sur des habitudes et sur des structures génétiques. Si les entreprises ayant des structures génétiques plus efficaces deviennent dominantes sur le marché, elles vont exercer une influence fondamentale sur l'environnement. L'environnement existant va changer, induisant de nouveaux changements des habitudes, y compris celles des entreprises les plus performantes.

L'économie institutionnelle est le principal promoteur du nouveau mouvement épistémologique dans la science économique, qui tire son inspiration non pas de l'école classiques et de la physique du 19<sup>ème</sup> siècle, comme le courant néoclassique, mais de la biologie évolutionniste contemporaine. Dans d'autres écoles de pensée, comme l'économie autrichienne et Schumpétérienne, des références similaires à la biologie évolutionniste peuvent également être trouvées<sup>3</sup>.

### **D. Les principes méthodologiques de l'économie institutionnelle**

Comme nous l'avons déjà souligné, le courant Veblen et l'institutionnalisme anti école néo-classique, coexistent avec la nouvelle économie institutionnelle. Cela implique l'identification des fondements méthodologiques de l'économie institutionnelle.

Les principales caractéristiques de l'économie institutionnelle « traditionnelle renouvelée » sont les suivantes<sup>4</sup> :

- les facteurs institutionnels et culturels ne sont pas présents dans l'économie néoclassique.
- l'analyse est ouverte à des idées interdisciplinaires, en particulier celles de la science politique, la sociologie, la psychologie.
- négliger le modèle d'«agents» rationnels optimisateurs, égoïstes et calculateurs.
- l'analyse ne démarre pas à partir de modèles mathématiques, mais à partir de faits stylisés et des constructions théoriques qui impliquent des mécanismes de causalité.
- les méthodes mathématiques et statistiques sont traitées comme des instruments et non pas comme l'essence de l'analyse économique.
- l'utilisation extensive de matériel empirique, historique et comparatif qui fait référence à des institutions socio-économiques.

Les racines des actions humaines doivent être recherchées dans la structure institutionnelle existante ; les préférences ne sont pas naturellement données, mais sont le résultat du milieu culturel-historique. L'économie néoclassique commence avec les revendications universalistes sur le comportement individuel, et que, sans aucun mécanisme

---

1. NORTH, D. C. (1994), *Op, Cit.* p. 366.

2. ARENA, R., LAZARIC, N. (2003). La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter. *Revue économique*, 54(2), 329-354

3. ARENA, R., LAZARIC, N. (2003). *Op, Cit.*

4. HODGSON, G. M. (2009). Institutional economics into the twenty-first century. *Studi e Note di Economia*, 14(1), 3-26.

de transmission, applique ce cadre aux théories de la consommation, la production, les prix, etc. L'approche institutionnelle commence par des propositions générales sur le comportement humain, les institutions et la nature évolutive des processus économiques. La préoccupation de l'économie institutionnelle est de faire des approches spécifiques, historiquement situées par l'analyse économique. Les procédures de recherche devraient être moins fondées sur les mathématiques, et beaucoup plus sur des preuves empiriques. En effet, il y a une forte tendance de l'économie institutionnelle à la collecte de données empiriques qui se rapporte aux institutions sociales et économiques, cela a ainsi des conséquences sur de nombreux domaines: économie publique, économie du développement, économie industrielle, économie financière, etc., et ouvre de très nombreuses perspectives pour la recherche économique et pluridisciplinaire.

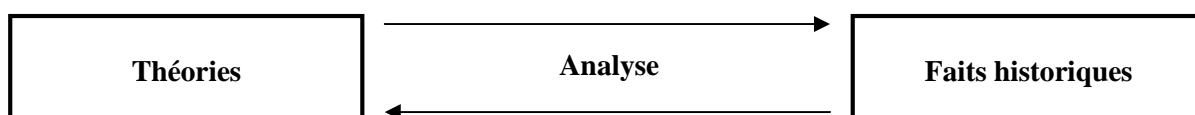
### Section II. Le choix de la méthode de recherche: institutionnelle historique

Après avoir adopté dans la première section une définition de « l'institution », nous allons étudier les institutions au niveau des interactions entre les individus, et étudier comment des règles de comportement institutionnalisées sont suivies, et comment elles génèrent des inerties qui peuvent influencer le développement du système financier.

L'étude soutient que l'analyse du développement financier et de ses déterminants, demande de dépasser les méthodes économétriques traditionnelles, qui s'appuient sur une théorie déductive et l'analyse mathématique. Elle propose une étude complémentaire, qui repose sur une analyse contextualisée des interactions.

Cette méthode, fondée sur une approche institutionnelle historique<sup>1</sup>, emploie la théorie et la connaissance des contextes historiques pour clarifier les institutions à travers lesquelles, les déterminants du développement financier sont identifiés et la façon dont ils influencent l'évolution et le développement du système financier. Elle analyse l'état du développement du système financier en s'appuyant sur un va et vient entre la théorie et les faits historiques, comme l'illustre le schéma suivant :

**Fig.II.2: Le processus de va et vient entre la théorie et les faits historiques**



Source : établi par nous mêmes.

#### §1. La méthode d'analyse institutionnelle

La méthode d'analyse institutionnelle consiste à mettre en évidence les logiques implicites, collectives ou individuelles, qui conduisent tout ce qui est « institué », c'est-à-dire établir l'organisation elle-même, les normes, les habitudes, les pouvoirs en place..., tout ce qui

1. Voir notamment:

.98-91 دليو فضيل، مدخل إلى منهجية البحث في العلوم الإنسانية والاجتماعية 2014-1435، دار هومه، الجزائر 2014  
. 62-58 2009 قدى عبد المجيد، أسس البحث العلمي في العلوم الاقتصادية والإدارية، دار

est de l'ordre de l'inconscient politique<sup>1</sup> à manipuler les situations et les acteurs sociaux justement pour les faire rentrer dans cet « institué ».

Il s'agit pour le chercheur en analyse institutionnelle, de s'appuyer sur sa subjectivité et son extériorité à l'organisation dans laquelle il intervient pour repérer l'ensemble des manipulations institutionnelles subies par les acteurs (que les membres de l'institution ne peuvent pas bien percevoir pour différentes raisons)<sup>2</sup>.

## **§2. La méthode d'analyse historique**

Notre approche méthodologique s'appuie sur la méthode historique, qui est beaucoup utilisée par les chercheurs en sciences sociales, notamment par les économistes « *lorsqu'il s'agit de comprendre le présent d'un phénomène à l'aide des expériences du passé* »<sup>3</sup>.

Selon Angers, « *La méthode historique vise la reconstitution du passé par un examen des événements passés à partir principalement de document et d'archive*<sup>4</sup> ». Elle consiste, dans un premier temps, de rassembler les divers documents, puis en faire l'évaluation ou la critique<sup>5</sup>. Cependant, See remarque que : « (...) *c'est par un pur effort d'abstraction que nous distinguons les phénomènes économiques et sociaux des autres phénomènes historiques. Cette vérité ne doit jamais être perdue de vue, quand on considère la méthode à employer en histoire économique.*<sup>6</sup> »

La méthode historique utilise l'un des modes d'analyse les plus répandus dans les sciences sociales, appelé « analyse qualitative de contenu ». Il est fréquemment utilisé dans l'analyse des documents (ouvrages, articles, textes juridiques).

Le choix du mode d'analyse est un choix de raison, car il concerne à la fois l'analyse institutionnelle et l'analyse historique.

L'analyse de contenu « *est une technique indirecte utilisée sur des reproductions écrites (...) provenant d'individus ou de groupes ou portant sur eux, dont le contenu se présente sous forme non chiffrés*<sup>7</sup> ».

L'analyse de contenu est la technique la plus adaptée « *pour analyser non seulement des productions actuelles, mais aussi celle du passé, car elle permet de mettre en lumière un événement, une action individuelle ou collective pour lesquels des traces écrites existent*<sup>8</sup> ».

Même si elle prend beaucoup de temps, l'analyse de contenu permet l'examen en profondeur des documents à soumettre à l'analyse. On entend par là, le choix des documents qui détermine celui ou ceux qui seront mieux adaptés aux différents critères de l'étude<sup>1</sup>.

---

1. MUCCHIELLI, A. (Dir), (2004). *Op, Cit*, p. 125.

2. *Ibid.*

3. DAHAK, A., KARA, R. (2015). Le mémoire de master : du choix du sujet à la soutenance. Tizi-Ouzou : Edition El Amel. p 92.

4. ANGERS, M. (2015). Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines. *Alger: Casbah Edition*. p 90.

5. *Ibid.*

6. SEE, H. (1929). Remarques sur la méthode en histoire économique et sociale, *Revue Historique, Presses Universitaires de France* T. 161, Fasc. 1, pp. 90-98.

7. *Ibid.* p 193.

8. *Ibid.*

L'étude de contenu permet de recueillir des données de plusieurs auteurs et de les comparer. Elle peut, aussi, se faire évolutive car elle permet l'établissement de chronologie et l'étude par tranche historique, indispensable à l'histoire économique en particulier.<sup>2</sup>

Cependant, il reste que ce mode d'analyse a ses raisons que l'on ne doit pas ignorer, qui sont principalement au nombre de deux: la première exigence de l'analyse qualitative de contenu est l'identification et la compréhension du contexte historique des faits. En effet, les documents ne prennent sens que dans leur contexte de référence et c'est en les situant dans ledit contexte qu'ils peuvent être décrits et analysés convenablement. Cette exigence est encore plus cruciale pour l'étude des déterminants du développement financier qui ne saurait être convenablement réalisée en méconnaissance du contexte sociopolitique et économique de référence. La seconde exigence est la réintégration systématique des documents par rapport au temps. Par exemple, en matière de normes légales on doit toujours s'assurer que les documents collectés n'ont pas été abrogés ou modifiés sur la période étudiée et qu'ils sont pertinents par rapport à l'objet de l'étude ou par rapport au thème sous analyse.

Ainsi, l'analyse de contenu est une interprétation des faits économiques à travers les textes historiques sur l'objet de l'étude qui est, dans notre cas, le développement financier, ce qui nécessite la compréhension des textes, en faire la synthèse et en extraire les idées. Les phénomènes économiques sont, comme l'explique Bourgin et Seignobos :

*« (...) des habitudes ou des règlements de travail, de répartition, de genre de vie. Ce sont : (i) des faits de production, moyens techniques et outillage de culture, d'industrie, de transports, division du travail et par suite spécialisation des hommes dans les professions ; (ii) des faits d'appréciations, valeur, marché, échange, commerce, crédit ; (iii) des faits de répartition, partage des produits, propriété, capital, rente, salaire, transmission et contrats ; (iv) des faits de consommation et comme conséquence des faits de répartition des genres de vie entre les hommes ; c'est la part de richesse et de consommation de chaque homme, avec les différences qui en dérivent, qui constitue les classes sociales. »<sup>3</sup>*

La question à laquelle nous devons répondre par cette analyse est : Quelle action ces habitudes et ces règlements qui sont définis comme des institutions formelles ou informelles, ont-ils sur le développement financier ?

Pour répondre à cette question, il faut chercher empiriquement comment s'exerce l'action des habitudes et des conditions sur le développement financier et son état actuel, qu'on peut constater par l'observation actuelle de l'état du système financier. Cela est primordial car cette analyse est faite aussi à travers un regard du présent, car dans l'analyse historique institutionnelle l'accent est mis sur le caractère évolutif du développement économique, donc les faits historiques ont des résultats dans le présent et les effets du présent auront des résultats dans le futur. Selon North, l'analyse historique est importante :

*« (...) non seulement parce que nous pouvons apprendre du passé, mais parce que le présent et l'avenir sont reliés au passé par la continuité des institutions de la société.*

---

1. ROBERT, A. D., BOUILLAGUET, A. (1997). L'analyse de contenu. Que sais-je.

2. ANGERS, M. (2015). *Op, Cit*, p 93.

3. BOURGIN, H., SEIGNOBOS, C. (1901). La méthode historique appliquée aux sciences sociales. *American Journal of Sociology*, The University of Chicago Press. 7, 2 (06), 279-280.

*Les choix d'aujourd'hui et de demain sont façonnés par le passé. Et le passé ne peut être intelligible uniquement comme une histoire d'évolution institutionnelle<sup>1</sup> ».*

A cet effet, nous examinerons les habitudes et les règlements collectifs des institutions économiques pour comprendre et expliquer les déterminants du développement financier existants dans la littérature, et rehaussés par des entretiens exhaustifs et l'analyse des documents sur le développement financier. Pour ce faire, nous procédons à l'analyse de:

- L'effet que peut avoir l'origine juridique sur le développement financier en Algérie, en d'autres termes, quelle est son influence directe sur la formation des procédés de gouvernement ou des règles officielles (coutume, droit, jugements, lois) ? ; comment ils réagissent indirectement aux activités des institutions qui sont soumises à la coutume ou à la loi ? Et par quels moyens ils agissent sur la qualité des institutions algériennes en général et sur la qualité des institutions économiques et financières en particulier ?
- Les rapports de forces entre les différentes composantes du système politique et économique, et leurs influences sur l'évolution des institutions au sens large et par conséquent, sur les décisions politiques et économiques en Algérie et essayer, par la suite, de comprendre leurs incidences sur le développement financier.
- L'influence de la rente et de la culture rentière sur les habitudes d'organisation collective (économiques, sociales, politiques et culturelles) et quels intérêts économiques elles essaient de favoriser, et dans quelle mesure peuvent-elles avoir des effets sur le développement du système financier ?
- Un changement dans les déterminants du système financier, par exemple du système juridique, est-il suivi d'une transformation donnée du système financier? De même, trouve-t-on quelques transformations du système financier produites régulièrement par un certain changement des déterminants du développement financier?

Ainsi, il est indispensable de comprendre l'évolution du développement du système financier à travers l'évolution des institutions (déterminants) du développement financier. Comprendre le lien entre le développement financier et l'évolution de ses déterminants, non seulement dans une seule période passée, mais essayer de faire le lien avec l'état actuel du système financier, dans la logique de l'économie institutionnelle. Aussi, faire le lien entre l'évolution des institutions au sens large avec le développement du système financier. Tout en admettant que ces dernières ne sont pas la seule cause du développement du système financier. Aussi, éviter le réductionnisme, donc admettre l'impact que peuvent avoir les décisions individuelles sur le développement des institutions et par conséquent sur le développement financier.

C'est la recherche analytique des actions individuelles et collectives des faits économiques, qui seule peut nous permettre de comprendre et d'expliquer le développement des institutions aux sens large, c'est-à-dire, l'étude de l'action des institutions sur le développement financier de l'Algérie.

---

1. NORTH, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press. p vii.

### Section III. La méthode qualitative

Pour asseoir les piliers de cette analyse, la méthode qualitative qui fait partie généralement des modes d'analyses de l'approche institutionnelle historique<sup>1</sup>, sera la pierre angulaire de notre étude.

En recherche économique, les méthodes qualitatives ont longtemps été victimes d'une image négative, qualifiées «*d'insuffisamment scientifiques*»<sup>2</sup>. Elles ont relativement, peu d'importance par rapport à la méthode quantitative et mathématique\*. Pourtant, ces dix à quinze dernières années ont vu une utilisation croissante des méthodes qualitatives dans les études économiques et elles ne cessent de gagner de l'importance.<sup>3</sup>

Les domaines de recherche dans lesquels ces méthodes sont de plus en plus utilisées sont: les études de conception ou de mesurer des effets des programmes sociaux parrainés par les institutions internationales; les études sur le développement des systèmes financiers, la recherche sur l'innovation, R & D et la diffusion des technologies, l'économie institutionnelle, l'économie du travail et la recherche en économie féministe.

#### §1. Pourquoi faire appel à la méthode qualitative?

Une grande partie de ces recherches, contrairement à l'impression qu'ont les économistes et en particulier les orthodoxes de ce qu'est la recherche qualitative, est rigoureuse et prudemment conceptualisée, avec un effort considérable fait pour aborder les questions susceptibles d'être biaisées, en expliquant d'une manière exhaustive ; quelles sont les informations collectées, comment elles sont analysées et quelles conclusions sont tirées.

#### A. La distinction entre les recherches qualitatives et quantitatives

Les économistes pensent, généralement, que la différence entre la recherche quantitative et qualitative est que la première analyse des données numériques en utilisant des méthodes (mathématiques) statistiques et /ou économétriques, tandis que la deuxième est une autre manière d'analyse qui utilise une analyse de données exprimés en mots (analyse verbale). Mais, cette différenciation est trop simpliste\*\*. Cette distinction est, donc, expliquée

---

1. MUCCHIELLI, A. (Dir), (2004). *Op, Cit*, p. 125

2. STARR, M. A. (2014). Qualitative and Mixed-Methods Research in Economics: Surprising Growth, Promising Future. *Journal of Economic Surveys*, 28(2), 238-264.

\* Les programmes universitaires des sciences économiques fournissent plusieurs enseignements de statistique et d'économétrie quasiment à tous les niveaux, mais ils n'ont rarement dédié un, aux méthodes non mathématiques, notamment la méthode qualitative. A la faculté des sciences économiques de l'université de Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, on dénombre en 2015, 13 spécialité de master, elles enseignent pour la plus part un ou deux module en relation avec les méthodes quantitatives, en revanche, aucune d'entre elles ne propose un module sur les autres méthodes de recherche ; comparative, historique, institutionnelle ou dialectique..., en d'autre terme les non mathématiques. Les recherches utilisant des approches qualitatives ; telles que des entretiens exhaustifs, entretiens de groupes et les études de cas, les études comparatives ou historiques - sont rarement publiés dans les revues économiques, car elles n'exercent pas une grande influence dans la profession, et pour la plupart, les méthodes qualitatives ne sont pas considérées comme des outils de l'économiste. (pour plus de détails voir le manifeste publié par BATIFOULIER, P., et al. (2015).)

3. STARR, M. A. (2014). *Op, Cit*.

\*\* En d'autres sciences sociales et dans la littérature sur la méthodologie de recherche, on trouve une énorme quantité d'écrit faite sur le sujet de cette distinction; Voir, par exemple, HULME, D. (2007). *Integrating*

par deux aspects. D'une part, le type d'information n'est pas divisé distinctement en deux catégories « numériques » et « verbales », avec des informations appartenant uniquement à l'une ou à l'autre catégorie. Il peut être facile de transférer des données d'un genre à un autre. Les chercheurs peuvent transformer les réponses des interviewés appelés à exprimer des opinions qualitatives le long d'une échelle quantitative. Comme ils peuvent convertir des informations narratives dans des formes quantitatives en utilisant des codes numériques. D'autre part, il n'y a pas une correspondance de cas par cas (exacte) entre la nature des données et le type de méthodes utilisées pour les analyser, comme lorsque la preuve quantitative est analysée narrativement<sup>1</sup> ou dans le cas du matériel qualitatif qui est transformé de sorte que les données peuvent être analysées en utilisant des méthodes statistiques ou économétriques<sup>2</sup>.

Toutefois, avec les économistes, les plus familiarisés et prédisposés à des approches quantitatives, la profession a tendance à associer les recherches de « bonnes » qualités (représentativité, rigueur, objectivité, explication) aux méthodes et aux données quantitatives et, associent les « mauvaises » qualités (non-représentativité, informalité, subjectivité, description) aux méthodes et aux données qualitatives.

Pourtant, les deux « bonnes » et « mauvaises » qualités de recherche se produisent dans les deux types de recherche; par exemple, l'analyse économétrique des données provenant d'un échantillon négligemment tiré (complaisance) est soumis à un grand nombre d'erreurs de mesure ne peut pas permettre de meilleures conclusions, qu'une analyse qualitative de données enregistrées et soigneusement retranscrites, tirées d'un échantillon raisonné bien construit.

Tout ce qui peut être différent ici, comme le souligne Helper<sup>3</sup>, est que les économistes savent comment faire face aux problèmes qui compliquent l'inférence dans les travaux quantitatifs (erreur de mesure, les données manquantes, l'auto-sélection, etc.), mais ils n'ont souvent pas de base pour ce genre de problèmes dans le travail qualitatif<sup>4</sup>.

---

*quantitative and qualitative research for country case studies of development*. Economic and social research council (ESRC). Global poverty research group (GPRG).

Pour une discussion supplémentaire sur la distinction entre la recherche qualitative et quantitative et sa pertinence pour la recherche économique, voir :

– MORGAN, G., SMIRCICH, L. (1980). The case for qualitative research. *Academy of management review*, 5(4), 491-500.,

– NELSON, J. (1995). *Feminism, Objectivity and Economics*. London: Routledge.

– HELPER, S. (2000). Economists and field research: « You can observe a lot just by watching ». *American Economic Review*, 90(2), 228-232.,

– KANBUR, S. R. (2003). *Q-squared, combining qualitative and quantitative methods in poverty appraisal*. Orient Blackswan. New Delhi: Permanent Black.

– CARUS, A. W., OGILVIE, S. (2009). Turning qualitative into quantitative evidence: a well-used method made explicit. *The Economic History Review*, 62(4), 893-925.

– CHAMLEE-WRIGHT, E. (2010). Qualitative methods and the pursuit of economic understanding. *The Review of Austrian Economics*, 23(4), 321-331.

1. Voir pour plus ample informations l'étude de : FRIEDMAN, M., SCHWARTZ, A. J. (1986). Has government any role in money?. *Journal of Monetary Economics*, 17(1), 37-62.

2. STARR, M. A. (2014). *Op, cit*.

3. HELPER, S. (2000). *Op, cit*.

4. STARR, M. A. (2014). *Op, Cit*

La distinction essentielle entre la recherche qualitative et quantitative, n'est pas par rapport aux mots vs. chiffres en soi. La principale différence entre les deux, concerne le caractère ouvert de la collecte de données dans la recherche qualitative. Dans la recherche quantitative, un ensemble prédéterminé d'éléments d'information est recueillie à partir des sujets de recherche (par exemple, les répondants aux enquêtes) ou unités de communication des données (par exemple, les entreprises qui déposent des rapports financiers trimestriels, etc.), où les seules informations collectées sont ce qui a été pré-spécifiés dans les instruments de recherche\*.

Les sujets de recherche ne peuvent pas remettre en causes les questions qui leur sont posées, ajouter des nuances ou réserves, ou d'expliquer le raisonnement derrière leur réponse. Au lieu de cela, on suppose *à priori* que le chercheur connaît les éléments spécifiques d'information qui ont joué un rôle central dans les comportements des sujets, leurs perceptions et / ou leurs décisions, et peut émettre l'hypothèse « convaincante » (individu rationnel, *homo-economicus*) de la façon dont ces éléments interagissent. En revanche, dans les études qualitatives, l'approche de la collecte de l'information suppose que les discussions relativement souples avec les sujets de recherche sont nécessaires pour gagner un ensemble complet d'éclairage sur le phénomène d'intérêt.

Ainsi, par exemple, une enquête quantitative sur la relation entre la finance et la croissance analyse des données statistiques collectées via un questionnaire ou publiées sur les bases de données des institutions économiques et financières nationales et internationales, sans faire appel par exemple aux responsables des institutions financières sous prétexte de respecter la rigueur, l'objectivité et la scientificité de l'étude. Or, une étude qualitative analysera plutôt le point de vue de ses responsables à travers des entretiens- réalisés par soi même ou par une tiers personne, ou en analysant leurs écrits car le but est de récupérer une image complète de la question. Ainsi, une approche ouverte à la collecte de données, donne plus d'informations qu'une approche fermée<sup>1</sup>. Son caractère non structuré permet de collecter et d'analyser des données moins simples\*\*. Les méthodes qualitatives sont donc préférables aux méthodes quantitatives pour la qualité et la richesse des informations qu'elles permettent d'acquérir, malgré la complexité de ses procédés d'analyse. Généralement, elles sont utilisées dans les cas suivant<sup>2</sup> :

---

\* KANBUR, S. R. (2003). *Op, Cit.* a identifié cinq dimensions clés de la différence entre la recherche qualitative et quantitative, même si elles peuvent être considérées comme des corollaires de ouverture vs fermé la distinction plutôt que les caractéristiques essentielles de chaque type de recherche: (1) non-numérique information vs numérique, (2) spécifique à la couverture de la population générale, (3) la participation active vs passive de la population, (4) la méthodologie inductive vs déductive, et (5) cadre disciplinaire d'une large sciences sociales vs économie néoclassique.

Pour plus de discussion sur la différence «accessoire» vs «essentiels» entre les approches qualitatives et quantitatives, voir : KANBUR, R., SHAFFER, P. (2007) Epistemology, normative theory and poverty analysis: implications for Q-squared in practice. *World Development* 35(2): 183–196.

1. PIORE, M. J. Qualitative research techniques in economics. *Administrative Science Quarterly*, 1979, p. 560-569.

\*\* Bien que la disponibilité de logiciels comme NVivo, MAXQDA et ATLAS.TI à considérablement amélioré les possibilités d'analyse de l'information narrative de façon systématique, les informations recueillies par le biais de méthodes qualitatives sont forcément plus riche (plus complexe, ayant moins d'*a priori*, une structure plus détaillée) par rapport à ce qui est collecté dans les travaux quantitatifs.

2. KANBUR, R. (2003) *Op, Cit.*

- quand on sait très peu sur le sujet, de sorte que la recherche exploratoire est nécessaire pour identifier ses caractéristiques de base ;
- quand il a déjà eu beaucoup de recherche quantitative sur le sujet, mais des questions clés restent en suspens;
- lorsque l'on pense que les entretiens sont nécessaires pour aider à obtenir des renseignements exhaustifs et fiables sur le sujet;
- lorsque le chercheur vise la compréhension et l'explication des complexités inhérentes au sujet;
- lorsque les propres opinions des interviewés sur leurs expériences, sont d'un intérêt inhérent.

Le tableau suivant, récapitule les différences entre la méthode qualitative et la méthode quantitative.

**Tab.II.1 : Différences entre la recherche qualitative et la recherche quantitative<sup>1</sup>**

Points de comparaison	Recherche qualitative	Recherche quantitative
<b>Mots clés</b>	Compréhension, profondeur	Confirmation, précision, étendue.
<b>Racines philosophiques</b>	Pragmatisme, phénoménologie, interactionnisme symbolique.	Positivisme, cartésianisme.
<b>Approche</b>	Des sciences humaines et sociales	Des sciences naturelles.
<b>Objectif de la recherche</b>	Compréhension, description, découverte, signification, genèse d'hypothèses.	Prédiction, confirmation des théories, test d'hypothèse.
<b>Logique</b>	De la découverte	De la vérification.
<b>Attitude envers la complexité</b>	Compréhension et présentation de la complexité.	Sublimation ou négation de la complexité.
<b>Construction</b>	Flexible, évolutive, émergente	Prédéterminée, structurée
<b>Echantillon</b>	Petit, non pris au hasard, ciblé, théorique.	Grand, pris au hasard, représentatif.
<b>Collecte des données</b>	Chercheur en tant qu'instrument, entretiens, observations, documents.	Instruments inanimés (statistiques, enquêtes basées sur questionnaires fermés).
<b>Mode d'analyse</b>	Inductif	Déductif (méthodes mathématiques et statistiques).
<b>Résultats</b>	Résultats interprétatifs, holistiques, descriptifs (descriptions riche), hypothèses, théorisations ancrée.	Détermination des liaisons quantitatives, prévision, confirmation ou rejet des théories ou d'hypothèses.

**Source:** adapté de YEFIMOV, V. (2003). *Enseignement et recherche pragmatistes en économie et gestion* (No. 54704). University Library of Munich, Germany.

## B. Types de méthodes qualitatives

Il y a cinq principales approches méthodologiques en recherche qualitative, elles montrent, en plus de la diversité et de la richesse de la recherche qualitative, des « *acquis indéniables aux plans épistémologique, théorique et méthodologique* »<sup>2</sup>. Cela montre la variété des études qualitatives en recherche économique. On trouve, donc, des recherches qualitative à base d'entretiens exhaustifs, d'entretiens de groupes, d'études de cas et visites de

1. Adapté de YEFIMOV, V. (2003). *Enseignement et recherche pragmatistes en économie et gestion* (No. 54704). University Library of Munich, Germany.

2. ANADON, M. (2006). La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.

sites, de travail de terrain (ethnographie) et d'histoires de vie (biographie). Comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tab.II.2: les différentes approches méthodologiques en recherche qualitative**

Technique de recueil de données	
<b>Entretiens exhaustifs</b>	
– Structurés	Guide d'entretien structuré.
– Semi-structurés	Question à réponse ouverte.
<b>Entretien de groupes (focus groups)</b>	8 à 10 personnes rassemblées autour d'un sujet avec un animateur et un observateur
<b>études de cas et visites de sites</b>	Investigation de phénomènes contemporains dans leur contexte (social et culturel)
<b>Travail de terrain ou ethnographie</b>	Immersion du chercheur dans la vie des sujets étudiés et place du phénomène étudié dans le contexte social et culturel.
<b>biographie.</b>	Chronologie d'expériences de vie

Source : établi par nous-mêmes à partir de plusieurs lectures.

## §2. Critères de scientificité en recherche qualitative

Comme notre approche méthodologique se base sur une méthode qualitative, il convient de souligner d'emblée que ces approches et techniques de collecte et de traitement de données, sont de plus en plus utilisées en combinaison « triangulation »\*, pour une question de contre-vérification, de validité, de pertinence et d'exhaustivité des informations.

En effet, la triangulation consiste en l'utilisation d'une multitude de moyens pour asseoir le caractère scientifique d'une recherche. Elle met l'accent sur l'accroissement de la valeur scientifique de la recherche par l'emploi de la comparaison<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la validité d'une recherche tient principalement à la correspondance entre les termes ayant servi à sa définition, et ce qu'on a effectivement rapporté de la réalité observée. Plus les données recueillies, rendent compte de ce qu'on voulait étudier, plus grande est la validité de la recherche.<sup>2</sup>

Les ancrages épistémiques, théoriques et méthodologiques de la recherche sont en évolution et les critères de validité scientifique seront remplacés par des critères de rigueur méthodologique, qui auront comme corollaire des stratégies à utiliser pendant la collecte et l'analyse des données.

Savoie-Zajc<sup>3</sup> a identifié treize stratégies de validation (critères de rigueur). Il s'agit de : (i) la localisation du chercheur; (ii) les stratégies d'écriture; (iii) les descriptions riches; (iv)

\* Les techniques de triangulation sont utilisées par les chercheurs afin d'assurer la rigueur de la recherche effectuée. Voir à ce sujet : FLICK, U. (2004). Triangulation in qualitative research. In: FLICK, U., Von KARDOFF, E., STEINKE, I. (Eds.). *A companion to qualitative research*, London, Sage publications, 178-183.

1. FLICK, U. (2004). *Op, Cit.*

2. ANGERS, M. (2015). *Op, cit.* p 99.

3. SAVOIE-ZAJC, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 4, 293-316.

les clarifications des biais théoriques et idéologiques; (v) l'utilisation de plusieurs paliers d'interprétation; (vi) le retour aux interviewés; (vii) la réflexivité du chercheur; (viii) la qualité des interactions chercheurs/interviewés; (ix) la durée de l'étude; (x) la place de la subjectivité dans l'interprétation; (xi) le journal de bord; (xii) la confirmation par la procédure de l'audit; et enfin, (xiii) l'échantillonnage contrasté.

Ces stratégies ont pour objectif de permettre de construire une interprétation riche et détaillée du phénomène étudié<sup>1</sup>.

Elles consistent, aussi, à vérifier si les données recueillies qui représentent la réalité. Une des façons d'y parvenir est de recourir à la technique de triangulation des sources et des méthodes. La triangulation permet de comparer les résultats obtenus à partir d'au moins deux approches différentes (exemple : entretiens exhaustifs et étude de cas), ou plus simplement, d'au moins deux sources de données (exemple : entretiens avec professionnels et universitaires).

Dans notre cas, nous nous baserons sur la triangulation des sources\* qui nous amène à recueillir les données de plusieurs sources ; l'analyse de contenu d'une part et les entretiens d'une autre part, et à les comparer pour mieux en saisir les diverses interprétations possibles.

Dans ce qui suit, nous donnerons plus de détails sur les deux techniques de collecte et d'analyse de données adoptées dans cette étude, à savoir les entretiens exhaustifs et l'analyse qualitative de contenu des documents.

### §3. Les entretiens exhaustifs

Etant donné que notre approche institutionnelle historique se base sur une méthode qualitative\*\*, nous avons opté pour les entretiens exhaustifs pour plus de rigueur méthodologique.

#### A. Etapes d'élaboration et de conception des entretiens exhaustifs

Les études avec un grand nombre d'entretiens ont tendance à être semi-directifs ou directifs, afin d'assurer une comparabilité suffisante des informations recueillies, tandis que les études avec un nombre restreint d'entretiens ont tendance à être moins structurés. Ils se réfèrent à de longues discussions avec les interviewés.<sup>2</sup>

Dans notre étude nous avons opté pour des entretiens exhaustifs comme méthode d'interview, auprès d'économistes, de financiers et de directeurs de banque et d'établissements financiers. Les questions de l'entretien seront choisies en fonction du profil de la personne interviewée.

---

1. ANADON, M., (2006), *Op, Cit.*

\* Selon Angers, (2015), *Op, Cit.* p 100. Il y a sept type de triangulation : (i) la triangulation des sources, (ii) la triangulation par des observations, (iii) la triangulation méthodologique, (iv) la triangulation théorique, (v) la triangulation interne, (vi) la triangulation temporelle, (vii) la triangulation spatiale.

\*\* Pour une argumentation sur les entretiens exhaustifs comme un outil de la recherche économique, voir BEWLEY, T.F. (2002). Interviews as a valid empirical tool in economics. *Journal of Socio-Economics* 31(4): 343-353., est une importante étude économique basée principalement sur des entrevues exhaustives.

2. BEWLEY, T.F. (2002), *Op, Cit.*

Dans le cadre de notre étude, nous avons réalisé dix (10) entretiens.

Ce mode d'investigation permet d'obtenir des informations sur la perception des acteurs et sur leurs explications des déterminants du développement financier. L'objectif des entretiens n'est pas de tester ou d'examiner les interviewés, mais de collecter des informations qui puissent nous aider à comprendre et expliquer les déterminants du développement financier, l'évolution et les causes de l'état actuel du système financier de l'Algérie.

Avant d'entamer les entretiens, nous avons construit un guide, qui résume l'essentiel de notre problématique de recherche, nos objectifs et nos propositions de recherche. Il est basé sur notre revue de littérature sur les déterminants du développement financier, à savoir :

- Facteurs politiques;
- Qualité des institutions et traditions juridiques;
- Dépendance aux revenus des hydrocarbures;
- Libéralisation financière;
- Politiques d'ouverture (commerciale et financière);
- Facteurs macroéconomiques;
- Culture;

Avant la mise en application de ce guide, nous avons demandé l'aide de plusieurs chercheurs, en l'occurrence :

- M. Aliziane Mohand Oumer, enseignant à l'université Oulhadj Mohand - Bouira. (notre directeur de thèse)
- M. Bouyahiaoui Nacer, enseignant à l'université mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou.
- M. Abidi Mohamed, enseignant à l'université mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou.
- Mme Chikh-Amnache Sabrina, enseignante à l'université mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou.
- M. Sadoud Ahmed, enseignant à l'université mouloud Mammeri - Tizi-Ouzou.

Nos entretiens ont débuté avec une introduction sur le sujet de recherche et sur l'objectif de l'étude. Nous avons laissé les interviewés s'exprimer librement et ouvertement sur les différents sujets fixés à l'avance, en posant des questions ouvertes pour permettre aux interviewés de s'exprimer et de faire en sorte qu'ils soient à l'aise et développer leurs argumentations, tout en rappelons, de temps à autres, les thèmes essentiels négligés.

Les thèmes abordés dans les entretiens avaient pour objectif d'établir la relation entre les déterminants du développement financier dégagés de la littérature et le développement du système financier de l'Algérie. Et en faire ressortir d'autres déterminants non évoqués (peut-être) par notre revue de littérature, afin de mettre en rapport avec la documentation analysée auparavant.

En plus d'avoir réalisé quelques entretiens, nous avons envoyé par courriels électroniques et par courriers, le questionnaire qui a servi de base aux entretiens, à plusieurs économistes et responsables, dont l'accès était « difficile », dans certains cas, nous avons demandé audience plusieurs fois et nous n'avons reçu aucune réponse\*.

---

\* Les personnes à qui nous avons demandé audience sont :

Idéalement, les entrevues sont enregistrées et transcrites plus tard, car cela préserve le contenu complet de l'information et facilite l'analyse des données. Certains chercheurs prennent juste des notes et par la suite ils les organisent dès que possible, cela peut être suffisant si une seule personne est interviewée à la fois, l'entretien n'est pas trop long et le nombre d'entretiens à mener n'est pas trop grand, mais il est parfois, nécessaire lorsque les répondants ne veulent pas être enregistrés. Dans les deux cas, la pratique parfaite consiste à garder des dossiers d'entretiens détaillés, qui peuvent être consultés et analysés *ex-post* systématiquement.

Dans notre cas, les entretiens n'ont pas été enregistrés, et cela afin de faciliter l'établissement d'une relation de confiance, nécessaire pour obtenir la meilleure disposition à apporter des informations fiables pour notre analyse. Ce qui peut-être considéré comme une limite à notre recherche. (Voir Annexe.II.1.)<sup>1</sup>.

### **B. Taille et composition des sources de données dans la recherche qualitative**

Parce que la collecte et l'analyse des données qualitatives sont des ressources importantes, les tailles des échantillons sont généralement beaucoup plus faibles que dans les enquêtes de type fermé; ils ont également tendance à être construits téléologiquement<sup>\*\*</sup>, plutôt que tirés au hasard à partir d'une base de sondage. L'échantillonnage raisonné couvre une grande variété de pratiques, se rapportant à la construction de l'échantillon d'une certaine façon qui facilite la réalisation des objectifs de recherche<sup>2</sup>.

Certains économistes croit que «*plus il y a de (n), mieux c'est*<sup>3</sup> ». Or, la taille des échantillons considérés comme suffisante dans les études qualitatives (par exemple des entretiens avec 15 à 20 personnes)<sup>\*\*</sup> sont généralement considérés comme trop petit pour être informatifs, par les économistes orthodoxes.

Alors que, même si la taille de l'échantillon est très grande (par exemple les entretiens en solitaire de Bewley avec plus de 300 hommes d'affaires)<sup>\*\*\*</sup>, certains économistes peuvent encore dire que l'échantillon n'est pas représentatif, ou n'est pas suffisamment diversifié, pour permettre d'en tirer des conclusions pertinentes.

Bien que l'aptitude à tirer des conclusions reste toujours un sujet de préoccupation majeur dans la recherche qualitative, il est également vrai que la taille de l'échantillon n'est pas en soi la question centrale: parce qu'on choisit de faire de la recherche qualitative pour ses nombreux avantages, à savoir ; la possibilité d'une enquête exhaustive. La question est de savoir si les informations et les idées qu'elle génère avec un petit (**n**) dans une étude ouverte

- 
- Le ministre des finances.
  - Le gouverneur de la banque d'Algérie.
  - Des directeurs de banques publiques et étrangères.
  - Des responsables d'institutions financières non bancaires.

1. Annexe.II.1. Guide d'entretien.

\*\* La téléologie s'intéresse aux moyens en relation avec leur fin.

2. Starr, M. A. (2014), *Op. Cit.*

3. *Ibid.*

\*\* Voir les tableaux II.3.

\*\*\* Voir le même tableau.

(qualitative), puissent faire avancer la compréhension du sujet, davantage que ce qui aurait été possible, avec un grand (**n**) dans une étude fermée (quantitative).

Néanmoins, il est important d'être autant plus clair à propos de la base de sélection des interviewés, que sur le cas à étudier, et d'établir la raison pour laquelle ils devraient être choisis comme des membres l'échantillon.

### **§4. La valeur de la recherche qualitative chez les économistes**

Les économistes ont tendance à exprimer trois préoccupations principales au sujet de la valeur de la recherche qualitative, comme moyen de développer des connaissances économiques : (i) qu'elle laisse trop de latitude et de marge aux perspectives du chercheur(s) d'affecter les résultats de la recherche; (ii) qu'il subsiste toujours un doute sur la qualité de l'information auto-déclarée; et (iii) que sa richesse vient altérer son utilité pour la construction et le test de conceptualisation abstraite des phénomènes d'intérêt. Nous aborderons ces trois objections l'une après l'autre.

#### **A. Les perspectives du chercheur peuvent-elles affecter les résultats de la recherche ?**

En général, les économistes prennent au sérieux la science physique, idéale comme « bonne science », « objective et rigoureuse », du fait de la maîtrise des erreurs générées par les appareils de mesure spécifiques utilisées<sup>1,2</sup>.

Pris littéralement, cela semble impliquer que la recherche qualitative ne peut pas être une bonne science, comme sa conduite semble dépendre intégralement des jugements individuels des chercheurs, tandis que la recherche quantitative semble restreindre les variations entre les chercheurs, quant à l'information recueillie et la manière dont elle est interprétée. Ce genre de contraste, bien que trop simplifié, souligne que pour être utiles, les connaissances générées à partir d'un programme de recherche donné, devraient être basées sur des efforts rigoureux et systématiques pour représenter les phénomènes étudiés de manière fidèle et précise et exige une compréhension suffisante des éléments dynamiques du phénomène, de sorte que les décisions, les programmes ou les interventions basés sur la représentation permettrait de meilleurs résultats.

Mais cette objection néglige le fait que le travail qualitatif bien conçu, utilise généralement une panoplie de pratiques pour réduire les possibilités de dépendance excessive des résultats aux spécificités de la méthode de recherche et / ou aux caractéristiques des chercheurs. Ceux-ci comprennent: (i) expliquer précisément et documenter les procédures et les protocoles de la méthode, de sorte que la méthodologie de l'étude soit transparente et potentiellement reproductible; (ii) expliquer dans l'étude tous les aspects uniques du chercheur ou de la conception de la recherche qui pourraient rendre les résultats différents de ce qu'une autre étude utilisant une méthode similaire trouverait; et (iii) se servir systématiquement de la possibilité de contre vérification des résultats via d'autres sources d'information (Triangler), de sorte que ceux qui font la contre-vérification auront un meilleur appui empirique que ceux qui ne la font pas .

---

1. MCCLOSKEY, D. (1983). The rhetoric of economics. *Journal of Economic Literature*. 21(2): 481-517;  
2. HELPER, S. (2000). *Op, Cit.*

Ainsi, les études qualitatives peuvent faire en sorte que leurs résultats représentent fidèlement le phénomène d'intérêt, en d'autres termes, un travail qualitatif bien-conçu vise spécifiquement à atténuer les problèmes éventuels liés aux questions de partialité en raison des perspectives individuelles des chercheurs.

### **B. La qualité de l'information avancée est-elle problématique ?**

Les économistes ont tendance à être d'autant plus sceptiques par rapport au fait de demander directement aux individus leurs opinions sur de divers sujets, que sur la véracité des informations que constituent ces opinions.\* Et cela pour deux séries de raisons :

La première est le fait que les individus peuvent avoir tendance à déformer des informations sur eux-mêmes. Ils peuvent ne pas déclarer des comportements dont ils sont embarrassés, ou au contraire, déclarer des comportements socialement souhaitables. Ils ont peut-être tendance à « réécrire » des aspects de leurs histoires personnelles de manière à réduire leur responsabilité dans les mauvais événements et jeter la responsabilité sur autrui.

Toutefois, ces types de problèmes, bien que délicats, peuvent souvent être abordés par le biais de la conception du projet et de la méthodologie de recherche. Ils ne constituent pas *a priori* des raisons pour croire que les données auto-déclarées ne pourraient jamais fournir de véritables indications significatives ou de précieux aperçus sur le phénomène étudié.

Il ya une longue tradition d'étudier les problèmes «de réponse» dans la recherche par enquête, qui fournit une quantité considérable de conseils sur la manière de poser des questions, de façon à obtenir des réponses de haute qualité et d'identifier les circonstances dans lesquelles la qualité des réponses est la plus susceptible d'être problématique<sup>1,2</sup>. Par exemple, si les questions délicates (sur les finances, les questions intimes ou des comportements illicites, etc.) sont posées au début de l'entrevue, sans avoir établi, auparavant une relation de confiance entre le chercheur et le répondant, alors il est, en effet, probable que ce dernier refusera de répondre ou répondra d'une façon qui dénature sa situation.

Mais encore une fois, beaucoup de pratiques bien connues peuvent être utilisées pour réduire le plus possible les erreurs de déclaration et l'absence de réponses sur des questions sensibles et délicates, notamment : fournir des garanties considérables de la confidentialité et l'anonymat; expliquant la valeur élevée de la vérité des réponses du répondant pour la réussite de la recherche; poser des questions non « embarrassantes » avant d'aborder des questions sensibles; le chercheur doit mener l'entretien sans porter de jugement; et dans des cas extrêmes demander au répondant de saisir ses réponses directement sur un support papier ou électronique.\*\*

---

\* Voir pour plus d'informations: BESHEARS, J., et al, B. (2008) How are preferences revealed? National Bureau of Economic Research, Working Paper No. 13976..

1. SCHAEFFER, N.C., PRESSER, S. (2003) The science of asking questions. Annual Review of Sociology 29: 65-88.;

2 . BRADBURN, N.M., SUDMAN, S., WANSINK, B. (2004) Asking Questions: The Definitive Guide to Questionnaire Design – For Market Research, Political Polls, and Social and Health Questionnaires. San Francisco: Jossey-Bass.

\*\* En fait, parce que les chercheurs peuvent sonder et contre-vérifier les réponses des participants dans des entrevues à composition non limitée, elles fournissent plus de possibilités pour réduire les problèmes de

La deuxième série de préoccupations à propos de l'information auto-déclarée se rapporte à la capacité et/ou possibilités d'articuler facilement ce que le chercheur veut savoir\*. D'une part, il est important d'établir que le répondant possède des connaissances, des informations, des perspectives, des expériences et des intérêts pour le sujet, qui vont lui permettre d'être une source d'information fiable en ce qui concerne les questions étudiées, cela permet de s'assurer que les individus qui devraient être en mesure de servir de répondants clés, peuvent effectivement le faire efficacement. D'autre part, cela n'implique pas qu'interroger les individus est intrinsèquement problématique, comme moyen d'essayer de comprendre et d'expliquer certains faits et phénomènes économiques. Au contraire, il faut s'assurer que la question de la recherche est bien alignée avec la capacité des répondants à apporter des informations et des idées souhaitées, et/ou que d'autres sources d'information complémentaires peuvent être utilisées pour les compléter, comme les études de cas.\*\*

### C. Les méthodes qualitatives sont-elles plus adéquates pour la compréhension que pour l'explication?

Une dernière préoccupation à propos de l'information qualitative, concerne son adaptation à la méthode hypothético-déductive standard, prises pour être le moyen d'analyse privilégié en économie au cours des 50 dernières années<sup>1,2</sup>.

Via cette méthode, un cadre conceptuel est élaboré à partir des premiers principes, des implications testables sont dérivées, puis des données quantitatives sont utilisées pour tester statistiquement ces incidences. Compte tenu des faibles échantillons non représentatifs, typiques à la recherche qualitative et le caractère « multiforme » de l'information recueillie, ils sont généralement mal adaptés à ce genre de projet. Cela donne lieu à la prétention que la recherche qualitative peut être très bien pour la description (compréhension), mais pas pour l'explication. Mais encore une fois, ce n'est pas une question de caractéristiques inhérentes au travail qualitatif, mais plutôt de la conception de certains projets qualitatifs.

Comme il ressort clairement de la discussion ci-dessus, que certains travaux qualitatifs sont exploratoires et descriptifs, visant à ouvrir la voie pour la poursuite des travaux dans le domaine. Mais d'autres études sont clairement d'orientation « explicative », par exemple, visant

---

réponse. Ainsi, par exemple, les enquêteurs qualitatifs essaient souvent de poser des questions pour repérer et corriger les problèmes potentiels des déclarations erronées; par exemple, si un répondant affirme qu'il a X à cause de Y, son point de vue de la causalité peut être vérifié en lui demandant de spéculer sur ce qui serait arrivé à X s'il n'y avait pas Y (Starr, M. A. (2014), *Op, Cit*).

\* Cela se rapporte à l'analogie de Milton Friedman du joueur de billard, qui n'a aucune connaissance formelle des principes de la physique, mais joue « comme si » il en a; dans ce cas, un modèle de comportement du joueur, construit à partir de ses propres descriptions de la façon dont il joue, pourrait être beaucoup moins utile pour faire des prédictions, que celui qui assume qu'il envisage ses coups en utilisant les principes de la physique.

\*\* Comme indiqué dans (DOWNWARD, P., MEARMAN, A. (2007) *Retrodiction as mixed-methods triangulation in economic research: reorienting economics into social science. Cambridge Journal of Economics* 31(1): 77-99.), il faut s'attendre à ce que les phénomènes sociaux peuvent être différents et de perspectives différentes; ceci est précisément la valeur de l'utilisation de la méthodes multiple pour enquêter sur un phénomène donné, puis trianguler ce qui est appris d'eux.

1. MCCLOSKEY, D. (1983), *Op, Cit*.

2. FROBERT, L., MCCLOSKEY, D. N. (2014). « Si vous êtes si malins... ». *McCloskey et la rhétorique des sciences économiques*, Paris, ENS Editions.

à évaluer l'appui empirique des théories existantes\*, ou d'expliquer pourquoi les expériences de terrain ne parviennent pas à d'expliquer les effets de causalité escomptés<sup>1</sup>, ou d'identifier des relations causales pas facilement déductibles des premiers principes<sup>2</sup>, etc. Ce qui est différent dans les projets de recherche qualitative est, plutôt que d'établir clairement des tests d'hypothèse qui aboutissent à un jugement de type booléen « zéro/un » sur l'appui empirique, les efforts visant à évaluer la validité des théories ou de caractériser les relations causales ont tendance à suivre une « logique informelle biaisée»\*\*, selon laquelle les chercheurs commencent avec un ensemble d'objectifs spécifiques (propositions de recherche) sur le phénomène étudié, puis réviser leurs idées quand ils rencontrent de nouvelles informations.<sup>3</sup> Le résultat final est, alors généralement, des ensembles de caractérisations et des explications qui ont été révisées et modifiées en fonction de ce qui a été trouvé dans le domaine.

Bien qu'il y ait une bonne quantité de discussions actuellement sur les pratiques qui peuvent être utilisées pour améliorer la rigueur avec laquelle cela est fait<sup>4,5,6,7</sup>, l'expansion du corpus des travaux dans ce domaine montre que, plutôt que d'être adaptées à des fins descriptives uniquement, les travaux qualitatifs ont souvent un bon potentiel pour l'identification et la caractérisation des processus causals<sup>8</sup>. Les résultats sont confrontés aux données de la littérature qui sont à la base de l'élaboration des propositions de recherche.

### §5. Utilisation de la recherche qualitative en économie

En recherches économiques, on trouve plusieurs études qui ont utilisé les méthodes qualitatives. Ces études ont suscité un important débat au sein de la discipline sur la valeur scientifique de la méthode qualitative et de l'utilisation de l'analyse de contenu comme mode d'analyse, et aussi de la valeur des données collectées à travers des entretiens et le fait de

---

\* Voir à titre d'exemple: BLINDER, A., et al. (1998) *Asking about Prices: A New Approach to Understanding Price Stickiness*. New York: Russell Sage.

1. TURNEY, K., et al, (2006) Neighborhood effects on barriers to employment: results from a randomized housing mobility experiment in Baltimore. *Brookings-Wharton Papers on Urban Affairs* pp. 137–187.

2. COCKBURN, I., HENDERSON, R. (1998) Absorptive capacity, coauthoring behavior, and the organization of research in drug discovery. *Journal of Industrial Economics* 46(2): 157–182.

\*\* Voir BENNETT, A. (2004) Testing theories and explaining cases. In National Science Foundation (2004). *Workshop on Scientific Foundations of Qualitative Research*, pp. 49–51.

3. BUCKLEY, J. (2004) Simple Bayesian inference for qualitative political research. *Political Analysis* 12: 386–399. Cette étude traite plus précisément de l'application de méthode bayésienne dans la conduite de la recherche qualitative. Voir aussi :

– POIRIER, D. (1988) Frequentist and subjectivist perspectives on the problems of model building in economics (with discussion). *Journal of Economic Perspectives* 2(1): 121–70.

– POIRIER, D. (2006) The growth of Bayesian methods in statistics and economics since 1970. *Bayesian Analysis* 1(4): 969–980.

– SIMS, C. (2007) Bayesian methods in applied econometrics, or, why econometrics should always and everywhere be Bayesian. Presentation at the 2007 Summer meetings of the Econometric Society.

4. HUBERMAN, A.M. AMILES, M.B. (1985) Assessing local causality in qualitative research. In Berg D.N., SMITH, K.K. (eds), *The Self in Social Inquiry: Researching Methods* (pp. 351–381). Thousand Oaks, CA: Sage.

5. KING, G., KEOHANE, R., VERBA, S. (1994) *Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research*. Princeton: Princeton University Press.;

6. MAXWELL, J. (2004) Using qualitative methods for causal explanation. *Field Methods* 16(3): 243–264.

7. STARR, M. A. (2014), *Op. Cit.* et références qui y figurent.

8. ABDUSSALAM, Z. (2014). The influence of culture and religion on trust in the emerging financial market in Libya. *International Journal of Behavioural Accounting and Finance*, 4(3), 206-220.

demander directement aux acteurs économiques ce qu'ils font, ce qu'ils pensent et pourquoi. Ainsi, elles ont établi l'importance des études qualitatives dans des questions économiques non complètement résolues, concernant des thèmes d'intérêt majeur.

Le (Tableau II.3) fournit des informations sommaires sur quelques études économiques, qui ont adopté des méthodes qualitatives et qui ont fait appel aux entretiens exhaustifs comme technique de collecte de données. Ainsi, on trouve, entre autres, des études en macroéconomie, en économie industrielle, en développement et pauvreté, en économie du travail, et surtout en ce qui nous concerne, en développement financier.

Tab.II.3 : Résumé de quelques études de référence en économie utilisant la méthode qualitative.

Etude	Sujet	Méthode qualitative et échantillon	La valeur ajoutée par l'approche qualitative
<b>Macroéconomie</b> Blinder et al. (1998) <sup>1</sup>	Examine 12 explications théoriques sur la rigidité des prix pour lesquels la validité empirique est difficile à établir par l'utilisation de l'approche empirique traditionnelle.	Des entretiens semi- directifs avec un, échantillon de chefs d'entreprise de multi-industrie nationales, des chefs d'entreprises et autres employés qui fixent les prix. Parce que chacune des 12 théories propose un processus spécifique utilisé par les entreprises pour fixer les prix, parler aux personnes devrait aider à identifier la théorie (s) qui décrive le mieux ce que les entreprises font en réalité (n = 200)	Possibilités de surmonter les blocages dans la recherche économique standard. Possibilités permettant d'envisager plusieurs hypothèses et d'établir un appui empirique pour elles.
Bewley (1999) <sup>2</sup>	Pourquoi les entreprises ne baissent pas les salaires dans les récessions ?	Des entrevues exhaustives avec des hommes d'affaires chargés de prendre les décisions d'embauche (n = 300)	Possibilités de surmonter les blocages de la recherche économique standard. Les possibilités d'identifier les facteurs non reconnus dans la pensée économique standard (c'est-à-dire tenant compte de l'équité et la morale)
<b>Développement financier</b> Valev (2008) <sup>3</sup>	Déterminer la façon dont le système bancaire exerce les fonctions résumées par Levine.	Entretiens semi- directifs avec des responsables de banque en Bulgarie. (n = 25)	Les entretiens avec les responsables des banques ont révélé des informations intéressantes sur les mécanismes particuliers, ainsi que les forces et les faiblesses, de remplir les fonctions du système bancaire résumées par Levine . Certaines des idées révélées par les entretiens sont d'ordre général, d'autres sont spécifiques aux pays en développement, et d'autres sont spécifiques à la Bulgarie.
Saleh Sarwer et al (2013) <sup>4</sup>	examiner les interactions dynamiques entre la finance islamique et la croissance économique au Pakistan.	Entretien semi-directif avec des managers et des conseillers de différentes banques islamiques au Lahore au Pakistan (n = 6)	Cette étude a démontré que les banques islamiques ont un impact positif sur la croissance économique et que l'amélioration de l'infrastructure de la finance islamique au Pakistan pourrait bénéficier au développement économique.

1. Blinder, A., et al. (1998). *Op. Cit.*

2. Bewley, T. F. (1999). *Why wages don't fall during a recession*. Harvard University Press.

3. Valev, N. (2008). Financial development and economic growth in Bulgaria. *Atlanta: Department of Economics, Andrew Young School of Policy Studies, Georgia State University Atlanta.*

4. SALEH SARWER, P., RAMZAN, M., WAQAR Ahmad, M. (2013). Does Islamic Banking System Contributes to Economy Development. *Global Journal of Management And Business Research*, 13(2).

Suite. Tab. II.3.

Abdussalam (2014) <sup>1</sup>	Explorer les effets de la culture et la religion, sur la confiance et son impact sur le développement du marché financier libyen.	Entretiens semi-directifs avec des responsables de banque en Libye. (n = 16)	Cette étude montre que l'isomorphisme des institutions occidentales au marché financier, sans considérer des changements selon la culture et la religion peut inhiber les musulmans d'investir dans ces institutions. De plus, cette étude constate que la culture et la religion sont les dimensions qui peuvent mener à l'amélioration de la confiance qui peut mener, à son tour, au développement du marché financier libyen.
<b>Economie industrielle</b> Ichniowski, Prennushi et Shaw (1997) <sup>2</sup>	Des interrelations entre la technologie et les pratiques de ressources humaines.	Entrevues exhaustives, des visites de sites et analyse de données quantitatives pour les aciéries utilisant la même technologie (n = 26).	A démontré l'importance des complémentarités entre les pratiques des RH et de la technologie dans la réalisation des gains de productivité.
<b>Développement et pauvreté.</b> Parker., Kozel (2007) <sup>3</sup>	La dimension de la pauvreté et la vulnérabilité dans Uttar Pradesh et Bihar, en Inde	Des entrevues exhaustives semi-structurées dans 30 villages ainsi que l'enquête auprès de 2250 ménages.	Facteurs perpétuant des désavantages parmi les pauvres comprennent dettes chroniques, soins très rares et coûteux, réseaux de capital social localisé
<b>Economie du Travail</b> Slifman et al. (1999) <sup>4</sup>	Pourquoi la croissance des bonus de performance est souvent liée aux actions.	Des entrevues exhaustives avec les responsables des RH des grandes entreprises et les grands cabinets de consulting en RH.	Compensation Professionnelle de vue l'utilisation accrue des bonus de performance conduite par la nécessité de suivre ce que font leurs concurrents.

Source : établi par nous mêmes à partir de plusieurs lectures.

1. ABDUSSALAM, Z. (2014). *Op. Cit.*

2. ICHNIOWSKI, C., Shaw, K., PRENNUSHI, G. (1997). The effects of human resource practices on manufacturing performance: A study of steel finishing lines. *American Economic Review*, 87(3), 291-313.

3. PARKER, B., KOZEL, V. (2007). Understanding poverty and vulnerability in India's Uttar Pradesh and Bihar: A Q-squared approach. *World Development*, 35(2), 296-311.

4. LEBOW, D. E., SHEINER, L., SLIFMAN, L., Starr, M. (1999). Recent trends in compensation practices.

## Conclusion

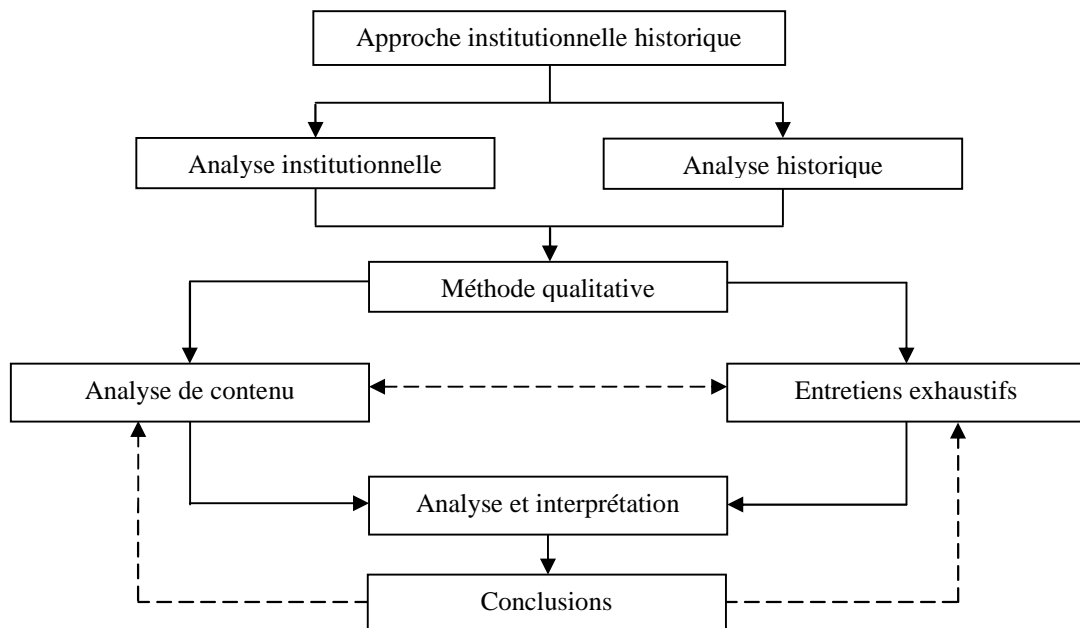
Ce chapitre avait pour objectif de présenter et de discuter la méthodologie de recherche adoptée dans ce travail. En l'occurrence, l'approche institutionnelle historique basée sur une méthode qualitative qui analyse l'évolution historique des institutions formelles et informelles en tant qu'unité méthodologique.

L'approche institutionnelle historique nous permettra d'analyser le développement financier d'un point de vue différent des approches adoptées jusque-là dans les études sur le même sujet, notamment dans le cas de l'Algérie, dans la mesure où elle conçoit la réalité socio-économique comme quelque chose de plus qu'un système de relations rigoureusement déterminé comme dans l'analyse néoclassique, elle le conçoit comme un processus qui ne peut être séparé des institutions de la société. Elle considère les individus comme les principaux acteurs, mais leurs actions ne sont pas le produit de leurs propensions «naturellement» données, mais qui prévalent des habitudes de pensées et des routines dans la société.

L'approche institutionnelle historique basée sur une méthode qualitative, fournit de précieuses possibilités pour comprendre les perspectives des acteurs économiques impliqués plus directement dans les processus de production de connaissances économiques, pour de meilleures conclusions et une meilleure propriété éthique des sciences économiques, partie intégrante des sciences sociales.

Le schéma suivant résume notre positionnement méthodologique, notre unité méthodologique, la méthode adoptée, les modes d'analyses et les techniques de collecte de données. Il montre aussi la triangulation, l'analyse et l'interprétation des données, et aussi, la technique de va et vient entre la théorie, les données et les conclusions.

**Fig.II.3: Schéma illustratif de la méthode de recherche adoptée dans cette étude**



Source: établi par nous mêmes.

## Chapitre III

### Développement financier et croissance économique : une revue de littérature

*« La construction de modèles théoriques est notre méthode pour mettre de l'ordre sur la manière dont nous pensons le monde, mais le processus implique nécessairement d'ignorer des preuves ou des théories alternatives – de les mettre de côté. Cela peut être difficile à faire – les faits sont les faits – et parfois mon esprit inconscient utilise l'abstraction pour moi : j'échoue tout simplement à voir certaines des données ou une théorie alternative. »*

**Robert Lucas**

*Prix de Nobel d'économie, 1995.*

*Lives of the laureates: twenty-three Nobel economists, (2009).*

## Introduction

En général, il y a deux points de vue opposés de la relation entre la finance et la croissance économique dans la littérature traditionnelle du développement. Le premier point de vue affirme que les secteurs financiers se développent d'abord, afin de satisfaire les besoins financiers des entreprises opérant dans les pays les plus développés et en second lieu, parce que les économies les plus riches sont plus en mesure de se permettre un coûteux système financier<sup>1</sup>. En revanche, le second point de vue soutient que les différences dans le degré de développement des systèmes financiers, est dans l'identification et le financement de bonnes opportunités d'investissement, cela peut aider à expliquer pourquoi les pays se développent à des rythmes différents<sup>2,3,4</sup>. La théorie de la finance et de la croissance identifie deux principaux canaux à travers lesquels le développement financier peut influencer sur la croissance ; (i) le canal de l'accumulation du capital ; et (ii) la chaîne de l'innovation technologique. Le canal de l'accumulation du capital se concentre sur la capacité des institutions financières à canaliser l'épargne vers les secteurs les plus productifs pour financer des projets d'investissement<sup>5</sup>. La chaîne de l'innovation technologique, quant à elle, met en évidence le rôle d'un système financier efficace pour faciliter l'adoption de nouvelles technologies coûteuses<sup>6</sup>.

En choisissant de se focaliser sur ces deux canaux, on privilégie les méthodes relevant du *mainstream* économique-financier et on ne se rend pas compte de certaines tentatives visant à développer la recherche en développement financier à partir d'une perspective plus hétérodoxe. Cependant, l'objectif de ce chapitre est de fournir un aperçu sur les conclusions les plus pertinentes des modèles théoriques sur la finance et la croissance et de les rapporter aux études empiriques\*. Ces conclusions feront l'objet d'une critique tout au long de ce travail.

Ce chapitre est organisé en trois sections:

- Revue de littérature théorique
- Revue de littérature empirique
- Revue de littérature empirique sur le cas de l'Algérie

---

1. ROBINSON, J. (1952). "The Generalization of the General Theory", In: *The Rate of Interest and Other Essays*, London: MacMillan.

2. BAGEHOT, W. (1874). *Op. Cit.*

3. SCHUMPETER, J. A. (1911). *Théorie de l'évolution économique. Recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture. [en ligne]*. Traduction française, (1935). Format PDF. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter\\_joseph/theorie\\_evolution/theorie\\_evolution.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/theorie_evolution/theorie_evolution.html) (consulté le 14/03/2011).

4. HICKS, J, *et al.* (1969). *A theory of economic history*. Oxford : Oxford University Press.

5. BAGEHOT, W. (1874). *Op. Cit.* p, 15.

6. ANG, J. B. (2011). Financial development, liberalization and technological deepening. *European Economic Review*, 55(5), 688-701.

\* Le nombre croissant de recherches théoriques et empiriques sur les finances et la croissance a été largement étudiée par :

- LEVINE, R. (2005). *Finance and growth: theory, evidence, and mechanisms*. in *The Handbook of Economic Growth*, ed., Philippe Aghion and Steve Durlauf, Amsterdam, Netherlands: North-Holland.
- ANG, J.B. (2008). "A survey of recent developments in the literature of finance and growth". *Journal of Economic Surveys* 22 (3), 536-576.
- DEMIRGUC-KUNT A., LEVINE, R. (2008). Finance, financial sector policies and long-run growth. *Policy Research Working Paper* 4469.
- Pour un examen des différentes méthodes économétriques de l'évaluation de la relation entre le développement financier et la croissance, voir BECK, T. (2008). The econometrics of finance and growth. *Policy Research Working Paper* 4608.

## Section I. Revue de littérature théorique

Le rôle du développement financier dans la croissance économique à long terme est théoriquement fondé et largement soutenu par les résultats empiriques. Cependant, alors que la littérature théorique identifie des fonctions spécifiques pour expliquer le lien entre la finance et la croissance, les recherches empiriques, en raison de la limitation des données, ont été contraintes de se concentrer sur la taille, l'activité et l'efficacité des intermédiaires et des marchés financiers.

### §1. Imperfections du marché et des institutions financières

La question clé dans la littérature théorique sur la finance et la croissance, est de savoir comment l'aversion au risque et l'asymétrie informationnelle entre l'emprunteur et le prêteur peuvent motiver l'existence d'institutions financières et des mécanismes qui leur permettent de canaliser les ressources vers les projets les plus rentables et innovants. La capacité des institutions et des marchés financiers d'atténuer les frictions sur le marché peut conduire à plus d'accumulation de capital et d'innovation technologique et, par cette voie, favoriser la croissance à long terme.

Dans un environnement autarcique, en l'absence d'un système financier, lorsque les entreprises font face à des contraintes de ressources financières en voulant investir, elles auront besoin de lever des fonds auprès des ménages qui ont un excédent financier. Cela peut être fait soit en prévoyant des contrats d'emprunt ou en vendant des actions, ou par une combinaison des deux. En général, les contrats financiers entre le prêteur et l'emprunteur sont affectés à la fois par l'aversion au risque du prêteur et par l'asymétrie d'information sur l'emprunteur.\*

Même dans un environnement caractérisé par des informations (incomplètes) sur l'emprunteur, l'aversion au risque des prêteurs pourrait pousser ces derniers à refuser de financer les emprunteurs les plus risqués, tels que les nouvelles entreprises ou les projets avec des rendements incertains. Cela implique que les épargnants ne sont pas prêts à investir leurs fonds directement dans des projets très risqués en renonçant, en même temps, à des rendements élevés. Dans de telles situations, les institutions financières peuvent survenir dans le but de fournir des services de diversification des risques, permettant ainsi de diriger les finances, et même les projets les plus risqués.

Un deuxième type de risque est le risque de liquidité qui peut survenir parce que les investissements à haut rendement exigent un engagement à long terme du capital, mais les acteurs par aversion au risque, sont réticents à renoncer à leurs fonds pendant une longue période, qui est aussi longue que la mise en place du projet. Dans un environnement autarcique, le risque de liquidité impliquerait des sous-investissements des fonds dans les projets les plus rentables. Par conséquent, dans un tel cadre, les institutions financières peuvent survenir afin d'atténuer les effets négatifs que les besoins de liquidités peuvent avoir

---

\* Pour une analyse détaillée de la théorie des contrats, voir.: BOLTON P., DEWATRIPONT, M. (2005). *Contract theory*. MIT press.

sur l'investissement à long terme, en permettant aux épargnants de retirer leurs fonds à la demande ou de vendre leurs actions.

Afin de fournir des services de diversification des risques, les institutions financières réallouent l'épargne collectée à partir de plusieurs investisseurs vers des projets à haut rendement. Dans la diversification du portefeuille d'actifs, les institutions financières ont l'avantage sur les individus en étant en mesure de réduire les coûts de transaction, tirant ainsi parti des économies d'échelle. De cette façon, les institutions financières améliorent l'allocation du capital vers des projets à haut rendement et à haut risque, favorisant ainsi l'accumulation du capital et les changements technologiques.

Pour atténuer le risque de liquidité, les institutions financières peuvent transformer les actifs non liquides vers des passifs liquides<sup>1</sup>. D'une part, les intermédiaires financiers sont en mesure de mettre en commun des épargnes pendant de longues périodes, tout en assurant aux investisseurs de retirer leurs épargnes à la demande, lorsque les besoins de liquidité se présentent.\* De l'autre part, les marchés financiers permettent aux épargnants de vendre leurs titres à d'autres investisseurs s'ils ont besoin d'accéder à leurs épargnes.

La deuxième raison justifiant l'existence d'institutions financières est l'asymétrie informationnelle entre l'emprunteur et le prêteur. Dans un contrat financier, l'asymétrie informationnelle est une situation dans laquelle le prêteur n'a pas suffisamment d'informations sur l'emprunteur, l'empêchant ainsi d'avoir des images (idées) appropriées sur le projet à financer, ainsi que ses rendements attendus. Dans les deux contrats d'emprunt et de participation, deux types d'asymétrie informationnelle peuvent survenir, car les entreprises peuvent se comporter de façon opportuniste à la fois avant et après l'achèvement de la transaction.

Le premier type d'asymétrie d'information, se produit avant que la transaction ait lieu, ce type implique le problème de la sélection adverse (ou des informations cachées). Cela fait référence à une situation où le prêteur n'a pas suffisamment d'informations sur les caractéristiques risque-rendement d'un projet. En d'autres termes, «*le prêteur est dans la même position que l'acheteur d'une voiture d'occasion: il ne connaît pas parfaitement la «qualité» du projet où il investit*»<sup>2</sup>. Comme la «qualité» du projet n'est pas une information publique, le prêteur peut ne pas être en mesure de distinguer, lui même, entre le «bon» et le «mauvais» projet. En conséquence, une répartition inefficace des ressources se produira car les «bons» projets peuvent être refusés.

Par conséquent, afin d'améliorer l'allocation de l'épargne, le prêteur a besoin d'acquérir des informations sur la fiabilité de l'entrepreneur, avant l'exécution de la transaction. Étant donné que le fait de recueillir ces informations prend beaucoup de temps et

---

1. DIAMOND, D.W., DYBVIG, P.H. (1983). "Bank runs, deposit insurance, and liquidity". *Journal of Political Economy* 91, 401-419.

\* Dans ce cas, un intermédiaire financier intercale entre le prêteur et l'emprunteur par la collecte d'épargne pour de courtes périodes et par la délivrance de crédit pour de longues périodes. La transformation des risques consiste à la fois dans la transformation d'échéance et dans le fait que les épargnants ont comme contrepartie un intermédiaire financier qui est moins risqué que l'emprunteur individuel.

2. BOLTON P., DEWATRIPONT, M. (2005). *Op, Cit*, p 57.

coûte cher, il est approprié de déléguer son acquisition à des intermédiaires financiers concurrentiels, comme les banques, ou les marchés financiers<sup>1</sup>.

Néanmoins, les intermédiaires financiers pourraient être confrontés encore au problème de la sélection adverse, car sans procéder à une évaluation coûteuse, ils ne sont pas en mesure de distinguer *ex-ante* entre les «bons» et les «mauvais» entrepreneurs. Par exemple, si les intermédiaires financiers fixent le taux d'intérêt à payer en observant la répartition des risques entre les emprunteurs, il peut arriver que les «bons» entrepreneurs ne demandent pas un prêt à cause du taux d'intérêt relatif élevé, alors que les «mauvais» vont demander le financement.

Une solution que les intermédiaires financiers peuvent adopter pour atténuer la sélection adverse est le dépistage des emprunteurs. Cela signifie que les intermédiaires financiers créent des initiatives pour décourager les «mauvais» entrepreneurs à se déclarer «bons» et demander le contrat à faible risque. Cela est nécessaire puisque, lorsque les «mauvais» emprunteurs prétendent qu'ils sont «bons», il y aura un sous-investissement dans les bons projets et, le taux global de croissance économique sera affecté négativement.

Lorsque le dépistage ne permet pas de faire la distinction entre les «bons» et les «mauvais» entrepreneurs, une autre solution est adoptée pour atténuer la sélection adverse qui est le rationnement du crédit. Ce dernier se produit lorsque «*la demande de crédit dépasse l'offre, même si les banques sont libres d'augmenter les taux d'intérêt*<sup>2</sup> ». Stiglitz et Weiss<sup>3</sup> expliquent que lorsque la banque augmente le taux d'intérêt, les emprunteurs les plus sûrs considèrent que le coût du financement externe est trop élevé par rapport aux rendements des projets, ils abandonnent alors le marché du crédit. Par conséquent, à des taux d'intérêts plus élevés, seuls les emprunteurs les plus risqués restent sur le marché du crédit. Afin d'atténuer ces problèmes de sélection adverse, les banques sont obligées de diminuer le taux d'intérêt au-dessous de l'équilibre. A son tour, ceci augmentera la demande de crédit au même temps que l'offre, ce qui produira le rationnement du crédit.

En outre, lorsque les marchés financiers sont transparents et efficaces, ils jouent un rôle crucial dans l'amélioration de l'acquisition *ex-ante* des informations, puisque leurs prix expriment des informations pertinentes sur les entreprises cotées. Dans ce cas, les marchés financiers peuvent aider les ménages à décider de leurs investissements sans l'intervention d'intermédiaires financiers.

Le deuxième type d'asymétrie d'information se produit *ex-post*, à savoir, après le déroulement de la transaction, lorsque le prêteur ne peut pas savoir ce que l'emprunteur fait et le résultat qu'il obtient du projet. Dans ce cas, l'asymétrie d'information implique des problèmes d'aléa moral. Par exemple, après l'obtention d'un prêt, le directeur d'une entreprise peut décider d'entreprendre ou de s'engager uniquement dans des projets à haut risque. Outre le manque d'informations sur le développement du projet, les investisseurs peuvent aussi avoir

---

1. BOYD, J.H., PRESCOTT, E.C. (1986). "Financial intermediary-coalitions". *Journal of Economics Theory* 38, 211- 232.

2. FREIXAS X., ROCHET, J. (1997). "*Microeconomics of Banking*". MIT Press, Cambridge, MA.

3. STIGLITZ, J., WEISS, A. (1983). "Incentive effects of terminations: Applications to credit and labor markets". *American Economic Review* 73, 912-927.

besoin d'informations sur le rendement du projet qui est une information privée. Ceci est particulièrement important pour les contrats de créance dans lesquels le montant à rembourser dépend du résultat du projet. Dans ce cas, l'entrepreneur peut décider de déclarer des pertes pour le financier afin d'éviter le remboursement des fonds prêtés.

Quant aux informations asymétriques *ex-ante*, il est préférable de déléguer aux institutions financières la réduction des problèmes d'aléa moral afin d'éviter la duplication des coûts<sup>1,2,3</sup>. Par exemple, Diamond<sup>4</sup> explique que les intermédiaires financiers ont un certain avantage de coûts sur les prêts directs dans le suivi des résultats des projets des entrepreneurs.

En se basant sur l'idée de Diamond<sup>5</sup>, Galetovic<sup>6</sup> a mis en place un modèle dans lequel les intermédiaires financiers émergent lorsqu'une forte spécialisation de la production devient une condition nécessaire pour une croissance soutenue. Dans ce cas, les intermédiaires financiers permettent d'éviter la duplication des efforts de surveillance qui augmentent dans la spécialisation. Par conséquent, «*c'est la spécialisation dans le secteur réel qui provoque l'émergence d'intermédiaires et des institutions qui se spécialisent dans le suivi*<sup>7</sup> ».

La solution au problème de l'aléa moral exige aux intermédiaires financiers de consacrer certaines ressources pour surveiller la façon dont le manager de l'entreprise réalise le projet. En effet, il est crucial pour une allocation efficace des ressources, que les institutions financières surveillent les firmes et incitent les gestionnaires afin de maximiser la valeur de la firme. Effectivement, l'absence d'arrangements financiers qui renforcent la gouvernance d'entreprise peut entraver la mobilisation de l'épargne des différents acteurs et empêcher le capital de s'orienter vers les investissements les plus rentables<sup>8</sup>.

Une fois le projet est conclu, le prêteur peut dépenser des ressources pour fournir des incitations à l'emprunteur pour faire un rapport honnête de son résultat. Cette solution est décrite dans les études sur le modèle du coût fixe d'audit<sup>9,10,11,12</sup> (*costly state verification models*), qui sont fondées sur l'hypothèse que les rendements des firmes sont inobservables. Comme le remboursement des contrats de participation sont basés sur la performance des entreprises qui sont, par supposition, observables en payant une redevance, les marchés boursiers ne sont pas actifs et seule la dette est utilisée. En effet, la dette implique des

---

1..DIAMOND, D.W. (1984). "Financial intermediation and delegated monitoring". *Review of Economic Studies* 51, 393-414.

2. WILLIAMSON, S.D. (1986). "Costly monitoring, financial intermediation, and equilibrium credit rationing". *Journal of Monetary Economics* 18, 159-179.

3. TOWNSEND, R.M. (1979). "Optimal contracts and competitive markets with costly state verification". *Journal of Economic Theory* 21, 265-293.

4. DIAMOND, D.W. (1984). *Op, Cit.*

5. *Ibid.*

6. GALETOVIC, A. (1996). "Specialization, intermediation and growth". *Journal of Monetary Economic* 38, 549-559.

7. *Ibid.*

8. STIGLITZ, J., WEISS, A. (1983). *Op, Cit.*

9. TOWNSEND, R.M. (1979). *Op, Cit.*

10. DIAMOND, D. W. (1984). *Op, Cit.*

11. GALE, D., HELLWIG, M. (1985). "Incentive-compatible debt contracts: The one-period problem". *Review of Economic Studies* 52, 647-663.

12. WILLIAMSON, S.D. (1986). *Op, Cit.*

remboursements dépendants de la performance de l'entreprise, sauf dans le cas de faillite et, par conséquent, les coûts d'audit sont minimisés<sup>1</sup>.

En outre, les marchés financiers peuvent améliorer le contrôle de l'entreprise, après le déroulement de la transaction à travers deux façons: premièrement, en facilitant les OPA hostiles\* et, deuxièmement, en structurant la rémunération managérielle de telle manière, qu'elle sera conditionnée par la performance des cours des actions des entreprises<sup>2</sup>. En effet, en liant le rendement des actions à la rémunération du manager, il est possible d'aligner les intérêts des dirigeants avec ceux des propriétaires<sup>3,4</sup>.

En somme, les intermédiaires et les marchés financiers, par la gestion des risques et par l'atténuation de l'asymétrie informationnelle, améliorent l'allocation de l'épargne et stimulent à la fois l'accumulation de capital et le progrès technologique, à travers ceci, ils stimulent la croissance économique à long terme.

## **§2. La diversification des risques et la fourniture de liquidités**

L'idée de base des modèles présentés ici, est que les projets à haut rendement impliquent un niveau de risque élevé et un engagement à long terme du capital. En général, l'accumulation du capital et de l'innovation technologique impliquent un haut profil risque-rendement et exigent que les entreprises investissent des capitaux pour plus d'une période avant d'obtenir des bénéfices. Comme déjà souligné ci-dessus, puisque les épargnants individuels essayent d'éviter les risques, les entreprises ne peuvent pas obtenir des fonds des sources externes pour l'accumulation du capital et des projets innovants. Voilà pourquoi les intermédiaires financiers et les marchés financiers se positionnent pour fournir des services d'amélioration des risques qui peuvent consister, à la fois, en la diversification des risques et en la fourniture de liquidité.

Dans cet esprit, et en se concentrant sur la chaîne de l'innovation technologique, Saint Paul<sup>5</sup> présente l'idée que l'innovation technologique peut être atteinte seulement par une plus grande division du travail qui, à son tour, implique une plus grande spécialisation des ressources et par conséquent, un risque plus élevé. L'économie décrite dans ce raisonnement est exposée aux chocs de demande qui peuvent se traduire par un manque de demande de certains biens.

Par conséquent, si les marchés financiers sont absents, les entrepreneurs et les consommateurs diversifient les risques sur leur propre biens en choisissant des technologies plus flexibles, mais moins productives (à savoir les technologies qui peuvent être utilisées dans la production de différents types de biens). En revanche, les marchés financiers

---

1. HART, O. (1995). "*Firms contract and financial structure*". Oxford University Press.

\* Une OPA hostile est une tentative de rachat à laquelle l'entreprise-cible s'oppose fermement.

2. HOLMSTROM, B., TIROLE, J. (1993). "Market liquidity and performance monitoring". *Journal of Political Economy* 101, 678-709.

3. DIAMOND, D.W., VERRECCHIA, R.E. (1982). "Optimal managerial contracts and equilibrium security prices". *Journal of Finance* 37, 275-287.

4. JENSEN, M., MURPHY, K. (1990). "Performance pay and top management incentives". *Journal of Political Economy* 98, 225-263.

5. SAINT-PAUL, G. (1992). "Technological choice, financial markets and economic development". *European Economic Review* 36, 763-781.

permettent d'atténuer les effets négatifs des chocs de demande en diversifiant le portefeuille et en investissant dans des technologies plus spécialisées et plus productives. En somme, une économie avec un marché financier développé sera en mesure d'atteindre un niveau élevé de croissance grâce à la diversification des risques.

Suivant le même raisonnement de Saint Paul<sup>1</sup>, mais en se concentrant sur le canal d'accumulation du capital, Acemoglu et Zilibotti<sup>2</sup> construisent un modèle dans lequel le coût d'intermédiation est déterminé de manière endogène par les efforts de diversification des risques des acteurs. La principale conclusion de cette recherche affirme qu'en l'absence d'intermédiaires financiers, les épargnants ne vont pas avoir des hauts rendements, mais des actifs risqués. Par conséquent, l'accumulation de capital et la croissance pourraient être affectées positivement si les institutions financières émergent pour fournir des services de diversification des risques et une utilisation plus productive des fonds.

Le deuxième volet des contributions étudiées ci-dessous met l'accent sur la fourniture de liquidité en tant que canal entre le développement financier et la croissance économique. La pertinence de l'offre de liquidité pour la croissance économique a été soulignée, il y a plusieurs années, par Diamond et Dybvig<sup>3</sup>, et en particulier par Hicks<sup>4</sup>, qui a fait valoir que la révolution financière a eu lieu, bien sûr, avant la révolution industrielle afin de fournir les liquidités nécessaires pour adopter les changements technologiques nécessitant des investissements en capital non liquides.

En se basant sur les études de Diamond et Dybvig<sup>5</sup>, Bencivenga et Smith<sup>6</sup> trouvent que le rôle des banques est d'affecter la composition de l'épargne de manière à stimuler l'accumulation du capital. Ils suggèrent deux résultats importants. Tout d'abord, une économie avec un secteur financier va investir plus de ses épargnes dans les biens d'équipement (actifs plus liquides mais productifs et moins d'actifs improductifs, mais liquides), que dans une économie sans un secteur financier. Deuxièmement, dans une économie sans intermédiaires financiers, les épargnants sont obligés de transformer leurs investissements lorsque les besoins de liquidité surviennent, alors que l'économie bancaire élimine la liquidation prématurée des actifs non liquides. Par conséquent, une économie avec un secteur financier peut croître plus qu'une économie autarcique, car dans ce dernier tous les investissements sont autofinancés et sous réserve de la liquidation prématurée si les besoins de liquidités se présentent.

Outre le rôle des intermédiaires financiers, la capacité des marchés financiers à accroître la liquidité, a également été prise en considération dans la littérature existante. Par exemple, en considérant le canal technologique au lieu de l'accumulation du capital physique, Levine<sup>7</sup> développe un modèle de croissance endogène où les marchés financiers émergent

---

1. SAINT-PAUL, G. (1992). *Op, Cit.*

2. ACEMOGLU, D., ZILIBOTTI, F. (1997). Was Prometheus unbound by chance? Risk, diversification, and growth. *Journal of Political Economy* 105, 709-775.

3. DIAMOND, D.W., DYBVIG, P.H. (1983). *Op, Cit.*

4. HICKS, J. (1969). *Op, Cit.*

5. DIAMOND, D.W., DYBVIG, P.H. (1983). *Op, Cit.*

6. BENCIVENGA, V.R., SMITH, B.D. (1991). Financial intermediation and endogenous growth. *Review of Economics Studies* 58, 195-209.

7. LEVINE, R. (1991). Stock markets, growth, and tax policy. *Journal of Finance* 46, 1445- 1465.

pour réduire l'impact négatif de la productivité et des chocs de liquidité sur la croissance économique. Premièrement, les marchés financiers « permettent aux particuliers d'investir dans un grand nombre d'entreprises et de diversifier l'écart des chocs de productivité<sup>1</sup> », augmentant ainsi la proportion des ressources investies dans les entreprises. Deuxièmement, les marchés boursiers permettent aux investisseurs de vendre leurs actions à d'autres investisseurs si les chocs de liquidité se produisent, ce qui évite la liquidation prématurée du capital et augmente les ressources gérées dans une entreprise. Le résultat est que les marchés boursiers contribuent à la croissance économique globale.

Jusqu'à présent, la liquidité des marchés financiers fait référence à la possibilité de retirer des fonds à la demande ou de vendre des actions à d'autres investisseurs, afin de satisfaire les besoins de liquidité. Sinon, pour mesurer la liquidité des marchés financiers, Bencivenga, Smith et Starr<sup>2</sup> utilisent la réduction des coûts de transaction représentant une commission, des frais, des taxes et le temps passé à organiser une transaction financière. Par conséquent, ils définissent les marchés liquides comme ceux dont les coûts de transaction sont faibles, alors que les marchés non liquides « illiquides » sont ceux dont les coûts de transaction sont élevés. Comme les investissements en capital les plus productifs impliquent un engagement en capital à long terme, l'utilisation de ces technologies dans une économie nécessite des investissements non liquides (à long terme). En conséquence, en raison des besoins de liquidité, la propriété du capital doit être transférée dans des marchés secondaires, en payant les frais de transaction mentionnés. Bencivenga, Smith et Starr<sup>3</sup>, font valoir que la réduction des coûts de transaction, en facilitant les transactions des investisseurs, et donc, en améliorant la liquidité du marché, stimule l'investissement dans les technologies à long terme et le taux de croissance économique.

En comparant la capacité des intermédiaires financiers et des marchés financiers à fournir une assurance pour les ménages contre les chocs de liquidité, Fecht, Huang et Martin<sup>4</sup> construisent un modèle dans lequel ils montrent qu'il existe un compromis entre le partage des risques et la croissance. D'une part, les intermédiaires financiers permettent plus de partage de risques aux déposants alors qu'ils investissent moins dans la technologie productive.<sup>5</sup> D'autre part, les marchés financiers, dans lesquels les ménages peuvent investir directement en payant un coût, permettent moins de partage de risques, tout en favorisant l'investissement dans la technologie productive. En conséquence, les économies orientées vers les banques peuvent croître, mais plus lentement que les économies axées sur le marché.

En somme, la littérature existante souligne que le développement financier améliore la situation autarcique, car il permet aux entreprises d'entreprendre des projets plus risqués mais plus productifs et à long terme. En orientant les ressources vers les projets aux plus hauts

---

1. LEVINE, R. (1991). *Op, Cit.*

2. BENCIVENGA, V.R., Smith, B.D., Starr, R.M. (1995). "Transactions costs, technological choice, and endogenous growth". *Journal of Economic Theory* 67, 53-177.

3. *Ibid.*

4. FECHT, F., Huang, K.X.D., Martin, A. (2008). "Financial intermediaries, markets and growth". *Journal of Money, Credit and Banking* 40 (4), 701-720.

5. *Ibid.*: ne considèrent pas un modèle à générations imbriquées et donc, les banques concurrentielles maximisent l'utilité des déposants vivants à chaque période sans tenir compte de l'accumulation du capital pour les générations futures.

rendements, les institutions financières sont en mesure de jouer un rôle crucial dans l'accumulation du capital et de l'innovation technologique, qui sont considérés comme les principaux canaux de développement économique à long terme<sup>1</sup>. Par conséquent, le service de l'amélioration des risques fourni par les institutions financières peut être considéré comme un facteur déterminant de la croissance économique.

### §3. Le rationnement du crédit et le dépistage

Un aspect important de la littérature suppose qu'un système financier bien développé domine sur un environnement autarcique, car il est en mesure d'atténuer *ex-ante* l'asymétrie d'information entre l'emprunteur et le prêteur. Dans tous les documents étudiés dans ce qui suit, les meilleurs systèmes financiers sont ceux qui ont plus de succès dans l'évaluation des projets, dont les rendements sont difficiles à estimer, grâce à des stratégies de dépistage ou de rationnement. Par conséquent, une conclusion commune est que le développement financier favorise la croissance par une augmentation de l'accumulation du capital et plus d'investissement efficace dans les actifs incorporels.

Par exemple, Boyd et Prescott<sup>2</sup> mettent l'accent sur le rôle du dépistage des banques et montrent comment ces institutions, en générant des signaux sur la situation économique, pourraient aider à retirer les fonds des «mauvais» projets et à investir dans les plus rentables. En examinant le rôle des banques dans la modification des modes d'investissement globaux, Boyd et Prescott<sup>3</sup> mettent en évidence un lien important entre l'économie réelle et le secteur financier.

Dans un article fondateur, Bencivenga et Smith<sup>4</sup> analysent les conséquences des frictions informationnelles *ex-ante* qui donnent lieu à un rationnement du crédit sur les taux réels de la croissance économique. Ils montrent qu'une action politique adressée à augmenter la probabilité d'obtenir un prêt (à savoir de réduire le rationnement du crédit) a un effet positif sur l'accumulation de capital et, par conséquent, sur le taux de croissance à long terme.

En se basant sur Bencivenga et Smith<sup>5</sup>, Bose et Cothren<sup>6</sup> considèrent, qu'à côté de la stratégie du rationnement du crédit, la technologie de dépistage, comme un moyen de déterminer le type d'emprunteur (à savoir sa probabilité de défaut). Soit, c'est le dépistage qui prévaut ou c'est le régime du rationnement, cela dépend de la productivité marginale du capital. Si la productivité marginale du capital est élevée, alors les rendements de l'investissement sont élevés. En conséquence, il est coûteux de limiter les crédits (à savoir ne pas financer le projet) et donc, la solution de dépistage prévaut. Au contraire, si la productivité marginale du capital est faible, la stratégie de rationnement prévaut. En outre,

---

1. GREENWOOD, J., SMITH, B. (1997). "Financial markets in development, and the development of financial markets". *Journal of Economic Dynamics and Control* 21, 145-181.

2. BOYD, J.H., PRESCOTT, E.C. (1986)., op,cit.

3. *Ibid.*

4. BENCIVENGA, V.R., SMITH, B.D. (1993). "Some consequences of credit rationing in an endogenous growth model". *Journal of Economic Dynamics and Control* 17, 97-122.

5. *Ibid.*

6. BOSE, N., COTHREN, R. (1996). "Equilibrium loan contracts and endogenous growth in the presence of asymmetric information." *Journal of Monetary Economics* 38, 363-376.

Bose et Cothren<sup>1</sup> constatent que le taux de croissance du capital (et les outputs) est affecté par le coût du dépistage. Plus précisément, le taux de croissance économique à long terme augmentera seulement si le coût du dépistage baisse et le seuil du niveau de sophistication du secteur financier est atteint.\*

Greenwood et Jovanovic<sup>2</sup> décrivent une économie où chaque acteur peut investir son capital, soit dans une technologie de faible rendement mais en toute sécurité, ou dans une autre plus risqué mais plus rentable.\*\* L'asymétrie de l'information, dans ce cas, consiste dans le fait que «*tout ce qu'un [acteur] peut observer sans coût est le taux de rendement composite réalisé [à savoir le choc technologique composite] de son propre projet*<sup>3</sup> ». Dans un tel environnement, la raison pour laquelle l'intermédiation financière intervient de manière endogène est de recueillir et de traiter les informations sur le rendement de l'ensemble du projet réalisé, de coordonner l'activité productive et le risque de propagation à travers des projets. Pour ces services, une redevance forfaitaire doit être versée à des intermédiaires.

Par conséquent, ces auteurs<sup>4</sup> montrent que seules les économies avec un taux de croissance élevé sont en mesure de payer le coût de l'intermédiation, ainsi, de développer une structure financière. Après avoir sélectionné au hasard un nombre défini de projets de haut rendement-risque, les intermédiaires peuvent calculer le taux de rendement moyen net réalisé de ces projets. Par conséquent, les intermédiaires financiers peuvent améliorer la situation autarcique en allouant des ressources aux projets de rendement plus élevé. Comme on le sait, cela va augmenter le taux de croissance économique.

Outre l'investissement en biens d'équipement, l'asymétrie d'information *ex-ante* peut également affecter des projets innovants. Dans ce cas, la friction concerne la probabilité de succès du projet qui dépend des actions de l'entrepreneur. Par conséquent, outre l'acheminement des fonds aux entreprises les plus rentables, les institutions financières peuvent également survenir pour identifier les entreprises ayant la plus forte probabilité de succès, soit un produit ou une innovation de procédés<sup>5</sup>. Les contributions appartenant à ce volet de la littérature sont basées sur la vision de la «destruction créatrice» de Schumpeter<sup>6</sup> et sur la configuration de R & D de Aghion et Howitt<sup>7</sup>. Par exemple, dans King et Levine<sup>8</sup>, le système financier joue un rôle clé dans l'évaluation et le financement de projets

---

1. BOSE, N., COTHREN, R. (1996). *Op, Cit*.

\* Des résultats similaires, mais dans un cadre néoclassique, sont présentés dans: BOSE, N., COTHREN, R. (1997). "Asymmetric information and loan contracts in a neoclassical growth model." *Journal of Money, Credit, and Banking* 29, 423-439.

2. GREENWOOD, J., JOVANOVIĆ, B. (1990). "Financial development, growth, and the distribution of income". *Journal of Political Economy* 98, 1076-1107.

\*\* Plus précisément, la deuxième technologie se caractérise par un choc technologique composite constitué d'un composant commun et une composante spécifique de choc.

3. *Ibid*.

4. *Ibid*.

5. KING, R.G., LEVINE, R. (1993b). "Finance, entrepreneurship, and growth: theory and evidence". *Journal of Monetary Economics* 32, 513-542.

6. SCHUMPETER, J. A. (1911). *Op, Cit*

7. AGHION, P., HOWITT, P. (1992). "A model of growth through creative destruction". *Econometrica* 60, 323-351.

8. KING, R.G., LEVINE, R. (1993b). *Op, Cit*.

d'investissement innovants.\* Ils constatent que la diminution du coût de l'évaluation et de financement des entrepreneurs, ainsi qu'une augmentation de l'efficacité du secteur financier en raison, par exemple, d'une diminution du coût du temps de l'évaluation, conduit à un taux de croissance plus élevé. Cela montre que le système financier joue un rôle actif dans la promotion de la croissance de la productivité en atténuant *ex ante* l'asymétrie d'information.

En comparant la performance des marchés financiers et des intermédiaires dans le financement de l'innovation technologique, Allen et Gale<sup>1</sup> construisent un modèle de diversité d'opinion dans lequel, chaque investisseur a sa propre croyance sur le meilleur choix à entreprendre et ses rendements potentiels. Ils font valoir que dans un environnement plus incertain, tel que celui caractérisé par les industries innovantes, les marchés ont un avantage considérable sur les banques. En effet, sur les marchés financiers chaque investisseur décide ou non de financer une innovation selon sa croyance. D'autre part, les intermédiaires financiers ont l'avantage, dans un environnement caractérisé par l'homogénéité des opinions, de réduire le coût de l'information puisque seul le gestionnaire a besoin d'être informé<sup>2</sup>, mais ils peuvent ne pas être en mesure de financer des projets innovants lorsqu'un grand nombre d'investisseurs est en désaccord avec l'opinion du gestionnaire.\*\*

En conclusion, la littérature théorique met en évidence la pertinence des institutions financières dans la réduction des coûts d'information et les problèmes de free-rider\*\*\* qui se posent dans un environnement autarcique. Le système financier, en fait, recueille de l'information sur le projet avant que le contrat du prêt ne soit stipulé, améliorant ainsi l'utilisation de l'épargne. De toute évidence, seul l'investissement le plus productif sera pris en charge, alors que les moins rentables ne seront pas financés. Le fait que seuls les investissements les plus rentables seront financés, permet à l'économie globale de croître à un rythme plus rapide.

#### §4. Surveillance et coûts fixes d'audit

Dans un environnement où les investisseurs sont en mesure d'exercer le contrôle des entreprises, en induisant les managers afin de maximiser la valeur de l'entreprise, la finance directe conduira à une allocation efficace des ressources vers les projets les plus productifs. Au contraire, lorsque les actionnaires ne sont pas en mesure de superviser les gestionnaires, l'intervention des intermédiaires financiers est nécessaire afin d'aligner les objectifs du gestionnaire à ceux des investisseurs<sup>3,\*</sup>

---

\* *Ibid.*: ne distinguent pas entre les intermédiaires et les marchés de sorte que leur modèle peut expliquer le lien entre la finance et la croissance à la fois dans un système basé sur les marchés et dans un système fondé sur les banques.

1. ALLEN, F., GALE, D. (1999). "Diversity of opinion and financing of new technologies". *Journal of financial intermediation*, 8, 68-89.

2. DIAMOND, D.W. (1984). *Op, Cit.*

\*\* Au contraire, dans le modèle de (DIAMOND, D.W. (1984). *Op, Cit.*), les investisseurs sont d'accord pour financer des projets. Dans ce cas de convergence des croyances, les intermédiaires financiers agissent comme observateurs délégués pour économiser les coûts d'information.

\*\*\* . Problème de free-rider: parfois traduit en français par «problèmes du passager clandestin» et désigne le comportement d'une personne ou d'un organisme qui obtient et profite d'un avantage.

3. SHLEIFER, A., VISHNY, R.W. (1997). "A survey of corporate governance". *Journal of Finance* 52, 737-783.

La littérature examinée sur ce point, tient compte de la nécessité des institutions financières à surveiller les efforts de l'emprunteur, de telle manière que le rendement le plus élevé sera atteint. La littérature théorique existante met en évidence la pertinence de l'information *ex-post*, en particulier pour les projets innovants qui sont ceux impliquant le plus haut niveau de risque.

Par exemple, De la Fuente et Marin<sup>1</sup> avancent l'idée que la probabilité du succès de l'innovation dépend des efforts inobservables de l'entrepreneur. Dans ce cadre, une technologie de surveillance coûteuse peut être utilisée par les banques pour fournir des informations plus précises à la hausse des coûts. Ainsi, la surveillance aide à acheminer les fonds vers des activités innovantes à risque en stimulant la croissance. Aussi, la croissance peut stimuler le développement financier car le niveau optimal de surveillance dépend positivement de l'accumulation du capital.

Galetovic<sup>2</sup> développe un modèle de R & D où chaque entreprise de recherche se caractérise par un degré de spécialisation à savoir le nombre de travailleurs qui participent à la production. Puisque les entreprises de recherche ne font pas de profits, ils ont besoin de demander un crédit externe. Sans intermédiaires financiers, chaque travailleur doit dépenser ses ressources pour vérifier la production de l'entreprise. Par conséquent, dans un tel cadre, les intermédiaires financiers peuvent émerger de manière endogène afin d'éviter, comme dans Diamond<sup>3</sup>, la duplication des efforts de surveillance. La conclusion de cette étude repose sur le fait que les intermédiaires financiers émergent de manière endogène en fonction du degré de spécialisation des entreprises. Une fois émergés, ils permettent de réduire les coûts de surveillance, soutenant ainsi la croissance économique.

Dans leur modèle de R & D, Blackburn et Hung<sup>4</sup> affirment que le résultat du projet d'innovation est une information privée et les investisseurs ont besoin de dépenser des ressources pour acquérir de l'information grâce à une technologie de surveillance coûteuse. La principale conséquence est que la surveillance impose un coût fixe dans R & D, car le problème de maximisation par l'innovateur est soumis à la contrainte de motivation par l'investisseur. Autrement dit, l'investisseur financera un projet novateur seulement s'il est sûr que le remboursement attendu, moins le coût de surveillance, est égal au rendement de l'investissement. Le principal résultat est que le développement financier se produit quand une institution financière réduit les coûts fixes dans R & D, en éliminant la duplication des coûts de surveillance. En conséquence, les bénéfices attendus des entreprises de R & D augmentent et les plus innovateurs sont encouragés à entrer sur le marché en favorisant la croissance économique.

---

\* Certains économistes soutiennent que cette solution présente quelques faiblesses due au fait que les banques peuvent augmenter disproportionnellement leur puissance et induisent les gestionnaires d'agir dans leur intérêt (Voir, par exemple, BOOT, A.W.A., THAKOR, A. (2000). "Can relationship banking survive competition?". *Journal of Finance* 55, 679-713.).

1. DE LA FUENTE, A., MARIN, J.M. (1996). "Innovation, bank monitoring, and endogenous financial development". *Journal of Monetary Economics* 38, 269-301.

2. GALETOVIC, A. (1996). op. cit.

3. DIAMOND, D.W. (1984). op. cit.

4. BLACKBURN, K., HUNG, V.T.Y. (1998). "A theory of growth, financial development, and trade". *Economica* 65, 107-124.

Selon Sussman<sup>1</sup> et Harrison, Sussman et Zeira<sup>2</sup>, le lien entre le développement financier et la croissance économique est analysé dans les deux sens dans le modèle du coût fixe d'audit. Ils constatent que la croissance économique contribue à l'augmentation des profits et des activités des banques, induisant ainsi l'entrée de nouvelles banques dans l'industrie. Etant donné que plus la distance entre la banque et l'entreprise à financer est grande, plus le coût de la surveillance est élevé, une augmentation du nombre de banques réduira la distance moyenne et, par conséquent, le coût de la surveillance\*. Aussi, une activité bancaire plus élevée conduira à une augmentation des projets d'investissement et, par cette voie, une augmentation dans le taux de croissance de l'économie.

Dans leur contribution, Greenwood, Sanches et Wang<sup>3</sup> développent un modèle du coût fixe d'audit, dans lequel l'efficacité de l'activité de surveillance, à savoir la probabilité de détecter des malversations, dépend des ressources consacrées à la technologie de surveillance. Ils démontrent que lorsque l'efficacité de l'activité d'audit augmente en raison de l'innovation technologique dans le secteur financier, le coût de production de l'information baisse. Cela permettra d'accroître l'efficacité de l'intermédiation financière en raison de: (i) l'écart entre le taux interne du rendement de l'entreprise et le taux de prêt va diminuer, (ii) l'écart entre le rendement reçu par l'intermédiaire de prêts et ce qu'elle paie aux épargnants va se réduire aussi. (iii) dans le long terme, les projets improductifs ne seront plus financés et le capital est adressé vers les projets les plus rentables. Par conséquent, la performance économique globale s'améliore en raison d'une augmentation de l'innovation technologique et l'investissement en capital.

Les mécanismes décrits ci-dessus soulignent l'avantage des institutions financières, en particulier les banques, dans l'acquisition *ex-post* des informations sur les efforts de l'entrepreneur et le rendement du projet. Le rôle des banques est fondamental pour plusieurs raisons; (i) les banques sont en mesure d'éviter la duplication des coûts qui caractérise le financement direct de plusieurs acteurs; (ii) les banques sont spécialisées dans le dépistage et dans les activités de surveillance, prenant ainsi parti des économies de spécialisation; (iii) les banques peuvent faire usage de l'information sur les emprunteurs acquise après une longue relation.

## Section II. Revue de littérature empirique

Selon Levine :

*«Il y a souvent un lien insuffisamment précis entre la théorie et la mesure. La théorie se concentre sur des fonctions particulières fournies par le secteur financier (...) et comment ces décisions d'allocation des ressources influencent la croissance économique (...) Les recherches futures qui relient plus concrètement les concepts de la*

---

1. SUSSMAN, O. (1993). "A theory of financial development". In: Giovannini, A. (Ed.), Finance and Development: Issues and Experience. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 29-64.

2. HARRISON, P., SUSSMAN, O., ZEIRA, J. (1999). "Finance and growth: theory and evidence". Mimeo. Federal Reserve Board (Division of Research and Statistics), Washington, DC.

\* En d'autres termes, lorsque de nouvelles banques entrent dans l'industrie, la spécialisation locale de chaque banque augmente et les coûts d'intermédiation chutent.

3. GREENWOOD, J., SANCHEZ, J.M., WANG, C. (2007). "Financial development: the role of information costs". *NBER Working Paper* 13104.

*théorie avec les données empiriques amélioreront considérablement notre compréhension du lien entre la finance et la croissance<sup>1</sup> ».*

Toutefois, prises dans leur ensemble, les études empiriques, conformément aux conclusions théoriques, estiment que «*les services fournis par le système financier exercent un impact de premier ordre sur la croissance économique à long terme<sup>2</sup>»*, comme nous allons le voir ci-après.

### **§1. Principaux enjeux**

Le rôle du développement financier dans la contribution à la croissance à long terme est théoriquement fondé, il a été testé à partir d'un point de vue empirique. Les données sur la relation entre le développement financier et la croissance économique remontent à loin, plus exactement à Schumpeter<sup>3</sup>, qui affirme que le développement du système financier stimule le taux de croissance économique à long terme, grâce à l'identification et le financement de bonnes opportunités de croissance. Cependant, des études ultérieures prennent en charge différentes perspectives sur le lien entre le développement financier et la croissance économique. Par exemple, Robinson fait valoir que «*lorsque l'entreprise mène, la finance suit<sup>4</sup>»*, dans le sens où le développement financier est une conséquence et non une cause de la croissance économique, car elle répond à une augmentation de la demande de services financiers. Par la suite, Goldsmith<sup>5</sup>, McKinnon<sup>6</sup> et Shaw<sup>7</sup>, qui sont sur la même ligne que Schumpeter, mettent l'accent sur un rôle déterminant du développement financier dans la croissance. Cependant, les études empiriques antérieures ne sont pas parvenues à un consensus commun sur le sens de la causalité entre la finance et la croissance, car il est difficile de savoir si le développement financier est un catalyseur de la croissance économique ou, si la croissance économique stimule l'offre des services financiers dans un pays donné.

Comme il est bien connu, la relation entre la finance et la croissance est également affectée par un problème de données impliquant les variables utilisées pour mesurer le développement financier. En effet, alors que la littérature théorique lie des fonctions spécifiques du système financier à la croissance économique, il est difficile, d'un point de vue empirique, de construire des mesures précises de ces fonctions en raison de la limitation des données.

Une question cruciale supplémentaire concernant la relation entre la finance et la croissance est de savoir si l'effet causal va seulement du développement financier à la croissance ou dans les deux directions. Comme il a été souligné par Rajan et Zingales<sup>8</sup>, l'endogénéité pourrait provenir de deux sources principales. Premièrement, il pourrait y avoir

- 
1. LEVINE, R. (2003), More Finance and Growth: More Finance, More Growth?, Review, Federal Reserve Bank of St. Louis, issue Jul, 31-46. p. 31-32
  2. DEMIRGUC-KUNT A., LEVINE, R. (2008). *Op, Cit.*
  3. SCHUMPETER, J. A. (1911) , *Op, Cit.*
  4. ROBINSON, J. (1952). *Op, Cit.* p. 86.
  5. GOLDSMITH, R.W. (1969). , *Op, Cit.*
  6. MCKINNON, R.I. (1973). *Op, Cit*
  7. SHAW, E.S. (1973). *Op, Cit.*
  8. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). "Financial dependence and growth". *American Economic Review* 88, 559-586.

quelques variables omises qui affectent à la fois le niveau de développement financier et la croissance économique, déterminant une corrélation entre les deux. Par exemple, la propension des ménages à épargner est un facteur important, d'une part, de la croissance économique à long terme, parce que si les individus épargnent davantage l'économie peut accumuler plus de capital, d'autre part, de développement financier, parce que là où les individus épargnent plus il y a une plus grande demande sur les services financiers, par conséquent le secteur financier est plus développé.

Deuxièmement, le développement financier peut affecter la croissance économique tout simplement parce qu'il anticipe une croissance future. Par exemple, si le marché boursier capitalise la valeur actuelle des opportunités de croissance, les institutions financières seraient plus disposées à prêter, si elles pensent que les secteurs se développeront à l'avenir. Le développement du secteur financier pourrait être simplement dû à une demande accrue de prêts provenant d'entreprises qui tirent parti des possibilités de croissance futures. Dans tous ces cas, le coefficient estimé du développement financier dans une régression de la croissance sera biaisé (à la hausse) et l'impact du développement financier sur la croissance serait surestimé.

Dans ce qui suit, une description des travaux empiriques les plus récents sur la finance et la croissance, sera fournie, en mettant en évidence leur contribution concernant le lien entre la finance et la croissance et les problèmes des variables utilisées pour mesurer cette relation. Plus précisément, les différentes variables du développement financier qui ont été utilisées pour mesurer le développement des intermédiaires financiers et des marchés financiers, qui tentent de concilier les fonctions théoriques et la disponibilité des données. En outre, la littérature la plus récente aborde explicitement la question de la causalité par: (i) l'adoption de données plus détaillées et (ii) l'utilisation des termes d'interaction\*. Enfin, les contributions récentes traitent de la question de l'endogénéité par: (i) la mise en place des variables de mesure pour le développement financier avec sa valeur prédéterminée ou en utilisant l'approche variable institutionnelle et (ii) l'adoption de méthodes économétriques telles que les techniques de données de panel.

## §2. Les variables de mesure du développement financier

Alors que la littérature théorique lie des fonctions spécifiques du système financier à la croissance économique, les chercheurs empiriques sont contraints d'adopter des variables mesurant la taille, l'activité ou l'efficacité des institutions et des marchés financiers, en raison de la limitation des données<sup>1</sup>. La principale source de données sur les intermédiaires financiers et le développement des marchés financiers est la base de données de la Banque

---

\* Le terme d'interaction consiste à interagir l'indicateur de développement financier, au niveau des pays, avec des caractéristiques de l'industrie ou de firmes, afin d'identifier le canal spécifique à travers lequel le développement financier affecte la croissance économique. Par conséquent, l'effet d'interaction permet de faire des progrès sur la causalité, car il met l'accent non seulement sur l'effet indépendant du développement financier sur la croissance, mais aussi sur le mécanisme théorique qui sous-tend cette relation.

1. BECK, T. (2008). "The econometrics of finance and growth". *Policy Research Working Paper* 4608.

mondiale sur le développement financier et la structure décrite par Beck, Demirguc-Kunt et Levine<sup>1</sup>.

Parmi les indicateurs du développement financier les plus utilisés dans la littérature empirique, on distingue ceux qui mesurent, respectivement: (i) la «profondeur» financière, (ii) l'importance relative de la banque commerciale sur la banque centrale, (iii) le crédit au secteur privé, y compris les passifs, (iv) la taille, la liquidité et l'efficacité du marché boursier, et (v) la facilité d'obtenir le financement (mesures indirectes du développement financier).

Afin de mesurer la taille du secteur financier, Goldsmith<sup>2</sup>, King et Levine<sup>3</sup> et Levine, Loayza et Beck<sup>4</sup> utilisent des passifs liquides des banques et autres intermédiaires financiers, par rapport au produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, cette mesure est inappropriée pour juger le fonctionnement du système financier dans son ensemble, car elle se concentre sur la taille du système financier et ne tient pas compte de son activité.

Pour mesurer la capacité relative de la banque commerciale par rapport à la banque centrale en matière d'allocation d'épargne, King et Levine<sup>5,6</sup>, ainsi que Levine, Loayza et Beck<sup>7</sup> construisent un indicateur qui équivaut au ratio du crédit bancaire accordé par les banques commerciales sur l'ensemble du crédit bancaire domestique, y compris celui de la Banque centrale (l'idée sous jacente étant que les banques commerciales sont plus à même de remplir les fonctions bancaires que l'Institut d'émission)<sup>8</sup>. Cet indicateur améliore les passifs liquides car il capture la source d'allocation des crédits (banque centrale ou une banque commerciale). Il montre quelques faiblesses dues au fait que (i) il ne distingue pas qui utilise le crédit (il se peut que c'est le gouvernement ou les entreprises publiques) et (ii) les banques ne sont pas les seules institutions financières qui fournissent des services financiers.

Afin de saisir d'autres aspects financiers liés au degré d'intermédiation financière, King et Levine<sup>9</sup> ajoutent trois différents indicateurs des crédits fournis au secteur privé. (i) le ratio de liquidité, qui mesure la dimension des intermédiaires financiers à travers le volume des engagements liquides (monnaie, dépôts à vue et dépôts à terme des intermédiaires financiers bancaires et non bancaires du système financier) divisé par le PIB; (ii) la part du crédit bancaire allouée aux entreprises privées par rapport à l'ensemble du crédit domestique (à l'exclusion des crédits aux banques) ; (iii) la part du crédit accordé aux entreprises privées par rapport au PIB.

---

1. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., LEVINE, R. (2009). "Financial institutions and markets across-countries and over time. Data and analysis". *Policy Research Working Paper* 4943.

2. GOLDSMITH, R.W. (1969). , op, cit.

3. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a). "Finance and growth: Schumpeter might be right". *Quarterly Journal of Economics* 108, 717-738.

4. LEVINE, R., LOAYZA, N., BECK, T. (2000). "Financial intermediation and growth: causality and causes". *Journal of Monetary Economics* 46, 31-77.

5. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a). *Op, Cit.*

6. KING, R.G., LEVINE, R. (1993b). "Finance, entrepreneurship, and growth: theory and evidence". *Journal of Monetary Economics* 32, 513-542.

7. LEVINE, R., LOAYZA, N., BECK, T. (2000). *Op, Cit.*

8. TURUNC, G. (1999). développement du secteur financier et croissance: le cas des pays émergents Méditerranéens. *Revue Région et développement*, (10),89-129.

9. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a, b, c). *Op, Cit.*

Étant donné que ces mesures ne comprennent que le crédit au secteur privé, elles sont plus adéquates pour évaluer l'accumulation du capital et les changements technologiques et, par ces canaux, la croissance économique<sup>1</sup>. Les systèmes financiers qui allouent davantage de crédits aux entreprises privées sont sensés être plus impliqués dans le développement. Les auteurs trouvent une corrélation robuste entre le degré de développement financier et la croissance, l'investissement et l'efficacité du capital.

En outre, Levine, Loayza et Beck<sup>2</sup> utilisent la valeur des crédits émis par les intermédiaires financiers au secteur privé divisée par le PIB. Ce dernier indicateur améliore les mesures du crédit privé utilisées par King et Levine<sup>3</sup> parce qu'il ne comprend que le crédit émis par les banques et les autres intermédiaires financiers et ne comprend pas le crédit émis par les autorités monétaires et les organismes gouvernementaux. Par conséquent, Levine, Loayza et Beck<sup>4</sup> améliorent au fil du temps les mesures par (i) une mesure plus globale du secteur bancaire et (ii) en distinguant, plus attentivement, qui mène l'intermédiation et où les fonds s'acheminent. Levine, Loayza et Beck<sup>5</sup>, conformément à la littérature antérieure, constatent que la composante exogène du développement de l'intermédiaire financier est positivement associée à la croissance économique.

Jusqu'à présent, nous avons examiné le degré du développement financier en considérant seulement les intermédiaires financiers. Étant donné qu'une partie importante des services financiers est fourni en dehors du système bancaire, d'autres travaux affirment que le marché boursier fournit différents services que le secteur bancaire et qu'il peut influencer sur les décisions d'investissement et ainsi sur la croissance économique. Par exemple, Demirguc-Kunt et Levine<sup>6</sup> montrent une relation positive entre le PIB par habitant et le développement du marché boursier, mesurée par le turnover du marché des actions, qui mesure l'efficacité du marché des actions, qui correspond au rapport entre la valeur totale des actions échangées et la capitalisation boursière. Il mesure aussi, l'activité du marché relativement à sa taille. Un marché financier de petite taille mais actif, aura un turnover plus élevé.

Plus tard, Levine et Zervos<sup>7</sup> utilisent, outre le taux de turnover, d'autres indicateurs qui mesurent la capitalisation boursière et la valeur d'échange. La capitalisation boursière est mesurée par la valeur des actions cotées sur le marché rapportée au PIB. Les variables qui mesurent la taille du marché boursier sont : la valeur totale échangée du marché des actions sur le PIB, et les variables qui mesurent l'activité ou la liquidité du marché des actions. Leurs résultats sont cohérents avec les modèles théoriques qui soulignent que le marché boursier facilite la croissance économique à long terme<sup>8,9</sup>.

---

1. DE GREGORIO, J., GUIDOTTI, P. (1995). "Financial development and economic growth". *World Development* 23, 433-448.

2. LEVINE, R., LOAYZA, N., BECK, T. (2000). *Op, Cit.*

3. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a, b). *op, cit.*

4. LEVINE, R., LOAYZA, N., Beck, T. (2000). *Op, Cit.*

5. *Ibid.*

6. DEMIRGUC-KUNT A., LEVINE, R. (1996). "Stock market development and financial intermediaries: stylized facts". *World Bank Economic Review* 10.

7. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998). "Stock markets, banks, and economic growth". *American Economic Review* 88, 537-558.

8. LEVINE, R. (1991). *Op, Cit.*

9. BENCIVENGA, V.R., SMITH, B.D., STARR, R.M. (1995). *Op, Cit.*

Enfin, des mesures indirectes du développement financier ont été utilisées dans la littérature empirique sur les variables de mesure précédemment analysées, parce qu'ils sont principalement des indicateurs de l'efficacité financière. Par exemple, Rajan et Zingales<sup>1</sup>, en plus des indicateurs traditionnels du développement financier présenté ci-dessus, adoptent les normes comptables des pays particuliers, cela «*reflète la possibilité d'obtenir un financement plutôt que le financement réellement obtenu*<sup>2</sup> ».

Dans ce qui suit un tableau récapitulatif des variables utilisées pour mesurer le développement financier et l'établissement de la relation entre le développement financier et la croissance économique.

---

1. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). *Op, Cit.*

2. *Ibid.*

**Tab.III.1. Les variables de mesure du développement financier**

<b>Auteurs</b>	<b>Variables</b>	<b>Formules</b>	<b>Limites</b>
Goldsmith (1969), King et Levine (1993), Levine, Loayza et Beck (2000)	La taille du secteur financier	Les passifs liquides des banques et autres intermédiaires financiers/PIB	– Inapproprié de juger le fonctionnement du système financier dans son ensemble
King et Levine(1993) Levine, Loayza et Beck (2000)	La capacité relative de la banque commerciale sur la banque centrale pour allouer l'épargne	Les dépôts dans l'actif des banques intérieurs /les dépôts dans les actifs des banques + les actifs nationaux de la banque centrale	– Ne distingue pas qui utilise le crédit – les banques ne sont pas les seules institutions financières qui fournissent des services financiers
King et Levine (1993)	Degré d'intermédiation financière	Montant total des crédits alloués à l'entreprise privée / le crédit intérieur total le crédit émis à des entreprises privées / PIB	– Elles sont plus adéquates pour évaluer l'accumulation de capital et les changements technologiques, par conséquent, la croissance économique – Elles ne comprennent pas le crédit émis par les autorités monétaires et les organismes gouvernementaux
Levine, Loayza et Beck (2000)	Mesure plus globale du secteur bancaire	Les crédits émis par les intermédiaires financiers au secteur privé / le PIB	
Demirguc-Kunt et Levine (1996)	La relation entre le PIB /h et le développement du marché boursier	Valeur des transactions d'actions sur des bourses nationales /la valeur totale des actions cotées	
Levine et Zervos (1998)	Capitalisation boursière	La valeur des actions cotées / le PIB	
	La valeur en bourse	La valeur des transactions d'actions nationales sur les échanges intérieurs/ le PIB	
Rajan et Zingales (1998) Guiso, Sapienza et Zingales (2004)	Efficacité du système financier	Facilité d'accès au financement externe	– Indirecte

**Source:** établi par nous mêmes à partir du cadre théorique.

### §3. Le sens de la causalité

Comme souligné précédemment, afin de traiter de la question de la causalité entre le développement financier et la croissance économique, plusieurs études ont utilisé des données cross-country relatives à l'industrie et aux entreprises. En outre, au niveau microéconomique, l'effet d'interaction a été utilisé pour identifier les canaux spécifiques expliquant la relation entre la finance et la croissance.

Les études basées sur les données cross-country analysent le niveau moyen du développement financier sur une longue période de temps est régressé sur le taux moyen de la croissance économique<sup>1,2,3,4</sup>. Par conséquent, cette perspective permet d'évaluer l'influence moyenne des déterminants de la croissance économique. Par exemple, King et Levine<sup>5</sup>, en utilisant des données de 80 pays sur la période allant de 1960 à 1989, constatent que les différents indicateurs de développement financier sont fortement et positivement associés à la croissance réelle du PIB par habitant, le taux d'accumulation du capital et le taux de croissance de la productivité globale des facteurs (PGF). Dans une autre étude, Levine et Zervos<sup>6</sup>, en adoptant un échantillon de 47 pays pour la période allant de 1976 à 1993, ils ont trouvé un impact positif de la liquidité du marché boursier sur le taux de croissance économique, sur l'accumulation du capital et sur la croissance de la productivité. Néanmoins, le développement de la banque reste toujours un facteur déterminant de la croissance économique ce qui signifie que, en accord avec Allen et Gale<sup>7</sup>, les intermédiaires concurrentiels et les marchés financiers se complètent mutuellement.

La justification de l'adoption d'une perspective plus microéconomique repose sur le fait qu'elle permet aux chercheurs de contrôler de manière plus adéquate la causalité entre la finance et la croissance, car elle relie la croissance du niveau de l'industrie ou du niveau des entreprises aux indicateurs du niveau du développement financier des pays et à d'autres déterminants. Ce point de vue microéconomique permet de mettre en lumière les canaux spécifiques à travers lesquels le développement financier améliore la performance économique par l'analyse des caractéristiques des industries et des entreprises qui profitent le plus des améliorations dans le système financier du pays.

L'une des façons d'identifier les canaux spécifiques à travers lesquels le développement financier affecte la croissance économique, est de tester si le coefficient du développement financier varie selon les différentes caractéristiques des industries ou des entreprises, en utilisant des termes d'interaction<sup>8</sup>. Sur la base de cette idée, Rajan et Zingales<sup>9</sup> étudient la variation de l'effet du développement financier sur la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie, en fonction de son niveau de dépendance financière externe. Afin de

---

1. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a), *Op, Cit.*

2. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998). *Op, Cit.*

3. LEVINE, R. (1999). "Law, finance, and economic growth". *Journal of Financial Intermediation* 8, 36-67.

4. LEVINE, R., LOAYZA, N., BECK, T. (2000). *Op, Cit.*

5. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a), *Op, Cit.*

6. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998)., *Op, Cit.*

7. ALLEN, F., GALE, D. (1999). *Op, Cit.*

8. BECK, T. (2008). *Op, Cit.*

9. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). *Op, Cit.*

mesurer cet effet d'accélérateur, Rajan et Zingales<sup>1</sup> utilisent le montant du crédit et de la capitalisation boursière rapportée au PIB, ainsi qu'un indicateur de qualité de l'information comptable de l'ensemble des industries manufacturières aux États-Unis, avec d'autres indicateurs du développement financier du pays. Ils trouvent que le terme d'interaction est positif et significativement différent de zéro, ce qui signifie que le développement financier favorise la croissance économique grâce à la capacité des institutions financières à canaliser l'épargne pour les industries qui sont plus dépendantes des financements externes.

L'effet d'interaction de Rajan et Zingales<sup>2</sup> a été adopté pour tester l'hypothèse de la réallocation du capital, qui consiste à déterminer si le développement financier joue un rôle clé dans la répartition du capital entre les entreprises et les industries confrontées à des opportunités de croissance plus élevées. Par exemple, Fisman et Love<sup>3</sup> testent le niveau de développement des institutions financière de deux pays, qui sont en croissance (ou en déclin) dans des industries similaires au cours de la même période et qui exercent des modèles similaires de croissance. En utilisant différentes variables de mesure pour le développement financier, Fisman et Love<sup>4</sup> trouvent que le terme d'interaction entre le développement financier et les similitudes dans les opportunités de croissance est négatif et significativement différent de zéro, même après avoir contrôlé un ensemble de variables.

Une autre méthode qui peut être considérée comme une variante de l'effet de l'interaction a été développée par Wurgler<sup>5</sup> pour évaluer si le capital dans les pays financièrement développés est réparti entre les industries ayant des opportunités de croissance plus élevés et retiré des industries en déclin. Plus précisément, il estime pour chaque pays, une élasticité qui mesure l'ampleur dans laquelle les taux de croissance d'investissement réagissent à la valeur ajoutée des taux de croissance. Il constate que, pour presque tous les pays de l'échantillon, l'élasticité est positive et significativement différente de zéro, signifiant que les fonds circulent des industries en déclin vers les industries en croissance. Par ailleurs, pour trouver les déterminants des différences internationales de l'élasticité de l'investissement à la valeur ajoutée, il régresse chaque élasticité sur le degré de développement financier du pays et trouve que cela affecte fortement et positivement la réactivité de l'investissement à la croissance de la valeur ajoutée.

Au niveau de l'entreprise, Love<sup>6</sup> utilise un modèle d'investissement structurel, afin de déterminer si le développement financier affecte l'investissement de l'entreprise via sa capacité à réduire les contraintes de financement. Plus précisément, il explique que le développement financier réduit l'impact des contraintes de financement (mesurée par le flux de trésorerie de l'année précédente) sur l'investissement. Par conséquent, il indique que la diminution des contraintes financières, en raison de l'amélioration des marchés financiers,

---

1. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). *Op, Cit.*

2. *Ibid.*

3. FISMAN, R., LOVE, I. (2004). "Financial development and intersectoral allocation: a new approach". *Journal of Finance* 54, 2785-2805.

4. *Ibid.*

5. WURGLER, J. (2000). "Financial markets and the allocation of capital". *Journal of Financial Economics* 58, 187-214.

6. LOVE, I. (2003). "Financial development and financing constraint: International evidence from the structural investment model". *Review of Financial Studies*, 16, 765-791.

permet un accès plus facile à des fonds externes pour les entreprises ayant de bonnes opportunités d'investissement. Cette amélioration de l'allocation des capitaux, à son tour, améliore la croissance économique.

L'effet d'interaction a également été utilisé par plusieurs travaux empiriques, pour montrer que les grandes entreprises ont plus facilement accès au financement externe et, par conséquent, ils sont moins touchés par un développement financier plus élevé que les plus petites<sup>1,2,3,4,5</sup>. En outre, d'autres canaux par lesquels le développement financier affecte la performance économique des entreprises sont: (i) la réduction des contraintes financières par l'investissement dans des opportunités rentables de croissance<sup>6,7</sup>; (ii) la capacité de financer le produit ou le processus d'innovation et; (iii) la réduction des barrières financières, juridiques et de corruption auxquelles les entreprises peuvent faire face<sup>8</sup>.

En somme, plusieurs chercheurs insistent sur l'effet accélérateur du développement financier sur la croissance d'un pays, d'une industrie ou d'une entreprise en adoptant la méthodologie développée par Rajan et Zingales<sup>9</sup>. Dans la pratique, la preuve empirique révèle que, dans les pays dotés de systèmes financiers bien développés, les épargnes sont plus susceptibles d'être acheminées vers les industries et les entreprises plus dépendantes du financement externe, ayant des opportunités de croissance plus élevées et qui font face à des contraintes financières.

#### §4. L'endogénéité

L'endogénéité est l'un des problèmes majeurs des analyses économétriques, ayant pour objet l'étude de la relation entre plusieurs variables. Cela est traduit en mathématiques par le fait que l'hypothèse de non corrélation entre les variables explicatives et le terme d'erreur ne sera pas respectée. On distingue généralement quatre sources principales d'endogénéité en économétrie :

**L'hétérogénéité inobservée** : il se peut que la relation entre (x) et (y) soit tout simplement influencée par d'autres facteurs (z). Dans ce cas là, il faudra ajouter une variable de contrôle pour ces facteurs (z).

---

1. BERNANKE, B., GERTLER, M., GILCHRIST, S. (1998), "The financial accelerator in a quantitative business cycle framework", in J. Taylor and M. Woodford (eds), *Handbook of Macroeconomics*, 1341-1393.

2. LOVE, I. (2003). *Op, Cit.*

3. GUIISO, L., JAPPELLI, T., PADULA, M., PAGANO, M. (2004). "Financial market integration and economic growth in the EU". *Economic Policy* 19, 523-577.

4. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., MAKSIMOVIC, V. (2008). "Financing patterns around the world: are small firms different?". *Journal of Financial Economics* 89, 467-487.

5. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., LAEVEN, L., LEVINE, R. (2008). "Finance, firm size and growth". *Journal of Money, Credit and Banking* 40, 1379-1405.

6. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., MAKSIMOVIC, V. (2008)., *Op, Cit.*

7. LOVE, I. (2003)., *op, cit.*

8. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., MAKSIMOVIC, V. (2005). "Financial and legal constraints to firm growth: Does size matter?". *Journal of Finance* 60, 137-177.

9. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). *Op, Cit.*

**La simultanéité** : si on veut démontrer que (x) est la cause de (y), il faut simultanément démontrer que la variable (x) ne soit pas affectée par (y). Dans ce cadre, l'une des solutions est d'instrumenter la variable (x) par une autre variable (z) non affectée par (y).

**L'erreur de mesure** : certaines variables peuvent ne pas être mesurées avec précision, ce qui peut causer un biais dans l'estimation du coefficient d'intérêt, ce qui nous donne des conclusions trompeuses.

**Le cas des données temporelles**: où une variable indépendante retardée serait incluse dans la régression, c'est-à-dire le (y) de la période précédente explique le (y) de la période contemporaine, alors que les résidus sont autocorrélés.

### **A. Les premières tentatives pour résoudre l'endogénéité**

Au niveau des pays, les travaux de King et Levine<sup>1</sup> et ceux de Levine et Zervos<sup>2</sup> représentent les premières tentatives pertinentes pour démêler la relation causale de la finance et de la croissance. King et Levine<sup>3</sup> fournissent des preuves sur le lien de causalité entre la finance et la croissance, en régressant le niveau de la croissance économique, l'accumulation du capital physique et l'amélioration de l'efficacité économique, en moyenne de plus de 30 ans, sur le niveau initial du développement financier (en 1960). En utilisant un indicateur du développement financier au début de la période considérée, King et Levine trouvent une relation forte et positive entre la finance et la croissance, même après le contrôle des autres variables l'influençant. Levine et Zervos adoptent la même stratégie que King et Levine et constatent aussi que le niveau initial de la liquidité du marché boursier a un effet positif sur la croissance, l'accumulation du capital et la productivité. Cela implique que le niveau initial de développement financier est donc avéré être un bon prédicateur de la croissance économique ultérieure.

Cependant, comme l'a souligné Rajan et Zingales, même après avoir mis en place des variables de mesure pour le développement financier, le problème de la causalité peut ne pas être résolu s'il y a des variables omises affectant à la fois la croissance économique et le niveau du développement financier, ou si le développement financier affecte la croissance économique, car il anticipe une croissance future. Par conséquent, s'il y a une limite dans le traitement d'endogénéité dans les travaux (passés) sur lesquels on se base, le problème ne sera pas résolu.

### **B. Les techniques de données de panel**

Dans la littérature de la finance et de la croissance, Levine, Loayza et Beck<sup>4</sup> et Beck, Beck, Levine et Loayza<sup>5</sup> ont adopté la méthode des moments généralisés (GMM) en

---

1. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a,b), *Op, Cit*

2. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998), *Op, Cit*.

3. KING, R.G., LEVINE, R. (1993a), *Op, Cit*.

4. LEVINE, R., LOAYZA, N., Beck, T. (2000). *Op, Cit*.

5. BECK, T., LEVINE, R., LOAYZA, N. (2000). "Finance and the sources of growth". *Journal of Financial Economics* 58, 261-300.

panel dynamique, développée par Arellano et Bond<sup>1</sup>, et par Arellano et Bover<sup>2</sup>, pour résoudre les problèmes statistiques caractérisant les études transversales pures. Même si les deux études sont méthodologiquement basées sur les mêmes techniques, elles donnent différentes contributions à la littérature. Plus précisément, la première évalue l'existence d'un lien entre le développement financier et la croissance économique à long terme, qui n'est pas entraînée par un biais de simultanéité, tandis que la seconde, fournit des preuves sur le développement des intermédiaires financiers et les sources de croissance (accumulation de capital physique, taux d'épargne privée et la croissance de la productivité totale des facteurs). Les deux études<sup>3,4</sup> utilisent un panel de plusieurs pays pour la période allant de 1960 à 1995, en tenant compte à la fois, de la dimension cross-country et la dimension de série chronologique de toutes les variables incluses dans la régression.

Les résultats obtenus par ces deux études en adoptant des techniques dynamiques de données de panel, montrent un lien positif et fort entre le développement financier et à la fois, la croissance réelle du PIB par habitant et la croissance de la productivité totale des facteurs. Par ailleurs, les résultats obtenus en utilisant la méthode décrite sont similaires à ceux obtenus par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Par conséquent, dans ces études, l'impact du développement financier sur la croissance économique n'est pas entraîné par le biais de simultanéité, ni par des variables omises ou des effets omis spécifiques à chaque pays.

Par la suite, Beck et Levine<sup>5</sup>, sur la base de Levine et Zervos<sup>6</sup>, montrent que les marchés boursiers et le développement de la banque sont importants pour la croissance économique. Par conséquent, Beck et Levine<sup>7</sup> font quelques progrès sur cette question en utilisant l'estimateur de panel dynamique. Les résultats généraux trouvés par Beck et Levine<sup>8</sup> soutiennent l'idée que le marché boursier et le développement de la banque ont un impact positif sur le processus de croissance, qui n'est pas dû au biais de simultanéité, ni au variables omises ou des effets inobservés spécifiques à chaque pays.

Enfin, l'estimateur de panel dynamique a également été adopté par La Rioja et Valev<sup>9</sup> Valev<sup>9</sup> dans le but de montrer que la relation entre le développement financier et la croissance n'est pas linéaire mais dépend du niveau du développement financier. Plus précisément, en utilisant un panel de 74 pays sur la période allant de 1960 à 1995, ils

---

1. ARELLANO, M., BOND, S. (1991). "Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence application to employment equations". *Review of Economic Studies* 58, 277-297.

2. ARELLANO, M., BOVER, O. (1995). "Another look at the instrumental-variable estimation of error components models". *Journal of Econometrics* 68, 29-52.

3. LEVINE, R., LOAYZA, N., Beck, T. (2000). *Op, Cit.*

4. BECK, T., LEVINE, R., LOAYZA, N. (2000). *Op, Cit.*

5. BECK, T., LEVINE, R. (2004a). "Stock markets, banks, and growth: panel evidence". *Journal of Banking and Finance* 28, 423-442.

6. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998)., *Op, Cit.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. RIOJA, F., VALEV, N. (2004). "Does one size fit all?: A reexamination of the finance and growth relationship". *Journal of Development Economics* 74, 429-447.

montrent que la plus forte influence du développement financier sur la croissance économique concerne les pays ayant un niveau de développement financier intermédiaire\*.

### **Section III. Revue de littérature empirique sur le cas de l'Algérie**

Dans cette section, nous présentons une synthèse des études sur la relation entre la finance et la croissance sur le cas de l'Algérie. Comme nous l'avons vu auparavant, l'intérêt porté au rôle que peut jouer la finance dans la croissance date des travaux de Schumpeter et de Goldsmith, entre autres.

En Algérie, comme dans la plus part des pays en développement qui ont connu des crises de dysfonctionnement structurelles, dans le début des années 1990\*\*, la problématique de la relation entre la finance et la croissance a pris de l'ampleur avec les réformes entreprises, notamment avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (90/10 de avril 1990), qui s'est fixée «*comme objectif de faire de l'intermédiation financière l'instrument de dynamisation et de modernisation de l'économie*<sup>1</sup> ».

Les études sur la relation entre la finance et la croissance relative au cas de l'Algérie, que nous avons rencontrées durant nos recherches, sont relativement récentes, elles essayent, comme l'indique le tableau suivant, d'établir une relation de causalité ou de corrélation, à travers des modèles économétriques.

---

\* Un autre travail empirique évaluant la non-linéarité entre le développement financier et la croissance est l'une par Tadesse. En particulier, il constate que les systèmes basés sur des banques, à savoir les systèmes financiers dans lesquels le rôle des banques prévaut, surperformer dans les pays financièrement sous-développés et dans les pays dominés par les petites entreprises, alors que les systèmes basés sur le marché sont plus efficaces dans les pays financièrement développés et dans les pays dominé par les grandes entreprises. (Voir : TADESSE, S. (2002). "Financial architecture and economic performance: International evidence". *Journal of Financial Intermediation* 11, 429-454.

\*\* Voir la section 3 du premier chapitre.

1. TALAHITE, F (2010). Réformes et transformations économiques en Algérie. Economies et finances. Rapport d'habilitation Université, Paris-Nord - Paris XIII. p 27.

Tab III.2 : Synthèse des études empiriques sur le cas de l'Algérie

Etude	Objectifs	Méthodes	Résultats
Kherbachi, A. (2011) <sup>1</sup>	Evaluer l'impact du secteur financier sur l'activité réelle pour l'économie algérienne pour l'année 2003	Simulation de l'effet de l'augmentation des crédits à l'économie ainsi qu'une diminution de l'activité bancaire à l'aide d'une matrice de comptabilité sociale réelle et financière (MCSRF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a une faiblesse de l'effet multiplicateur en Algérie</li> <li>- mêmes résultats des travaux menés sur les pays en développement en utilisant la même approche.</li> </ul>
Benhabib, A., Zenasni, S. (2011) <sup>2</sup>	Etudier les effets de la libéralisation du système financier sur la croissance économique en Algérie.	l'estimation d'un échantillon de 38 observations par la méthode de cointégration des séries temporelles durant la période allant de 1970 à 2007.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la libéralisation financière favorise le développement et l'approfondissement du système bancaire et financier ;</li> <li>- elle exerce un effet favorable sur la croissance économique en Algérie.</li> </ul>
Touati, K., Kherbachi, H (2011) <sup>3</sup>	Evaluer l'impact de l'activité des banques commerciales sur la sphère réelle (2003).	Utilisation de simulations basées sur la matrice de la comptabilité sociale (MCS).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le secteur bancaire algérien contribuerait au développement de la sphère réelle.</li> </ul>
Benhabib, A., Zenasni, S (2012) <sup>4</sup>	Etudier la relation entre la libéralisation du compte capital et la croissance économique en Algérie, au Maroc et en Tunisie.	Utilisation de la technique GMM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude montre que la libéralisation du compte capital est un bon facteur pour favoriser la croissance économique aux pays du Maghreb.</li> </ul>
Lacheheb, M., Adamu, P., Akutson, S. (2013) <sup>5</sup>	Examiner la relation entre l'ouverture, le développement financier et la croissance économique en Algérie 1980-2010	Utilisant le cadre de cointégration ARDL (Autorégressive Distributed Lag) à travers des indicateurs monétaires et financiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe une relation à long terme entre l'ouverture, le développement financier et la croissance économique.</li> <li>- l'ouverture a un effet significativement positif sur la croissance économique.</li> </ul>

1. KHERBACHI, A. (2011). Impact du secteur financier sur l'activité économique en Algérie par une MCSRF, *Les Cahiers du CREAD n°95*, p 5-26.
2. BENHABIB, A., ZENASNI S. (2011). Les effets de la libéralisation financière sur la croissance économique: analyse empirique sur le cas algérien. In: La croissance des entreprises et des économies entre la réalisation de la performance financière et les défis de la performance environnementale, Ouargla, p 1-20.
3. TOUATI, K., KHERBACHI, H. (2011). Impact du secteur financier sur l'activité économique en Algérie par une MCSRS, les cahiers du CREAD, n°95, CREAD, Alger, 5-26.
4. ZENASNI, S., BENHABIB, A. (2101). *Capital Account Liberalization and Economic Growth in Developing Economies: An Empirical Investigation*. Working Papers on Global Financial Markets.
5. LACHEHEB, M., ADAMU, P., AKUTSON, S. (2013). Openness, Financial Development and Economic Growth in Algeria: An ARDL Bound Testing Approach. *International Journal of Economics, Finance and Management Sciences*. Vol. 1, No. 6, pp. 400-405.

### Chapitre III : Développement financier et croissance économique : une revue de littérature

Ben Maazou, M., Hamana, K. (2013) <sup>1</sup>	Etude de la relation entre la libéralisation financière et la croissance économique en Algérie 1970-2010.	Utilisation de l'indice KAOPEN de Chinn-Ito pour mesurer le degré de libéralisation financière en Algérie durant la période d'étude.	- Il existe une relation négative entre la libéralisation financière et la croissance économique dans le cas de l'Algérie
Bouaichi, N., Yaici, F. (2014) <sup>2</sup>	Evaluer les effets de la libéralisation financière sur le développement financier en Algérie, au Maroc et en Tunisie.	A travers un certain nombre d'indicateurs financiers classiques ainsi qu'au moyen de deux indices FIDEX	- Le Maroc dispose du système financier le plus développé, la Tunisie avec un degré moyen et l'Algérie avec le plus faible.
Ben Allal, B. (2014) <sup>3</sup>	Etude de la relation entre la libéralisation financière, le développement financier et la croissance économique en Algérie. 1990-2011.	Utilisation de la méthode des moindres carrés à travers un certain nombre d'indicateur de développement financier et de libéralisation financière.	- Il existe un impact négatif entre la libéralisation financière et la croissance économique.
Kenouni., H. (2014) <sup>4</sup>	Etude de la relation entre le développement du système bancaire et la croissance économique de l'Algérie de 1962 à 1989 et de 1990 à 2012.	Utilisation du modèle économétrique de Marc Hay.	- les banques peuvent exercer un effet négatif sur la croissance économique si leur activité de crédit et leur pouvoir de création monétaire ne sont pas maîtrisés et ne sont pas contrôlés. - le rôle du système bancaire Algérien reste inefficent.
Khatar, T., Meftah, S. (2014) <sup>5</sup>	Etude de la relation entre le développement financier et la croissance économique.	Comparaison des indicateurs de développement financier entre trois pays l'Algérie le Maroc et la Tunisie.	- Il existe une relation entre le développement financier et la croissance économique. - Les indicateurs de développement financier montrent une amélioration en Algérie
Boularedj, S., Tchiko, F. (2015) <sup>6</sup>	Mesurer l'impact du développement de la banque sur la croissance économique en Algérie, durant la période 1990-2014.	Analyse économétrique cointégration des séries temporelles durant la période d'étude.	- il n'y a pas de relation entre le développement financier et la croissance économique en Algérie - l'amélioration des indicateurs budgétaires et monétaires est principalement attribuable à d'autres facteurs tels que la hausse des prix des hydrocarbures.

1. محمد زكريا بن (2013). قياس العلاقة بين التحرير المالي و النمو الاقتصادي في الجزائر باستخدام مؤشر (KAOPEN): دراسة قياسية (1970-2010). *مجلة الباحث*, 13 30-19.
2. BOUAICHI, N., YAICI, F. (2104). Libéralisation financière et développement financier : approche comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, *Revue des Sciences Économiques et de Gestion*, p N°14, p 89-108
3. (2014)، دور التطور المالي في نجاح سياسة التحرر المالي المطبقة في الدول النامية ، دراسة قياسية لـ (12) 2 304-277.
4. حبيب (2104) البنكية : تجريبية، دكتوراه الاقتصادية، جامعة
5. (2014). التأسيس النظري لعلاقة التطور المالي بالنمو الاقتصادي، وأهم مؤشرات في الجزائر خلال الفترة 1990-2013.، أبحاث اقتصادية و مالية، العدد 16 (12) 160-141 .
6. BOULAREDJ, S., TCHIKO F. (2015) . Measuring the impact of the financial development on the economic growth in Algeria, *European Scientific Journal Edition* (06) vol.11, No.16; p 413-426.

Aiboud, K., Adouka, L., Ben Bayer, H.(2015) <sup>1</sup>	Etudier l'influence de la libéralisation financière sur la croissance économique en Algérie durant la période 1980 à 2013.	Analyse économétrique cointégration des séries temporelles durant la période d'étude.	– Il existe une relation positive bidirectionnelle entre la libéralisation financière et la croissance économique en Algérie.
Zekrir., A. (2015) <sup>2</sup>	Etude de la relation entre le développement du système bancaire et la croissance économique de l'Algérie (1980 - 2014)	Utilisation du modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL)	– L'existence d'un impact positif du développement bancaire sur la croissance économique.
Medjahed, K., Benbouziane, M. (2015) <sup>3</sup>	Examiner la relation entre le développement financier et la croissance économique en Algérie à travers l'analyse des canaux de transmission (1970 -2012).	Analyse économétrique cointégration des séries temporelles durant la période d'étude.	– Il n'existe pas une relation entre le développement financier et la croissance économique en Algérie – le développement financier n'affecte pas la croissance ni par l'accumulation de capital, ni la productivité du capital – l'étude suggère un système financier moins développé pour l'Algérie.
Azzouz.,Y. (2016) <sup>4</sup>	Etude théorique et empirique de la relation entre le développement financier et la croissance économique de l'Algérie. (1970-2013)	Utilisation de la méthode de cointégration à travers trois indicateurs de développement financier	– la relation entre le développement financier et la croissance économique est généralement négative ou non-significative. – Le remplacement de l'indicateur de la croissance par celui de la croissance des secteurs hors-hydrocarbures améliore légèrement les relations, mais sans que ça soit suffisant pour confirmer l'importance du système financier pour l'économie Algérienne.

Source : établi par nous-mêmes à partir de plusieurs documents.

1. AIBOUD, K., ADOUKA, L., Ben Bayer, H. Libéralisation financière et Croissance Economique : Approche empirique appliquée au cas de l'Algérie. Document de travail CEREG- MIA. 2015.

2. زكري، (2015) الجهاز : قياسية (2012-1998) الاقتصادية، جامعة .  
3. MEDJAHED, K., BENBOUZIANE, M. (2015). financial development and economic growth in Algeria: an econometric analysis of the transmission channels, international journal of economics and business review, (02) Vol - 3 Issue- 2, p 5-15

4. AZZOUZ.,Y. (2016). Développement Financier et Croissance Economique: Cas de l'Algérie entre 1970 et 2013, Mémoire de magistère en économie bancaire et financière, Université de Tlemcen.

Les pays soumis à un régime capitaliste ou semi capitaliste se réclament d'une économie politique hypothético-déductive, fondée sur une théorie de la valeur subjective. Ils adoptent, généralement, une analyse individualiste et font appel dans leurs analyses aux mathématiques.

Les pays de planification socialiste, quant à eux, adoptent une analyse historique, holiste<sup>1</sup>, fondée sur une théorie objective de la valeur. Ces derniers refusent ou évitent dans la mesure du possible l'usage des mathématiques dans l'analyse économique.

Mais qu'en est-il des pays en transition, historiquement de tradition socialiste?

Les pays en transition comme l'Algérie qui ne sont plus socialistes, mais, pas encore capitalistes se voient confronter à une situation complexe. D'une part, les traditions socialistes ancrées dans tous les domaines de la vie sociale, et d'autre part, la mondialisation et l'influence du libéralisme poussent les choses dans un sens opposé et font imposer à ces pays une économie politique individualiste.

Certaines études dans le cas de l'Algérie essayent d'adopter un modèle économétrique, sans prendre en considération le contexte de l'Algérie. Ces études essayent de «calculer» le degré du développement du système financier de l'Algérie en prenant en considération la libéralisation financière, comme seule et unique variable explicative du développement financier, et de là, établir une relation avec la croissance économique.

Toutefois, les périodes concernées par ces études commencent par les années 1970, alors que c'est évident qu'à l'époque l'Algérie était socialiste et donc son système financier n'avait pas un grand rôle dans l'économie. La libéralisation financière en Algérie a commencé- du moins sur papier- avec la promulgation de la loi de 90/10 de avril 1990, cela dit, produire un modèle qui calcule le développement financier depuis 1970 semble incongru.

Aussi, le recours à ces modèles économétriques pour « *masquer sous les mêmes oripeaux, à coups de formules et de théorèmes destinés à impressionner le lecteur, aussi bien des idées scientifiquement brillantes que de pures et simples âneries* <sup>2</sup> » et marcher sur les pas des anciens économistes mathématiciens - sans peut être se rendre compte- tel que Walras, Jevons ou Edgeworth qui ont reconnu avoir « *cherché à «copier » la physique, afin de hâter l'accès de l'économie au statut de science mathématiques* <sup>3</sup> ».

C'est ce qu'a critiqué sévèrement, Paul Romer, le père de la théorie de la croissance par technologie (croissance endogène), dans un article publié récemment intitulé «*mathiness in the theory of economic growth* <sup>4</sup> », il critique ce qu'il appelle la «*mathiness*» qui consiste à utiliser les mathématiques non pas comme un outil permettant de clarifier la pensée, mais au contraire, comme un chapeau magique permettant de faire passer une mascarade pour de la science et ajouter certaine crédibilité à leur «tour de magie». Il est en effet, assez simple de

---

1. DOMARCHI, J. (1958). Contre l'Econométrie. In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, p. 308-321.

2. MIROWSKI, P. (2012). « L'irraisonnable efficacité des mathématiques en économie moderne », Rue Descartes, 2 (74), 117-133.

3. *Ibid.*

4. Romer, P. M. (2015). Mathiness in the theory of economic growth. *The American Economic Review*, 105(5), 89-93.

faire dire ce que vous voulez à un modèle: il suffit de changer quelques hypothèses, de placer une notion vague sous variable ou d'ajouter des restrictions par ci par là, et vous arrivez assez facilement à la conclusion que vous désiriez.

Selon Romer qui parle de la théorie de la croissance, peu de personne ne s'intéresse réellement à l'exactitude des démonstrations mathématiques d'un modèle. Romer donne comme exemple pour argumenter cela, un article de Lucas, Prix Nobel d'économie, qui est aussi son directeur de thèse, publié dans une revue académique prestigieuse (*Journal of Political Economy*), mais qui selon Romer contient une erreur mathématique basique qui n'a jamais été corrigée.

Actuellement, le recours aux mathématiques est «presque» imposé, car on ne peut pas publier un papier sans ajouter une démonstration mathématique, juste pour essayer de donner une crédibilité «scientifique» à son travail, même si c'est un ancien modèle qui n'a rien d'original et n'apporte rien de nouveau, une copie non conforme où des petites modifications sont introduites, histoire de dire qu'on a utilisé un modèle économétrique sans en être réellement convaincu\*.

Dans un passage de Piketty qui mérite d'être mentionné, pour illustrer ce que nous venons d'expliquer ci-dessus, il dit:

*« La discipline économique n'est toujours pas sortie de sa passion infantile pour les mathématiques et les spéculations purement théoriques, et souvent très idéologiques, au détriment de la recherche historique et au rapprochement avec les autres sciences sociales. Trop souvent, les économistes sont avant tout préoccupés par de petit problème mathématiques qui n'intéressent qu'eux-mêmes, ce qui leur permet de se donner à peu de frais des apparences de scientificité et d'éviter d'avoir à répondre aux questions autrement plus compliquées posées par le monde qui les entoure<sup>1</sup>. »*

Nous avons constaté aussi, qu'il y a des études qui prennent en considération la même période et la même méthode mais aboutissent à des résultats contrastés, et ceci pour trois principales raisons : (i) l'interprétation des résultats est différente, ce qui revient à dire, que dans ce type d'étude l'interprétation revient en premier lieu au chercheur et non pas à la méthode elle-même ; (ii) les variables utilisées ne sont pas les mêmes, ou encore (iii) les sources des données utilisées sont différentes.

Le but de ces études, est de démontrer mathématiquement qu'il y a une relation de corrélation entre des variables abstraites et purement théoriques sans même savoir quel fait expliquer. Mais est-t-il vraiment le but des études économiques en étant une discipline des sciences sociales et non pas une science dure?

---

\* Dans un sondage que nous avons réalisé au niveau de la faculté des sciences économiques de notre université, dans le cadre de l'élaboration d'un livre sur la méthodologie de recherche, 80% des doctorants interrogés croient à la nécessité de l'usage des modèles économétriques pour que la thèse soit qualifiée de scientifique, et 70% disent que le travail n'est pas soutenable sans l'introduction d'un modèle économétrique, cela explique selon nous, entre autres, la difficulté qu'ont beaucoup de doctorants à finaliser leurs travaux, en sachant que 90% des interrogés n'ont jamais fait une formation en économétrie.

1. PIKETTY, T. (2013). *Op, Cit*, p. 63.

Le recours à des techniques des sciences dures comme la physique et les mathématiques est considéré par le *mainstream* comme étant la preuve que l'économie est une science «exacte».

Selon McCloskey<sup>1</sup>, les modèles statistiques et économétriques même les plus avancés, essayent de justifier la solidité de leurs équations qui devient leur objet d'étude et leur finalité. Alors que le but d'une étude économique, est l'analyse en relation avec le monde réel, donc, on ne peut pas expliquer la réalité à travers un modèle abstrait et encore moins le généraliser. En effet, dans les études sur la relation entre la finance et la croissance, ce qu'on reproche aux modèles économétriques, est le fait qu'ils sont déconnectés de la réalité, c'est-à-dire, ils n'expliquent pas la réalité mais essayent d'expliquer le modèle lui-même, et c'est les mêmes reproches qu'on fait généralement à l'école néo-classique qui utilise un modèle abstrait basé sur l'hypothèse d'un marché efficient et l'absence d'asymétrie informationnelle, ce qui est loin d'être proche de la réalité des marchés financiers. Cela s'ajoute à son détachement des sciences sociales; elle ne fait aucune relation entre l'économie politique et les autres sciences sociales comme la sociologie et la politique, entre autres, et donc son explication de la relation entre la finance et la croissance reste loin de la réalité, c'est ce que Pfleiderer, appelle «caméléon». Ce terme désigne les «*modèles économiques dotés de connexions douteuses avec le monde réel, qui remplacent la précision empirique par l'élégance mathématique*<sup>2</sup>». Dans ces modèles la perfection mathématique est plus importante que la compréhension et l'explication en rapport avec la réalité.

Notre position va dans ce sens ; les études économétriques sur la relation entre la finance et la croissance, faites sur le cas de l'Algérie, ne reflètent pas la réalité du contexte algérien:

1. Elle ne reflète pas la réalité sociale, politique, historique et institutionnelle de l'Algérie parce qu'on ne peut pas expliquer le développement financier sans comprendre l'interaction entre tous ces facteurs.
2. La définition adoptée dans ces études est la définition de la «répression financière»; prendre une seule variable explicative et affirmer de l'existence ou de l'absence de la relation entre le développement financier et la croissance économique n'est pas suffisant. D'autant plus que cette variable ne pourrait être explicative que dans les économies libérales.
3. Il est impossible d'expliquer la relation entre le développement financier et la croissance économique, sans se prononcer sur l'état du développement du système financier. Dans les études économétriques, cette relation ne peut être établie sans le recours à des données concernant la croissance économique et le développement financier\*. Ces données sont généralement insuffisantes dans le cas de l'Algérie\*\*.

---

1. McCloskey, D. N. (1995). The insignificance of statistical significance. *Scientific American*, 272, p 32-33.

2. Pflleiderer, P. (2014). Chameleons: The misuse of theoretical models in finance and economics. *Revista de Economía Institucional*, 16(31), 23-60.

\* Pour plus de détails, voir la première et la deuxième section de ce chapitre III.

\*\* A cause de leur insuffisance, les données sur le développement financier de l'Algérie ne figurent pas dans les rapports des institutions financières internationales. (Voir à titre d'exemple : World Bank Group, (2015). Global financial development report 2015/2016. Et toutes les publications précédentes )

4. La variable la plus utilisée dans la mesure du niveau du développement financier d'une économie donnée est le ratio crédits au secteur privé/PIB. Dans le cas de l'Algérie, en se référant aux statistiques, ce ratio a augmenté ces dernières années, mais cela voudra-t-il dire que le système financier algérien est plus développé? En réalité, l'augmentation du ratio des crédits destinés au secteur privé/ PIB ne répond pas à une logique économique, mais à d'autres raisons sociopolitiques

Ainsi, pour établir la relation entre le développement financier et la croissance économique dans le cas de l'Algérie, on doit d'abord mesurer, ou isoler la croissance économique hors hydrocarbures, par la suite, il faut s'assurer que cette croissance hors hydrocarbures est vraiment générée par le système financier.

Sinon, à quoi sert d'établir une relation de corrélation entre le développement financier et la croissance économique de l'Algérie, d'autant plus qu'on sait, *a priori*, que sa croissance économique est générée par la rente pétrolière et non pas par le système financier, et que on sait pertinemment, que ce dernier est très faible !

Cette réalité nous amène à tenter de comprendre et d'expliquer le processus de développement financier de l'Algérie à travers des déterminants exogènes.

## Conclusion

Les études « théoriques » sur la finance et la croissance mettent en évidence les mécanismes par lesquels les intermédiaires financiers compétitifs sont susceptibles d'influer sur le développement économique, en répondant à la fois, à l'épargne et aux décisions d'investissement. La conclusion commune qui se dégage de presque toutes les études théoriques est que les banques et les marchés boursiers ont un avantage comparatif sur un environnement autarcique, dans l'atténuation des risques et sur l'acquisition et la révélation des informations sur les projets à financer. Par conséquent, les institutions financières jouent un rôle clé dans l'acheminement des fonds des épargnants, qui sont réfractaires au risque et à l'asymétrie d'information des projets d'investissement les plus innovants et rentables. De cette façon, ils stimulent l'accumulation de capital physique et les innovations technologiques qui sont deux canaux de la théorie néoclassique de la croissance.

Les études « empiriques » ont confirmé, soit au niveau des pays, des entreprises et des industries, que les intermédiaires et les marchés financiers sont importants pour la croissance. Ces études avancent des conclusions cruciales sur l'inférence causale et fournissent également des résultats intéressants sur la façon dont le financement contribue à la croissance économique.

Toutefois, la question la plus pertinente qu'on peut poser concerne ces variables de mesure adoptées pour rapprocher le développement financier. En effet, alors que la théorie, comme on la vu, identifie les différents services que les institutions financières sont susceptibles de fournir, comme l'atténuation des risques et l'asymétrie d'information, les variables utilisées pour le développement financier adopté par les contributions empiriques ne mesurent pas précisément ces services. Elles mesurent plutôt le montant du crédit accordé par les banques et autres institutions financières, la liquidité, la taille et l'efficacité des marchés financiers. Par conséquent, ce faussé reflète l'incapacité des études économétriques à faire un lien entre le rôle théorique des études de la théorie standard des institutions financières et les indicateurs empiriques du développement financier. Ceci est la raison pour laquelle d'autres méthodes et d'autres variables doivent être mises en évidence pour des explications plus évidentes et plus appropriées au développement financier et à sa contribution à la croissance économique. Ce qui nous amène à la question des « institutions » qui peuvent expliquer plus les facteurs influençant le développement financier, et par conséquent, la croissance économique.

## Chapitre IV

### Les déterminants du développement financier : une revue de littérature

*« Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant de lui-même était purement utopique. Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert ».*

**Karl Polanyi**  
*La grande transformation, (1944).*

## Introduction

Une abondante littérature met en exergue un lien fort et positif entre le développement financier et la croissance économique. Cette relation a encouragé les pouvoirs publics de nombreux pays en développement, à entreprendre des réformes financières en vue de la promotion du développement financier. Mais malgré les similitudes dans les politiques financières, des résultats différents en termes de niveau de développement financier et de croissance économique ont été atteints. Bien que le développement financier a été en mesure d'offrir une croissance plus rapide dans certains pays, il n'y était pas parvenu dans d'autres. Prenons l'exemple du Mexique et les États-Unis. Malgré les intentions des pouvoirs publics, les pays ont des expériences différentes en ce qui concerne le niveau de développement financier<sup>1</sup>, en raison de la différence de leurs institutions politiques. La moyenne du développement financier au cours de la période allant de 1980 à 2010\* pour l'USA a été de 1.63; pour le Mexique, elle était de 0,46. Par conséquent, il est suggéré que les déterminants du développement financier pourraient être les principales causes de la différence des résultats entre les pays\*\*. Ce chapitre passe en revue la littérature théorique et empirique sur les déterminants du développement financier, et met en évidence les limites de ces études.

La compréhension des facteurs qui pourraient tenir compte des différences dans le développement financier, est devenue un sujet de recherche de plus en plus important au cours de ces dernières années. Les chercheurs ont signalé un nombre important de facteurs exogènes et endogènes qui pourraient expliquer ces différences. Dans la littérature, huit catégories de déterminants du développement financier sont identifiées : (i) la tradition juridique (légale); (ii) l'intervention du gouvernement; (iii) la rente des ressources naturelles; (iv) la libéralisation financière; (v) les politiques d'ouverture; (vi); les facteurs macroéconomiques (vii) la géographie; et (viii) la culture:

Ce chapitre est organisé en cinq sections:

- Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier
- Facteurs politiques et développement financier
- Libéralisation financière et développement financier
- Autres déterminants du développement financier
- Les déterminants du développement financier : revue de littérature empirique

---

1. HABER, S. (2007). Political institutions and financial development: evidence from the political economy of banking regulation in the New World economies. mimeo, Stanford University.

\* L'exemple de la comparaison entre les USA et le Mexique revient toujours dans la littérature sur la finance et la croissance car il est le plus illustratif de cette différence de développement.

\*\* Concernant la moyenne du développement financier de l'Algérie, elle n'est pas mentionnée dans les rapports annuels sur le développement financier publiés par la banque mondiale, cela est dû au manque de données.

## Section I. Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier

Les économistes financiers croient que des institutions efficaces sont nécessaires pour gérer les risques et améliorer les systèmes financiers. La qualité des institutions et de la structure juridique sont susceptibles d'affecter le développement financier à travers l'allocation de ressources, pour financer des activités productives. Dans ce cas, l'absence d'un cadre réglementaire adéquat et l'absence de la confiance des déposants, peuvent réduire la capacité des marchés financiers à mobiliser des fonds. Cela empêchera, généralement, les fonds de s'orienter vers des possibilités d'investissement nationales viables<sup>1</sup>.

Le développement économique en général et le développement du secteur financier en particulier, reposent sur la bonne gouvernance<sup>2,3</sup>. Les systèmes financiers doivent être réglementés et surveillés pour veiller à ce que la confiance des épargnants ne soit pas compromise par les faillites bancaires et que les épargnes seront canalisées vers les investissements les plus productifs plutôt que vers les individus proches du pouvoir, ou gaspillées dans des projets à haut risque<sup>4</sup>. A cet égard, les institutions devraient avoir la capacité (possibilité) d'accomplir ces fonctions grâce à l'efficacité de la réglementation prudentielle et la supervision des intermédiaires financiers, et d'un mécanisme qui veille au respect de l'exécution des contrats et des règlements.

Certains facteurs institutionnels pourraient jouer un rôle critique dans la détermination de la façon dont le processus de développement financier affecte la croissance économique<sup>5</sup>. Bien que l'importance des institutions dans le développement financier et la croissance économique a été soulignée par de nombreux auteurs<sup>6,7</sup>, les théories les plus influentes qui concernent les institutions ont été introduites par AJR<sup>\*,8,9</sup> et Beck et al<sup>10</sup>. Dans la théorie de dotation avancée par AJR<sup>11</sup>, il a été soutenu que les européens ont adopté des stratégies très différentes de colonisation et différentes institutions. Dans certains pays, ils ont mis en place des institutions qui font respecter l'état de droit et encourager les investissements; dans d'autres, ils établissent des Etats extractifs pour transférer les ressources dans leurs pays

- 
1. GRIGORIAN, D., MARTINEZ A.(2000). Industrial Growth and quality of institutions: What do (Transition) economies have to gain from the rule of law? World Bank Policy Research, Working Paper no., 2475, 1-20.
  2. KAUFMANN, D., KRAAY, A., ZOIDO-LOBATON, P. (1999). *Governance matters*, Working Paper No. 2196, World Bank, Washington, DC.
  3. HELLMANN, T., MURDOCK, K.C., STIGLITZ, J. (2000) . 'Liberalization, moral hazard in banking, and prudential regulation: are capital requirements enough?' *American Economic Review*, 90(1):147-65.
  4. GRIMA, S., SHORTLAND, A. (2008) . 'The political economy of financial development', *Oxford Economic Papers*, 60(4):567-96.
  5. ARESTIS, P, DEMETRIADES, P. (1997). 'Financial development and economic growth: assessing the evidence', *Economic Journal*, 107:783-99.
  6. GRIGORIAN, D., MARTINEZ A.(2000), *Op, Cit*.
  7. DEMETRIADES, P., ANDRIANOVA, S. (2004). 'Finance and growth: what we know and what we need to know', in C. Goodhart (ed.), *Financial Development and Economic Growth: explaining the links*, Palgrave Macmillan, Basingstoke and New York:38-65.
  - \* Nous emploierons l'acronyme AJR, conformément à la tradition pour désigner la position générique de ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. A.
  8. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001), *Op, Cit*.
  9. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J.(2004). *Institutions as the fundamental cause of longrun growth*, NBER Working Paper No. 10481, Pittsburgh, PA.
  10. BECK, T. H. L., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). Law and finance: Why does legal origin matter?. *Journal of Comparative Economics*, 31(4), 653-675.
  11. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001). *Op, Cit*.

d'origines. Ces dernières institutions étaient préjudiciables à l'investissement et au progrès économique. Il est soutenu que la stratégie de colonisation dépendait fortement de la faisabilité du peuplement européen. Ces institutions perdurent encore dans de nombreux pays colonisés.

AJR<sup>1</sup>, ont affirmé que les différences dans les institutions économiques sont la cause fondamentale des différences de développement économique. Ils ont fait valoir que les institutions économiques différentes ont des avantages différents pour différents groupes et individus, de sorte qu'il y est généralement un conflit au sujet de ces choix sociaux. Ce conflit sera résolu en faveur des groupes ayant le plus grand pouvoir politique. Les institutions économiques peuvent stimuler la croissance économiques lorsque les institutions politiques attribuent le pouvoir aux groupes qui sont les plus intéressés à ; l'application des droits de propriété ; lorsqu'ils exercent des contraintes sur les détenteurs du pouvoir; et quand il y a peu de rente à capturer par les détenteurs du pouvoir.

Contrairement à la « théorie des institutions économiques », la « théorie de le mortalité des colons »<sup>2,\*</sup> a été directement appliquée au développement financier et fournit des preuves empiriques que les dotations institutionnelles sont importantes pour le développement financier. Les auteurs ont évalué deux théories relatives aux déterminants historiques du développement financier : la théorie de la loi et la finance de LLSV<sup>\*\*</sup> et la théorie de dotation d'AJR.

Ils ont constaté que, bien que la théorie de la loi et de la finance et la théorie de la dotation soulignent l'importance de la manière dont les conditions initiales des colonies continuent d'influencer les institutions d'aujourd'hui, il existe des différences cruciales entre les deux. L'objet de la théorie de la loi et de la finance est la tradition juridique du pays, tandis que la théorie de dotation se concentre sur les institutions durables façonnées par des colonisateurs et basées sur les dotations des pays.

Beck et al<sup>3</sup>, suggèrent que les niveaux de développement financier et de la protection des droits de propriété dans les colonies ayant une tradition de droit civil français sont significativement plus faibles que dans les pays de la *Commun Law* britannique. En outre, les pays ayant de mauvaises dotations géographiques ont tendance à avoir moins d'institutions financières développées et une plus faible protection des droits de propriété.

---

1. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2004). *Op, Cit.*

2. BECK, T. H. L., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). 'Law, endowment and finance', *Journal of Financial Economics*, 70:137–81.

\* Conformément aux conclusions de La Porta et al. (1997, 1998), BECK, T. H. L., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003), trouvent un appui supplémentaire à l'idée de l'origine légale pour les questions de développement des intermédiaires financiers d'un pays et explique en partie les différences entre les secteurs d'intermédiaires financiers.

\*\* Nous emploierons l'acronyme LLSV, conformément à la tradition pour désigner la position générique de: La PORTA, R., LOPES-De-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R.

3. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). *Op, Cit.*

## §1. Les traditions juridiques et le développement financier

Un système juridique et réglementaire qui assure la protection des droits de propriété, une bonne pratique comptable, l'exécution des contrats, et un traitement approprié des créanciers et des actionnaires, a été reconnu comme fondamental pour le développement financier\*.

LLSV<sup>1,2</sup> dans la théorie de la loi et de la finance montrent que les différentes traditions juridiques soulignent - à des degrés divers - les droits comparatifs des investisseurs individuels vis-à-vis de l'État, avec des ramifications importantes pour le développement financier. Ils ont attribué au système juridique un rôle important dans la création et le développement d'un secteur financier dans lequel les droits juridiques et les mécanismes d'application peuvent faciliter à la fois le marché et les intermédiaires financiers\*\*.

Les traditions juridiques diffèrent en ce qui concerne la priorité donnée à la protection des droits de propriété des investisseurs publics et privés. Ces différences influent sur le traitement des créanciers et des actionnaires et l'efficacité des exécutions de contrat, qui sont des facteurs essentiels du développement financier.

La théorie de la loi et de la finance soutient que les différences des politiques - en particulier les différences associées au pouvoir relatif aux monarques et aux propriétaires terriens - ont façonné trois grandes formes de traditions juridiques: Le *Common Law* anglais, le droit civil français et le droit civil allemand.

Selon ce point de vue, le *Common Law* anglais a évolué pour protéger les propriétaires privés contre la couronne, Cela a facilité la capacité des propriétaires privés à effectuer des transactions en toute confiance, avec des répercussions positives sur le développement financier<sup>3</sup>. En revanche, le point de vue de la théorie de la loi et de la finance note que la France et l'Allemagne n'ont pas des parlements puissants. En effet, la codification des codes civils français et allemands au 19<sup>ème</sup> siècle sous Napoléon et Bismarck a consolidé la domination de l'Etat et des tribunaux. Au fil du temps, la domination de l'État a produit des traditions juridiques qui mettent davantage l'accent sur la puissance de l'État, plus que sur la protection des entreprises politiquement liées et moins sur les droits des investisseurs et les

---

\* Une étude détaillée sur la littérature de la loi et de la finance est présentée par: BECK, T., LEVINE, R. (2004b). "Legal institutions and financial development". *NBER Working Paper* 10417.

Contrairement à la vision de la comparaison entre le système financier «basé sur intermédiaires financiers» et celui «basés sur le marché financier» qui mettent l'accent, respectivement, sur le rôle des banques ou des marchés financiers dans la promotion du développement financier, la «vision juridique» prétend que ce sont les droits juridiques des investisseurs qui influencent le développement financier.

1. LA PORTA, R., LOPEZ-DE-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R. (1997). "Legal determinants of external finance". *Journal of Finance* 52, 1131-50.

2. LA PORTA, R., LOPES-DE-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R.(1998). 'Law and finance', *Journal of Political Economy*, 106(6):1113-55.

\*\* LEVINE confirment l'idée que l'ensemble de l'environnement juridique et réglementaire d'un pays affecte son taux de croissance économique à travers le développement du secteur bancaire. Par conséquent, une partie de l'influence de la finance sur la performance économique est capturée par les déterminants exogènes de développement financier. (LEVINE, R. (1998). "The legal environment, banks, and long-run economic growth". *Journal of Money, Credit, and Banking* 30, 596-613.)

3. NORTH, D. C., WEINGAST, B. R. (1989). Constitutions and commitment: the evolution of institutions governing public choice in seventeenth-century England. *The journal of economic history*, 49(04), 803-832.

propriétaires privés<sup>1</sup>. Selon le point de vue de la théorie de la loi et de la finance, ces traditions juridiques ont été réparties à travers le monde par les conquêtes, les colonisations, et l'imitation. Ainsi, selon la vision de la théorie de la loi et de la finance, une grande partie des différences dans les institutions financières internationales d'aujourd'hui, peut être retracée par l'influence des différentes traditions juridiques.

Dans ce qui suit, nous décrivons (i) la théorie de la loi et de la finance et (ii) la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance. Pour ce faire, nous esquissons l'histoire des traditions de droit civil et de *Common Law*. Plus précisément, nous analysons la genèse, la formation et la maturation du droit civil français, le droit civil allemand, et le *Common Law* britannique et comment ces différentes approches de la loi influent sur le fonctionnement des institutions financières d'aujourd'hui. En utilisant la littérature du droit comparé pour décrire l'évolution des différentes traditions juridiques, Beck et al,<sup>2</sup> insistent sur la nature dynamique et évolutive des traditions juridiques qui forment la base de la vision dynamique du droit et de la finance, pour pouvoir expliquer davantage les différences observées dans les institutions financières entre les pays<sup>3</sup>.

#### A. Tradition de droit civil : Historique

Au sixième siècle à Constantinople, l'empereur romain Justinien avait le droit romain compilé dans ce qui est maintenant appelé diversement : *Corpus Juris Civilis*, ou les textes Justinien, ou le droit civil romain<sup>4</sup>. Mais, Hayek soutient que le code Justinien a une philosophie juridique très différente de celui du droit romain. Premièrement, alors que le droit d'origine romaine met la loi au-dessus de tous les individus et l'État, le Code justinien met le prince au-dessus de la loi. Deuxièmement, bien que les lois à Rome évoluaient au cas par cas à part les opinions des jurisconsultes, les textes Justinien représentaient une rupture ; les textes ont centralisé le pouvoir de l'État et initié une réglementation excessive par statut. Justinien a interdit les commentaires sur le *Corpus Juris Civilis* et sur les références aux principales œuvres romaines utilisées pour construire le *Corpus Juris Civilis*. Il brûla certains des documents romains originaux : « *il a estimé que ce qui était dans sa compilation [textes Justinien] serait suffisant pour présenter la solution des problèmes juridiques sans l'aide des nouvelles interprétations ou commentaires par les juristes.* »<sup>5</sup> Bien que Justinien a conçu le droit civil romain comme incontestable et inerte, le droit civil romain a continué d'évoluer.

Après s'être perdu depuis des siècles avec la chute de l'Empire romain, le *Corpus Juris Civilis* a été redécouvert à la fin du 11<sup>ème</sup> siècle. En effet, à Bologne comme dans d'autres universités italiennes, des chercheurs sont venus étudier le texte Justinien. Au cours des siècles, les traducteurs et les commentateurs ont produit une immense littérature sur le *Corpus Juris Civilis*. Cette littérature et le texte Justinien « (...) sont devenus la base d'un droit commun de l'Europe, qui s'appelle actuellement « *jus commune* » (...) Il y a un organe de droit

---

1. MAHONEY, J. (2000). Path dependence in historical sociology. *Theory and society*, 29(4), 507-548.

2. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2001). Law, politics, and finance. *World Bank Policy Research Working Paper*, (2585)..

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. MERRYMAN, J. H. (1985). *The Civil Law Tradition: An Introduction to the Legal Systems of Western Europe and Latin America*. Stanford, CA: Stanford University Press , p.7.

*commun et des écrits sur la loi, un langage juridique commun et une méthode commune de l'enseignement et du savoir.*<sup>1</sup> » La structure, la terminologie et l'approche du droit civil romain a fortement influencé les systèmes juridiques dans toute l'Europe.

Comme à l'époque de Justinien, le 12<sup>ème</sup> siècle a également vu la tradition de droit civil faire face à des tensions entre la perfection théorique et réalités pratiques. En effet, un principe définissant la tradition de droit civil est que la notion que la codification peut produire un ensemble complet de lois rationnelles. « *Le droit Justinien romain a été considéré comme une loi idéale, une incarnation mode de la raison écrite, le ratio scripta, dont les principes devraient régir toute réglementation juridique et partout (...)*<sup>2</sup> ». En théorie, le droit romain « (...) a été confédéré comme terminé, immuable, peut être réinterprété mais pas changé.<sup>3</sup> ». Cependant, dans la pratique, les systèmes juridiques européens, face à l'évolution des relations commerciales étaient fortement influencés par le droit commercial (droit Marchand), qui était un droit semi privé hautement adaptable et qui a affecté les interactions commerciales dans toute l'Europe médiévale. Ces systèmes juridiques ont incorporées les lois canoniques et séculières. A cet effet, l'attribut essentiel de la tradition juridique européenne est qu'elle est dynamique, inachevée, et changeante.

#### **a. La tradition française**

L'impact du siècle des Lumières sur la Révolution française - l'accent mis sur l'individualisme, le rationalisme, et le nationalisme – « *trouve son expression juridique dans l'exaltation du rôle du corps législatif et la réduction conséquente (...) du rôle de la création des lois par le pouvoir judiciaire (...)*<sup>4</sup> ». Avant la révolution, les juges faisaient partie de la classe aristocratique et soutenaient l'aristocratie terrienne contre d'autres groupes. Bien que la couronne a parfois émis des réformes progressives, les tribunaux « (...) refusent d'appliquer les nouvelles lois, les interprètent contrairement à leur intention, ou entravent les tentatives des fonctionnaires pour les administrer.<sup>5</sup> » Il n'est donc pas surprenant que la révolution française lutte pour éliminer le rôle du pouvoir judiciaire dans la fabrication et l'interprétation des lois. Le pouvoir judiciaire applique la loi faite par le législateur et ne fait la loi.

Les codificateurs du code français dans les premières années du 19<sup>ème</sup> siècle - comme les juristes Justinien, près de 1300 ans plus tôt - ont cherché à unifier les systèmes juridiques régionaux et ont également eu l'utopique objectif de la création d'un code juridique complet, cohérent, sans ambiguïtés, et éternel. La théorie est que le législateur rédige des lois sans lacunes, de sorte que les juges ne tranchent pas les cas pour lesquels il n'y a pas de dispositions législatives. La théorie est que le législateur ne rédige pas les lois contradictoires, de sorte que les juges ne font pas droit, en choisissant parmi les dispositions contradictoires. La théorie est que le code est clair, de sorte que les juges ne font pas la loi en donnant un sens maniable pour des statuts ambigus. La théorie est que le législateur prévoit des statuts compréhensifs, de sorte que les juges ne font pas la loi en appliquant des dispositions

---

1. MERRYMAN, J. H. (1985), *Op, Cit*, p. 9.

2. BERMAN, M. (1983). *All that is solid melts into air: The experience of modernity*. Verso., p. 204. (BECK, T, and al. (2001). *Op, Cit.*)

3. *Ibid*, p. 205.

4. *Ibid*. p. 32.

5. MERRYMAN, J. H. (1985), *Op, Cit*, p. 16.

obscur. Napoléon, comme Justinien, cherchait un code qui était si clair, complet et cohérent que les commentaires futurs sur lui seraient inutiles. En effet, lorsque le premier commentaire a été publié sur le code, Napoléon a hurlé, «*mon code est perdu.* »<sup>1</sup>

La tradition juridique française qui a incarné les influences dynamiques de 2400 ans de la loi Romane, Canonique, Marchante, et laïque, s'adapte et évolue quand elle est confrontée aux réalités pratiques.

En effet, si en théorie le code civil français avait un caractère statique utopique, la plupart des rédacteurs du Code étaient des praticiens expérimentés qui ont prédit avec exactitude que les juges et d'autres juristes voulaient le développer davantage<sup>2</sup>. A titre d'exemple, la Cour de cassation française, a non seulement, indiqué que les décisions judiciaires particulières peuvent avoir tort, mais aussi, expliqué comment interpréter la loi correctement<sup>3</sup>.

Le code napoléonien a également aidé à centraliser le pouvoir dans les mains de l'Etat<sup>4</sup>. Bien que la révolution française ait rejeté le monarque, elle a maintenu, un gouvernement central puissant. En effet, avec le Code Napoléon, l'État est devenu la source de toute loi. Ainsi, la codification est centralisée et le pouvoir de l'État est élargi; elle a fait passer le pouvoir des mains de propriétaires privés aux mains de l'État.<sup>5</sup>

#### **b. Le Code civil allemand, une comparaison avec le code civil français**

Outre le siècle des Lumières, la Réforme protestante a eu un impact profond sur la philosophie du droit en Allemagne. Ainsi, la sécularisation de l'Etat a sanctifié la propriété. En insistant sur la critique rationnelle basée sur la confiance en la codification juridique, l'idée est que la diversité des systèmes juridiques, régionalisés peuvent être remplacés par un code juridique complet, rationnel et unifié. Les efforts de codification ont commencé dans le 18<sup>ème</sup> siècle, mais un code juridique uni devrait attendre l'Allemagne unifiée et un leader décisif en la personne de Bismarck qui unifia le pays en 1871 et qui a décidé d'accorder une grande priorité pour l'unification des tribunaux, les procédures civiles, et le droit de la faillite, puis en 1873, il a été décidé de codifier et unifier l'ensemble du droit privé en Allemagne.

Contrairement au zèle révolutionnaire qui a façonné le Code Napoléonien, le Code civil allemand de 1896, a été historiquement orienté, scientifique, et explicitement dynamique depuis sa création. Au moment où Bismarck a ordonné la construction du Code civil allemand, de nombreuses faiblesses dans le code français étaient apparentes. Le juriste allemand Karl Von Savigny a rejeté l'approche adoptée par les Français. Savigny a fait valoir que la loi d'un peuple était un produit du développement de l'histoire et la culture du peuple<sup>6</sup>. Ainsi, pour coder correctement le droit allemand, il était nécessaire d'étudier de manière approfondie l'évolution historique du droit allemand en vigueur, notamment la loi civile romaine, l'ancien droit germanique, et les récentes lois commerciales. Seulement, en évaluant

---

1. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2001), *Op, Cit.*

2. MERRYMAN, J. H. (1985), *Op, Cit.*, p. 30.

3. *Ibid*, p. 40.

4. LLSV, 1998, *Op, Cit.*

5. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

6. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

systématiquement le contexte historique du système juridique allemand, les juristes pourraient codifier les principes et les caractéristiques de la tradition juridique allemande<sup>1</sup>. Ainsi, contrairement au Code français, le Code allemand « *n'avait pas l'intention d'abolir la loi antérieure et la remplacer par un nouveau système juridique, au contraire, l'idée fut de codifier les principes de droit allemand qui ressortiront de l'étude historique soignée du système juridique de Gennan.*<sup>2</sup> » Alors que le code napoléonien a été conçu pour être complètement immuable, le code civil allemand a été conçu pour être complètement dynamique.

En comparant les traditions de droit civil français et allemand, quatre points méritent d'être soulignés. Premièrement, ils ont tous deux codifié la loi. Il ya une forte conviction que la codification peut produire un ensemble rationnel et complet de règles juridiques. Deuxièmement, à la fois en France et en Allemagne, le code civil a soutenu l'unification des lois régionales diverses et le renforcement d'une nation. Troisièmement, bien que les deux cherchent à limiter le rôle des juges dans la production des lois, la véhémence de la méfiance des juges était beaucoup plus forte au cours des étapes de formation du Code napoléonien que lors de la construction du Code civil allemand. La tradition juridique allemande est plus permissive par rapport à l'interprétation, par les juges et les juristes, de la loi en vertu de l'évolution des circonstances. Par exemple, la France nie techniquement le contrôle judiciaire des mesures législatives, tandis que l'Allemagne reconnaît officiellement ce pouvoir et les tribunaux allemands l'exercent activement<sup>3</sup>.

De même, en termes de trancher les litiges impliquant le gouvernement, les tribunaux administratifs français sont dans le pouvoir exécutif lui-même, plutôt que dans la branche judiciaire. En Allemagne, c'est le système judiciaire qui traite ces différends. Quatrièmement, la tradition juridique allemande, depuis sa création, a explicitement rejeté les idéaux statiques du code français. En créant le Code civil allemand, se base sur le point de vue qui stipule que les avocats seraient nécessaires, qu'ils pourraient exercer dans l'interprétation et l'application de la loi, et que le code qu'ils prépareraient devrait être sensible<sup>4</sup>. Ainsi, la tradition juridique allemande a été conçue pour être plus malléable - plus dynamique - que le code français.

## **B. La tradition de *Common Law***

Selon les Juristes anglais, les origines du *Common Law* anglais remontent à 1066. Lors de la conquête normande à Hastings, Guillaume le Conquérant attribuait des terres pour consolider le soutien des barons et les empêcher de contester son autorité centrale<sup>5</sup>. L'enquête de *Doomsday* sur les biens, en Angleterre en 1068, consolida les droits de propriété et facilita la collecte des impôts. Comme Guillaume a centralisé le pouvoir à Westminster, il a établi un système centralisé de cours royales, « *ainsi, un développement a commencé en Angleterre, qui dans les siècles suivants a conduit à la centralisation de la justice et à l'unification du droit*

---

1. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

2. *Ibid.*

3. GLENDON, A. I., BOOTH, R. T. (1982). Worker participation in occupational health and safety in Britain. *Int'l Lab. Rev.*, 121, 399. p.57

4. GLENDON, A. I., BOOTH, R. T. (1982). *Op, Cit.*

5. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

anglais.<sup>1</sup> » Fait important, l'existence de ce «*droit commun*» de l'Angleterre a enlevé l'une des forces centrales de la codification sur le continent: le désir d'unifier le droit et l'État.

Au fil des siècles, le *Common Law* anglais a évolué en fonction de la résolution des litiges spécifiques et met de plus en plus l'accent sur les droits de propriété privée. Comme indiqué, les droits de propriété foncière en Angleterre ont été à l'origine basés sur le système féodal de Guillaume. Cependant, au fil du temps, les tribunaux ont établi des règles juridiques, qui traitaient les grands propriétaires fonciers comme véritables propriétaires, avec de réels droits de propriété substantielles et non en tant que locataires du roi. Ainsi, par l'intermédiaire des tribunaux, « (...) *les propriétaires fonciers ont arraché leurs terres du système féodal.* »<sup>2</sup> En effet, à l'aube du 17<sup>ème</sup> siècle, le *Common Law* était principalement une loi de la propriété privée<sup>3</sup>.

Le *Common Law* a pris sa forme moderne entre le 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles, à l'époque du grand conflit entre le parlement et les rois d'Angleterre qui cherchaient une monarchie absolue. Le ministère public a tenté de réaffirmer les prérogatives féodales pour augmenter les recettes. Les rois ont également vendu les droits de monopole pour faire face à des déficits budgétaires. Le parlement (composé principalement de propriétaires fonciers et riches marchands) ainsi que les tribunaux se rangèrent du côté des propriétaires fonciers contre la couronne. Cette dernière n'a pas réussi à réaffirmer les privilèges féodaux. Dans le conflit sur les monopoles en 1624, alors que le roi James I a fait valoir que la prérogative royale supplante le *Common Law*, les tribunaux ont affirmé que la loi est roi. Le président de la cour, le juge Coke, a soutenu les droits des individus contre la capacité arbitraire de la couronne d'établir les monopoles.

En le comparant à l'histoire juridique de la France, le *Common Law* est typiquement considéré comme une source de liberté, de sorte que les pays de *Common Law* ont tendance à voir le pouvoir judiciaire comme un puissant défenseur des droits individuels. Comme il est indiqué ci-dessus, les tribunaux anglais étaient une force de libéralisation qui a contribué à démanteler le système féodal et protégé les droits des propriétaires fonciers contre la couronne. En revanche, la révolution française a ciblé l'aristocratie judiciaire parce que les juges avaient abusé de la loi pour soutenir l'ancien régime. Ainsi, la réforme progressive en France a nécessité des interdictions strictes sur les juges qui font la loi. La France cherchait la suprématie législative pour garantir la liberté. En revanche, l'Angleterre cherchait la liberté par un système judiciaire indépendant et influent.

Alors que la législation est perçue comme une source de droit dans les pays de *common law*, la tradition de *Common Law*- en contraste avec les traditions de droit civil français et allemand - est presque synonyme de juges ayant de larges pouvoirs d'interprétation, avec des tribunaux qui façonnent et créent des lois, et avec un contrôle judiciaire des actions de l'exécutif. Comme l'a noté Mahoney<sup>4</sup>, à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, les juges en Angleterre passaient en revue les actions de l'exécutif, pour voir s'il y avait une

- 
1. ZWEIGERT, K., KÖTZ, H. (1998). *An Introduction to Comparative Law*, trans. Weir (2nd revised ed, 1992), 491-494.p.183
  2. MAHONEY, J. (2000). *Op, Cit*, p.6.
  3. BECK, T, and al. (2001). *Op, Cit*.
  4. MAHONEY, J. (2000). *Op, Cit*, p. 15.

prétendue violation des droits individuels. En revanche, la France a encore une loi qui déclare: « *Les fonctions judiciaires sont distinctes et demeureront toujours séparées des fonctions administratives. Les juges ne pourront, à peine de forfaiture, troubler, de quelque manière que ce soit, les opérations des corps administratifs, ni citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions*<sup>1</sup> ». Ceci est cohérent avec l'idée que les pays de *Common Law* ont une plus grande tendance à limiter le pouvoir de l'État et soutenir les droits de propriété individuelle que dans les pays de droit civil.

Contrairement au droit civil français, la tradition anglaise du *Common Law* est intrinsèquement dynamique. Le *Common Law* évolue au moment où les juges décident selon de nouveaux cas. Le *Common Law* est obsédé par les faits et décide des cas concrets. La tradition anglaise de *Common Law* a développé la doctrine du « *stare decisis*<sup>2</sup> », de décider des cas similaires de façon similaire. Comme indiqué ci-dessus, les juges ont joué un rôle plus important au fil du temps dans les pays de droit civil. Néanmoins, dans le *Common Law*, contrairement aux traditions du droit civil, les juristes identifient le degré auquel les juges façonnent la loi, comme étant une caractéristique distinctive clé.

### C. La diffusion des traditions juridiques européennes dans le monde

Les traditions juridiques anglaises, françaises, et allemandes se sont diffusées à travers le monde par les conquêtes, la colonisation et l'imitation. Napoléon considérait la réalisation de son code comme une grande réussite, tout comme ses victoires militaires, à ce propos il disait : « *Ma vraie gloire est de ne pas avoir gagné quarante batailles (...). Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires (...). Mais ce que rien ne va détruire, ce qui va vivre éternellement, est mon code civil.*<sup>3</sup> » Il a fait de l'adoption du code dans tous les territoires conquis une priorité, dont l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, et l'Empire des Habsbourg. En outre, la France étend son influence juridique à certaines parties du Proche-Orient, Afrique du Nord et sub-saharienne, en Indochine, en Océanie, en Guyane française et aux Antilles françaises à l'époque coloniale. En outre, le Code civil français avait une influence majeure sur les systèmes juridiques portugais et espagnol, ce qui a aidé à répandre la tradition juridique française en Amérique centrale et en Amérique latine.

Le Code civil allemand n'a pas été imposé, mais il a été étudié et utilisé par d'autres pays. Il a exercé une grande influence sur l'Autriche et la Suisse, ainsi que la Chine (et donc Taiwan), de la Tchécoslovaquie, la Grèce, la Hongrie et la Yougoslavie. En outre, le Code civil allemand a fortement influencé le Code civil japonais, qui a aidé à répandre la tradition juridique allemande en Corée.

Les pays scandinaves ont développé leurs codes civils dans le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle. Ces pays sont restés relativement peu affectés par les influences profondes du *Common Law* anglais, le code civil allemand et les traditions juridiques françaises. Alors que les pays scandinaves n'avaient pas créé un vaste empire, l'Angleterre a fait transmettre le *Common Law* anglais par la colonisation et la conquête dans tous les coins du monde.

---

1. Loi des 16 et 24 août 1790, cité par BECK, T, and *al.* (2001). *Op. Cit.* Cette loi est avancée par les auteurs pour démontrer la cause principale de l'immobilité des lois françaises.

2. Traduction du français: L'autorité de la chose jugée.

3. HALPERIN, J. L. (2003). L'histoire de la fabrication du code le code: Napoléon?.*Pouvoirs*, (4), 11-21.

#### D. Le point de vue de la théorie de la loi et de la finance

En élaborant le lien entre l'origine légale et le développement financier, LLSV<sup>1,2</sup> ont provoqué une littérature active. Ils soutiennent que les lois, les mécanismes d'exécutions, et plus important encore, les institutions juridiques, déterminent les interactions financières. Comme les arrangements contractuels constituent la base des activités financières, les systèmes juridiques qui protègent les investisseurs et appliquent les contrats, sont plus susceptibles d'encourager le développement financier, que les systèmes juridiques qui ne soutiennent pas les droits des créanciers ou des actionnaires, ou ne respectent pas l'exécution des contrats. Ainsi, les lois et les mécanismes d'exécutions influencent directement le fonctionnement des systèmes financiers.

LLSV mettent l'accent sur trois points. Premièrement, en France et en Allemagne, le code civil a soutenu l'unification et le renforcement d'une nation. Ils affirment que les Etats qui ont « *(une) tradition juridique civile, sont plus susceptibles de construire des institutions qui favorisent le pouvoir de l'État (...)* »<sup>3</sup> Ainsi, la théorie de la loi et de la finance soutient que la tradition du droit civil tend à centraliser et à intensifier le pouvoir d'Etat et prend une position plus méfiante envers le développement des systèmes financiers libres que les traditions de *Common Law* anglaises.

Deuxièmement, puisque les systèmes financiers bien développés peuvent interférer avec les agendas politiques, les gouvernements puissants créent souvent des lois, des politiques et des règlements qui limitent les activités du secteur privé et donc le développement financier. Ainsi, le code civil fournit un bon moyen pour le gouvernement puissant de limiter le développement financier. En revanche, le *Common Law* anglais a historiquement pris une position pour les propriétaires privés et parfois contre l'État. Par conséquent, plutôt que de devenir un outil de l'Etat, le *Common Law* anglais est devenu un contrepoids puissant à l'Etat ce qui a promu les droits de propriété privée et donc le développement financier.

Troisièmement, en distinguant les traditions allemandes et françaises, LLSV<sup>4</sup> mettent l'accent sur l'efficacité bureaucratique. Ertman et Finer, LLSV notent que le système allemand est plus efficace que le système français parce que l'Allemagne (ainsi que la Scandinavie) ont construit une bureaucratie professionnelle basée sur une fonction publique professionnelle et militaire, tandis que la France a développé une bureaucratie patrimoniale qui a des liens étroits avec les élites politiques<sup>5</sup>. Pour cette raison, LLSV<sup>6</sup> affirment que les pays de droit civil allemand auront tendance à avoir de meilleurs droits de propriété - et donc des systèmes financiers plus développés - que ceux avec les systèmes de droit civil français.

Le schéma suivant récapitule l'effet des traditions juridiques sur le développement financier

---

1. LLSV, (1997), *Op, Cit.*

2. LLSV, (1998), *Op, Cit.*

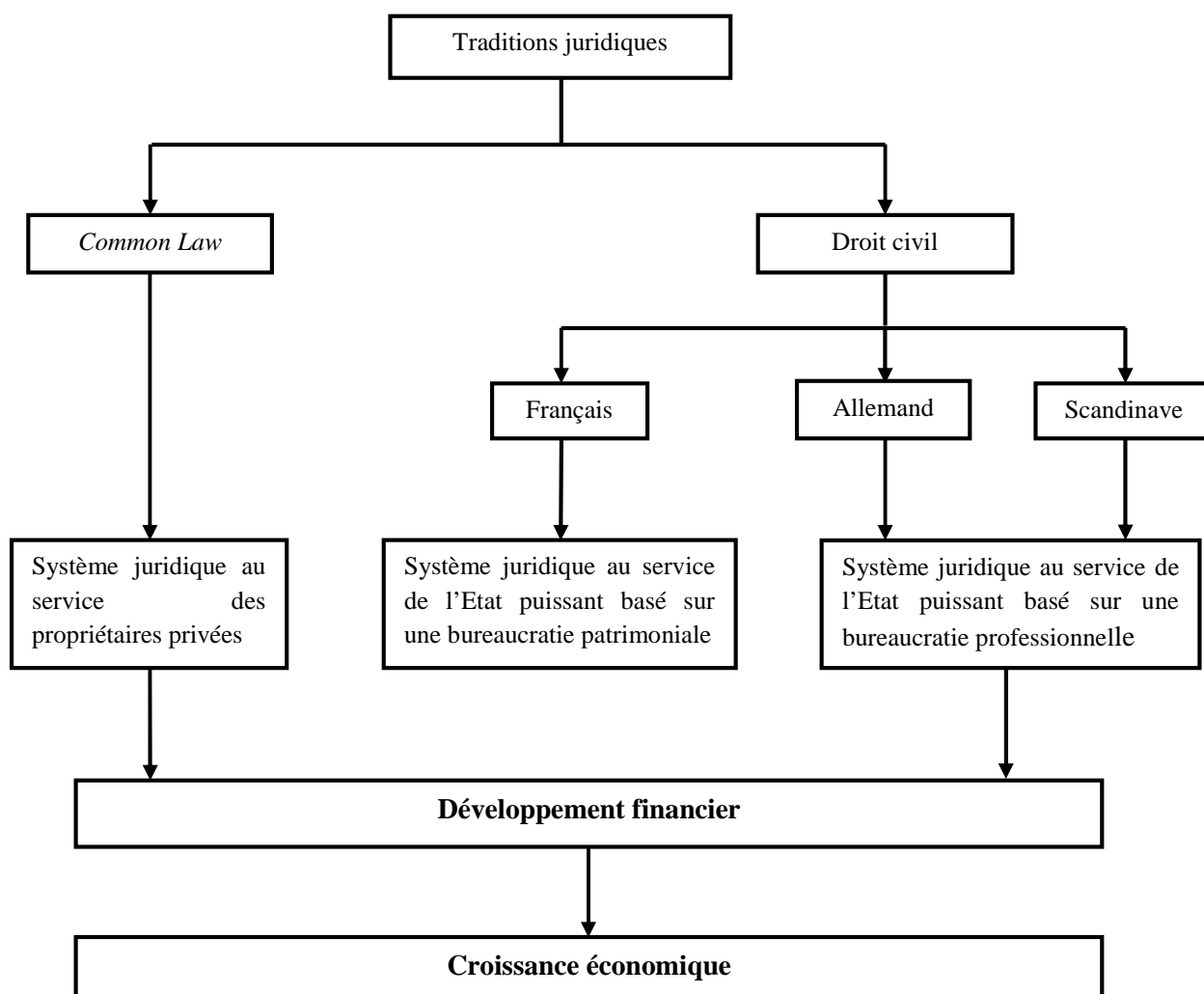
3. *Ibid.*

4. LLSV (1998), *Op, Cit.*, p. 232.

5. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

6. LLSV (1998), *Op, Cit.*

**Fig. IV.1. Schéma récapitulatif de l'effet des traditions juridiques sur le développement financier selon la théorie de la loi et de la finance**



Source : établi par nous-mêmes

### E. La vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance

La vision dynamique de la théorie de loi et de la finance souligne qu'une caractéristique distinctive essentielle des traditions juridiques est leur capacité à s'adapter aux conditions changeantes. Dans la mesure où un système juridique répond lentement aux de la société, de grands écarts se développeront entre les accords commerciaux et financiers souhaités et la capacité du système juridique à y répondre de manière efficace. Ainsi, les systèmes juridiques plus adaptés aux exigences, seront en conséquence d'autant plus efficace à soutenir les institutions financières que les systèmes les plus rigides.

Pour expliquer le niveau actuel du développement des institutions financières, la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance classe les traditions juridiques selon

leur capacité d'adaptation. Le *Common Law* est intrinsèquement dynamique car il répond au cas par cas aux besoins changeants de la société. Cela tend à limiter les possibilités des lacunes de croître entre les exigences de la société et la loi.

Etant donné que les lois doivent évoluer efficacement pour soutenir le développement financier, la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance, souligne que le *Common Law* est particulièrement efficace pour soutenir les institutions financières. En outre, la nature intrinsèquement dynamique du *Common Law* implique que les pays qui ont adopté le *Common Law*, ont une tradition juridique qui s'adapte plus naturellement aux différentes conditions socio-économiques et évolue plus facilement en fonction des exigences commerciales en comparaison avec les pays qui ont adopté le droit civil français.

L'Angleterre n'a pas essayé de remplacer le droit islamique, hindou, ou africain non écrits. En effet, la flexibilité du *Common Law* a assoupli son adoption par les pays colonisés. Par exemple, les tribunaux anglais en Inde ont été invités à appliquer la loi islamique ou hindoue en fonction de la foi des parties en cas d'héritage, de mariage, de caste, etc. En Afrique, les juges appliquaient le droit anglais seulement dans la mesure où les circonstances locales le permettaient et les affaires en question devaient être décidées par l'équité et la bonne conscience telle qu'elles sont rendues nécessaires par les circonstances locales<sup>1</sup>.

Tout en étant un peu chaotique, cela a peut-être ouvert la voie à l'évolution d'un *Common Law* indépendant et dynamique, à l'ère postcoloniale. En revanche, les français s'acharnent à intégrer le Code civil, même s'il y avait de sérieux conflits entre le code et les lois locales et islamiques<sup>2</sup> qui persistent toujours.

La France et les pays de droit civil français sont différents des pays de *Common Law* dans leurs capacités à s'adapter et à évoluer. Dans la mesure où le code civil français est associé à l'approche rigide, utopique de la Révolution française, il y a une forte probabilité que la loi va s'adapter lentement à l'évolution des besoins socio-économiques. Cela aura des répercussions négatives sur la capacité des acteurs privés à conclure des contrats et effectuer des transactions en toute confiance et donc de limiter le développement financier. Dans la pratique, la France s'est adaptée aux réalités pratiques et son système juridique a évolué en conséquence. Ainsi, aujourd'hui, il ne peut pas exister de grandes différences entre l'Angleterre et la France dans la capacité de leurs systèmes juridiques à soutenir les transactions financières. Mais qu'en est-il des pays colonisés par la France ?

Concernant la transplantation du Code Napoléon à d'autres pays, le point de vue dynamique de la théorie de la loi et de la finance fait valoir que le choix de la version du code adopté par un pays est extrêmement important. En effet, un pays qui adopte la version théorique / statique, aura une probabilité plus élevée d'« endurer » un système financier sous-développé que si le pays adopte la version pratique / dynamique. La vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance n'a pas abordé les particularités des caractéristiques des pays qui déterminent si un pays de droit civil français développe la version dynamique ou statique.

---

1. ZWEIGERT, K., KOTZ, H., (1998). *Introduction to Comparative Law*, Oxford University Press, New York, New York. , p.9  
2. *Ibid*, , p. 109-113.

Berkowitz, Pistor, et Richard<sup>1</sup> mettent l'accent sur les difficultés de la transplantation d'un système juridique d'un pays à un autre pays. Cela dit, le point de vue dynamique de la théorie de la loi et de la finance souligne que la tradition juridique française a été créée dans l'espoir d'être un système juridique parfait, immuable. Ainsi, il ya un caractère statique inné au Code.

Mais lors de l'élaboration d'une version pratique plus malléable, la France fait l'exception plutôt que la règle. Par conséquent, il y a une forte probabilité qu'un grand nombre de pays colonisés par la France ait adopté la version théorique / statique<sup>2</sup>. Ainsi, le point de vue dynamique de la loi et de la finance montre que, même s'il ne pourrait pas exister une grande différence entre la France et l'Angleterre, il y aura de grandes différences dans le développement financier entre les pays de reddition de *Common Law* Anglais et les pays de tradition de droit civil français.

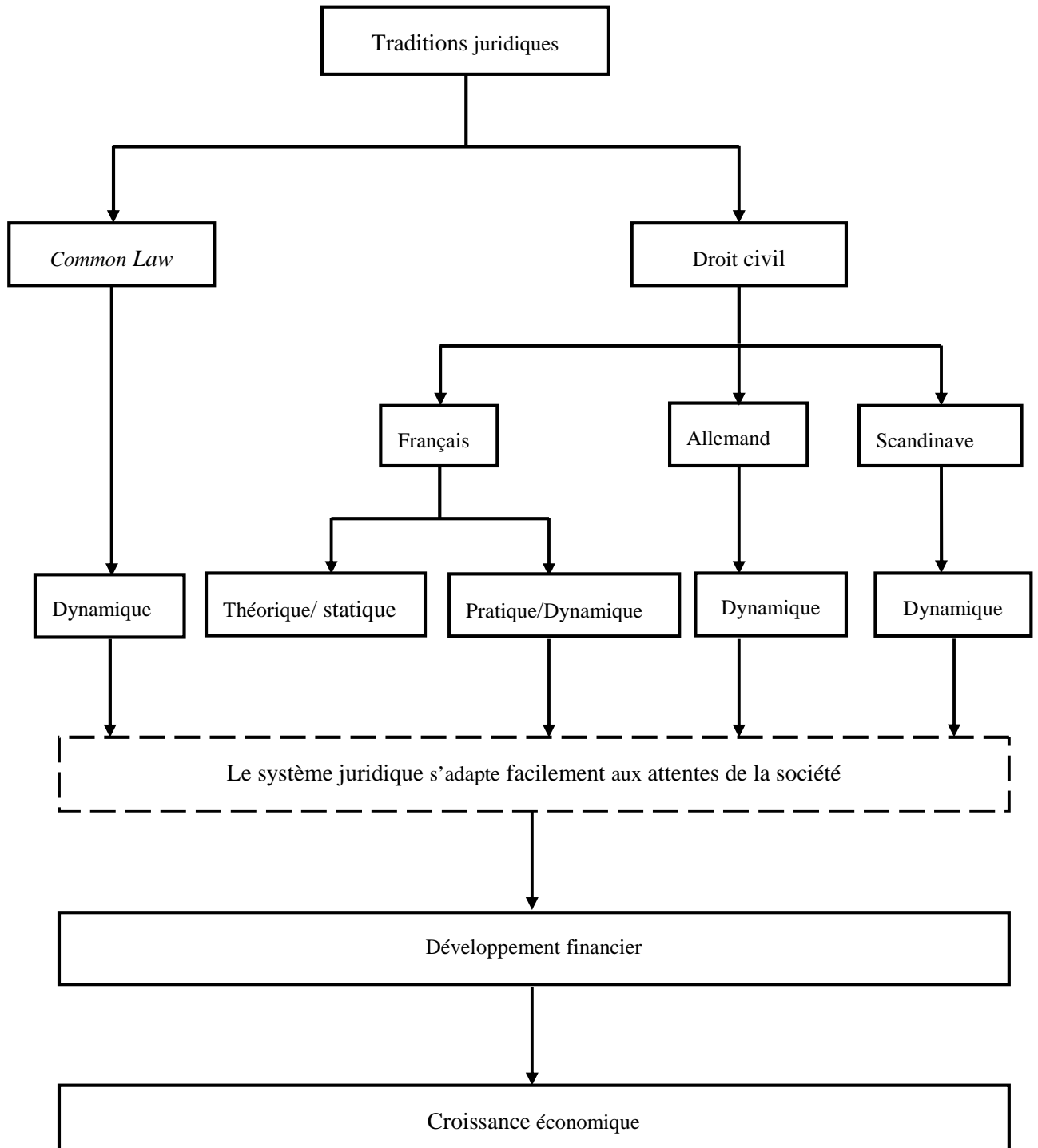
Selon le point de vue dynamique de la théorie de la loi et de la finance, l'Allemagne et les pays de droit civil allemand, se rapprochent plus des pays de *Common Law* que des pays qui ont adopté le code Napoléonien. Depuis sa création, l'Allemagne a rejeté la philosophie révolutionnaire de Gennany qui a façonné le code civil français.

L'Allemagne a conçu explicitement son code comme étant dynamique. Les pays qui ont adopté le Code allemand, ont, cependant, reçu un système juridique spécifiquement conçu pour accompagner l'évolution des conditions commerciales. Ainsi, les pays de droit civil allemand auront une probabilité plus élevée de créer un système juridique favorable aux marchés et aux intermédiaires financiers, par rapport aux pays de droit civil français, dont certains ont adopté le code français théorique / statique.

La figure suivante, illustre l'effet des traditions juridiques sur le développement financier selon la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance.

- 
1. BERKOWITZ, D., PISTOR, K. RICHARD, JF, (2002). Economic development, legality, and the transplant effect. *European Economic Review*, forthcoming.
  2. Selon BECK, T, and al. (2001). *Op, Cit.* en examinant les débats récents de la Banque mondiale sur l'Afrique francophone, on rencontre souvent la plainte que les lois et textes juridiques remontent à la période coloniale; il ya eu quelques changements et les codes existants ne reflètent même pas les changements dans les lois Françaises au cours des quarante dernières années

**Fig. IV.2. Schéma récapitulatif de l'effet des traditions juridiques sur le développement financier selon la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance**



Source : établi par nous-mêmes

## §2. Effet de dotation

AJR<sup>1</sup> font valoir que la mesure dans laquelle les européens pourraient s'installer dans un pays a influencé le choix de la stratégie de colonisation, avec des implications durables sur les institutions et le développement économique. Cette approche est appelée la vision ou la théorie de dotation, car elle se concentre sur les «dotations» initiales de terrain, le climat et les maladies environnementales rencontrées par les colons. Nous décrivons et examinons, dans ce qui suit, la théorie de dotation comme expliquée par AJR.

La théorie de dotation d'AJR<sup>2</sup> est basée sur trois principaux axes. Tout d'abord, d'influents historiens affirment que différents types de stratégies de colonisation créent différents types d'institutions. À l'extrême, il y avait des « colonies de peuplement », où les européens ont tenté de reproduire la vie du pays d'origine. Par exemple, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les colons établissaient des institutions visant à faire respecter la primauté du droit, garantir les droits de propriété et assurer la prospérité à long terme. Dans les zones où il y avait de nombreux colons, les puissances européennes ont créé des institutions pour promouvoir le bien-être économique des colons.

À l'autre extrême, il y avait des « Etats extractifs ». Le but principal des États extractifs était d'extraire autant que possible les ressources de la colonie aux moindres coûts. Dans les Etats extractifs, les colons avaient peu d'intérêt dans la création d'institutions pour protéger la propriété privée et contrôler la puissance de l'État. En effet, les colonialistes ont établi des régimes autoritaires et absolutistes qui ont facilité l'extraction des ressources. Bien qu'utiles pour l'extraction efficace, les types d'institutions créées dans les Etats extractifs étaient préjudiciables au développement économique à long terme.

Par ailleurs, la faisabilité de l'installation (peuplement) a considérablement influencé la stratégie de colonisation. Dans les zones où «les maladies environnementales» étaient favorables aux colons européens, il y avait une probabilité beaucoup plus élevée que les européens établissent des «colonies de peuplement» et donc créer des institutions pour promouvoir le développement économique à long terme. Par exemple, AJR<sup>3</sup> notent que les pèlerins\* ont décidé de s'installer dans les colonies américaines au lieu de la Guyane en raison du taux de mortalité, beaucoup plus élevé\*\*.

Le dernier axe de la théorie des dotations énoncée par AJR<sup>4</sup>, soutiennent que les premières institutions instaurées par les colonisateurs persistent jusqu'à aujourd'hui. Ils

---

1. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001). Colonial origins of comparative development: an empirical investigation, *American Economic Review*, 91:1369–401.

2. *Ibid.*

3. AJR,(2001). *Op, Cit.*

\* Les pères pèlerins : expression qui désigne les évangélistes qui vivaient en communauté aux Etats unis après avoir quitté l'Europe.

\*\* Dans des endroits favorables, les Européens se sont installés et mis en place la «néo-Europe». Ils ont construit des institutions pour favoriser le développement économique à long terme. En revanche, les endroits défavorables avec des maladies environnementales n'ont pas attiré autant de colons. Les États extractifs étaient plus susceptibles de se former dans ces colonies. Il est utile de noter que les taux de mortalité étaient étonnamment élevés dans certains endroits. Dans la première année de la « Sierra Leone Compagnie », 72% des européens sont mort. En 1805 durant l'expédition Mungo Park en Gambie et au Niger, tous les Européens sont morts avant la fin du voyage.

4. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001). *Op, Cit.*

affirment que les institutions initiales qui ont donné une haute priorité à la primauté du droit, la propriété privée, et l'exécution des contrats en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, persistent jusqu'à aujourd'hui. AJR notent une raison importante pour laquelle les institutions ont tendance à persister même après le départ des colons européens. Une fois que les institutions autoritaires ont extrait efficacement la majeure partie des ressources d'une colonie, les dirigeants de la période postindépendance peuvent avoir tendance à utiliser ces institutions à leur propre avantage et profit. C'est dans ce contexte que les institutions initialement créés par les européens se perpétuent même après leurs départ.

## Section II. Facteurs politiques et développement financier

Dans cette section, nous présentons les facteurs politiques du développement financier, à savoir, les facteurs d'économie politique et la rente des ressources naturelles.

### §1. Facteurs d'économie politique et développement financier

Le point de vue de la théorie de la politique et de la finance, montrent que les facteurs politiques dominent les facteurs juridiques dans la détermination du développement financier<sup>1,2</sup>. Pour les théories politiques de North<sup>3</sup> et d'Olson<sup>4</sup> « (...) l'Etat, et a peu près, les institutions et les politiques sont façonnées par ceux qui sont au pouvoir pour y rester et amasser (accumuler) les ressources. <sup>5</sup> ». En appliquant cette théorie aux institutions financières, Rajan et Zingales<sup>6,7</sup> font valoir que le développement financier dépend intrinsèquement de la nature du système politique.

Si l'élite dirigeante est formée de l'élite économique de « *self-made* », des dispositions favorables au développement financier seront prises. Si l'aristocratie foncière (rentières) constitue l'élite, cela conduit à un climat moins favorable au développement du système financier, qui pourrait concurrencer voir gêner les intérêts de cette classe. En outre, Rajan et Zingales<sup>8</sup> soulignent précisément qu'un facteur invariant dans le temps, telle que l'origine légale, ne saura pas expliquer les changements importants dans le développement financier.

Le point de vue de la politique et de la finance souligne que les gouvernements centralisés / puissants ont tendance à être incompatibles avec le développement financier, en particulier en conjonction avec une élite menacée par ce dernier. Le bon fonctionnement des institutions et des marchés financiers exige la limitation de l'opacité du gouvernement, ce qui pourrait être incompatible avec les ambitions d'un Etat centralisé et puissant d'une part, et d'autre part, un système politique décentralisé, peut offrir un environnement plus propice au

---

1. NORTH, D., (1990). *Op, Cit.*

2. OLSON, M., (1993). 'Dictatorship, democracy and development', *American Political Science Review*, 87:567-76.

3. NORTH, D., (1990). *Op, Cit.*

4. OLSON, M., (1993). *Op, Cit.*

5. LLSV (1998), *Op, Cit*, p.227.

6. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1999). 'Which capitalism? Lessons from the East Asian crisis', *Journal of Applied Corporate Finance*, 11:40-8.

7. RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2000). *The firm as a dedicated hierarchy: a theory of the origin and growth of firms* (No. w7546). National Bureau of Economic Research.

8. RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2000), *Op, Cit.*

développement financier. Par ailleurs, dans certains milieux politiques, les groupes d'intérêts peuvent contraindre les gouvernements à s'accaparer des rentes au détriment des autres. Ainsi, les gouvernements qui reflètent les intérêts de puissants groupes d'intérêts, peuvent être moins susceptibles de soutenir le développement du marché financier que les gouvernements qui sont moins influencés. De même, les systèmes de vote qui permettent aux intérêts étroits d'exercer un impact excessif sur les législateurs, vont entraver l'adoption de lois et de règlements qui favorisent la concurrence et le développement financier, lorsque ce dernier menace ces groupes d'intérêts.

En somme, le point de vue de la théorie de la politique et de la finance suggère que les systèmes financiers des pays centralisés et fermés caractérisés par une faible opposition politique et par un faible contrôle sur les décisions discrétionnaires du parti au pouvoir, sont moins développés que ceux des pays plus décentralisés, ouverts et concurrentiels avec un puissant contrôle sur le pouvoir législatif et exécutif.

Rajan et Zingales<sup>1</sup> considèrent le système juridique - les lois de protection des investisseurs et des capacités d'application - et le système financier comme une conséquence directe de ces forces politiques. La plupart des premiers centres financiers européens, comme Venise et Hambourg, étaient des petites entités politiques nominalement indépendantes, avec des freins et des contrepoids sur le pouvoir du gouvernement et avec, relativement, une large participation dans la politique. Londres a commencé à se hisser autant que centre financier au 17<sup>ème</sup> siècle, quand un fort parlement contrôle le pouvoir de la couronne. En outre, le point de vue de la politique et de la finance souligne que les systèmes politiques décentralisés résistent à la tendance du système centralisé de contrôler les marchés et de contrecarrer la concurrence.

On pourrait faire valoir que la politique est indissociable de l'évolution de la tradition juridique. En effet, comme la culture et les développements historiques ont raccordée les forces politiques et juridiques, nous ne cherchons pas à démêler les grandes influences de la théorie de la loi et de la politique sur le développement financier. Cependant, nous allons nous concentrer sur quelques hypothèses plus nettes qui se dégagent de la littérature de l'économie politique.

De la variable de la structure politique, nous prenons en compte les influences de (i) la compétitivité du système politique, (ii) la mesure des freins et des contrepoids dans le processus politique, et (iii) l'importance des groupes d'intérêts particuliers dans le processus de prise de décision. Comme indiqué, la littérature suggère que la compétition politique, par l'affaiblissement des intérêts du statu quo de ceux qui sont au pouvoir, aura tendance à inciter l'évolution des mécanismes qui favorisent le développement financier. Plus de concurrence entre les groupes d'intérêts rivaux, de surveillance législative du processus de réglementation et une plus grande transparence gouvernementale, pourraient augmenter la probabilité que l'environnement institutionnel favorisera le développement financier.

Les freins et les contrepoids sont également avancés comme un indicateur important. Plus de freins et de contrepoids dans le processus politique impliquent un plus grand nombre d'acteurs politiques, représentant un large éventail d'intérêts politiques et économiques. Cela

---

1. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1999). *Op, Cit.*

rend les changements de politique plus crédible et durable avec des effets positifs sur le développement financier. La grande influence des groupes d'intérêts particuliers sur le processus législatifs et la décision de l'exécutif, est finalement prédite, par un faible niveau du développement financier. Nous reconnaissons que ces variables peuvent être déterminées de manière endogène avec le développement financier. Cela devrait biaiser les résultats en vue de trouver un lien positif entre la structure politique et le développement financier.

Voici quelques facteurs d'économie politique importants pour déterminer le développement financier. Haber et Perotti<sup>1</sup> ont résumé la littérature récente sur l'économie politique du développement financier et ont conclu que le pouvoir politique sans contraintes compromet le développement financière. Même lorsque le rôle du gouvernement est limité, les institutions qui n'ont pas de compte à rendre, auront une emprise réglementaire, soutiennent les intérêts d'opérateurs historiques, en compromettant l'entrée de nouveaux opérateurs à l'accès au système financier. Ils notent également que les choix politiques, que ce soit sous la forme d'opportunisme autocratique, capture oligopolistique, ou de corporatisme démocratique, affectent profondément le développement et le fonctionnement du système financier.

La vision de la politique et de la finance du développement financier prévoit que les facteurs politiques sont très efficaces pour déterminer le développement financier<sup>2,3</sup>. D'après cette théorie, les institutions et les politiques sont façonnées par ceux qui sont au pouvoir pour leur permettre de rester au pouvoir et d'accumuler des ressources. Comme Finer<sup>4</sup> l'indique, les intérêts de l'élite sont soutenus plus par un Etat centralisé/puissant que par un système politique décentralisé, ouvert et concurrentiel. La vision de la politique et de la finance montre que les systèmes financiers dans les systèmes politiques fermés et centralisés, avec peu de concurrence, et des structures politiques avec peu de contrôles sur les comportements discrétionnaires sont moins développés que dans les pays, où les gouvernements sont plus décentralisés, ouverts, concurrentiels confrontés à des contrôles sur le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif<sup>5</sup>.

Parallèlement à leurs effets directs sur le développement financier, les facteurs d'économie politique ont des effets indirects par le biais d'autres déterminants du développement financier. La vision dynamique de la loi et de la finance souligne la capacité variable des traditions juridiques à s'adapter aux conditions changeantes<sup>6,7</sup>, alors que la vision de la politique et de la finance sur le développement financier suggère que les facteurs

- 
1. HABER, S., PEROTTI, E. (2008). *The political economy of financial systems*, Discussion Paper TI 2008-045/2, Tinbergen Institute.
  2. NORTH, D. (1990). *Op, Cit*.
  3. OLSON, M. (1993). *Op, cit*.
  4. FINER, S. (1997). *The History of Government*, Vol. I-III, Cambridge University Press, Cambridge, UK.
  5. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., LEVINE, R. (2000). *Law, Politics, and Finance*, World Bank, Washington, DC.
  6. MERRYMAN, J. H. (1985), *Op, Cit*.
  7. ZWEIGERT, K. KOTZ, H., (1998). *Introduction to Comparative Law*, Oxford University Press, New York, New York.

d'économie politique dominant les facteurs juridiques dans la détermination du développement financier<sup>1,2</sup>.

Bien que les institutions économiques soient l'un des déterminants du développement financier, elles-mêmes sont endogènes et déterminées par les institutions politiques<sup>3</sup>. Comme AJR<sup>4</sup> l'ont affirmé, différentes institutions économiques conduisent à différentes distributions de ressources. Ainsi, des conflits peuvent se produire entre les groupes d'intérêt et des individus sur les types d'institutions économiques à mettre en place. Le groupe qui jouit du plus grand pouvoir politique est susceptible d'établir l'ensemble des institutions économiques qui génèrent plus d'avantages pour lui.

Il a été souligné par Rajan et Zingales<sup>5</sup> que « (...) *La décision d'ouvrir ou de fermer une économie au commerce est une politique fondée sur les forces relatives des secteurs qui ont tout à gagner ou à perdre de l'ouverture* ». Ils<sup>6,7,8</sup> affirment que l'élite/puissance peut ou non favoriser le développement financier. Ils montrent que les opérateurs perdent leur rente (gain, profit, bénéfice, avantage) lorsque la concurrence provient de l'ouverture du commerce et des marchés financiers. Ils montrent que les opérateurs reçoivent plus de bénéfices d'un système financier moins développé parce que le développement financier facilite l'entrée de nouveaux arrivants qui ont des idées conduisant à une moindre utilisation de ressources. Plus d'entrée mènera à plus de concurrence et réduire ainsi des profits pour des entreprises en place.

Ils affirment que, dans une telle situation, en ouvrant l'économie au commerce extérieur, les opportunités s'étendent d'une façon disproportionnée comparées à l'utilisation de ressources. Rajan et Zingales<sup>9</sup> affirment que l'ouverture simultanée des marchés des produits et des capitaux peut supprimer l'opposition des opérateurs historiques au développement financier, tandis que la libéralisation de flux commerciaux ou des capitaux, (l'un ou l'autre) augmentera l'opposition des opérateurs au développement financier.

Dans la littérature de l'économie politique, les gouvernements dans les économies capitalistes considèrent le règlement du crédit sélectif comme l'un des instruments les plus puissants affectant les résultats économiques<sup>10</sup>. Comme mentionné auparavant, l'une des raisons de la répression financière est un choix politique, parce que la répression financière privilégie un groupe spécial pour l'accès aux capitaux d'investissement, le contrôle des entreprises. En outre, par le contrôle des ressources financières, le groupe d'intérêt, empêche

---

1. NORTH, D. (1990), *Op, Cit.*

2. OLSON, M. (1993), *Op, Cit.*

3. Des exemples d'institutions politiques comprennent la forme de gouvernement, par exemple, la démocratie par opposition à la dictature ou l'autocratie et l'étendue des contraintes sur les politiciens et les élites politiques (voir: ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2004). *Op, Cit.*)

4. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., AND ROBINSON, J. (2004). *Op, Cit.*

5. RAJAN, R.G. ZINGALES, L., (2003a). 'The great reversals: the politics of financial development in the twentieth century', *Journal of Financial Economics*, 69:5-50.

6. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1999). *Op, Cit.*

7. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (2003a). *Op, Cit.*

8. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (2003b). *Saving Capitalism From Capitalists*, Crown Business, New York.

9. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (2003a). *Op, Cit.*

10. ZYSMAN, J. (1983). *Governments, Markets and Growth: financial systems and the politics of industrial change*, Cornell University Press, Ithaca, New York.

l'entrée à la concurrence. Acemoglu et Robinson<sup>1</sup> ont évoqué aussi « l'effet de remplacement politique ». Autrement dit, les élites politiques qui croient que les changements dans les institutions vont déstabiliser le système existant et provoqueront une diminution du pouvoir politique et des rentes futures, bloqueront ainsi les changements économiques et institutionnels.

## §2. Rente des ressources naturelles et développement financier

Depuis les années 1980, de nombreuses études ont confirmé la relation négative entre la croissance économique et l'abondance des ressources naturelles dans les pays en développement et de nombreuses études<sup>2,3</sup> débattent sur les causes de la malédiction des ressources. Ces études ont surtout tenté d'expliquer la faible croissance économique dans les pays riches en ressources. Mais ils ont négligé l'impact de l'abondance des ressources sur le développement financier et accordé peu d'attention à la relation entre le développement financier et l'abondance des ressources.

En fait, il pourrait être soutenu que cette malédiction des ressources peut également toucher le développement financier et mène à l'affaiblissement du système financier du pays. Selon les études empiriques disponibles, le développement financier est faible dans la plupart des économies pétrolières en développement. Elle peut être exprimée à travers les mêmes mécanismes par lesquels l'abondance des ressources provoque un ralentissement de la croissance économique dans les pays dépendant du pétrole, et peut également affaiblir le développement financier.

Comme le développement financier joue un rôle important dans le développement économique<sup>4</sup>, examiner la relation entre la rente pétrolière et le développement financier peut apporter des éclaircissements sur les mécanismes de la malédiction des ressources et du faible taux de croissance économique dans les pays producteurs de pétrole. Ainsi, dans ce point, nous examinons l'impact direct et indirect (à travers la qualité institutionnelle) des revenus pétroliers sur le développement financier. L'examen de cette relation peut fournir une nouvelle interprétation des différents niveaux du développement financier entre les pays.

Les études relatives à la malédiction des ressources sont divisées en deux grands volets. Certaines études ont examiné le syndrome hollandais et ont expliqué les causes de la malédiction des ressources seulement du point de vue économique<sup>5,6,7</sup>. Un autre volet d'études

- 
1. ACEMOGLU, D., ROBINSON, J.A. (2002). *Economic backwardness in political perspective*, CEPR Discussion Paper No. 3261, London.
  2. RODRIGUEZ, F., SACHS J.D. (1999). Why do resource-abundant economies grow more slowly? A new explanation and an application to Venezuela, *Journal of Economic Growth*, 4, 277-303.
  3. ROBINSON, J.A., TORVIK, R., VERDIER T. (2006). Political foundations of the resource curse, *Journal of Development Economics*, 79, 447-468.
  4. KING, R.G., LEVINE, R., (1993). Finance and Growth: Schumpeter Might Be Right, *The Quarterly Journal of Economics*, 108(3), 717-737.
  5. VAN WIJNBERGEN, S. (1984). The "Dutch disease": a disease after all? *Economic Journal*, 94, 41-55.
  6. MATSEN E., TORVIK, R. (2005). Optimal Dutch disease, *Journal of Development Economics*, 78, 494-515.
  7. SACHS, J.D., WARNER, A.M. (2001). Natural Resources and Economic Development: The Curse of Natural Resources, *European Economic Review*, 45, 827-838.

d'études a porté une attention particulière au rôle de la qualité institutionnelle dans la malédiction des ressources<sup>1,2,3</sup>.

### A. Le développement financier et le syndrome hollandais

Le problème le plus important qui apparaît dans les pays riches en ressources est le syndrome hollandais. Ce phénomène économique a été constaté dans de nombreux pays où les exportations sont concentrées dans un seul secteur. L'exploitation des ressources naturelles conduit à déplacer les facteurs de production loin des secteurs industriels<sup>4,5</sup>. Donc, l'abondance des ressources tend à rétrécir le secteur commercial.

Cependant, le secteur du commerce joue un rôle important dans le développement financier. Selon des études empiriques, il existe une relation positive entre le secteur du commerce et le développement financier. Certains économistes, croient que l'expansion du secteur du commerce dans un pays conduit à une augmentation des besoins de l'entreprise aux ressources financières extérieures<sup>6</sup>. Donc, l'abondance qui affaiblit le secteur commercial peut également avoir un effet négatif sur le développement financier. En outre, le syndrome hollandais diminue les investissements dans les secteurs de production. Donc, la demande potentielle sur la finance est diminuée et le système financier est affaibli.

### B. Malédiction des ressources et qualité institutionnelle

Dans la majorité des pays, les revenus des ressources naturelles appartiennent au gouvernement. Par conséquent, la qualité des institutions et de la gouvernance jouent un rôle important dans la malédiction ou la bénédiction de l'abondance des ressources. Le rôle de la qualité des institutions peut être étudié en deux dimensions.

La première dimension est liée à la maturité du cadre institutionnel. Si le pétrole est découvert dans un pays avec des institutions matures et efficaces (comme la Norvège), la rente pétrolière serait une bénédiction, et si le pétrole est découvert dans un pays avec des institutions immatures et inefficaces, la rente pétrolière serait une malédiction. La seconde est liée au bas âge du cadre institutionnel dans les pays. Dans de telles circonstances, les rentes pétrolières fournissent le contexte de la création d'un gouvernement rentier<sup>7</sup>.

Dans la majorité des pays en développement, les rentes pétrolières ont conduit à la modification de la structure institutionnelle et, par ce biais, cause la lenteur de la croissance économique. Par conséquent, l'abondance des ressources, non seulement elle affecte directement la croissance économique, mais affecte aussi indirectement l'économie à travers

- 
1. SALA-I-MARTIN, X., AAUBRAMANIAN, A. (2003), Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria, NBER Working Paper, 9804, 1-46.
  2. ROSS, M. (2001), Political Economy of Resource Curse, *World politics*, 51(2), 297-322.
  3. BALAND, J., FRANCOIS, P. (2000), Rent Seeking and Resource Booms, *Journal of Development Economics*, 61(2), 527- 542.
  4. VAN WIJNBERGEN, S. (1984), The "Dutch disease": a disease after all? *Economic Journal*, 94, 41-55.
  5. GYLFASSON, T., HERBERTSSON, T.T., ZOEGA G. (1999), A mixed blessing natural resources and economic growth, *Macroeconomic Dynamics*, 3, 204-225.
  6. RASTI, M. (2009), Comparative Analysis of Different Aspect of Development (Economic, Trade, Financial and human) in OPEC Countries, *Business Studies*, new (39), 65-77.
  7. APERGIS, N., PAYNE, J. E. (2014). The oil curse, institutional quality, and growth in MENA countries: Evidence from time-varying cointegration. *Energy Economics*, 46, 1-9.

la qualité des institutions. Donc, si la qualité des institutions est altérée par la rente pétrolière, on peut donc parler de la malédiction des ressources. Dans la plupart des pays dépendants du pétrole, la faiblesse de la qualité des institutions est due aux énormes rentes pétrolières.

Si le gouvernement a un revenu important et direct à partir de ressources naturelles, l'effet de rente serait créé<sup>1</sup>. Ces rentes ont un effet significatif sur la qualité des institutions et sur la gouvernance. Ainsi, il existe divers mécanismes par lesquels les ressources naturelles peuvent affecter les institutions et par la suite, affecter le développement financier. Premièrement, l'accès du gouvernement aux énormes recettes pétrolières diminue la nécessité pour le gouvernement de se financer par l'impôt. Dans de telles circonstances, le gouvernement ne serait pas dans l'obligation de rendre des comptes à la population, qui de son côté, émet moins d'exigence en matière de responsabilités qui permettent de défendre et de garantir les droits de propriété et la sécurité économique.

Cette situation permet, à son tour, de réduire la pression exercée sur le gouvernement pour améliorer la qualité institutionnelle. Les faibles droits de propriété provoquent une distorsion de l'entreprise et diminuent l'incitation à investir<sup>2</sup>. En outre, la réduction de la sécurité et de l'affaiblissement des droits de propriété conduisent à la diminution de l'innovation, la créativité et également, l'esprit d'entreprise dans la société. Comme les entrepreneurs sont le promoteur potentiel du développement financier<sup>3</sup>, l'affaiblissement des droits de propriété peut nuire aux marchés financiers.

Deuxièmement, le rendement prévu des activités de recherche de rente est élevé et le coût d'opportunité de ces activités est faible. En conséquence, les individus seront en concurrence pour contrôler l'allocation de ces ressources et parvenir à ces recettes<sup>4</sup>. La généralisation de la recherche de rente peut causer la corruption dans le gouvernement et également dans le milieu des hommes d'affaires, réduit l'investissement productif et détourne l'allocation des ressources<sup>5</sup>.

La recherche de rente réduit également les incitations à l'innovation et à la créativité, parce que les gens préfèrent obtenir une rente élevée et laisser les activités de production<sup>6</sup>. La corruption peut réduire la confiance vis à vis des responsables et donc réduit leur crédibilité politique. Ainsi, la mise en œuvre de certaines réformes financières sera difficile pour le gouvernement<sup>7</sup>. En outre, certains chercheurs soutiennent que lorsque le rapport (ratio) des

---

1. ROSS, M. (2001), Political Economy of Resource Curse, *World politics*, 51(2), 297-322.

2. HOOSHMAND, M., SM, S. A. H., RAJABZADEH MOGHANI, N. (2013). Oil rents, institutions and financial development: Case study of selected oil exporting countries. *Research Journal of Recent Sciences*, 2277, (2502), 100-108

3. YUXIANG, K., CHEN, Z. (2010), Resource Abundance and Financial Development: Evidence from China, *Resource Policy*, 36, 72-79.

4. ASADI, Z., BAHRAMI, J., TALEBLOO, R. (2013). The Effects of Resources Curse Phenomena on Financial Development and Economic Growth: A Dynamic Panel Approach. *Journal of Economic Growth and Development Research*, 10, 9-26.

5. GYLFASSON, T., ZOEGA, G. (2001), Natural Resources and Economic Growth: The Role of Investment, CEPR Discussion Papers.

6. RAHMANI, T., GOLESTANI, M. (2009), The Analysis of Oil Resource Curse and Rent seeking on Income Distribution in Selected Oil Countries, *Iranian Journal of Economic Research*, 44(89), 57-86.

7. YUXIANG, K., CHEN, Z. (2010), *Op. Cit.*

entrepreneurs aux chercheurs de rente est réduit, le développement financier est affaibli en raison de la réduction de sa demande.

Troisièmement, l'abondance des ressources peut affaiblir les incitations privées et publiques à accumuler le capital humain<sup>1</sup>. En outre, cette abondance peut réduire le capital humain de la société qui est un facteur important pour le développement financier. Comme le capital humain détermine le niveau de la confiance qui est le facteur le plus important pour les contrats financiers, la réduction de la confiance peut affaiblir le niveau du développement financier. Par ailleurs, le faible niveau de capital humain peut avoir des effets négatifs sur l'investissement dans le capital physique, parce qu'ils se complètent mutuellement dans les entreprises productives<sup>2</sup>. Donc, l'abondance de ressources conduit à affaiblir le développement financier, en raison de la réduction du niveau du capital humain.

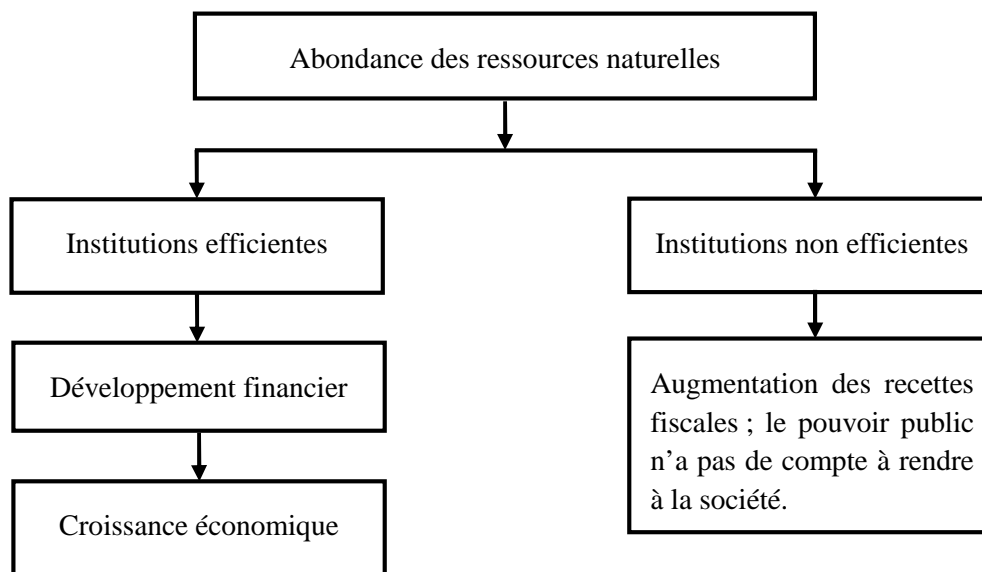
Quatrièmement, les gouvernements qui détiennent d'énormes rentes pétrolières empêchent la formation de partis politiques, parce que, ces groupes sociaux peuvent devenir puissants pour revendiquer leurs droits politiques. Donc, leur absence fera moins de pression sur le gouvernement pour rendre des comptes. En outre, le gouvernement empêche la modernisation de l'économie, parce qu'un secteur industriel puissant est un obstacle pour le pouvoir politique du gouvernement<sup>3,4</sup>. Dans de telles circonstances, le gouvernement ne peut pas accepter facilement d'être gêné ou destitué et la démocratie ne peut être établie. En réalité, dans ce type de société, le pouvoir est simplement dans la main de groupes spéciaux et de capteurs de rente.

De nombreuses études<sup>5,6</sup> liées à l'importance de la démocratie dans le développement financier indiquent qu'un gouvernement démocratique fournit un meilleur droit de propriété et d'exécution des contrats et plus d'encouragement à investir qu'un gouvernement autocratique. En d'autres termes, la démocratie favorise le renforcement du développement financier. Ainsi, l'abondance des ressources peut affaiblir le développement financier à travers le mécanisme mentionné.

La figure suivante montre l'effet direct ainsi que l'effet indirect (par le canal de la qualité institutionnelle) de la rente des ressources naturelles sur le développement financier, dans les importants pays en voie de développement.

- 
1. GYLFASSON, T. (2001), Natural resources, education, and economic development, *European Economic Review*, 45, 847-859.
  2. YUXIANG, K., CHEN Z. (2010), Resource Abundance and Financial Development: Evidence from China, *Resource Policy*, 36, 72-79.
  3. ROSS, M. (2001), Political Economy of Resource Curse, *World politics*, 51(2), 297-322.
  4. AUTY, R. (2001), Resource Abundance and Economic Development. UNU/WIDER Studies in Development Economics, *Oxford University press*.
  5. CLAGUE, C., KEEFER, P., KNACK, S. OLSON, M. (1996), Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies, *Journal of Economic Growth*, 1, 243-276.
  6. OLSON M. (1993), Dictatorship, Democracy and Development. *American Political Science Review*, 87(3), 567-576.

**Fig. IV.3 : Synthèse schématique de l'effet de l'abondance des ressources naturelles sur le développement financier**



Source : réalisé par nous mêmes

### Section III. Libéralisation financière, politique d'ouverture et développement financier

Dans cette section nous avons regroupé deux facteurs essentiels du développement financier et qui sont liés à la période de mondialisation : la libéralisation financière et la politique d'ouverture.

#### §1. Libéralisation financière et développement financier

Les formes indésirables de l'intervention du gouvernement dans le secteur financier peuvent être réparties en deux catégories : (i) la répression financière à travers le plafonnement des taux d'intérêts, haute réserve obligatoire et affectations de crédits dirigés, est considérée comme la principale source du sous-développement financier<sup>1,2</sup>, bien que ces politiques ont parfois un rôle stabilisateur. Ainsi, libérer le système financier de telles distorsions causées par les pouvoirs publics peut être crucial pour le développement financier. (ii) la propriété publique des banques, qui donne aux politiciens une méthode efficace de contrôle de l'allocation des crédits. La privatisation des banques d'Etat empêche l'affectation de crédit aux sociétés et aux entreprises qui n'existent que pour promouvoir des intérêts politiques, tout en attirant des fonds dans le système bancaire et, favoriser, ainsi, le développement financier<sup>3</sup>.

Les principaux composants de la libéralisation financière sont la suppression des contrôles des crédits, la déréglementation des taux d'intérêt, l'indépendance du système

1. MCKINNON, R.I., (1973). *Op, Cit.*

2. SHAW, E.S., (1973). *Op, Cit.*

3. DEMETRIADES, suppose que la privatisation des banques publiques est peu susceptible d'offrir des avantages en termes de développement du secteur financier ou de la croissance économique. (Demetriades, P.O. (2008). *New perspectives on finance and growth*, Working Paper No. 08/14, Department of Economics, University of Leicester.)

bancaire, l'entrée libre dans le secteur bancaire, et la privatisation du secteur bancaire. La libéralisation des marchés financiers permet aux marchés de déterminer l'allocation des crédits, de sorte que le taux réel d'intérêt s'ajuste à son niveau d'équilibre, les projets à faible rendement ne sont pas financés\*, et l'efficacité des investissements est améliorée<sup>1</sup>.

Les partisans de la libéralisation financière considèrent que les réserves et les liquidités obligatoires comme une taxe sur l'intermédiation financière, provoque un large écart entre les taux d'intérêt des dépôts et des prêts et réduit la taille du secteur financier<sup>2</sup>. Par conséquent, la suppression de la réserve obligatoire peut causer le développement financier parce qu'elle augmentera la taille de l'intermédiation financière et annulera la distorsion des effets de cette taxe\*\*. En outre, comme l'explique Arestis<sup>3</sup>, en abaissant les réserves obligatoires, les effets d'un accroissement de l'épargne sur l'offre de prêts bancaires se renforcent, tout en diminuant les programmes d'orientation des crédits à des secteurs spécifiques, qui devraient conduire à une répartition plus efficace du crédit\*\*\* et ainsi, de stimuler la productivité moyenne du capital.

Contrairement à ce point de vue, d'autres ont proposé qu'en raison de l'asymétrie d'informations, la libéralisation des taux d'intérêts ne mèneront pas forcément au développement financier<sup>4</sup>. Stiglitz<sup>5</sup> a fait valoir que certains types de restrictions financières, telles que les plafonnements des taux d'intérêt pour les dépôts qui maintiennent les marges bénéficiaires dans certaines limites, réduisent les problèmes de l'aléa moral et les sélections négatives. Ces restrictions financières limitent les incitations des banques à investir dans des actifs à risque et réduire ainsi, le risque de portefeuilles des banques. En outre, en augmentant la solidité du système bancaire national, un plafonnement des taux d'intérêt peut encourager le développement du système financier<sup>6</sup>.

## §2. Politiques d'ouverture et développement financier

Au cours des trois dernières décennies, une croissance significative dans le commerce et la libéralisation du compte capital a été observée. L'ouverture au commerce international et aux flux de capitaux comporte des avantages pour le pays et en même temps pourrait avantager son développement financier.

---

\* Programme ou projet sociaux

1 . ARESTIS, P., (2005). *Financial liberalization and the relationship between finance and growth*, CEPP Working Paper No. 05/05, University of Cambridge.

2. FRY, M.J., (1995). *Money, Interest and Banking in Economic Development*, (2nd ed), Johns Hopkins University Press, London.

\*\* Cet argument, est implicitement basé sur l'hypothèse que des recettes du gouvernement provenant de réserves et de besoins en liquidités est utilisé de façon improductive, probablement pour financer la consommation des administrations publiques.( ARESTIS, P., DEMETRIADES, P.O., BASSAM, F., Kostas, M., (2002). *The impact of financial liberalization policies on financial development evidence from developing economies*, Discussion Papers in Economics 02/1, Department of Economics, University of Leicester.)

3. ARESTIS, P., (2005). *Op, Cit.*

\*\*\* Le financement des importations parce que c'est un secteur très important selon cette définition.

4. SCHIANTARELLI, F., WEISS, A., JARAMILLO, F., SIREGAR, M. (1994). *Financial liberalization and the efficiency of investment allocation*. Boston University working paper, (No. 266).

5. STIGLITZ, J. E. (1994). Economic growth revisited. *Industrial and Corporate Change*, 3(1), 65-110.

6. ARESTIS, P. DEMETRIADES, P., (1997) .*Op, Cit.*

## A. L'ouverture du commerce

Il a été fréquemment mentionné qu'un secteur financier bien développé peut stimuler les industries d'exportation et d'importation. Les canaux du secteur financier peuvent canaliser l'épargne vers le secteur privé et aider à surmonter les contraintes de liquidités, ce qui permet à l'économie de se spécialiser et de profiter des économies d'échelles. Moins coûteux et plus accessible, le financement des exportations et des importations peut aider les entrepreneurs à lancer des projets rentables. Ainsi, le développement financier peut conduire à l'ouverture du commerce. Toutefois, l'effet de causalité peut aussi circuler dans la direction opposée. Une augmentation du volume des échanges pourrait stimuler le secteur financier. Grâce à la disponibilité d'une technologie plus efficace, un régime commercial ouvert pourrait accroître le financement des entrepreneurs, favoriser la formation de marchés de capitaux actifs, et éviter le piège de « la croissance faible persistante »<sup>1</sup>. Les postulats de la relation entre l'ouverture des échanges commerciaux et le développement du secteur financier sont comme suit :

En mettant l'accent sur le rôle du système financier dans la mobilisation de l'épargne et la facilitation à grande échelle des projets à rendement élevé, Beck<sup>2</sup> a essayé de montrer que les économies bénéficiant de systèmes financiers plus développés ont un avantage comparatif dans les industries manufacturières. En canalisant l'épargne vers le secteur privé, le secteur financier aidera le secteur privé à surmonter les contraintes en matière de liquidité, et cela permet à l'économie de se spécialiser et d'exploiter les économies d'échelles.

Dans d'autres travaux, Svaleryd et Vlachos<sup>3</sup> démontrent théoriquement et empiriquement que les institutions qui permettent une meilleure possibilité de garantie et de diversification des risques sont positivement liées à des régimes commerciaux libéraux. Ils soutiennent que le commerce international apporte des changements substantiels dans la concurrence, de la technologie, et les prix des biens intermédiaires et finaux, et dans le long terme, même dans la dotation en facteurs et en caractéristiques institutionnelles d'une société.

Ils montrent qu'en diversifiant entièrement le risque, les motivations des groupes d'intérêts spéciaux pour faire pression en faveur de la protection seront enlevées et en résultera le libre-échange. Ils suggèrent un effet de causalité allant du développement financier à la libéralisation du commerce. Une autre possibilité est que, à la suite de la libéralisation, la demande d'assurances s'étend et cela aide le secteur financier à se développer.

Rajan et Zingales<sup>4</sup> expliquent qu'en multipliant les opportunités et en accroissant la concurrence, l'ouverture favorise le développement financier. En augmentant la concurrence étrangère sur les marchés intérieurs, l'ouverture réduit la rente des opérateurs historiques. En plus, la présence d'étrangers oblige les pratiques commerciales domestiques à changer parce

- 
1. GINEBRI, S., PETRIOLI, G., SABANI, L., (2001). *Financial deepening, trade openness and growth: a multivariate cointegrated analysis of the complementary effects*, CIDEI Working Paper No.62, Rome, Italy.
  2. BECK, T., (2002). 'Financial development and international trade: is there a link?' *Journal of International Economics*, 57:107-31.
  3. SVALERYD, H., VLACHOS, J. (2002). 'Markets for risk and openness to trade: how are they related', *Journal of International Economics*, 57:369-95.
  4. RAJAN, R.G., ZINGALES, L., (2003a). *Op. cit.*

qu'ils reçoivent l'appui des institutions financières et des marchés de leur propre pays et ainsi, ils font pression sur leurs homologues nationaux pour changer.

Cet effet sera plus susceptible de se produire lorsqu'il est accompagné par la libre circulation des capitaux. Un accès facile aux ressources financières extérieures encourage les grandes entreprises à lever des fonds à l'extérieur, de sorte que les institutions financières nationales perdent leurs parts de rente et se sentent contraintes de pousser pour le développement financier. En même temps, des individus dans le marché intérieur exerceront des pressions sur les institutions financières domestiques pour améliorer leurs services, afin d'être en mesure de rivaliser avec les opportunités d'investissement étrangères. Le résultat sera une pression plus forte pour la déréglementation et le développement financier.

## B. L'ouverture financière

La libéralisation des marchés des capitaux peut s'appliquer à la fois, aux entrées et aux sorties de capitaux<sup>1</sup>. La littérature théorique est ambiguë au sujet de la relation entre l'ouverture du compte capital et de la croissance économique. Selon le modèle néo-classique, en libéralisant le compte capital, la répartition internationale des ressources deviendra plus efficace et de nombreux autres effets favorables s'ensuivront<sup>2</sup>. Les pays développés qui sont bien dotés en capitaux, et qui ont des taux de rendement faibles, voient leurs capitaux s'écouler vers les pays en développement à court de capitaux, mais avec un taux de rendement plus élevé. Ces flux de ressources réduisent le coût du capital dans les pays en développement et accroissent les investissements et la croissance économique temporairement et améliorent leur niveau de vie de façon permanente<sup>3,4,5,6,7,8</sup>.

En réduisant les asymétries de l'information et les coûts de transaction, en orientant l'épargne vers le financement des grands projets d'investissement, et en atténuant l'aléa moral et les problèmes de sélection négative, le système financier peut faciliter l'allocation et l'utilisation optimale des capitaux.

Il y a également d'autres canaux par lesquels la libéralisation du compte capital pourrait contribuer au développement du système financier. Comme le soulignent Klein et Olivei<sup>9</sup>, la libéralisation du compte capital favorise la concurrence internationale par l'introduction de normes internationales, et favorise ainsi la menace potentielle de « fuite vers

---

1. COBHAM, A., (2001). *Capital Account Liberalization and Poverty*, Queen Elizabeth House, Oxford University.

2. HENRY, P.B., (2007). 'Capital account liberalization: theory, evidence, and speculation', *Journal of Economic Literature*, 45(4):887-935.

3. FISCHER S., (1998). *Capital account liberalization and the role of the IMF*, Princeton Essays in International Finance 207, 1-10.

4. FISCHER S., (2003). 'Globalization and its challenges', *American Economic Review*, 93(2):1-30.

5. FRANKEL, J.A., ROMER, D., (1999). 'Does trade cause growth?' *American Economic Review*, 89:379-98.

6. OBSTFELD, M., (1998). 'The global capital market: benefactor or menace?' *Journal of Economic Perspectives*, 12(4):9-30.

7. ROGOFF, K., (1999). 'International institutions for reducing global financial instability', *Journal of Economic Perspectives*, 13(4):21-42.

8. SUMMERS, L., (2000). 'International financial crises: causes, prevention, and cures', *American Economic Review*, 90(2):1-16.

9. KLEIN, M., OLIVEI, G., (2001). *Capital account liberalization, financial depth and economic growth*, Mimeo, Tufts, Medford, MA.

la qualité » imposée par des intermédiaires étrangers. En outre, les filiales ou les succursales de banques étrangères peuvent agrandir le système bancaire domestique, servir des créneaux de marché (niches) autrefois négligés, et introduire l'innovation financière qui élargit le champ d'action des services financiers.

Chinn et Ito<sup>1</sup> ont noté que la suppression des contrôles de capitaux permettrait aux investisseurs nationaux et étrangers de s'engager dans la diversification du portefeuille. Le coût du capital serait ainsi réduit et plus disponible pour les emprunteurs. En outre, l'ouverture financière élimine les institutions financières inefficaces des marchés financiers, ce qui augmente généralement l'efficacité du système financier<sup>2,3,4</sup>.

#### **Section IV. Autres déterminants du développement financier**

Les facteurs macroéconomiques, la culture et la géographie pourraient être considérées comme des déterminants du développement financier, mais peu de travaux ont traité leur relation avec ce dernier.

##### **§1. Facteurs macroéconomiques et développement financier**

Des facteurs macroéconomiques, comme l'inflation, l'investissement, le revenu et la croissance économique, ont été présentés comme favorisant le développement du système financier. L'inflation est supposée avoir des conséquences négatives sur le développement financier<sup>5</sup>. Une augmentation du taux d'inflation réduit le rendement réel de la monnaie et des avoirs. Cette réduction aggrave les frictions du marché du crédit existant, ce qui provoque diminution de l'octroi de crédit. Le système financier fait moins de prêts, l'accroissement de l'inefficacité dans l'allocation des ressources, et la diminution des activités d'intermédiations ont des conséquences défavorables sur l'investissement<sup>6,7</sup>. Basés sur ces théories, plusieurs seuils d'inflation peuvent caractériser la relation entre l'inflation et les situations du système financier. Mais comme Boyd et al.<sup>8</sup> l'ont montré, un taux d'inflation supérieur à un niveau critique n'a aucun effet supplémentaire sur les activités du système financier.

- 
1. Chinn, M.D., Ito, H., (2005). *What matters for financial development? Capital controls, institutions, and interactions*, NBER Working Paper No. 11370, Cambridge, MA.
  2. STULZ, R., (1999). 'Globalization, corporate finance and the cost of capital', *Journal of Applied Corporate Finance*, 12(3):8–25.
  3. STIGLITZ, J., (2000). 'Capital market liberalization, economic growth, and instability', *World Development*, 28(6):1075–86.
  4. CLAESSENS, S., DEMIRGÜC-Kunt, A., HUIZINGA, H., (2001). 'How does foreign entry affect domestic banking markets?' *Journal of Banking and Finance*, 25:891–911.
  5. HUYBENS, E., SMITH, B.D., (1999). 'Inflation, financial markets and long-run real activity', *Journal of Monetary Economics*, 43:283–315.
  6. BOYD, J.H., SMITH, B.D., (1996). 'The co-evolution of the real and financial sectors in the growth process', *World Bank Economic Review*, 10:371–96.
  7. HUYBENS, E., SMITH, B.D., (1999). *Op. Cit.*
  8. BOYD, J. H., LEVINE, R., SMITH, B. D. (2001). The impact of inflation on financial sector performance. *Journal of monetary Economics*, 47(2), 221-248.

## §2. Géographie et développement financier

Bien que les effets de la géographie sur le développement financier ont reçu peu d'attention de la part des chercheurs, la géographie peut affecter le système financier par l'entremise des institutions et du commerce. AJR<sup>1</sup> ont affirmé que la latitude peut être une cause initiale des institutions extractives, parce que les régions tropicales qui étaient des environnements inhospitaliers et de maladies n'étaient pas favorables à la colonisation européenne, ce qui les a conduit à mettre en place des institutions extractives. Easterly et Levine<sup>2</sup> soutiennent également que la combinaison du patrimoine naturel des tropiques, les microbes et les cultures tropicales avaient une influence sur la formation de ces institutions.

Frankel et Romer<sup>3</sup> voient le commerce comme étant influencé par la distance, la taille du pays et d'autres variables géographiques. Bien que la géographie fonctionne principalement par l'entremise du côté de la demande du développement financier en affectant la qualité des institutions, il peut aussi, influencer l'offre de développement financier. Par exemple, la production de certains produits agricoles et l'exploitation des ressources naturelles peut avoir une incidence sur la demande de financement externe<sup>4</sup>.

## §3. Culture et développement financier

Dans leur examen de la littérature, Stulz et Williamson<sup>5</sup> montrent que la culture pouvait être un facteur important pour le développement financier, par le biais d'au moins trois canaux :

Premièrement, les valeurs, les préférences et les croyances des individus et des sociétés qui sont prédominantes dans un pays dépendent de sa culture. Par exemple, différentes religions ont des opinions différentes sur la perception des intérêts et des droits des créanciers et des actionnaires. Deuxièmement, la culture influe sur les institutions. Par exemple, les valeurs culturelles et la religion influencent le système juridique. Troisièmement, la culture influe sur la façon dont les ressources sont réparties dans une économie.

Bien que Stulz et Williamson<sup>6</sup> ont souligné le rôle de la culture dans la finance, ils ont souligné que cet effet peut être atténué par le commerce international, pour au moins trois raisons.

Premièrement, un pays qui souhaite obtenir des avantages du commerce international doit prendre en considération les droits des partenaires commerciaux internationaux, lorsqu'ils concluent des contrats. Deuxièmement, en tant que pays tirant profit des avantages du commerce international, il devient de plus en plus soumis à des influences étrangères qui diluent l'impact de sa culture. Troisièmement, l'engagement dans le commerce international

---

1. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J., (2001). *Op, Cit.*

2. EASTERLY, W., LEVINE, R., (2003). 'Tropics, germs, and crops: how endowments influence economic development', *Journal of Monetary Economics*, 50:3-39.

3. FRANKEL, J. A., ROMER, D. (1999). Does trade cause growth?. *American economic review*, 379-399.

4. HUANG, Y. (2010). *Determinants of financial development*. University of Cambridge, Palgrave Macmillan. p. 19-48.

5. STULZ, R.M., WILLIAMSON, R., (2003). 'Culture, openness, and finance', *Journal of Financial Economics*, 70:313-49.

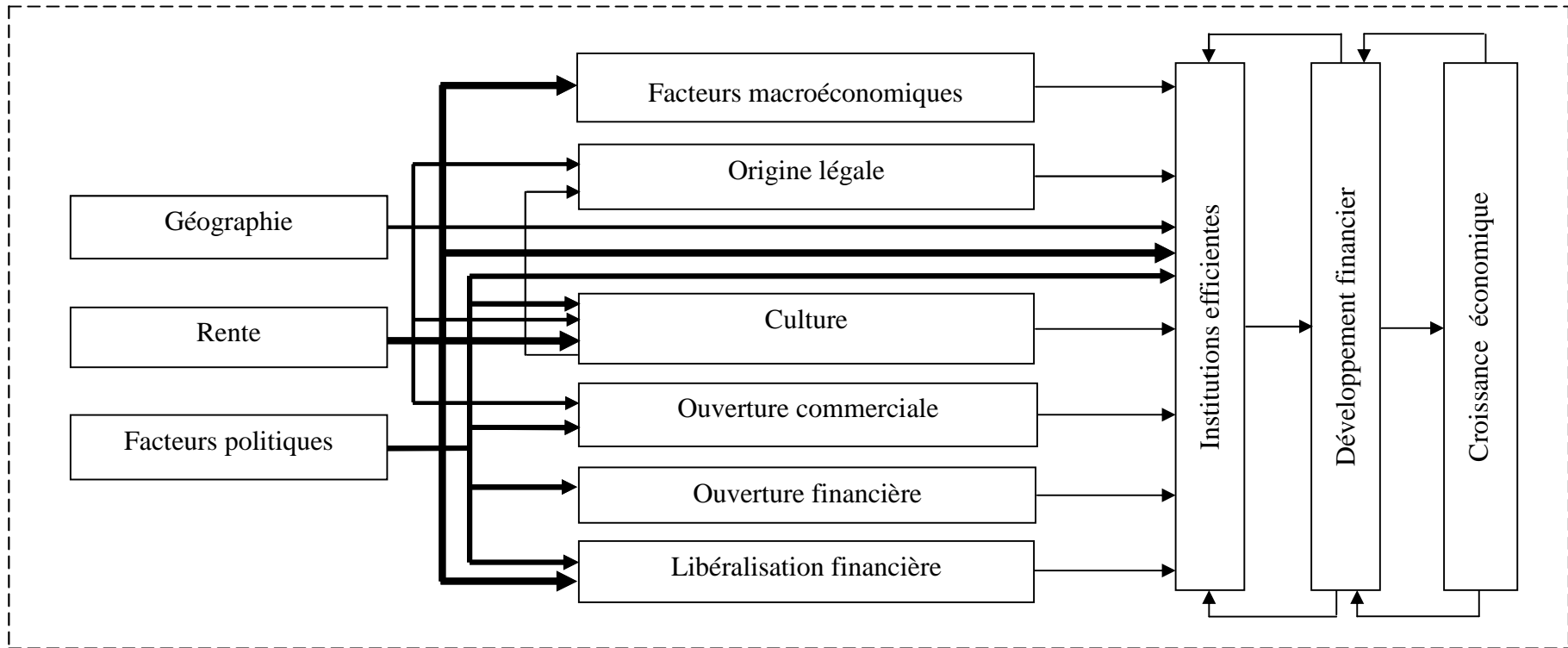
6. *Ibid.*

apporte plus d'ouverture à la concurrence étrangère, ce qui conduit les entreprises nationales à prôner plus de changements aux institutions qui les empêchent d'être plus compétitives.

Stulz et Williamson ont conclu, qu'il est beaucoup plus facile pour un pays d'avoir une culture qui met l'accent sur des objectifs collectifs qui ignore les droits contractuels, lorsque ce pays ne devrait pas beaucoup profiter de l'interaction avec d'autres pays par le biais du commerce et de la finance.

La figure suivante met en évidence les déterminants du développement financier élaboré à partir du cadre théorique.

Fig. IV.4: synthèse schématique des déterminants du développement financier



Source : établi par nous-mêmes à partir de plusieurs lectures.

## Section V. Les déterminants du développement financier : une revue de littérature empirique

La question du rôle critique joué par les systèmes financiers dans la détermination des taux de croissance économique à long terme, est un sujet de controverse parmi les économistes; cependant, les recherches empiriques montrent que les pays disposant d'un système financier mieux développé ont tendance à croître plus rapidement. L'objet de ce chapitre, comme nous l'avons expliqué, est d'examiner les déterminants du développement financier. Dans cette section, nous allons passer en revue les études empiriques qui déterminent les facteurs, qui d'une manière exogène et endogène, ont des effets sur le développement financier.

Des études ont illustré l'effet de différents facteurs sur la performance des marchés boursiers, les marchés des actions, des intermédiaires financiers ou de l'ensemble du système financier. Dans ces travaux, les chercheurs, sur la base de leurs argumentations, ont examiné différents indicateurs et différents types de données pour montrer l'évolution du système financier. Les données empiriques sur les déterminants du développement financier peuvent être classées en neuf groupes qui sont indiqués dans l'Annexe. IV.1<sup>1</sup>.

Les résultats des études empiriques indiquent que les institutions économiques procurent un effet positif sur le développement financier. En outre, les institutions économiques qui sont elles-mêmes endogènes et déterminées par le pouvoir politique, peuvent affecter le développement financier par une volonté politique. L'origine juridique a également été reconnue comme un instrument approprié pour promouvoir le développement financier. Le point le plus important à propos de l'origine juridique est que sa nature statique ne peut pas expliquer les variations dans le développement financier. Cependant, la pression politique, qui force l'environnement juridique à changer sur la base d'une volonté politique, pourrait, dans une certaine mesure, affecter le développement financier.

Certaines études empiriques, mettent l'accent sur les effets de l'ouverture sur le développement financier. Elles montrent que l'ouverture commerciale a un effet significatif sur le développement financier, bien que son effet sur le secteur bancaire et le marché boursier diffère. En outre, différentes études avancent des résultats différents quant à l'effet de l'ouverture simultanée du commerce et des finances sur le développement financier. Ces études donnent des résultats différents quant à l'effet de l'ouverture des marchés financiers sur le développement financier. Pour résumer, s'il y a un certain niveau-seuil juridique et institutionnel, l'ouverture financière procure un effet positif sur le développement financier.

L'autre facteur déterminant du développement financier est le facteur politique, dont peu d'études ont porté sur l'effet de ce facteur sur le développement financier. La conclusion à partir des études existantes révèle que le développement du système financier répond positivement à une variation des variables politiques. En fait, les facteurs politiques parallèlement à leurs effets positifs directs sur les activités financières, peuvent affecter le système financier par le biais d'autres déterminants tels que les institutions économiques, les

---

1. Annexe. IV.1. Résumé des études empiriques sur les déterminants du développement financier.

traditions juridiques, l'ouverture des échanges commerciaux et l'ouverture des marchés financiers.

Les mêmes résultats sont obtenus pour l'effet de la libéralisation financière sur le développement financier. Comme l'indique l'annexe IV.1, la libéralisation financière peut favoriser le développement financier au moins dans le long terme.

L'abondance des ressources naturelles sont aussi un déterminant du développement financier, comme l'indique les études sur cette relation. Le développement financier n'est pas favorisé par l'abondance des ressources naturelles dans les pays en développement. En effet, pour avoir un effet positif, il faut l'existence d'institutions matures et efficaces ce qui est inexistant presque dans les pays en développement. Il existe d'autres facteurs qui peuvent déterminer la variation du développement financier, sur la base des études qui traitent de ces facteurs, la culture, la géographie et les variables macroéconomiques telles que l'inflation procurent un effet significatif sur le développement financier

En somme, comme le montrent les études empiriques, le développement du système financier a besoin d'un changement dans le statut des institutions ; l'ouverture commerciale et financière et les facteurs politiques. En même temps, certains facteurs tels la situation géographique et la richesse culturelle pourraient affecter indirectement le développement financier.

## Conclusion

Ce chapitre a examiné les études théoriques et empiriques les plus importantes, faites sur les déterminants du développement financier. Bien que toutes les études montrent des effets significatifs de ces déterminants sur le développement financier, d'autres recherches sont nécessaires pour évaluer l'impact de chaque déterminant et les options politiques qui pourraient le mieux promouvoir le développement financier.

La plupart des études ont fait ressortir l'impact des traditions juridiques; l'étude de la dynamique des traditions juridiques montre que les facteurs de l'économie politique pourraient changer les traditions juridiques. Jusqu'à présent, les recherches concernant les traditions juridiques sont fondées sur les données fournies par LLSV<sup>1</sup>; c'est une base de données statique et ne permet pas d'afficher les modifications dans les traditions juridiques au fil du temps.

Néanmoins, les contributions les plus récentes ont montré qu'il ya beaucoup d'autres déterminants qui peuvent être utilisés pour le développement du système financier. Par exemple, Guiso, Sapienza et Zingales<sup>2</sup> suggèrent que le capital social, qui est la confiance que chacun a envers les autres, joue un rôle important en tant que déterminant du développement financier.

Étant donné l'importance du développement financier pour stimuler la croissance économique, d'autres travaux et d'autres approches méthodologiques sont nécessaires pour identifier les facteurs spécifiques qui influencent le développement des systèmes financiers et les mécanismes sous-jacents de cette relation.

---

1. LA PORTA, R., LOPES-DE-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R., (1998). *Op, Cit.*

2. GUIISO, L., SAPIENZA, P., ZINGALES, L. (2004). *Cultural biases in economic exchange* (No. w11005). National Bureau of Economic Research.

## **Chapitre V**

### **Analyse des déterminants du développement financier de l'Algérie (1962 -2015)**

*« Quoi qu'il en soit, on peut dire d'une manière générale que toutes les libertés politiques doivent être suspendues en Algérie. »*

***Alexis de Tocqueville**  
Travail sur l'Algérie. (1841).*

*« Vous pourriez lire dix gros volumes sur l'histoire de l'islam depuis les origines, vous ne comprendriez rien à ce qui se passe en Algérie. Lisez trente pages sur la colonisation et la décolonisation, vous comprendrez beaucoup mieux ».*

***Amine Maalouf**  
Les identités meurtrières, (1998).*

## **Introduction**

L'histoire du système financier algérien est très liée à celle de l'Algérie et de la construction de son Etat national. Tout compte fait, cette histoire nous indique que l'Algérie a connu deux modèles de développement de référence :

- Un modèle d'organisation planifiée et centralisée, d'économie fermée avec une gestion directe de l'économie par l'Etat- gouvernement.
- Un modèle ambivalent fait de marché, de libre entreprise et d'ouverture à l'économie mondiale mais avec une présence toujours lourde de l'Etat- gouvernement.

Toutefois, près de 55 ans après l'indépendance, l'observation du système financier de l'Algérie laisse perplexe à plus d'un titre : les institutions qui dominent les systèmes financiers sont les banques et les institutions financières publiques et les problématiques financières n'ont pas changé durant cette période (faible approfondissement financier, difficulté d'accès au système financier formel, exclusion du circuit du financement de certains secteurs pourtant essentiels au développement, etc.).

Cela peut avoir pour cause le maintien, pour l'essentiel, des structures économiques héritées de la période coloniale, et aussi d'autres déterminants que ce chapitre essaye d'analyser.

L'objectif de ce dernier chapitre est justement de tenter de mettre en évidence les déterminants du développement financier de l'Algérie à travers une adjonction entre l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie et les conclusions des chapitres précédents, dans un cadre de recherche défini tout au début de l'étude.

Ce chapitre est organisé en cinq sections:

- Analyse de l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie (1830-1990)
- Le système financier de l'Algérie à l'ère de la libéralisation (1990 - 2015)
- Les déterminants institutionnels du développement financier en Algérie
- Facteurs politiques et développement financier
- Culture, traditions, religion et développement financier de l'Algérie

## Section I. Analyse de l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie (1830-1990)

Pour comprendre le développement financier de l'Algérie durant la période d'étude qui est 1962-2015, on doit absolument comprendre la période qui l'a précédée, c'est-à-dire, comprendre le développement institutionnel du système financier durant la période de l'Algérie coloniale, voire de l'Algérie ottomane.

Toutefois, il est très difficile de cerner l'évolution des institutions algériennes pendant la période de colonisation française, et plus encore celle des institutions financières, du 4 juillet 1830 au 5 juillet 1962, car la grande majorité des publications économiques rencontrées durant notre cursus et surtout durant la période de notre recherche de thèse, qui a duré plus de 4 ans, se focalisent sur la période post-coloniale.

### §1. Le système financier pendant la période coloniale de 1830 à 1962

La création d'un embryon de système financier en Algérie pendant la période coloniale avait pour finalité première, de répondre aux besoins de financement des sociétés d'import-export et d'exploitation des produits primaires agricoles, miniers et pétroliers. «*Les directives viennent de France et ne sont pas toujours adaptées aux conditions algériennes*<sup>1</sup> ». Ces organisations n'avaient pas pour objectif premier de répondre aux besoins financiers de la population locale (algérienne).

De 1830 à 1962, l'Algérie avait la même monnaie métallique que la France, qui est le Franc ; elle est adoptée en signe d'allégeance à l'égard de la métropole<sup>2</sup>, et seul l'Hôtel des Monnaies à Paris avait le droit de la fabriquer.

La mise sur pied d'un « appareil économique d'État » est passée par la construction d'une banque centrale assurant l'intermédiation monétaire, la monétarisation du pays et la gestion des flux de trésorerie publics (administration, armée, etc.). Ainsi, la loi du 4 août 1851<sup>3</sup> marque le début de la banque de l'Algérie avec un capital initial de trois millions de francs. Cette loi autorise la superposition d'une monnaie fiduciaire à la monnaie locale, à Alger dans un premier temps puis, par la suite, sur l'ensemble du territoire et « *La monnaie française se substitua lentement et progressivement aux monnaies algériennes, qui cessèrent d'être admises dans les caisses publiques de l'Algérie, en 1851*<sup>4</sup> ». Ainsi « *La Banque de l'Algérie est devenue une institution tutélaire, exportée de métropole mais destinée à être « algérianisée » car une telle institution a pour vocation d'assumer des fonctions relativement « neutres » d'intermédiation.*<sup>5</sup> »

La Banque de l'Algérie étend son champ d'opérations en ouvrant des succursales dans toutes les grandes ou moyennes agglomérations pour répondre aux besoins des colons , de

---

1. SAINT-GERMES, J. (1955), Economie algérienne, Volume IV, La maison des livres, Alger, p 271.

2. *Ibid.* p 270.

3. Loi du 4 août 1851 BANQUE DE L'ALGERIE (Devenue en 1949 : BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE).

4. *Ibid.* p 273.

5. BONIN, H. (2009). Les banques et l'Algérie coloniale: mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste?. *Outre-mers*, 96(362), 213-225.

plus en plus importants pour développer des productions comme la vigne ou l'élevage\*. La population française passe de 65500 personnes en 1850, à 130000 en 1870 et la population étrangère a augmenté dans le même temps à 50287 personnes et à l'époque il y avait 230 villes ou villages qui ont été créés ou agrandis. Le recensement de 1936 a donné 7.234.684 habitants, dont 6.247.432 musulmans et 987.252 non musulmans. Celui de 1948 donne 8.681.785 habitants, dont 7.721.678 musulmans et 960107 non musulmans, dont 5% d'étrangers. Enfin le recensement de 1954 a donné 9.530.000 habitants<sup>1</sup>.

A la fin des années 1875, l'agriculture algérienne est alors en plein développement, et la Loi du 11 janvier 1851 accorda la franchise aux importations de vins algériens sur le territoire métropolitain<sup>2</sup>. L'apparition de phylloxéra\*\* était une grande menace pour le vignoble métropolitain, provoquant la ruine et l'exode de beaucoup de viticulteurs. Cela a poussé ces derniers à venir s'installer en Algérie, ce qui incita la Banque de l'Algérie à se lancer dans une entreprise de prêts à l'agriculture. Elle propose alors d'aider les agriculteurs par le biais d'institutions qui restaient à créer. Cette décision ouvre la voie à la mise en place, quelques années plus tard, d'une Caisse Algérienne de crédit agricole mutuel, régionale et locale<sup>3</sup>.

Après la fin de la première guerre mondiale, la loi du 29 décembre 1918<sup>4</sup>, impose entre autre, à la Banque de l'Algérie la création d'un certain nombre de succursales et bureaux. Et compte tenu de l'impossibilité de participer au financement des plans de production agricole, la Banque de l'Algérie favorise la création de Comptoirs d'escompte, chargés d'assurer le crédit à travers les campagnes et servir d'intermédiaires dans les relations avec les colons. Ainsi, vingt quatre comptoirs sont ouverts sous forme de sociétés anonymes.

L'Algérie émergente a séduit les investisseurs bancaires à partir du moment où l'établissement de l'ordre militaire et politique et le déploiement de la colonisation rurale ont permis l'éclosion d'une économie d'échanges substantielle entre la colonie et la métropole.

Parmi, ces organismes bancaires, la Société Générale Algérienne fondée en 1866 va s'installer à Alger, et ouvre des comptoirs à Oran, Constantine et Annaba.

Après l'extension du territoire en 1860 et de l'autorisation d'exercer en Algérie la fonction bancaire, le Crédit Foncier déploie des activités spécifiques dans le domaine des prêts hypothécaires.

L'adoption de la Loi du 5 novembre 1894<sup>5</sup>, une loi relative à la création de sociétés de crédit aux agriculteurs fixe les bases du Crédit agricole mutuel, qui rendra services aux agriculteurs de la Métropole et aux colons. Ainsi, la Compagnie Algérienne fondée en 1877, dispose d'un réseau très dense de succursales qui lui donnent la possibilité de satisfaire les

---

\* On trouve alors la création et l'implantation de banques et des succursales : Oran, (décret du 13 août 1853) Constantine, décret du 8 décembre 1856 Annaba décret du 11 juillet 1868 Tlemcen et Skikda décret du 22 avril 1875 Blida en 1891 Sidi Bel Abbès en 1908. Puis dans un deuxième temps Guelma, Tizi-Ouzou, El-Harrach et Brouira.

1. SAINT-GERMES, J. (1955), *Op, Cit*, p 35.

2. Loi du 11 janvier 1851.

\*\* Selon Larousse 2016, le phylloxéra est la maladie de la vigne, causée par *Phylloxera vastatrix*.

3. SAINT-GERMES, J. (1955), *Op, Cit*, p 111.

4. Loi du 29 décembre 1918.

5. Loi du 5 novembre 1894.

besoins variés des colons. Le Crédit Lyonnais installé en Algérie en 1878 disposait de 20 agences, suivies par la Société Générale qui s'installe à Alger en 1914. La Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Afrique), disposaient de 27 sièges en Algérie. La Banque Industrielle de l'Afrique du Nord est créée en août 1919.

Un « bloc » reliant banques et grandes (et moyennes) entreprises s'est ainsi constitué : la banque euro-algérienne assure la gestion de trésorerie, le financement du capital circulant (par des découverts), le financement d'emprunts à court et moyen termes, le placement de titres au sein de la clientèle d'investisseurs privés ou institutionnels.

Nombreux sont les autres établissements bancaires mis en place en Algérie. Le Crédit Algérien, la Banque Agricole et Immobilière Algérienne, la Caisse Agricole et Commerciale de Guelma, la Banque de la Grande Kabylie, le Crédit Coopératif et Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Maritime, le Crédit Hôtelier, le Crédit artisanal, la Barclays Bank, seul établissement d'origine étrangère en Algérie, le Crédit Municipal seul établissement dont les prêts intéressent des artisans mais aussi des particuliers, sans distinction d'origine ou de classe sociale.

Ainsi, l'Algérie coloniale se dotait très rapidement d'un tissu d'établissements qui met à la disposition des colons, agriculteurs, viticulteurs, industriels, transporteurs, commerçants, entrepreneurs de travaux publics, minotiers et huiliers, des services spécialisés adaptés à leurs besoins particuliers. Mais dans la majorité des cas, leurs services ne correspondent et ne sont pas dirigés aux besoins exprimés par les fellahs et la population algérienne, car d'un côté, les garanties offertes en contrepartie d'un prêt à court ou moyen terme ne sont pas toujours suffisantes aux banquiers. En effet, les banquiers exigent « (...) *des garanties et que seuls ces colons sont aptes à fournir les gages nécessaires (...)*<sup>1</sup> ». Et de l'autre côté, il y avait une volonté d'appauvrir la population algérienne à travers le Code de l'indigénat qui limite sensiblement la liberté de contracter au sein de la population de souche. Conséquences :

*« Le revenu individuel moyen de l'agriculteur européen était en 1954 trente-cinq fois plus élevé que celui de l'agriculteur autochtone et que le revenu moyen de la famille européenne dépassait de huit fois celui de la famille musulmane tant le niveau de vie rural était bas et l'est resté, (...) pendant la colonisation »<sup>2</sup>.*

Il est évident que ces banques œuvrent au service de l'économie coloniale et qu'elles profitent peu, dans leurs actions directes, à la population algérienne. Cette situation durera jusqu'à l'indépendance.

Certes, cette banque centrale dégage des profits dont le contrôle dépend de la métropole, tout autant que son orientation est déterminée par les cadres venus de cette même métropole. En cela, il s'agit bien d'une surimposition coloniale, mais ce symbole de la « banque moderne » a aussi contribué à la mise sur pied du système bancaire dont l'Algérie indépendante a ensuite hérité<sup>3</sup>, qui d'après Ammour :

---

1. BONIN, H. (2009). *Op. Cit.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

«se composait exclusivement de filiales de banques étrangères devant nécessairement obéir, en matière de politique de financement, aux orientations de leurs sièges dont le principal souci consisterait à rentabiliser leurs activités jugées complémentaires à l'économie de développement de la métropole<sup>1</sup> ».

## §2. Le système financier de l'Algérie indépendante (1962 - 1990)

Dès décembre 1962, l'Algérie se dote des instruments institutionnels et juridiques essentiels à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création de la *Banque centrale d'Algérie*<sup>2</sup> succédant ainsi à la banque de l'Algérie à partir de janvier 1963<sup>3</sup> et par la création du *Dinar algérien* comme monnaie nationale<sup>4</sup>.

Dans la continuation de la récupération de la souveraineté monétaire et dans le cadre de l'édification d'un système bancaire national, l'Algérie va opérer progressivement une algérianisation<sup>5</sup> d'un secteur bancaire et financier qui, jusqu'à la fin des années 1960, est composé largement d'opérateurs privés et étrangers. Tout d'abord, et à partir d'institutions existantes, la mise en place de nouveaux instruments pour (i) le financement du développement par la création de la *Caisse Algérienne de Développement*<sup>6</sup> et, pour (ii) la mobilisation de l'épargne par la création de la *Caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance*<sup>7</sup>. Au terme de cette période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé. Le poids du secteur privé était par contre de plus en plus limité voire insignifiant<sup>8</sup>.

Dans un deuxième temps, à partir de 1966, l'algérianisation du secteur bancaire s'opère progressivement par la transformation des banques privées étrangères en banques nationales<sup>9</sup>. Ces dernières viennent reprendre les activités et les structures des banques étrangères privées ayant cessé leurs activités en Algérie. Les banques nouvellement créées sont; la *Banque Nationale d'Algérie (BNA)*<sup>10</sup> dans le but de financer le secteur socialiste<sup>11</sup>, par la promotion du secteur agricole, du textile, des mines, du transport ferroviaire et aérien et des industries mécaniques; le *Crédit Populaire d'Algérie (CPA)*<sup>12</sup> était chargé de la promotion des petites et moyennes entreprises, spécialement dans les domaines de l'hôtellerie, du tourisme, de l'artisanat, de la pêche, du bâtiment et des travaux publics, du transport routier, ainsi que, des activités commerciales<sup>13</sup>; la *Banque Extérieure d'Algérie (BEA)*<sup>14</sup> a été créée principalement

---

1. AMMOUR, B. (2001). *Op, Cit.* p 8.

2. NAAS, A. (2003). *Le système bancaire algérien: de la décolonisation à l'économie de marché.* Paris: Maisonneuve & Larose, p 11.

3. Loi n° 62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la banque centrale d'Algérie. Le décret du 28 décembre 1962 fixe au 01.01.1963 la date d'entrée en fonction de la banque centrale d'Algérie.

4. Loi n° 64-111 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.

5. AMMOUR, B. (2001). *Op, Cit.* p. 13.

6. Loi n° 63-165 du 7 mai 1963 portant création de la caisse algérienne de développement.

7. Loi n° 64-227 du 10 août 1964 portant création et fixant les statuts de la caisse nationales d'épargne et de prévoyance.

8. JBILI, A., ENDERS, K., TREICHE, V. (1997). Financial sector reforms in Algeria, Morocco, and Tunisia: A preliminary assessment. IMF Working paper, International Monetary Fund.

9. NAAS, A. (2003). *Op, Cit.* p. 31.

10. Ordonnance n° 66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

11. NAAS, A. (2003). *Op, Cit.* p 44-48.

12. Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966 portant création du crédit populaire d'Algérie.

13. NAAS, A. (2003). *Op, Cit.* p 48-50.

14. Ordonnance n° 67-204 du 01 octobre 1967 portant création de la banque extérieur d'Algérie.

pour reprendre la charge des opérations du commerce international retirée aux banques étrangères, en plus des secteurs du transport maritime, des hydrocarbures et de sidérurgie<sup>1</sup>.

A partir de 1970, l'instauration de la planification centralisée, comme mode de gestion de l'économie et qui avait comme objectif d'instaurer « *une planification financière en adéquation avec la planification physique*<sup>2</sup> » impliquait une redéfinition des rôles des différentes composantes du système bancaire. Le système bancaire algérien était alors soumis aux impératifs de la planification du fait de la domiciliation<sup>3</sup>. En effet, dès le début des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, les entreprises étaient obligées d'avoir une domiciliation bancaire unique et d'y faire passer toutes leurs opérations de paiements.

Dans cette période, le secteur financier se composait principalement de compagnies d'assurance, d'institutions d'épargne, d'institutions postales, de fonds de pension, des institutions de sécurité sociale et de banques spécialisées par secteur d'activité, une spécialisation par secteur qui succède à une spécialisation par entreprise, hormis le cas du secteur des hydrocarbures, qui est concentré au niveau de la BEA, et du secteur de l'agriculture qui relève de la BADR qui succède à la BNA<sup>4</sup>. Les banques étaient de simples caisses de l'Etat, soumises à l'institution du plan de financement d'exploitation, permettant de satisfaire les demandes de financement des entreprises publiques sans discipline financière (sans règles de remboursabilité, de rentabilité,...).

Quant à la Banque Centrale, elle était chargée du refinancement des banques primaires et de certaines entreprises publiques en faillite, mais qui bénéficient de la garantie de l'Etat sans pouvoir rembourser, « *Ainsi, de 1973 à 1986, c'est la période couverte par le choc pétrolier jusqu'au contre-choc...*<sup>5</sup> »

Le secteur financier était strictement réglementé par des taux d'intérêt administrés et des crédits dirigés et plafonnés. En conséquence, le rôle des mécanismes du marché était limité<sup>6</sup>. Le système bancaire était fortement segmenté, avec une concurrence limitée et des banques étrangères inexistantes. Le crédit au secteur privé se composait principalement de prêts à court terme accordés par les banques commerciales. Il était « *encadré de telle manière que seuls peuvent être réalisés les projets agréés centralement et qu'un projet autorisé a droit à un financement bancaire à hauteur de 70% de son coût*<sup>7</sup> », tandis que les crédits à moyen et long terme étaient principalement du ressort des banques de développement spécialisées<sup>8</sup>.

La politique monétaire était menée par la masse des crédits et des refinancements. Avec des taux d'intérêt réels négatifs, durant toute la première moitié des années 1980, on ne

---

1. NAAS, A. (2003). *Op, Cit.* p 51-53.

2. *Ibid*, p. 57.

3. *Ibid*. p. 38.

4. *Ibid*, p 59.

5. MEKIDECHE, M. (2009). Le secteur des hydrocarbures en Algérie. *Confluences Méditerranée*, n° 4, p. 153-166.

6. BABA-AHMED, M. (2007). Le secteur financier en Algérie: une réforme inachevée. *Finance et Bien Commun*, (3) , 130-138.

7. BABA-AHMED, M. (2007). *Op, Cit.*

8. JBILI, A., ENDERS, K., TREICHE, V. (1997), *Op, Cit.*

peut que parler, selon les termes de Kichou, de : « *la confiscation du pouvoir monétaire par les entreprises publiques* <sup>1</sup> ».

La supervision bancaire et la réglementation prudentielle étaient, quant à elles, limitées, en partie parce que la Banque Centrale exerçait un contrôle direct sur la direction et le volume des crédits. En outre, l'inefficacité des contrôles directs ont contribué, entre autres, « (...) à renforcer le caractère archaïque du secteur financier dans lequel les banques publiques (dominantes) ont accumulé des créances douteuses représentant un véritable danger pour la sécurité nationale<sup>2</sup> ». Les flux des capitaux étaient étroitement réglementés. Au-delà des restrictions de change sur les transactions du compte de capital, les investissements étrangers étaient restreints et/ou sous réserve de l'approbation des autorités, en particulier dans les «secteurs stratégiques», comme le secteur de l'intermédiation financière, « *les devises acquises grâce aux exportations (d'hydrocarbures principalement) furent monopolisées par l'État* <sup>3</sup> ». L'inflation était contenue et refoulée « *par l'intermédiaire d'un système de prix, d'une politique de subvention et d'un contrôle des échanges extérieurs* <sup>4</sup> ».

C'était le fonctionnement qui a caractérisé, des années durant, le système financier algérien. Celui-ci, va mettre les entreprises publiques dans une situation structurelle déficitaire, rendant par conséquent la situation financière des banques très délicate.

En effet, la stratégie de développement indépendant du gouvernement, basée sur une industrialisation accélérée alimentée par les ressources pétrolières a été conforté par les chocs pétroliers de 1973 et de 1979, menant ainsi à un fonctionnement irrationnel de l'économie, une inflation réprimée et généralisée et un endettement qui allait conduire le pays à l'impasse avec le contre-choc de pétrolier de 1986 et une dépréciation notable du dollar U.S qui a causé au pays une perte de près de la moitié de son pouvoir d'achat en devise. Cette crise a renforcé les contraintes budgétaires et a conduit l'Etat à entamer son désengagement du financement de l'économie. L'objectif premier était alors de réduire l'endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques<sup>5</sup>.

Ainsi, la crise pétrolière de 1986, où « *le prix du baril baisse dangereusement pour atteindre, en termes réels (...), son niveau le plus bas depuis 1974 ; le pouvoir d'achat du baril en 1992 est de 50 % plus faible que celui du baril de 1974* <sup>6</sup> », cela a poussé les autorités à revoir l'organisation et le fonctionnement du système financier, en laissant notamment aux banques une certaine autonomie dans la gestion des ressources, dont le volume s'est considérablement rétréci.

---

1. KICHOU, L. (2009). Les privatisations en Algérie sont-elles toujours d'actualité ? , Confluences Méditerranée, n°71, p. 63-84.

2. DAHMANI, A. (2003). La persistance de l'économie rentière ou malédiction du pétrole en Algérie, Réalités algériennes, n°1. Paris.

3. HENNI, A. (2009), La réforme monétaire et financière en Algérie. Confluences Méditerranée, (4), 27- 40.

4. ANTOINE, P., LABBE, D. (1977). L'inflation en Algérie. Mondes en développement, (17), p. 114-152..

5. *Ibid.*

6. BENACHENHOU, A. (1992). L'aventure de la désétatisation en Algérie. Revue du monde musulman et de la Méditerranée, vol. 65, n° 1, p. 175-185.

La remise en cause progressive, à partir du milieu des années 1980, du mode de gestion économique centralisé au bénéfice d'un système de « libre entreprise » replace au centre du fonctionnement de l'économie nationale la monnaie et l'intermédiation bancaire. Cependant, l'adoption, en 1986, d'une loi bancaire va introduire des changements en permettant plus de souplesse. En 1989, le législateur met en place le cadre opérationnel pour un marché monétaire et de rationalisation du crédit<sup>1</sup>.

En effet, la Loi de 86-12 du 19/08/1986<sup>2</sup>, relative au régime des banques et du crédit est le premier texte qui a pour objet d'encadrer l'activité bancaire et financière. Cette première réglementation consolide plutôt qu'elle réforme le système. En effet, la Loi reconduit le principe selon lequel le système bancaire constitue un instrument de mise en œuvre de la politique arrêtée par le gouvernement en matière du financement de l'économie nationale. Dans cette perspective, il a pour mission de veiller à l'adéquation de l'affectation des ressources financières et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national de crédit avec les objectifs des plans nationaux de développement<sup>3</sup>.

La Loi 86-12 a été élaborée dans un contexte particulier caractérisé par une économie planifiée et centralisée et par une crise financière et économique très sévère causée, par la chute des prix du pétrole et du cours du dollar U S<sup>4</sup>. Les principaux objectifs de cette Loi consistent à apporter des aménagements au mode de financement du secteur public économique. Elle prévoit donc<sup>5</sup>:

- L'élaboration d'un plan national de crédit dont l'objet est la maîtrise du développement économique, l'instauration d'une discipline financière et la mise en cohérence de la planification (le plan à moyen terme et annuel) avec les ressources financières internes et externes mobilisables d'une part, et le volume tolérable de création monétaire, d'autre part ;
- Une participation plus active du système bancaire dans le processus du financement de l'économie et ce, malgré une tutelle sur les banques qui demeure désobligeante.

En 1988, à travers la Loi 88-01 du 12/01/1988<sup>6</sup>, l'Etat procède à une vaste restructuration des grandes entreprises publiques, banques comprises<sup>7</sup>. Ces dernières sont transformées en sociétés par actions, soumises aux règles du code de commerce. Deux nouvelles banques publiques sont créées, *la banque de l'Agriculture et de Développement*

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, TII. Alger, OPU, p. 38-39.

2. Loi n° 86-12 du 19 Août 1986 portant régime des banques maroc, selon la banque d'Algérie, l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

3. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, *Op, Cit.* p. 39.

4. NAAS, A. (2003). *Op, Cit.* p 163.

5. *Ibid.*

6. Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques.

7. Loi n° 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

*Rural* (BADR) et la *Banque de Développement Local* (BDL), issues respectivement du démembrement de la BNA et du CPA<sup>1</sup>.

La Loi bancaire 86-12 renforcée par la loi 88-01 du 12/01/1988, permettait, ainsi, à la *Banque Centrale* de recouvrer sa liberté dans la gestion de la politique monétaire et au Trésor Public de se retirer du financement des investissements. Globalement, il s'agit d'imposer le statut d'entreprises publiques économiques aux banques et leur soumission aux règles de la commercialité et une reconnaissance d'une autonomie financière. Cependant, l'objectif était loin d'être atteint<sup>2</sup> et l'apport des banques n'était pas important dans cette situation de détérioration accrue des termes de l'échange et de la position de l'Algérie sur le marché international des capitaux\*.

C'est, donc, dans un contexte de difficultés économiques et d'influences externes, qui représentent la tendance mondiale à la libéralisation et à la déréglementation financière, que l'Algérie s'est lancée dans un vaste programme de réformes politiques, sociales, économiques et financières en envisageant une politique de libéralisation<sup>3</sup>. Sur le plan financier, ce programme a débuté « en 1990 par la *Loi sur la monnaie et le crédit*<sup>4</sup> qui organise l'indépendance de la Banque centrale vis-à-vis du Trésor, fixe ses fonctions de régulation financière, monétaire et bancaire et libéralise totalement l'investissement extérieur<sup>5</sup> », avant d'adopter les recommandations du Plan Ajustement Structurel<sup>6</sup>, pour le poursuivre avec les efforts d'intégration euro-méditerranéenne<sup>7</sup> et les négociations multilatérales pour l'accession à l'organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, « *Le dépôt d'une demande d'adhésion au GATT dès 1987 témoigne d'une volonté précoce de rupture avec le système économique existant*<sup>8</sup> ».

## **Section II. Le système financier de l'Algérie à l'ère de la libéralisation (1990 - 2015)**

Ce point qui va traiter du développement du système financier de l'Algérie durant la période 1990-2015 sera scindé en deux axes, à savoir: le développement du secteur bancaire et le développement du marché financier.

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 39.

2. NAAS, A (2003), *Op. Cit.* p. 184-152.

\* Les taux d'inflation ont augmenté au-delà des niveaux historiques, bien qu'elles n'aient pas dépassés un taux annuel de 15% et les réserves ont chuté au milieu des années 1980 à environ un mois d'importations.

3. ANDREFF, W. (2009). Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie. *Confluences Méditerranée*, (4), 41-62.

4. Loi 90-10 relative à la Monnaie et au Crédit d'Avril 1990.

5. BENACHENHOU, A. (1992), *Op, Cit.*

6. ABDERREZAK, A. (2003) Libéralisation économique et privatisations. *Confluences Méditerranée*, no 45. p. 95-105.

7. MAGNAN-MARIONNET, F., CONTAMINE, P., BONZOM, P. (2007) Le partenariat économique et financier euro-méditerranéen. *Bulletin de la Banque de France*, vol. 168, p. 33-52.

8. TALAHITE, F., BARBET, P., SOUAM, S., et al.(2008) Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Document de travail du CEPN. (2009-05).

## §1. Le développement du secteur bancaire

En 1990, la nécessité de réformer le système financier était définitivement retenue. Une Loi relative à la Monnaie et au Crédit en Avril 1990 est alors promulguée abrogeant la Loi sur le régime des banques de 1986. La nouvelle Loi matérialise les choix de liberté économique et d'ouverture et de « désengagement de l'Etat<sup>1</sup> » et crée les conditions d'un marché monétaire actif. Elle va constituer le fondement du nouveau système algérien et lancer un processus de transformation structurelle profonde<sup>2</sup>.

La loi 90-10 est venue renforcer les réformes économiques entreprises en 1988 et en finir avec l'endettement, l'inflation et l'administration centralisée pour leur substituer le financement par les fonds propres et l'épargne, ainsi que la régulation par les lois du marché. Ces changements ont été suivi par les mesures introduites par les institutions financières internationales dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS), accompagnant « *le rééchelonnement de la dette algérienne publique et privée après négociation avec ses créanciers*<sup>3</sup> » et la poursuite de la « *rationalisation des dépenses publiques et [le] désengagement économique de l'Etat ; réforme fiscale, libéralisation financière et réforme des taux de change ; concurrence, libéralisation commerciale et démonopolisation du commerce extérieur ; privatisation des entreprises publiques, mobilité des IDE et flexibilité du travail*<sup>4</sup> ».

Les réformes étaient d'abord centrées sur le système bancaire et la politique monétaire, puis, ils étaient suivis par une réforme du marché financier et le lancement en 1995 d'un processus de privatisation des entreprises<sup>5</sup>.

La Loi (90-10 du 14/04/1990) relative à la monnaie et au crédit est considérée comme un véritable point de rupture avec les anciens modes de gestion et un tournant décisif dans le processus des réformes engagées par les autorités pour moderniser le secteur bancaire algérien et réorganiser son mode de fonctionnement. Du fait de l'autonomie qu'elle confère aux banques et à la Banque Centrale et à la capacité de la supervision bancaire qu'elle lui procure désormais. « *Le plan n'est plus le principe régulateur de l'économie. Le ministère du plan est supprimé et remplacé par un conseil national de planification, simple instance de coordination. La loi sur la monnaie et le crédit (1990) se fixe comme objectif de faire de l'intermédiation financière l'instrument de dynamisation et de modernisation de l'économie*<sup>6</sup> ». Ainsi « (...) *les règles bancaires sont publiées par le Conseil de la monnaie et du crédit, en collaboration avec la banque centrale qui les met en œuvre*<sup>7</sup> ».

---

1. AMMOUR., B. (2001). *Op, Cit.* p 73.

2. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p 39-40.

3. DAHMANI, A. (1998). L'expérience algérienne des réformes : problématique d'une transition à l'économie de marché. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, CNRS éditions 1998. p.125-147.

4. ABDERREZAK, A. (2003), *Op, Cit.*

5. ANDREFF, W. (2009), *Op, Cit.*

6. TALAHITE., F. (2010) réformes et transformations économiques en Algérie. Economies et finances. Université rapport d'habilitation, Paris-Nord - Paris XIII. p 27.

7. MASSON, P. (2014). Politiques macroprudentielles, cours des produits de base et entrées de capitaux. *BIS Papers*, .65-82.

La politique algérienne de développement du système bancaire vise à promouvoir la concurrence par l'ouverture du domaine bancaire à l'activité privée, notamment étrangères et «*plus la concurrence bancaire est grande, plus l'impact des réformes peut être important*<sup>1</sup> ». De même, elle s'attache à encourager le secteur public à s'ouvrir au partenariat et à renforcer la professionnalisation de ses ressources humaines. Elle vise aussi la modernisation de l'infrastructure et l'amélioration des systèmes de paiements, souffrant encore d'une faiblesse due, notamment, aux instruments de paiement utilisés et aux systèmes d'informations et de communication encore moins développés.

La Loi qui consacre donc le principe de privatisation du système financier s'inscrivait dans le dispositif législatif de réformes économiques engagées, en 1988. La réforme bancaire a été menée concurremment avec la promulgation d'autres lois qui ont soutenu le mouvement de libéralisation de ce secteur économique: la loi de finances pour 1994 autorisant l'ouverture des entreprises publiques économiques aux capitaux privés nationaux ou étrangers et abrogeant le plafond du pourcentage majoritaire de l'Etat à 51% du capital, l'ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995<sup>2</sup> sur la concurrence et la loi n° 90-30 du 01 décembre portant loi sur les domaines<sup>3,4</sup>.

Elle constitue la clé de voute du nouveau système bancaire algérien<sup>5</sup>:

- la loi érige le principe de commercialité comme mode de gouvernance des banques et met un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire. Elle redéfinit les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers. Les banques fixent désormais les taux d'intérêt et les «conditions de banque» sans intervention de l'Etat. L'activité bancaire est ouverte au capital privé national et étranger.
- la loi permet l'organisation du marché monétaire ainsi que la libéralisation des conditions de banque. Concernant l'activité elle-même, cette dernière ne peut être exercée que par deux catégories d'établissements : les banques et les établissements financiers. L'option pour la banque universelle ou l'établissement financier spécialisé n'est plus dictée par les autorités, mais résulte du libre choix d'entreprise. Les banques agréées disposent de toute la liberté pour choisir la clientèle, leurs produits ou leurs modes d'organisation. La loi pose le principe d'égalité de traitement des banques et des établissements financiers, et leur accorde des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui leur permet de bénéficier d'un régime dérogatoire au droit commun.
- la loi affirme l'autonomie du droit de la banque centrale qui devient la banque d'Algérie et réhabilite le rôle de celle-ci dans la gestion et la régulation du marché monétaire. Elle réorganise les relations entre cette dernière et le trésor à travers un mécanisme de refinancement tenant compte des impératifs d'équilibre budgétaire et monétaire;
- elle crée un conseil de la monnaie et du crédit, organe de supervision bancaire qui arrête les règles de gestion des banques commerciales, ainsi que celles des opérations de banque

---

1. MOORE, C. H. (1987). Les enjeux politiques des réformes bancaires au Maghreb. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1987, 247-265.

2. Ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995

3. Loi n° 90-30 du 01 décembre portant loi sur les domaines.

4. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op. Cit.* p. 40.

5. *Ibid.* p. 40-41.

(octroi de crédit, moyens de paiement -chèque, virements et ordre de paiement- et réception des fonds du publique); elle définit les catégories juridiques des entités bancaires ou encore des infractions spécifiques à l'activité bancaire.

- elle pose le principe de l'agrément des banques en mettant, avant la qualité des actionnaires, la relation entre les différents actionnaires et la notion d'actionnaire de référence. Les principes posés par la loi sont applicables à tous les organismes bancaires, qu'ils soient la propriété de l'Etat ou du privé national ou étranger. La BNA en 1995 et le CPA en 1997 ont été les premières banques à être agréées par le conseil de la monnaie et du crédit dans ce cadre.
- le principe de création d'un marché financier à terme était dans l'objet d'assurer une diversification des ressources de financement des acteurs économiques, notamment les entreprises. Le décret législatif n° 93-10 du 3 mai 1993<sup>1</sup> créera la bourse des valeurs mobilières (ouverte aux sociétés par action). A partir de 1996, un cadre institutionnel est publié permettant la mise en place d'un marché de capitaux. La bourse des valeurs mobilières, bien qu'embryonnaire, devient opérationnelle en septembre 1999.

Cette ouverture, qui inclut l'investisseur étranger, s'est traduite par l'implantation de banques, de succursales et de bureaux de représentation de grandes banques étrangères (BNP Paribas, société Générale, etc) et l'établissement financier étranger (Arab leasing Corporation, Cetelem Algérie)<sup>2</sup>.

Ainsi, le système bancaire algérien compte au 04 Janvier 2016, vingt-neuf (29) banques et établissements financiers qui se répartissent en six (6) banques publiques, dont la caisse d'épargne, quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes, trois (3) établissements financiers, dont deux publics, six (6) sociétés de leasing dont deux (2) privées<sup>3,\*</sup>.

La structure du secteur bancaire reflète une prédominance des banques publiques à travers leur réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire national, bien que le rythme d'implantation des agences des banques privées soit à la hausse ces dernières années, la progression soutenue de l'activité de ces dernières contribue au développement de la concurrence au niveau de la collecte des ressources, mais dans une moindre mesure au niveau de la distribution de crédits. En effet, le secteur bancaire public représente 77% (en 2014) du réseau bancaire national contre 78% à fin 2012<sup>4</sup>.

A fin décembre 2014, le réseau des banques publiques comprend 1 113 agences, celui des banques privées 325 agences, alors que le nombre d'agences des établissements financiers s'élève à 87 contre respectivement 1 099 agences, 313 agences et 87 agences à fin 2013.

---

1. Décret législatif n° 93-10 du 3 mai 1993.

2. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 41.

3. Rapport 2015, évolution économique et monétaire en Algérie, la banque d'Algérie.

\* Pour une configuration plus détaillée du secteur bancaire algérien, voir TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 45-89.

4. KPMG. (2015). Guide des banques et des établissements financiers en Algérie- 2015. p 22.

Le secteur bancaire privé est composé d'une dizaine de banques, filiales de grands groupes internationaux. Son développement reste soutenu. A fin 2012, il représente 48% du total des actifs du secteur bancaire.

En somme, l'économie algérienne est une économie d'endettement, son système financier tend à se réduire au secteur bancaire et ce dernier constitue de fait un secteur important pour le fonctionnement de l'ensemble de l'économie. Les institutions financières non bancaires et le marché financier proprement dit, ne jouent qu'un rôle accessoire.

En Algérie le secteur bancaire public est prépondérant, mais l'ensemble des indicateurs micro (capitalisation, qualité des actifs, résultats; profitabilité) montre que les banques publiques se sont avérées inefficaces au regard des standards internationaux et leurs missions d'allocation des ressources, loin derrière les banques privées. Cela met en exergue le fait que la qualité du fonctionnement du secteur bancaire a des répercussions sur l'ensemble de l'économie nationale.

De ce fait, l'Algérie continue sa démarche de développement du secteur bancaire, processus qui a commencé en 1990. Ces objectifs comptent le renforcement de la stabilité, la rentabilité du secteur bancaire, le renforcement du marché des crédits bancaires, la réduction du coût de l'intermédiation, la modernisation et le renforcement de l'infrastructure technique et matérielle des banques.

Ces objectifs devaient se réaliser à travers la mise en œuvre d'une stratégie globale développée en 2004 et retenant cinq dimensions\* :

- La modernisation des systèmes de paiement ;
- La mise à niveau de la gouvernance des banques publiques ;
- L'assainissement financier des banques ;
- La restructuration du secteur de banques publiques ;
- L'ouverture du secteur aux entreprises de banques étrangères ;
- Le renforcement des capacités de suivi et de contrôle de la banque d'Algérie.

Cette stratégie de réforme du secteur bancaire qui doit se réaliser parallèlement à l'émergence et le développement du marché des capitaux, n'a pas été consistante, parce que ces programmes de modernisation ont été accompagnés par le retour du contrôle politique sur le fonctionnement du secteur bancaire, à travers<sup>1</sup> :

- L'ordonnance n° 13-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant la loi relative à la monnaie et au crédit.

#### **A. L'ordonnance n° 13-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit**

Cette ordonnance<sup>2</sup> abroge la Loi sur la monnaie et le crédit de 1990, pour reprendre dans une large mesure ses dispositions. En effet, les objectifs du nouveau texte étaient doubles<sup>1</sup>:

---

\* Pour plus de détails, voir: TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 91-111.

1. KPMG. (2015), op, cit. p. 11-12.

2. Ordonnance n° 13-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

- renforcer la sécurité financière et améliorer le système de paiement et la qualité du marché, en introduisant ou en définissant d'une manière plus précise les principes de secret professionnel, les échanges et les mouvements de capitaux et la protection des déposants<sup>2</sup>.
- limiter l'autonomie institutionnelle de la banque d'Algérie (vis-à-vis du pouvoir politique) en supprimant la durée du mandat de l'exécutif et notamment du gouverneur de la banque, ainsi que celle des membres du Conseil de la monnaie et du crédit et du conseil d'administration de la Banque d'Algérie.

### **B. L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant la loi relative à la monnaie et crédit**

Cette ordonnance<sup>3</sup> reprend les dispositions de la Loi sur la monnaie et le crédit de 1990, mais écarte le principe d'établissement libre (sous réserve de critères objectifs définis dans l'accord d'agrément) des banques privées étrangères. L'installation de banques étrangères ne peut se réaliser que dans le cadre de partenariat entre capitaux algériens et capitaux étrangers, en appliquant des nouvelles mesures d'investissement concernant les capitaux étrangers, prises, dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2009<sup>4</sup>. Les principales mesures sont les suivantes<sup>5</sup>:

- les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.
- l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- l'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.
- les cessions d'actions ou titres assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés ayant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°01-03<sup>6</sup> relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet.
- toute cession d'action ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le Conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié.

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 42.

2. CNUCED, examen de la politique de l'investissement, Algérie, Nations unies, 2004.

3. Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant la loi relative à la monnaie et crédit

4. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 42.

5. *Ibid.* p.42-43.

6. Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Parallèlement à la définition des conditions nouvelles d'installation des banques étrangères, un certain nombre de mesures renforcent les capacités de contrôle de la banque d'Algérie<sup>1</sup>:

- la banque a pour mission supplémentaire de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- le renforcement du contrôle des banques et des établissements financiers. Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlements et du respect des procédures.
- la banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une Centrale des risques des ménages et une Centrale des impayés. Elle veille à la protection de la clientèle et la qualité des prestations bancaires, notamment en renforçant les obligations des banques primaires vis-à-vis de leurs clients ou encore en affirmant le principe du droit au compte. Des responsabilités nouvelles lui sont attribuées dans le cadre de la législation concernant le blanchiment d'argent.

Le retour du contrôle politique sur le fonctionnement du secteur bancaire s'inscrit en fait dans le cadre plus large du retournement de la stratégie de libéralisation économique. En ce qui concerne le système bancaire public, il semble que l'évolution du marché financier international vers un plus grand rôle des acteurs financiers, a joué un rôle majeur dans l'imaginaire politique algérien et conduit donc, à une confirmation par défaut de la justesse du blocage de toute tentative d'ouverture du secteur financier. Cela s'ajoutait à la crainte d'une prise en main de l'ensemble du marché par les banques privées, privant l'Etat d'instruments importants de mise en œuvre de ses politiques et surtout de sa politique sociale<sup>2</sup>.

On assiste alors, à une consolidation de la situation financière des entreprises financières publiques, à travers des recapitalisations successives (qui étaient un moment nécessaire) et une extension de leur surface d'affaires par la mise en place par l'Etat de fonds d'investissement et de garantie, la relance des entreprises publiques économiques, qui ne peuvent se domicilier qu'auprès des banques publiques, le lancement de dispositifs d'aide à la création d'entreprise et de micro crédit (ANSEJ, ANGEM, CNAC) qui appellent l'intervention technique des banques. Autant d'initiatives qui contribuent à l'extension du chiffre d'affaires des banques sans aucun risque et sans contrainte de renforcement de l'efficience. De fait, la situation des banques s'est redressée et toutes ont lancé des plans de développement de leurs activités<sup>3</sup>.

Après toutes ces réformes engagées par l'Etat depuis la moitié des années 1980, la croissance reste dépendante des Hydrocarbures et des interventions de l'Etat. L'investissement, durant la période 2000-2011, se situe dans les dépenses d'équipement du gouvernement. Ces programmes de grande envergure n'auront les effets d'entraînement significatifs sur la croissance que s'ils s'accompagnent d'une transformation du cadre de

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 43-44.

2. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 113.

3. *Ibid.*

fonctionnement de l'économie et notamment le système financier. Non seulement, l'économie demeure une économie d'endettement, mais cette situation se renforce du fait des initiatives de mise à niveau et d'assainissement des banques et les facilités faites par l'Etat aux banques ; l'aléa moral devient dangereux. Le système bancaire connaît une trop longue et trop lente transition, qui depuis une vingtaine d'années, aussi bien pour ce qui a trait à la redéfinition de ses missions que pour ce qui concerne la révision de son organisation et sa restructuration. La modernisation du système bancaire qui a été lancée depuis 1995, n'a toujours pas avancé<sup>1</sup>.

L'évaluation de la situation du secteur bancaire présentée ci-dessus a fait clairement ressortir la nécessité de transformation du secteur pour les quatre arguments suivants<sup>2</sup> :

- Le système bancaire, fait rare dans le monde, est à prédominance publique : en 2015, les banques publiques (y compris la caisse d'épargne) représentent en moyenne 87% du total des actifs de l'ensemble du secteur, 73% du produit net bancaire total et 76% du réseau national.
- La collecte des ressources des banques est caractérisée par son inefficacité ; le volume des ressources s'est multiplié par 3,7 pour le secteur public contre 6 pour les banques privées ; le taux de transformation des ressources collectées en crédits par les banques, bien qu'en amélioration, reste insuffisant au regard des besoins de croissance.
- La distribution du crédit, au préalable essentiellement dirigée vers le secteur public a eu tendance pendant les années 2000 à accorder une place plus importante à l'entreprise privée. A partir de 2007, cette orientation retournée et le portefeuille des banques est maintenant majoritairement public. Or, le potentiel de croissance (services, services annexes à l'agriculture, pêche, industrie finale de substitution) est dans la promotion du secteur privé, à côté d'un secteur public spécialisé notamment dans certaines activités industrielles.
- La contribution des banques à la croissance (niveau de crédit) est nettement insuffisante par rapport aux autres pays de la région. Le volume de crédits accordés a évolué d'une manière significative mais reste nettement inférieur aux pays voisins et qualitativement les produits offerts restent très limités.
- En 2010, le taux de rendement des banques publiques (1,25%), mesuré par le ratio résultat/total des actifs (ROA- return on assets), bien qu'en légère hausse du fait des initiatives de l'Etat en faveur des entreprises publiques économique (EPE) et les banques publiques reste inférieur à celui réalisé par les banques privées (3,49%).

## **§2. Le développement du marché financier**

Le marché financier dans la terminologie francophone est le lieu où s'échangent les instruments financiers représentatifs de propriétés d'entreprises (actions), de créances (obligations), de liquidités (marché monétaire), de devises (marchés des changes) et plus

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op. Cit.* p. 114.  
2. *Ibid*, p. 114-115.

récemment , de produits conditionnels (les options) et de contrats à termes (les futures). Il s'est élargi au marché de la dette du Trésor notamment obligataire<sup>1</sup>.

Nous définissons, dans le cadre de notre étude, le marché financier algérien par le marché des valeurs mobilières (la bourse) et le marché obligataire, c'est à dire le marché des capitaux.

Le développement du marché des capitaux constitue un axe important dans le cadre du développement financier de l'Algérie. Cependant, malgré la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire en conformité avec les standards internationaux, les dispositifs institutionnels régissant le marché des capitaux n'ont pas encore permis de donner une existence affirmée à ce marché. L'Etat reste l'acteur quasi-unique sur le marché financier.

### A. Le développement de la bourse

Le Décrets exécutifs n° 91-169, 170 et 171 du 25 mai 1991<sup>2</sup>, complétés par Décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété par la loi n° 03-04 du 17 février 2003 relative à la bourse des valeurs mobilières<sup>3</sup> institue la bourse d'Alger qui s'ouvre en 1999. La loi met en place<sup>4</sup> :

- la société de gestion des valeurs mobilières (SGBV), entité opérationnelle ;
- la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB), autorité de régulation opérationnelles depuis 1996 ;
- Algérie Clearing, société par actions créée en 2002 par les banques publiques dépositaire central des titres dématérialisés, entrée en activité en 2004.

Outre les dispositions législatives contenues dans la loi boursière, la COSOB a édicté une réglementation substantielle pour réguler le marché boursier dans toutes ses composantes (appel public à l'épargne, statut des intermédiaires en opérations de Bourse, statut des organismes de placement collectif en valeurs mobilière –SICAV et FCP- statut des émetteurs, l'information financière obligatoire et périodique, le dépositaire central, les comptes, conservation des titres, etc<sup>5</sup>.)

L'ouverture du marché secondaire à la négociation en 1998, au niveau de la bourse d'Alger, s'est traduite par l'introduction de trois entreprises publiques en Bourse : Eriad-Sétif, Saidal-Alger, EGT Aurassi. Les trois entreprises avaient ouvert 20% de leur capital social au grand public et aux agents institutionnels de la Place d'Alger<sup>6</sup>.

Cela devait ouvrir la voie à un développement rapide par une politique active de privatisation. Cette expérience de privatisation des entreprises publiques par le marché financier n'a pas été poursuivie. En effet de 2003 à 2008, un programme de privatisation

---

<sup>1</sup> TEMMAR, H. A. , (2015). CHRONIQUE ALTERNATIVE : Marché financier, l'Etat opte pour l'Etat. [en ligne]. In le quotidien d'Oron (28/12/2015). Disponible sur: [http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5222980&archive\\_date=2015-12-28](http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5222980&archive_date=2015-12-28). (consulté le 05/01/2016)

2. Décrets exécutifs n° 91-169, 170 et 171 du 25.05.1991

3. Décret législatif n° 93-10 du 23.05.1993, modifié et complété par la loi n° 03-04 du 17.02.2003 relative à la bourse des valeurs mobilière.

4. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 154.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.* p. 154-155.

d'un nombre important d'entreprises, filiales et d'unités de production de biens et de services, s'est déroulé en dehors de la bourse d'Alger<sup>1</sup>. Eriad-Setif a été cédée de gré à gré et a été retirée de la cote en 2010 ; sont donc restés Saïdal et EGT El Aurassi, entreprise publiques auxquelles s'ajouteraient trois entreprises privées : Alliance Assurance, Biopharm et NCA Rouïba en 2015.

Le Marché boursier est aussi ouvert aux résidents qu'aux non résidents. Pour les investisseurs étrangers, la banque d'Algérie a promulgué un règlement (n° 2000-04) relatif aux mouvements des capitaux aux titres des investissements de portefeuille des non-résidents qui autorise ces derniers à acheter librement des valeurs mobilières cotées. L'article de ce règlement garanti le transfert des revenus (dividendes et intérêts) produits par les investissements de portefeuille des non-résidents<sup>2</sup>.

De nouvelles dispositions incitatives ont été prises par la loi de finance pour 2010 afin de développer le marché et les opérations de Bourse. Les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés dans le cadre d'une opération d'introduction à la bourse, sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et sont aussi exemptés des droits d'enregistrement<sup>3</sup>.

Malgré ces initiatives, la bourse des valeurs est pratiquement inexistante. Le volume global des ordres présentés sur le compartiment actions de la bourse d'Alger s'élève en 2011 à 1120318 D.A. (une augmentation de 455914 titres par rapport à l'exercice précédent).

Il est vrai que le marché des valeurs reste modeste dans la plus part des pays en développement et notamment les pays au sud de la Méditerranée, mais il a eu tendance à occuper une place de plus en plus significative dans la mobilisation de l'épargne institutionnelle et populaire. Avec trois titres publics et une capitalisation boursière de 0,22%, l'Algérie est loin derrière le Maroc ou la Tunisie (capitalisation de 13% et une cinquantaine de titre dans chaque pays) et plus loin, l'Egypte (capitalisation 40% et 1072 entreprises cotées).

La création d'un compartiment dédié aux PME a apporté une certaine facilité pour leurs introductions en bourse<sup>4</sup>, c'est-à-dire, à libérer cette catégorie d'entreprises de leurs contraintes de financement. Cependant aucune introduction de PME n'est enregistrée à ce jour.

Le manque de dynamisme de la bourse est expliqué par l'absence d'entreprises en mesure, ou désireuses de faire un appel public à l'épargne. L'appareil de production algérien est formé essentiellement de PME familiales ou informelles qui préfèrent s'autofinancer ou recourir à d'autres canaux de financement.

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit* . p. 155.

2. *Ibid.*

3. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit* . p. 155.

4. Selon le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le règlement n°97-03 du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.

Ceci est vrai pour certains pays en développement mais, en Algérie, l'explication peut se trouver dans la politique d'intervention massive de l'Etat sur le marché de l'investissement en faveur des entreprises, créant ainsi une situation d'éviction en ce qui concerne le marché financier. Ce qui a amené le marché à se mettre sur une trajectoire qui en a fait essentiellement un marché obligataire non pas « *corporate* » mais largement dominé par les titres du trésor<sup>1</sup>.

## B. Le marché obligataire

On a vu, à partir de 2004, un développement rapide du marché obligataire. Les entreprises autant publiques que privées préféreraient recourir au marché financier pour lever des fonds par emprunt obligataire d'échéances de 2 à 12 ans, auprès des agents institutionnels et du grand public, afin de financer leurs projets de croissance en bourse\*, pour un montant de 145 milliards de D.A, 14 lignes d'obligations du trésor (OTA) d'échéances 7, 10 et 15 ans, pour être négociées par les SVT et les IOB pour leur compte et compte de leur clientèle<sup>2</sup>.

En 2009, le groupe Dahli et l'entreprise ETRHB ont été les derniers à vouloir rejoindre avec des succès différents ce marché qui compte une quarantaine d'émissions ou titres. Ils en emboitent le pas à Cevital, EEPAD. Le marché reste dominé par les grandes entreprises publiques comme Sonatrach, Sonelgaz, Air Algérie, ou encore Algérie Telecom et la société de refinancement hypothécaire (SRH)<sup>3</sup>.

Le montant global levé la fin 2011 est de l'ordre de 209 milliards D.A (2 milliards d'euros environ), dont 84 milliards de D.A cotés en bourse.

L'analyse de la situation du marché dans ses deux segments d'actions et d'obligations permet de tirer les conclusions suivantes, quant à la faiblesse du marché financier et son incapacité à se développer<sup>4</sup>:

- La première raison de la faiblesse du marché financier, tient au statut des entreprises privées. En effet, seules les sociétés par actions sont éligibles. Or, l'immense majorité des entreprises privées sont de nature familiale.
- Le comportement des entreprises. Elles ne souhaitent pas se soumettre aux règles standards de fonctionnement des marchés en matière de diffusion de l'information comptable, économique et financière ; seulement 53% de celle-ci ont des comptes audités. Les entreprises fuient le marché financier, car elles seront soumises à plus de transparences concernant leurs bilans financiers qui devraient être communiqués de manière périodique.

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p. 156.

\*Sonalgaz, Air Algérie, Algérie telecom, ENAFOR, SRH, Cevital, Arab Leasing Corporation, EEPAD, ETRHB.

2. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale. *Op, Cit.* p.156-157.

3. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, *Op, Cit.* p. 157.

4. *Ibid.*, p. 158.

- L'environnement économique et réglementaire inadapté au développement des marchés de titres.
- Sur le plan technique, le fonctionnement du marché lui-même a connu des dysfonctionnements qui n'ont pas favorisé l'entrée de nouvelles entreprises. L'échec de l'opération lancée par le group Dahli et les difficultés rencontrées par l'assureur Alliance Assurance depuis son entrée en bourse, révèlent clairement la nature structurelle des problèmes du marché financier et les contraintes qui tiennent au fonctionnement de l'économie nationale, qui n'encouragent pas d'autres candidats potentiels à s'engager en dépit des avantages fiscaux.
- Le cadre juridique, les procédures réglementaires et les dispositions régissant le marché financier, nécessitent inévitablement une révision de fond en comble qui s'appuierait sur une politique de promotion plus franche de libre entreprise. Le soutien exogène de nature financière comme l'exonération de l'impôt des dividendes et plus-values en bourse pendant cinq ans ne sont pas suffisantes.

Du fait de cet état insuffisant du marché et dans le cadre de son objectif de relance de la croissance, le gouvernement décide, dans le but d'y palier, de déployer des fonds d'investissement de l'Etat et de lancer un projet de modernisation de la bourse<sup>1</sup>.

### Section III. Les déterminants institutionnels du développement financier en Algérie

Dans ce qui suit, nous allons analyser les déterminants institutionnels du développement financier de l'Algérie. On entend par déterminants institutionnels les facteurs institutionnels proprement dits et les facteurs juridiques qui influencent le développement du système financier selon les trois principales théories, La porta et *al*<sup>2,3</sup>, AJR<sup>4</sup> et Beck et *al*<sup>5</sup>.

Selon la littérature, la qualité des institutions et de la structure juridique sont susceptibles d'affecter le développement financier à travers l'allocation de ressources pour financer les activités productives.

Avant, l'économie de l'Algérie n'avait d'existence que dans et par le marché français. Ce fut une période à la fois unique et traumatisante qui laissera une trace indéniable dans l'imaginaire des décideurs politiques et des économistes algériens<sup>6</sup>. Elle consacrera l'idéologie qui définira le mode de gouvernance sous le mode d'exercice du pouvoir politique et de gestion du développement économique que connaîtra l'Algérie jusqu'à nos jours<sup>7</sup>.

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale, *Op, Cit.* p 158.

2. LA PORTA, R., and *al.* (1997), *Op, Cit.*

3. LA PORTA, R., and *al.* (1998), *Op, Cit.*

4. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001), *Op, Cit.*

5. BECK, T, and *al.* (2001). *Op, Cit.*

6. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Les stratégies de développement, TI, Alger: OPU. p. X.

7. *Ibid.*

## §1. L'emprunte coloniale sur les institutions économiques et financières

L'histoire du système financier algérien a été telle que, jamais une véritable expérience de banque développée publique ou privée n'a été déployée à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Pendant la colonisation, les pesanteurs du système de conquête et d'exploitation ont établi des institutions qui ont empêché un développement économique et social de la société « autochtone ».

Selon la théorie de dotation avancée par AJR<sup>1</sup>, les colonisateurs ont mis en place, dans certains pays, des institutions qui font respecter l'Etat de droit et encourager les investissements des colons européens; dans d'autres, ils établissent des Etats extractifs pour transférer les ressources dans leurs pays d'origines. Dans le cas de l'Algérie, colonisée par la France, on trouve les deux formes d'institutions : des institutions qui font respecter l'Etat de droit mais en faveur des français et des colons européens et des institutions au service de l'extraction des ressources. Comme le confirme J. Saint-Germes,

*« Deux conceptions de la colonisation officielle s'affrontèrent dès 1853 et l'emportèrent tour à tour. Celle de peuplement et du paysannat eut les préférences du maréchal Bugeaud, des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> républiques. Celle d'exploitation et des grandes concessions fut en faveur sous le Second Empire<sup>2</sup> ».*

Ces deux formes d'institutions étaient préjudiciables à l'investissement et au progrès économique. Toujours selon AJR<sup>3</sup>, ces institutions continuent d'exister dans de nombreux cas par des formes différentes. Cette théorie a fait valoir que les différentes institutions économiques ont des avantages différents pour différents groupes et individus, de sorte qu'il existe généralement un conflit au sujet de ces choix sociaux. Ce conflit sera résolu en faveur des groupes ayant le plus grand pouvoir politique. Cette explication fait référence à l'évolution des institutions prônées par l'économie institutionnelle traditionnelle. Les institutions économiques peuvent stimuler la croissance économique lorsque les institutions politiques attribuent le pouvoir aux groupes qui sont les plus intéressés à l'application des droits de propriété ; lorsqu'ils mettent effectivement les contraintes sur les détenteurs du pouvoir; et quand il y a peu de rente pour être capturée par les détenteurs du pouvoir.

Addi, confirme cette thèse en parlant de :

*« L'économie politique en tant que science humaine [qui] s'est constituée parallèlement à l'institutionnalisation du pouvoir, donc parallèlement à la construction d'un Etat qui arbitre les conflits privés, qui interdit à ses agents d'utiliser leurs fonctions pour ne pas fausser la concurrence et, d'une manière générale, pour empêcher que l'économie soit utilisée comme ressource de légitimation de la compétition pour le pouvoir.<sup>4</sup> ».*

---

1. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001), *Op, Cit.*

2. SAINT-GERMES, J. (1955), *Op, Cit.* p 11.

3. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., AND ROBINSON, J., (2004). *Op, Cit.*

4. ADDI, L. (2014). L'Algérie et la démocratie, pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine, Alger : Edition El Maarifa, , p 64.

Une économie repose donc sur un soubassement institutionnel complexe. Le respect de la propriété privée ou la bonne exécution des contrats suppose par exemple, l'existence de règles de droit et d'un Etat pour les faire respecter\*.

C'est en ce sens qu'on peut analyser le développement institutionnel du système financier en Algérie. Un développement influencé par le legs colonial, car même si les autorités algériennes ont tout fait pour se débarrasser du modèle de gestion colonial, ses bases sont restées inchangées, un modèle colonial français qui a influencé le développement des institutions algérienne et par conséquent le développement des institutions financières. Cette influence est due à trois facteurs:

Le premier est un facteur direct, par le legs d'un type d'institutions spécifiques qui, selon la théorie des dotations, persistent jusqu'à aujourd'hui. Ces institutions sont d'ordre juridiques (La théorie de la loi et de la finance) avec l'adoption du droit civil et administratif\*\* en suivant une organisation bureaucratique française, héritée de la période coloniale, puisqu'on « *on peu trouver encore jusqu'en 1959 des traces de l'organisation d'avant 1830, (...). C'est une ordonnance du 28 octobre 1959 seulement (...) qui supprime les douars comme circonscriptions administratives dans les départements algériens.*<sup>1</sup> ». Cela est dû selon les historiens du Maghreb à la «*déstructuration des anciens cadres sociaux*»<sup>2</sup>, et à la «*détribalisation*»<sup>3</sup>. Ce débat a bien une relation avec le développement financier puisque les institutions de l'époque reposent sur le seul rapport avec l'individu ou le «*crédit personnel*» dans le cas des banques, et ne peuvent se couler dans le moule des cadres sociaux-mentaux de l'Algérie d'avant la colonisation, fondés davantage sur la notion de collectif économique et social<sup>4</sup>.

Le deuxième facteur est le fait qu'après l'indépendance, l'Etat algérien a voulu en finir avec le régime colonial, ce qui l'a forcé à opter pour un système politique, économique et social et même pour des politiques et des partenaires internationaux en ce sens, ce qui a influencé le développement des institutions en général et notamment les institutions financières (la théorie de la politique et de la finance).

Le troisième facteur fera référence à la nature du pouvoir politique qui s'est développé en Algérie après l'indépendance, c'est-à-dire le pouvoir rentier qui est une conséquence de la période coloniale<sup>5</sup>. Il a pour origine la crise du régime rentier agricole de la période coloniale. Le type d'accumulation fondée, sur l'agriculture, tel que développé sous la colonisation, était

---

\* . Il s'agit là d'un objet (institution) qui relève de ces deux démarches et qui a transformé la manière de voir l'économie.

\*\* A titre d'exemple, l'organisation administrative de l'Algérie est conçue sur le type français avec Wilaya (département), Daïra (arrondissement), Baladiya (commune), chacune dotée d'un exécutif nommé ou élu au deuxième degré et d'une assemblée délibérante élue.

1. COLLOT, C. (1987). Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962), Alger: O.P.U et Paris: C.N.R.S, p 23.

2. BONIN, H. (2009). Les banques et l'Algérie coloniale: mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste?. Outre-mers, 96(362), 213-225.

3. *Ibid.*

4. BONIN, H. (2009).

5. BENDIB., R. (2006). L'Etat rentier en crise: éléments pour une économie politique de transition en Algérie, OPU, Alger, p 110-116.

arrivé à épuisement bien avant l'indépendance, et seul un développement basé désormais sur l'industrie permettrait de faire face une telle situation<sup>1</sup>. Cela a fait que :

*«La plupart des chercheurs algériens et, plus encore, les dirigeants qui ont pris les rênes de l'État indépendant ont avalisé cette vision coloniale, vision qui, reprenant par ailleurs l'héritage du plan de Constantine, s'est traduite concrètement par une politique qui considérait l'activité agricole (compliquée par l'autogestion) comme une simple solution d'attente, avant le grand, le vrai démarrage du développement économique, celui qui ne pouvait se faire que sur la base de la valorisation des ressources pétrolières<sup>2</sup>».*

Cela dit, le développement financier de l'Algérie est le résultat de débats combinés sur la nature du pouvoir politique d'après l'indépendance, les stratégies de développement adoptées et les structures d'une économie coloniale héritées.

La stratégie de développement proposée après l'indépendance était une stratégie de planification publique. Le gouvernement était responsable de l'industrialisation de l'Algérie. Mais, quel sera le poids d'un système financier dans ce type d'économie?

Sur un autre volet, l'héritage colonial en matière d'éducation se trouve bien évidemment dans le fait que le capital humain disponible en Algérie à la fin de la période française n'a pas été suffisant pour assurer une quelconque stratégie de développement économique. L'économie coloniale algérienne n'a pas créé les élites universitaires et intellectuelles parmi les algériens. La France a totalement négligé au fil des décennies de former des cadres moyens ou de haut niveau pour prendre le relais des expatriés et a persévéré dans le cantonnement des employés autochtones dans des postes subalternes.

Après l'indépendance, l'Algérie manquait désespérément de cadres pour alimenter une création institutionnelle qui répondait aux attentes économiques et juridiques d'un pays nouvellement indépendant, et le transfert de techniques et de cadres bancaires par l'économie coloniale constitue un transfert d'un type d'institution qui a influencé le développement financier de l'Algérie indépendante.

Par ailleurs, l'Algérie n'a pas hérité de la colonisation, d'un système financier capable d'assurer le financement de la stratégie d'industrialisation<sup>3</sup>. En effet, le maintien, après l'indépendance, des schémas d'organisation spatiale et sectorielle de l'activité économique (spécialisation sur le commerce et l'exportation de matières premières brutes) ainsi, que l'échec des politiques de diversification industrielle expliquent la perpétuation des structures économiques héritées de la colonisation et des caractéristiques financières qui en découlent.

La permanence des institutions allant de pair avec celle des problématiques, on retrouve à une époque déjà ancienne, la question de l'accessibilité du système financier à la population algérienne. La période coloniale se caractérisait, en effet, par une concentration du réseau des guichets bancaires sur les grandes villes comme nous l'avons vu plus haut. Ce biais urbain des institutions bancaires peut expliquer pour une large part la tendance à se diriger vers le

---

1. TALHA, L. (2001). L'économie algérienne au milieu du gué : le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle. In: MAHIOU, A., HENRY, J. R. *Où va l'Algérie*. KARTHALA Editions.. p. 125-159.

2. TALHA, L. (2001). *Op, Cit*, p. 126.

3. BONIN, H. (2009). *Op, Cit*.

marché informel ou à thésauriser son épargne. De même, en matière d'allocation des crédits, les banques coloniales comme celles d'après l'indépendance ont été craintives et tournées vers une clientèle bien ciblée. Les banques coloniales limitaient leurs prêts à une clientèle assez comparable à la clientèle actuelle des grandes institutions bancaires comme les grandes entreprises d'import-export.

## §2. Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier de l'Algérie

Comme nous l'avons vu dans le quatrième chapitre, il y a des preuves qui montrent l'importance des systèmes légaux et par conséquent de la réglementation financière dans le développement financier. Les pays aux droits des investisseurs bien définis est mis en application ont des niveaux d'entrepreneuriat et de concurrence plus grand. Ils ont de plus un secteur privé plus efficace, du capital risque et des marchés des capitaux primaires plus liquides, à l'inverse de l'Algérie où aucun de ces marchés n'existe vraiment. Il y a aussi des preuves que des protections convenables des droits des investisseurs et un système juridique rapide, attirent l'investissement étranger. Ceci explique les difficultés que rencontre l'Algérie pour attirer l'investissement étranger dans les secteurs autres que les hydrocarbures.

Selon Beck et *al*<sup>1</sup>, les niveaux de développement financier et de la protection des droits de propriété dans les colonies avec une tradition de droit civil français comme c'est le cas de l'Algérie sont significativement plus faibles que dans les pays du *Commun law* britannique.

En Algérie, les concepts de droit et de justice ont été profondément marqués par deux principales influences, l'une de droit naturel fondé sur les croyances religieuses (avec l'Islam) et l'autre de droit positif (avec le droit civil)<sup>2</sup>. Du fait de son histoire, le droit algérien volontaire ou contraint a été amené à adopter le modèle civiliste français.<sup>3</sup> Et comme cela a été mis en évidence par la théorie de la loi et de la finance de La porta et *al*<sup>4,5</sup>, tous les pays qui ont été colonisés par la France et ont hérité de leurs « droit civil » ont un système financier faible, même si en prend on considération la vision dynamique de la loi et de la finance de Beck et *al* qui souligne la capacité des traditions juridiques à s'adapter aux conditions changeantes. Les traditions juridiques en Algérie héritées du code civil français sont connues par leur immobilité, elles ne s'adaptent pas facilement et rapidement aux attentes de la population, moins encore aux espérances des investisseurs.

L'organisation judiciaire qui avait été instituée en Algérie durant la période coloniale, était la même que celle qui était en vigueur en France. Selon Mahiou, le système juridique de l'Algérie indépendante a connu trois principales étapes en matière juridique<sup>6</sup>.

---

1. BECK, T et *al*.(1999) .*Op, Cit*.

2. KHIARI, K. (2011), Le droit, sa teneur, son observance et son application, comme modérateur et régulateur du développement économique. In: HAFSI, T, (dir), Le développement économique de l'Algérie. Alger: Edition Casbah, p. 244.

3. ALLIOUAT, B. (2011), Re-régulation : efficience et performance par l'harmonisation juridique. In: HAFSI, T, (dir), Le développement économique de l'Algérie. Alger: Edition Casbah. p. 278.

4. LA PORTA, R., and *al*. (1997), *Op, Cit*.

5. LA PORTA, R., and *al* .(1998), *Op, Cit*.

6. MAHIOU, A. (2012). Les séquences du changement juridique en Algérie. Cinquante ans de droit (1962-2012). *Insaniyat: Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (57-58), 73-89.

La première période se situe entre 1962 et 1973. Au lendemain de l'indépendance, les choix opérés en Algérie, en matière de droit et de justice, reflètent les options politico-économiques de cette époque. Ses juridictions étaient, par la loi du 31 décembre 1962<sup>1</sup>, invitée, jusqu'à nouvel ordre, à appliquer la « (...) législation antérieure au 31 décembre 1963<sup>2</sup> ». Cette période «consacre la continuité en reconduisant le droit de la période coloniale<sup>3</sup>», «sauf dans ses dispositions qui auraient un caractère colonialiste, discriminatoire et contraire à la souveraineté nationale.<sup>4</sup> »

Toutefois, visant à construire une société socialiste, les décideurs politiques d'alors ont entrepris une totale réforme du système qui était vigueur durant la colonisation en confiant à la justice un rôle éminemment politique dès la constitution de 1963 et notamment dans son article 62 qui souligne: «*Dans l'exercice de leurs fonctions, les juges n'obéissent qu'à la loi et aux intérêts de la Révolution socialiste. Leur indépendance est garantie par la loi et par l'existence d'un Conseil supérieur de la magistrature* ».

La deuxième étape commence avec «*L'abrogation de l'ancien droit (...) décidée par une ordonnance du 5 juillet 1973*», ainsi, «*l'Algérie est entrée dans une phase de radicalisation de la révolution socialiste dont l'apogée est représentée par l'adoption, en 1976, de la fameuse Charte nationale puis de la constitution qui consacrent le socialisme algérien basé sur les trois révolutions : la révolution agraire, la révolution industrielle et la révolution culturelle et sociale*». Et notamment par son article 166 qui stipule que : «*La justice concourt à la défense des acquis de la Révolution socialiste et à la protection des intérêts de celle-ci*<sup>5</sup>.»

Cette loi confirme le choix pour le mode de gestion de planification socialiste, «*du fait de l'intrusion de l'État dans tous les rouages de l'économie et de la société,*<sup>6</sup> », ce qui était un obstacle pour la construction et le développement d'un système financier dû au rôle minime qui lui a été toujours attribué dans ce type de mode de gestion.

La dernière étape, qui est aussi la plus longue, a débuté en 1989 et se poursuit jusqu'à nos jours, elle a commencé avec le passage à l'économie de marché et au multipartisme. «*Un retour au modèle essentiellement français allait progressivement voir le jour avec notamment la remise en place de l'ordre administratif*<sup>7</sup> ». Elle consiste en la mise en conformité du droit et de son mode d'application avec les nouvelles options politiques et économiques, en prenant compte les réalités politico-économiques internationales. Selon Mahiou :

*«C'est évidemment la nouvelle constitution de 1989 qui fixe la nouvelle orientation, officialise la fin de la légalité révolutionnaire et envisage l'avènement d'un État de droit. La voie est ainsi ouverte pour une remise en cause de l'option socialiste et des « acquis de la révolution » ; il s'agit pratiquement de défaire en tout ou en partie ce qui a été codifié précédemment pour s'engager dans l'économie de marché. Pour les grands codes*

---

1. Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 portant la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale.

2. Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962, *Op, Cit.*

3. MAHIOU, A. (2012). *Op, Cit.*

4. KHIARI, K. (2011), *Op, Cit.* p. 246.

5. Article 166 de la constitution de 1976.

6. MAHIOU, A. (2012), *Op, Cit.*

7. Article 166 de la constitution de 1976. *Op, Cit.*

(notamment codes civil et du commerce), il ne s'agit pas de refaire entièrement les codes déjà adoptés ; comme ils n'ont été affectés que marginalement par la codification socialiste, il s'agit simplement de réviser leurs dispositions afin de desserrer l'étreinte de l'État, en privilégiant la voie contractuelle, avec l'introduction de nouveaux types de contrats, en vue de faciliter le déploiement des initiatives individuelles. C'est ainsi que le code civil et le code du commerce ont été amendés dans ce sens. En revanche, pour un certain nombre de codes spécifiques, il y a l'élaboration de nouveaux textes qui les remplacent pour marquer la libéralisation des activités (code des investissements, code des marchés publics, réglementation du commerce extérieur, arbitrage commercial national ou international, etc.) et aussi l'ouverture du champ politique avec l'instauration du pluralisme (code électoral, statut des partis politiques, statut des associations, etc.).<sup>1</sup> ».

Cette nouvelle orientation est inscrite clairement dans la constitution de 1996, qui explicite l'orientation politico-économique, à travers, notamment, l'article 37 qui indique : « La liberté du commerce et de l'industrie est garantie. (...) ».<sup>2</sup> ». Cela aurait dû avantager le développement financier du pays. Mais ce n'est pas une tâche aisée, face à une culture administrative fondée sur la toute-puissance de l'Etat.

Ainsi, l'adaptation du droit algérien aux nouvelles réalités d'économie de marché, n'est pas à l'abri de remarques, parmi elles, la multiplication par deux, du nombre de dispositions de ce nouveau code en comparaison avec son prédécesseur. Il s'agit là d'une « inflation législative » qu'est une caractéristique des législations civilistes, quoique ces changements qu'a vécus le système juridique algérien n'aient pas apporté la dynamique attendue et la capacité d'adaptabilité aux nouvelles réalités économiques nationales et internationales. En Algérie, comme en France, il y a trop d'étapes pour établir des lois, en la comparant à la production des lois en Angleterre ou dans les pays de *Common law*. En Algérie, il faut passer par plusieurs étapes pour mettre en place une loi, et cela prend beaucoup de temps puisqu'il passe par une procédure bureaucratique complexe, contrairement aux pays de tradition juridique anglaise, où les juges peuvent promulguer des lois. Le système législatif algérien garde toujours ses spécificités de rigidités héritées et n'arrive pas encore à faire face aux exigences de son économie.

Pour illustrer ce raisonnement, on peut citer à titre d'exemple les nombreuses requêtes faites en ce sens par les économistes et les investisseurs, qui demandent depuis des années le changement de quelques lois et articles concernant, les transactions bancaires, de commerce extérieur, de change de devise, de financement d'investissement, etc. En ce sens le président de l'Association Algérienne des Exportateurs, déclare que « le plus grand problème des exportateurs, c'est la banque d'Algérie »<sup>3</sup> avec ces nombreux « obstacles d'ordre

---

1. MAHIOU, A. (2012), *Op, Cit.*

2. Article 37 de la constitution de 1996.

3. ALI-BEY, N. (2015). Le plus grand problème des exportateurs, c'est la Banque d'Algérie. [en ligne]. In: El Watan (13/10/2015).. Disponible sur: [http://www.elwatan.com/economie/ali-bey-nasri-le-plus-grand-probleme-des-exportateurs-c-est-la-banque-d-algerie-13-10-2015-305380\\_111.php](http://www.elwatan.com/economie/ali-bey-nasri-le-plus-grand-probleme-des-exportateurs-c-est-la-banque-d-algerie-13-10-2015-305380_111.php) (consulté le 14/10/2015).

réglementaires», qui ont causé la perte d'«environ 115 exportateurs en 2015 »<sup>1</sup>. Ceci concerne aussi la protection des propriétés privées, la réglementation relative à la concurrence, les droits d'auteurs et d'invention, et enfin, l'allégement des procédures bureaucratiques. Tous ces axes influencent de manière directe ou indirecte le développement financier à travers plusieurs mécanismes comme on a pu le constater dans le troisième et le quatrième chapitre.

### §3. Application et respect du droit

Ceci étant, les exigences des nouvelles orientations économiques qui auraient pu donner plus de poids au secteur financier si ce n'est cette «bureaucratie juridique» qui caractérise le système juridique de droit civil hérité par l'Algérie. Mais, qu'en est-il de son observance et de son application?

Là où il y a un droit, il doit y avoir des moyens, des voies de recours et des procédures pour faire valoir ses droits dans les codes de procédures. Mais en Algérie, selon Mahiou:

*« Le problème essentiel est celui du respect des règles de droit, tant par les autorités, qu'elles soient politiques, administratives ou judiciaires, que par les citoyens (individuellement ou collectivement). Là est le drame que vit l'Algérie où tout un chacun revendique l'Etat de droit, la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, mais contredit tout cela par ses comportements quotidiens. »<sup>2</sup>*

Pour lui : *« Il ne peut y avoir de respect de la loi s'il n'y a pas d'organes capables de sanctionner et qui soient indépendants de toutes formes de pouvoir et de pressions, politiques, économiques ou sociales. »<sup>3</sup>*

Pourquoi en d'autres termes, les individus et les pouvoirs publics, ne respectent-ils pas et n'appliquent pas les normes juridiques qu'ils ne sont pas, en principe, sensés ignorer ? Et cela a-t-il un effet sur le développement financier ? La question peut être appréhendée en termes (i) instrumental, qui indique que les citoyens vont être fonctionnaires des sanctions dont ceux-ci sont passibles en cas de leur non-respect. Et (ii) normatif, par rapport à la conformité des lois à leurs propres valeurs morales, ou par rapport à la légitimité de l'autorité qui a instauré ces lois<sup>4</sup>.

Du point de vue économique, la perspective normative est la moins coûteuse, mais nécessite un état démocratique se basant sur une étude des valeurs de leurs administrés et la compréhension de ces derniers de ce que sont le droit et la justice. Dans ce sens, les citoyens développent une relation de confiance en vers les institutions de l'Etat, par conséquent, dans

- 
1. ALI-BEY, N. (2016). L'externalisation des banques algériennes est devenue un impératif. [en ligne]. In: el Watan (06/02/2016).. Disponible sur: <http://www.liberte-algerie.com/actualite/ali-bey-nasri-lexternalisation-des-banques-algeriennes-est-devenue-un-imperatif-241568> (consulté le 06/02/2016).
  2. MAHIOU, A. (2010). Le problème est le respect des règles de droit tant par les autorités que par les citoyens. [en ligne]. In: El Watan (18/02/2010). Disponible sur <http://www.elwatan.com/archives/article.php?id=151542> (consulté le 12/06/2014)
  3. MAHIOU, A. (2012). La justice algérienne n'est pas indépendante. [en ligne]. In: El Watan (13/12/2012). Disponible sur: [http://www.elwatan.com/archives/article.php?id\\_sans\\_version=195744](http://www.elwatan.com/archives/article.php?id_sans_version=195744) (consulté le 12/06/2014)
  4. KHIARI, K. (2011), *Op, Cit*, p. 250.

les institutions financières, cela les pousse à augmenter leurs conventions, mais dans le cas d'absence d'un cadre réglementaire adéquat et l'absence de confiance, les déposants peuvent réduire la capacité des marchés financiers à mobiliser des fonds.

Ainsi, selon un directeur de banque que nous avons interviewé :

*« Le système financier est relativement récent en Algérie. Les obstacles à son développement sont de deux ordres : le manque de confiance chronique dans le système financier en place, ainsi que le poids considérable de l'économie parallèle et de la finance informelle qui sont dues au non respect du droit par les pouvoirs publics ».*

Ce constat est confirmé par l'ancien ministre des finances, Benkhalfa, qui dans une déclaration à la presse, reconnaît *« l'existence d'un problème de confiance entre les citoyens et les banques, qu'il faut rétablir »*.<sup>1</sup>

Qu'est ce qui fait par exemple que les marchés parallèles de la devise se tiennent au niveau des grandes places publiques et au vu et au su des autorités en toute impunité? Alors que la majorité des banquiers interrogés sur le sujet affirment que ce problème peut se régler en quelques jours s'il existait une volonté politique en ce sens\*.

Qu'est ce qui fait le nombre exorbitant de scandales économiques et financiers dans tous les secteurs publics? Comment expliquer que l'actualité algérienne est truffée de révélations se rapportant à la corruption dans le secteur public?

Les affaires SONATRACH 1 et 2, le scandale de l'autoroute est-ouest et les transferts illicites de devises, s'ajoute à cela le détournement des fonds publics avec l'implication de hauts responsables et l'affaire du groupe Khalifa..., pour ne citer que les affaires les plus récentes et les plus médiatisées.

La multiplication de ces scandales renforcera l'idée que les pouvoirs publics et des hauts responsables continuent de s'enrichir dans l'impunité, par contre peu d'affaires mènent à des procès. L'effet de ces scandales est considérable sur la relation de confiance entre la population et les institutions de l'Etat, par conséquent sur le développement des institutions financières. Ce manque de confiance d'un côté et le poids de la finance informelle de l'autre, ont fait que les épargnants deviennent réticents à l'idée de mettre leur argent dans les banques, ou dans des titres financiers et éloigneraient les fonds des possibilités d'investissement viables, ce qui affaiblit l'activité financière du pays, dans la mesure où les acteurs à capacité de financement et les acteurs à besoin de financement sont poussés vers la finance informelle, ce qui fait que le dynamisme des échanges et de l'économie informelle continue d'alimenter l'essor des circuits de financement informel. Cela aurait donc un effet négatif sur le développement financier du pays.

De ce fait, les institutions devraient avoir la capacité d'accomplir leurs fonctions grâce à l'efficacité des lois en général et de la réglementation prudentielle, la supervision des

---

1. BENKHALFA, A. (2015). L'Algérie n'a pas besoin de s'endetter de l'extérieur. **[en ligne]**. In : Agence Presse Service (APS). (06/09/2015). Disponible sur: <http://www.aps.dz/economie/28168-abderrahmane-benkhalfa-l-alg%C3%A9rie-n-a-pas-besoin-de-s-endetter-de-l-ext%C3%A9rieur> (consulté le 10/09/2015).

\* Par ailleurs, aucune tentative sérieuse n'a été enregistrée dans ce cadre, alors que c'est un secteur très important pour le développement du système financier, et pour toute l'économie.

intermédiaires financiers et l'instauration d'un mécanisme efficace pour faire respecter l'exécution des contrats et des règlements.

Toutefois, Rajan et Zingales<sup>1</sup> soutiennent que l'origine légale qui est un facteur invariant dans le temps, ne saura pas à lui seul expliquer les changements importants dans le développement financier. Selon la théorie de la politique et de la finance, les facteurs politiques dominent les facteurs juridiques dans la détermination du développement financier<sup>2,3</sup>.

#### **Section IV. Facteurs politiques et développement financier**

Ce qui sera remarqué par le lecteur dans ce point consacré à l'effet des facteurs politiques sur le développement financier, est l'analyse de la relation entre les facteurs politiques et le développement économique aux sens large, parce que, quand il s'agit de parler de résistance aux changements et des réformes économiques, cela englobe aussi les réformes financières et les décisions politiques en relation avec le développement financier. En d'autre terme, peut-on parler de réformes économiques sans parler des réformes financières? Ou, peut-on analyser le développement financier isolément des facteurs politiques. Dans le cas de l'Algérie, il est très difficile de séparer la décision économique de la décision politique tant le développement économique est dépendant des capacités financières de l'Etat.

##### **§1. Les facteurs d'économie politique**

L'histoire de l'économie algérienne montre qu'en matière de développement du système financier, la présence de l'Etat a toujours été pesante. Cela se traduit par une gouvernance qui donne préférence à la stabilité (i) du cadre des rapports sociaux, l'instabilité étant jugée comme la menace la plus importante dans la situation actuelle, et (ii) du système économique qui semble constituer un équilibre politique historique<sup>4</sup>.

Cette stabilité est d'une importance absolue dans tous les programmes économiques et sociaux qu'ont adoptés les pouvoirs publics depuis l'indépendance. Le secteur financier dans cette optique est considéré comme un moyen pour garder cette stabilité.

Addi soutient :

*« Après l'indépendance, les dirigeants algériens ont assigné à l'économie deux objectifs : effacer l'injustice dans la répartition des richesses matérielles et faire disparaître la pénurie des biens. A cet effet, ils choisirent d'étatiser les circuits économiques et les sources de richesses, ainsi que le commerce extérieur, perçu comme reproduisant l'injustice et favorisant la domination du capital international. Cela a abouti à la mise en place d'une économie distributive dont la finalité était de faire fléchir la dynamique du système de prix pour la subordonner à la décision administrative. <sup>5</sup> ».*

---

1. RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2000), *Op, Cit.*

2. NORTH, D., (1990). *Op, Cit.*

3. OLSON, M., (1993). *Op, Cit.*

4. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Les stratégies de développement, *Op, Cit.* p. XXXVIII.

5. ADDI, L. (2014). *Op, Cit.* p. 65.

Toujours, selon le même auteur,

*« La justification de cette option est la justice sociale ; or, la motivation profonde est de faire de l'économie un moyen de légitimation du pouvoir et de domination politique. A travers la distribution des biens et services, le pouvoir cherchait l'adhésion des masses pour discréditer les opposants et étouffer toute velléité de contestation de quelque groupe que ce soit, (...) pour renforcer le leadership. <sup>1</sup> ».*

Cela est du « à l'inconsistance de la sphère des échanges et à la faiblesse relative des intérêts économiques locaux <sup>2</sup> », héritée de la situation de la période coloniale.

Un tel pouvoir n'est pas dans la capacité de bâtir un système financier solide qui pourra financer l'économie, les moyens financiers ne seront plus entre ses mains. Cela va faire naître une élite économique qui sera perçue comme une menace. Les pouvoirs en place dans cette situation seront non favorables au développement financier qui sera en conflit avec les intérêts existants, camouflés par une certaine justice sociale.

Cependant, la stratégie de développement, adoptée par l'Algérie dans la période postcoloniale, a fait émerger un secteur bancaire mis au service de la stratégie de l'industrie industrialisante, comme le décrit un ancien directeur de banque:

*« La stratégie de l'industrie industrialisante a apporté la création de pôles industriels lourds tels que le complexe de fer et de l'acier Al Hadjar près d'Annaba, et les usines pétrochimiques à Arzew et Skikda et les grandes unités de production telles que Sonacome à Constantine, Guelma et Rouïba, ou d'une manière générale, il y avait de plus en plus d'entreprises nationales. Le secteur bancaire embryonnaire de l'époque faisait ce qu'on attendait de lui. Mais l'introduction, au début des années 80, d'une politique de consommation et de désinvestissement a affaibli ces entreprises et a fait changer le cap aux banques. En effet, le secteur bancaire qui était, après l'indépendance jusqu'au début des années 80, au service des entreprises publiques qui, elles étaient plus au moins dans une situation difficile, s'est vu désormais diriger vers le financement des importations pour soutenir cette nouvelle politique. Ce qui a mené l'Algérie dès le début des années 1990 aux plans d'ajustement structurels et poussé les pouvoirs publics à revoir leur stratégie de développement. » Mais, « Cette nouvelle orientation donnée aux banques publiques se perpétue, et sous prétexte de chercher la rentabilité on tombe dans la gabegie! »*

Dans le sens des nouvelles directives données aux banques dans le cadre des réformes économiques et financières, Temmar parle d'une volonté politique de changement qui est un facteur critique décisif, dans la mesure où « Si l'Etat, au sens large, n'a pas la détermination d'aller à la transformation profonde de l'économie pour en faire une machine productive et compétitive, celle-ci ne serait qu'un vœu pieux <sup>3</sup> ».

Ainsi, les politiques économiques qui se sont succédées à partir de 1986 ont toujours visé une rupture avec l'économie distributive; elles ont été « de manière répétitive, une succession de politique de « go and stop » (démarrer pour s'arrêter). Les équipes dirigeantes

---

1. ADDI, L. (2014). *Op, Cit.* p. 65.

2. *Ibid.*

3. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Les stratégies de développement, *Op, Cit.* p. XLV.

*ont toujours hésité entre, d'une part, un simple réaménagement du système de production au nom de l'indépendance économique» ce qui arrangeait le plus les pouvoirs politiques en place. « Et d'autre part, un engagement affirmé dans un processus de liberté économique et d'intégration à l'économie mondiale».*

Cette dernière option est perçue comme une éventuelle menace pour la stabilité du pouvoir et pour ses intérêts. *«Ces hésitations expliquent que les phases de changement et d'édification progressive de capacités productives compétitives se sont trouvées systématiquement contrariées et n'ont pas permis une rupture significative dans le mode de fonctionnement de l'économie et dans l'organisation de ses institutions.<sup>1</sup>»,* car pour lui, *« l'intérêt vital pour les forces en présence est qu'en dernier ressort le système perdure dans son mode intime de fonctionnement même si le type d'organisation formel et institutionnel change<sup>2</sup> ».*

C'est dans ce sens qu'on peut traduire le fait que des intérêts aux pouvoirs n'adhèrent pas à l'idée de vouloir développer un système financier, en lui donnant plus d'autonomie, ce qui peut par la suite donner plus de pouvoir aux privées et donc réduire la capacité de décision des pouvoirs politiques. En effet, le bon fonctionnement du système financier exige la limitation de l'intervention des pouvoirs publics, ce qui pourrait être incompatible avec les pouvoirs politiques qui reflètent les intérêts de puissants groupes d'intérêts.

Cette analyse est appuyée par un autre responsable de banque que nous avons interviewé et qui explique l'influence de la politique sur le développement financier de l'Algérie : *« Le secteur bancaire en Algérie reste très politisé et les pouvoirs publics ont tendance à se méfier des grands entrepreneurs privés qui viennent avec des maquettes de grands projets<sup>3</sup> ».* Selon lui, *« Malgré les réformes qu'a connu le secteur depuis quelques années, les politiques ont toujours peur des capitaux privés. Ils ne souhaitent pas perdre leur position au profit des hommes qui sortent de l'économie\* ».* Et malgré ces réformes *«Le secteur bancaire restera toujours public. Il n'y a jamais eu de doute là-dessus.».*

C'est vrai que le secteur bancaire n'est plus seulement public mais, ce dernier traite à peu près 90% des financements de l'économie, et dans un système financier dominé par le secteur bancaire de l'Etat où on ne peut pas réussir sans l'aide des banques, cela devient un moyen de contrôler les entreprises publiques et privées et donc un moyen de faire pression.

Un autre cas de figure qui montre le poids des conséquences des facteurs politiques sur le développement financier est selon un ancien banquier *«la pénalisation de l'acte de gestion qui était une conséquence logique de l'environnement économique excessivement politisé, ce qui fait de même pour son annulation. C'est vrai que cela va changer beaucoup de choses mais les gens ne sont pas confiants, les lois écrites ou non écrites qui ont été élaborées sur la lumière de cette pénalisation sont toujours là, et cela n'encourage pas. ».* Sur ce sujet Mahiou ajoute: Dans le cas des sociétés privées, les autorités restent au stade de «l'incantation». Pour

---

1. ADDI, L. (2014). *Op, Cit.* p. 65.

2. *Ibid.*

3. Le bras de fer entre l'industriel Rebrab et l'Etat algérien ou ce que les medias appellent l'"affaire Rebrab" nous en donne un aperçu très clair. (Voir a ce sujet: ALILAT, F. (15 au 21 Mai 2016). Jusqu'ou ira l'affaire Rebrab?. *Le jeune Afrique*, 56, n° 2888, p. 42-45.)

\* Ce que RAJAN et ZINGALES appellent les self-made-men.

illustrer l'« incohérence » des choix du pouvoir, il rappelle que l'Algérie est le seul pays dans le monde dépourvu d'une banque privée nationale. *« Par la faute d'un seul homme [affaire Khalifa], l'on a condamné tout le monde. C'est une pure aberration<sup>1</sup> »*.

Le système financier et particulièrement le secteur bancaire public a été, et reste, au centre des enjeux de l'économie algérienne. Il a toujours fait l'objet de débats centrés principalement sur son statut. Cela nous amène à penser que le système financier de l'Algérie est conçu de façon à maintenir les pouvoirs économiques donc politiques de l'élite au pouvoir. Pour Bendib, *« les tares du secteur public algérien ne proviennent pas de sa nature juridique en tant que telle mais résulte de sa position en tant qu'excroissance matérielle d'un système basé sur la distribution de la rente<sup>2</sup> »*, pour lui, le fait que l'économie algérienne est faible, cela est dû non pas à la nature du système centralisé mais au fait que l'Algérie est un pays rentier, avec un pouvoir rentier.

En somme, la construction d'un système financier, ainsi que celle des institutions nécessaires à sa relance, ne sont pas de l'intérêt de certains acteurs, notamment des groupes qui monopolisent le pouvoir économique et instrumentalisent les institutions comme moyen de maintenir le statut quo, leur permettant de tenir l'Etat et les rentes.

## §2. Dépendance aux ressources naturelles et développement financier de l'Algérie

Depuis son indépendance et jusqu'à aujourd'hui, l'Algérie tire ses revenus essentiellement de l'exportation des hydrocarbures et des matières premières brutes vers les marchés internationaux, caractérisés par une volatilité forte et un déclin tendanciel. Cette situation devenue de plus en plus délicate, conduit progressivement à l'impasse économique et ainsi politique.

Dès le milieu des années 1970, l'économie imposait ses règles à un Etat « central et puissant » dans un cadre de pouvoir dominé par un parti unique et concentré de fait entre les mains d'un seul homme, sans libre adhésion des parties prenantes de la société. Un pouvoir basé essentiellement sur la rente des hydrocarbures, utilisant des dépenses publiques considérables, ce qui a renforcé la dépendance de l'économie vis-à-vis du pétrole qui est devenu quasi-totale, causant ainsi une situation d'inefficience économique et de faible compétitivité qui est devenu une caractéristique permanente de l'économie de l'Algérie et que l'on retrouve à toutes les phases de son développement.

La longue période mouvementée, qui a commencé dès le milieu des années 1980, imposait donc un changement politique et social à la situation de statut quo qui maintient l'économie dans un état de stagnation durable. Cependant, les réformes enclenchées durant cette période voient des lenteurs dans la mise en œuvre, cela est causé principalement par la chute des prix du pétrole qui est une commodité, liée à des marchés financiers globaux et complexes. Les prix sont sujets à des variations dépendantes de facteurs exogènes qui peuvent avoir des impacts sérieux sur la direction que peuvent prendre les marchés. Ni l'Algérie, ni les

- 
1. MAHIOU, A. (2012). Gouvernance des entreprises en Algérie: Les choix « absurdes » du pouvoir. [en ligne]. In: El Watan (11/12/2012). [http://www.elwatan.com/archives/article.php?id\\_sans\\_version=195456](http://www.elwatan.com/archives/article.php?id_sans_version=195456) (consulté le 12/06/2014).
  2. BENDIB., R. (2006). *Op, Cit*, p. 14.

autres producteurs de pétrole n'y peuvent rien. Les vrais maîtres de l'univers dans ce cas sont les traders, les gestionnaires de fonds spéculatifs et leurs investisseurs, qui contrôlent des contrats portant sur des centaines de milliards de dollars.

Le développement de la culture rentière a des répercussions économiques importantes sur la sphère réelle et un impact non négligeable sur son développement financier, d'un côté il a constitué une élite rentière défavorable pour un développement financier, et d'un autre côté, il a causé la faible diversification économique qui entraîne une concentration des crédits bancaires sur quelques secteurs. Aussi la rentabilité du système bancaire est fortement tributaire des prix des hydrocarbures dans le cas d'un pays rentier.

Deux explications sont avancées par les économistes du développement pour expliquer la situation de faible développement financier dans un pays exportateur de pétrole comme l'Algérie.

### **A. Le développement financier de l'Algérie et le syndrome hollandais**

Comme on l'a développé auparavant, depuis les années 1980, nombreuses sont les études qui ont expliqué la faible croissance économique dans les pays riches en ressources. Mais ils ont négligé l'impact de l'abondance des ressources sur le développement financier, cela peut être expliqué à travers les mêmes mécanismes par lesquels l'abondance des ressources provoque un ralentissement de la croissance économique dans les pays dépendants du pétrole et notamment en Algérie.

Mais dans le cas de l'Algérie, le syndrome hollandais n'est pas présenté comme une explication suffisante de la dépendance permanente et absolue de l'économie vis-à-vis des hydrocarbures et de l'incapacité à construire une économie et un secteur financier solide. En effet, la thèse du syndrome hollandais se manifeste à travers les séquences suivantes<sup>1</sup>:

- La hausse des recettes pétrolières induit une augmentation de la demande des biens à travers l'augmentation du revenu national. Cette hausse de la demande n'a pas d'effet sur le prix international des biens importés. Il s'ensuit une appréciation du taux de change effectif réel (TCER).
- Par contre, la pression que la demande nouvelle exerce sur les biens non commercialisés à l'étranger (terres, construction, commerce, certains services, etc.) entraîne une augmentation du prix de ces biens. Il s'ensuit une incitation des entreprises à aller vers la production de ces biens et à délaisser la production de biens de consommation industriels qui subissent une concurrence de la part de produits importés.

Une telle thèse semble être confirmée dans le cas de l'Algérie, le recensement économique montre que la plupart des entreprises algériennes opèrent précisément dans des secteurs abrités (commerce, services, construction,...) pour ne pas s'exposer à la concurrence

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Les stratégies de développement, *Op, Cit.* p. XXXV.

des importations. Elle se heurte cependant à l'observation de l'évolution économique lorsqu'on considère les effets des booms pétroliers successifs qu'a connus l'économie algérienne<sup>1</sup>:

- L'augmentation des revenus n'a pas entraîné une appréciation du taux change réel. La gestion du taux de change nominal par la banque d'Algérie et les dévaluations successives de la monnaie nationale ont au contraire induit une dépréciation du taux de change réel à long terme.
- Le délaissement des biens de consommation industriels par suite de l'appréciation du TCER, aurait du mener à une situation où une dépréciation du taux de change réel induit un investissement dans le secteur de production de ces biens et une diversification de l'économie. Or, cette séquence ne s'est pas réalisée en Algérie; la dépréciation du taux de change s'est accompagnée d'une décroissance du secteur industriel.

Donc, la thèse du syndrome hollandais retient que l'appréciation ou la volatilité du taux de change qui est le facteur de diffusion du phénomène se réalise librement sur le marché ; mais dans le cas de l'Algérie, le flottement stable ou, dans tous les cas, n'a pas connu d'appréciation significative. Peut être, faut il retenir qu'une situation de syndrome hollandais s'accompagne d'un comportement de facilité en matière de dépenses du fait de la disponibilité de ressources en devises abondantes. Mais cela rejette l'argument structurel<sup>2</sup>.

## **B. Malédiction des ressources et qualité institutionnelle de l'Algérie**

On comprend alors que l'argument de l'utilisation de la rente est pertinent d'une manière indirecte. La disponibilité d'une rente financière importante contribue à une gouvernance inefficace car orientée vers des objectifs non économiques, ce qui entraîne une faible compétitivité de l'économie et son incapacité de décoller. La justification d'un tel comportement de l'économie se trouve à un autre niveau, celui de l'idéologie<sup>3</sup>.

En effet, en Algérie, les revenus des ressources naturelles appartiennent au gouvernement. Par conséquent la qualité des institutions et de la gouvernance jouent un rôle important dans la malédiction ou la bénédiction de l'abondance des ressources. Si on fait le rapprochement entre ce qui a été dit dans les précédents chapitres (notamment le quatrième et la deuxième section de ce chapitre), on s'aperçoit que le pétrole a été découvert en Algérie à la fin presque de la période coloniale, où les institutions algériennes n'étaient pas matures, donc inefficaces, et le cadre institutionnel de bas âge après l'indépendance, a fourni les conditions de la formation d'un pouvoir rentier. Un tel contexte affecte le développement financier du pays directement à travers le syndrome hollandais et indirectement à travers la qualité des institutions.

On peut citer des causes spécifiques (d'ordre économique ou politique), de nature conjoncturelle ou même structurelle pour expliquer le sous développement du système financier de l'Algérie, par exemple le prix du pétrole dont la hausse incite au statut quo donc, à une situation qui privilégie le non développement du système financier, mais l'histoire

---

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Les stratégies de développement, *Op, Cit.* p. XXXV.

2. *Ibid.* p. XXXII.

3. *Ibid.* p. XXXVIII.

économique de l'Algérie montre que les facteurs idéologiques d'indépendance et d'égalité et la nature des institutions sont les paramètres qui, au rythme de l'importance des ressources financières, expliquent l'état du processus de développement financier .

En ce sens, il existe diverses logiques selon lesquelles les ressources naturelles peuvent affecter les institutions et par la suite affecter le développement financier, Tout d'abord, l'objectif de tout système financier est de financer l'économie à travers le financement des entreprises. L'Etat fait la collecte des impôts pour financer son fonctionnement et met en œuvre ses politiques économiques et sociales. Cela dans une économie non rentière. Mais l'accès du gouvernement aux énormes recettes pétrolières diminue la nécessité de créer un système financier efficient, parce qu'il n'a pas besoin des impôts des entreprises pour son fonctionnement, ni pour faire fonctionner ces programmes économiques et sociaux. Cela désavantage le développement financier.

Dans de telles circonstances, l'Etat n'est plus dans l'obligation de construire un système fiscal efficient. Et comme cela a été signalé dans le quatrième chapitre, le gouvernement n'a pas d'engagement ni de comptes à rendre et cela réduit la pression pour améliorer la qualité institutionnelle, ce qui nuit aux intermédiaires et au marché financier et donc au développement financier.

S'ajoute à cela toutes les conclusions faites sur l'impact de la dépendance aux ressources naturelles sur le développement financier dans les pays en développement, c'est-à-dire :

- la recherche de rente réduit les incitations à l'innovation et à la créativité, parce que les gens préfèrent obtenir une rente élevée et laisser les activités de production.
- la généralisation de la corruption dans les milieux officiels et des hommes d'affaire peut affecter la confiance en le gouvernement et donc réduit sa crédibilité politique et sa capacité dans la mise en œuvre des réformes financières.
- l'abondance des ressources peut affaiblir les incitations privées et publiques à accumuler du capital humain. Comme ce dernier détermine le niveau de la confiance qui est le facteur le plus important pour les contrats financiers, la détérioration des liens de confiance peut affaiblir le niveau du développement financier.
- Le capital humain est un facteur important pour le développement financier. Par ailleurs, le faible niveau de capital humain peut avoir des effets négatifs sur l'investissement dans le capital physique, parce qu'ils se complètent mutuellement dans les entreprises productives. Donc, l'abondance de ressources conduit à affaiblir le développement financier, en raison de la réduction du niveau du capital humain.
- les gouvernements qui détiennent d'énormes rentes pétrolières empêchent la formation de partis politiques, parce que ces groupes sociaux peuvent devenir puissants pour prendre leurs droits politiques. Donc, leur absence fera moins de pression sur le gouvernement pour rendre des comptes.
- le gouvernement empêche la modernisation de l'économie, parce qu'un secteur industriel fort et parfait est un obstacle pour le pouvoir politique du gouvernement.
- Dans de telles circonstances, le gouvernement ne peut pas accepter facilement d'être dérangé ou destitué et la démocratie ne peut être établie. En réalité, dans ce type de

société, le pouvoir est simplement dans la main de groupes spéciaux et de chercheurs de rente.

- De nombreuses études liés à l'importance de la démocratie dans le développement financier indiquent qu'un gouvernement démocratique fourni un meilleur droit de propriété et d'exécution des contrats et plus d'encouragement à investir qu'un gouvernement autocrate. En d'autres termes, la démocratie favorise le renforcement du développement financier. Ainsi, l'abondance des ressources peut affaiblir le développement financier à travers le mécanisme mentionné.

Au final, on retiendra que l'explication par le syndrome hollandais et la malédiction des ressources n'est pas suffisante et cela n'explique pas entièrement le phénomène tendanciel de faible performance du système financier algérien. Si elles fournissent des explications sur ce sous-développement, aucune n'épuise entièrement le problème.

### §3. Politique d'ouverture et développement financier

Une vaste littérature renforce l'importance des politiques d'ouverture pour accroître la contribution du système financier à la croissance économique. Ceci peut être compris comme un processus qui pousse à l'innovation et l'amélioration organisationnelle et institutionnelle du système financier qui réduit les asymétries d'informations, accroît la compétitivité à l'intérieur et sur les marchés internationaux\*.

On sait que l'économie algérienne est largement dépendante des marchés internationaux ; la croissance économique du pays est décidée par les marchés internationaux des hydrocarbures et des biens alimentaires de base. Après la crise de 1986 une nouvelle stratégie est lancée faite de libéralisation de l'économie et d'ouverture de l'économie nationale. Mais cela demandait un changement de gouvernance politique et un renouvellement du personnel politique pour lequel l'Algérie n'était pas préparée. « *Quand la crise financière et sociale s'est intensifiée et ne laissait plus de marge de manœuvre, l'Algérie a certes accepté la liberté économique d'une manière sincère mais son objectif était de desserrer l'étranglement financier de l'économie.*<sup>1</sup> ».

Elle est allée ainsi rapidement à la libéralisation de l'économie «*mais sans l'accompagner d'un cadre institutionnel renouvelé, un mode de gouvernance qui ouvre l'économie aux partenaires concernés et, surtout, une pratique de pouvoir politique différent.*». Faute de cela, s'est installée une situation de grande confusion et de confrontation politique du fait de l'inexistence d'un consensus sur la stratégie de réforme à adopter entre ceux qui étaient pour la libéralisation économique et ceux qui étaient contre toute situation de changement, aggravé par une situation d'insécurité. Pour Mebtoul:

*« la réforme du système financier qui est un préalable essentiel à la relance de l'investissement privé national et étranger, les banques publiques et privées étant au cœur d'importants enjeux de pouvoir entre les partisans de l'ouverture et ceux de préservation des intérêts de la rente. Elle est considérée, à juste titre, comme l'indice le*

---

\* Voir le chapitre 4 pour plus d'explication.

1. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : les stratégies de développement, *Op, Cit.* p. XI.

*plus probant de la volonté politique des Etats d'ouvrir ou non l'économie nationale à la libre entreprise.<sup>1</sup> »*

Cependant, l'argument, avancé implicitement ou explicitement par ceux qui sont contre l'ouverture est celui de l'indépendance économique. En effet, dans le contexte actuel de mondialisation et d'intégration aux marchés internationaux, les pouvoirs publics expriment une triple crainte de (i) les risques de limitation de la souveraineté nationale, (ii) la réduction de la marge de manœuvre laissée à l'Etat- pouvoir politique dans la prise de décision économique dans le pays, face aux grands investisseurs et aux groupes d'affaires, nationaux et internationaux et (iii) la préservation de la justice sociale menacée par le libéralisme économique.

Mais l'histoire a prouvé que ce sont des arguments vrais mais relatifs. Si la liberté économique et la mondialisation limitent la marge de manœuvre des Etats, à l'inverse aussi, le développement économique et la compétitivité renforcent la place politique de la nation sur le plan international et le rôle de l'Etat sur le plan interne. Les réponses se trouvent, selon Temmar, dans les expériences historiques de pays ayant le même type d'idéologie que l'Algérie<sup>2</sup>:

- Concernant le premier argument de la perte de souveraineté nationale, les pays comme la Chine et le Brésil présentent des systèmes différents d'organisation du pouvoir politique, mais ces deux pays se sont largement intégrés à l'économie mondiale en introduisant un système de libre marché. Les deux pays ont pu s'affirmer comme de grandes puissances politiques grâce à la force de leurs économies et dans les deux cas, leur indépendance politique au sens de la souveraineté nationale et leurs poids sur la scène internationale se sont trouvés largement renforcés. Ceci est vrai pour tous les pays émergents : Malaisie, Indonésie, Argentine, Afrique du sud. Les conditions, cependant, ont été la transformation de leurs systèmes économiques (et non, forcément, leurs systèmes politiques), le renforcement de leurs compétitivités et une intégration réussie au marché mondial.
- Cependant, ce qu'il faut aussi savoir, est que la Chine, qui a commencé son ouverture en 1980, a suivi un modèle gradualiste et qui prouve ses mérites depuis<sup>3</sup>. Aussi, la Chine a réussi le développement de l'un des principaux axes des «fondamentaux» qui est son système éducatif considéré comme étant la base de tout programme de développement économique. L'approche institutionnelle historique que nous avons adoptée dans ce travail s'intéresse à l'analyse de l'évolution des institutions formelles et informelles dans un pays donné, l'Algérie dans notre cas. Sans le recours à des analyses comparatives, nous pouvons penser que la situation de la Chine et du Brésil n'est pas celle de l'Algérie qui a adopté un modèle extrémiste, qui est «la thérapie de choc<sup>4</sup>» qui a échoué vu l'état actuel de son économie.

---

1. MEBTOUL, A., (2010). Vers une nouvelle gouvernance des services publics et des institutions de l'Etat : révision et formulation de nouvelles missions et de nouvelles interventions des services publics et des institutions de l'Etat ; leur adaptation et leur orientation aux besoins et contextes actuels du gouvernement et de la population face aux nouvelles mutations mondiales, Tanger (Maroc) 8 au 10 février 2010, p 34.

2. TEMMAR, H. A. (2015). L'économie de l'Algérie 1970-2014 : La stratégie de développement, *Op, Cit.* p XL-XLI.

3. STIGLITZ, J. E. (2002). *Op, Cit.* p 19.

4. BENISSAD, H. (2004). *Op, Cit.* p 187-227.

- Concernant le deuxième argument de la réduction de l'espace de décision réelle de l'Etat vis-à-vis des milieux d'affaires et des grandes entreprises privées nationales ou multinationales, l'expérience des plus grands pays notamment émergents, indique bien que la liberté économique entraîne une moindre position dominante du pouvoir politique dans deux cas : lorsque l'Etat au sens large du terme se trouve sous l'emprise et l'influence des milieux d'affaires, ou lorsque l'appareil de l'Etat ( les administrations et les agence de régulation et de promotion) n'est pas suffisamment efficace. C'est à ce dernier niveau que réside la menace en Algérie.
- En ce qui concerne le dernier argument de la préservation de la justice sociale, il est vrai que l'équité est l'espace le plus menacé par la liberté économique et la mondialisation, mais là encore, nous nous trouvons dans une situation ambivalente. Le marché concurrentiel et le système d'économie libre sont une source de croissance économique et donnent toute leurs chances à ceux qui disposent de talents, d'aptitudes et d'initiatives. Mais, par ailleurs, il est un lieu commun de constater que la liberté économique est source d'inégalité sociale ; le libéralisme économique favorise la concentration de revenus au bénéfice des détenteurs de capitaux et des couches les plus favorisées et peut être cause d'inégalité régionale.

En somme, selon l'approche institutionnelle historique et des définitions de l'institution que nous avons adoptée, le fait d'avoir la même idéologie ne suffit pas pour faire transposer un modèle économique qui a réussi dans un autre pays. Selon North,<sup>1</sup> ces programmes ne peuvent pas réussir, puisque les institutions informelles existantes sont très différentes d'un pays à un autre, même s'ils ont les mêmes idéologies.

Selon Hodgson<sup>2</sup>, c'est les interactions entre les individus qui conduisent à la formation des institutions, ces dernières influencent à leur tour la finalité et les préférences individuelles. Donc, si le type d'interactions entre les individus n'est pas le même, cela va produire des institutions informelles différentes entre les sociétés, ce qui va évoluer dans un sens totalement différent et produire ainsi des institutions formelles différentes. Et l'influence de ces dernières sur les individus sera aussi différente. C'est ce qui explique la réussite d'une réforme ou d'un programme économique dans un pays et non pas dans un autre.

### **Section V. Culture, traditions, religion et développement financier de l'Algérie\***

La problématique du financement est toujours aussi prégnante que pendant la période coloniale. Les banques coloniales et celles qui les ont suivies n'ont pour la plupart d'entre elles pas su adapter leurs opérations à la structure sociale et économique de l'Algérie : « *le*

---

1. NORTH, D. C. (1994). *Op, cit.*

2. HODGSON, G. M. (2003). The hidden persuaders: institutions and individuals in economic theory. *Cambridge Journal of Economics*, 27(2), 159-175.

\* Pour rappel, nous n'avons pas limité notre analyse de l'impact de la culture sur le développement financier de l'Algérie aux facteurs confessionnels. Nous avons analysé l'impact de la confiance considérée comme une variable du facteur culture. Aussi, nous avons expliqué l'impact de la culture rentière sur le développement financier.

*système financier s'est développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société civile, dont les [acteurs] sont largement exclus du système<sup>1</sup> ».*

Les banques et les institutions financières ont été imposées à l'environnement économique algérien traditionnel, tout comme le système juridique et institutionnel voire culturel. Les responsables du secteur, depuis l'indépendance, n'ont jamais essayé de bâtir un système financier qui ressemble à la spécificité algérienne. Leur ignorance ou négligence quant à la structure sociale de l'Algérie a fait que le stade du questionnement pour déboucher sur des hypothèses et des réponses, sur les causes et les solutions pour développer un système financier adéquat n'a jamais été dépassé. Or, Il faut en effet oser aborder les questions culturelles mais aussi le problème du lien entre religion et crédit en Algérie. En Algérie, comme dans tous les pays de confession musulmane, on trouve des gens qui s'intéressent aux produits bancaires ou financiers islamiques, comme on trouve aussi d'autres qui s'intéressent aux produits financiers conventionnels.

Or, l'Algérie a connu différents systèmes politiques; le colonialisme, le socialisme, et un début de capitalisme. Chaque système a des visions économiques, politiques, sociales et culturelles très différentes de celui qui le précède. Mais aucun n'a pris en compte les caractéristiques de la population algérienne. On peut prendre comme illustration l'article 28 de la constitution de 1976 qui stipule: *«L'objectif de l'Etat socialiste algérien est la transformation radicale de la société sur la base des principes de l'organisation socialiste<sup>2</sup> »*. Il serait bien entendu anachronique de prétendre se demander pourquoi un crédit de type confessionnel n'a pas surgi dans l'économie de l'Algérie après l'indépendance, mais, l'expérience d'un pays comme la Malaisie qui a un système financier développé, a su l'adapter à la nature très contrastée de sa population avec la mise en place d'un système financier hybride islamique-conventionnel, indique qu'il serait possible de définir un système financier, ayant des spécificités propres. Cela doit prendre en compte la nature de l'économie algérienne et les aspirations de sa population.

Ainsi, nous pouvons penser que parmi les causes du sous développement financier, le fait qu'aucun système politique à travers l'histoire de l'Algérie (1830-2015) n'a donné une importance aux facteurs religieux qui considèrent comme un « péché » le fait de placer son argent en banque ou dans des valeurs mobilières en contre partie d'un intérêt. Ce qui n'encourage pas les épargnants et les investisseurs et par voie de conséquence aura, des effets sur le développement des banques et du marché financier.

Parmi les explications très importantes qui font le lien entre l'héritage colonial et les facteurs confessionnels, le fait que l'Algérie n'a pas su ou n'a pas essayé d'adapter ses lois avec l'évolution mondiale en matière de finance islamique. Cela nous envoie à la théorie de la loi et de la finance. L'Algérie qui est un pays qui a hérité du «droit civil», ce qui fait que son système juridique est caractérisé par une rigidité, comme l'a expliqué La Porta et al<sup>3,4</sup>. Par contre le pays du droit civil en l'occurrence la France essaye de changer ses lois pour que la place de Paris rattrape son retard dans ce domaine par rapport à la place de Londres qui fait

---

1. HUGON, P. (1996). Incertitude, précarité et financement local: le cas des économies africaines. *Revue Tiers Monde*, 37(145), 13-40.

2. Article 28 de la constitution de 1976.

3. LLSV, (1997), *Op, Cit.*

4. LLSV, (1998), *Op, Cit.*

partie des grandes places de la finance islamique\*, on est donc en face de la vision dynamique de la loi et de la finance de Beck et *al*<sup>1</sup>. Cette explication est approuvée par le fait que les pays où la finance islamique est développée sont l'Angleterre et les pays qui étaient sous domination anglaise et qui ont hérité du *Common law*. Parmi ces pays; les pays du Golf asiatique, les pays asiatiques comme l'Indonésie et la Malaisie, l'Inde et le Pakistan, où on trouve de très grandes banques purement islamiques et des produits financiers islamiques<sup>2</sup>.

Cela dit, le but de citer ces exemples n'est pas de faire une analyse comparative ou d'essayer de transposer leurs modèles sur le cas de l'Algérie, car nous croyons que chaque pays est différent par ses institutions. Le but c'est de montrer que c'est possible de bâtir un système financier qui prend en compte les spécificités du pays, cela pourrait augmenter les conventions financières entre les épargnants et les investisseurs via les intermédiaires financiers et/ou les marchés financiers. Ce qui au final va avantager le développement financier de l'Algérie.

---

\* Voir le rapport présenté au Sénat français, par la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la finance islamique, (ARTHUIS, J. (2008). La finance islamique en France, quelles perspectives. *Rapport au Sénat établi au nom de la Commission des finances*, (329))

1. BECK, T. and *al*. (2003). *Op, Cit*.

2. ARTHUIS, J. (2008)., *Op, Cit*. p. 24.

## Conclusion

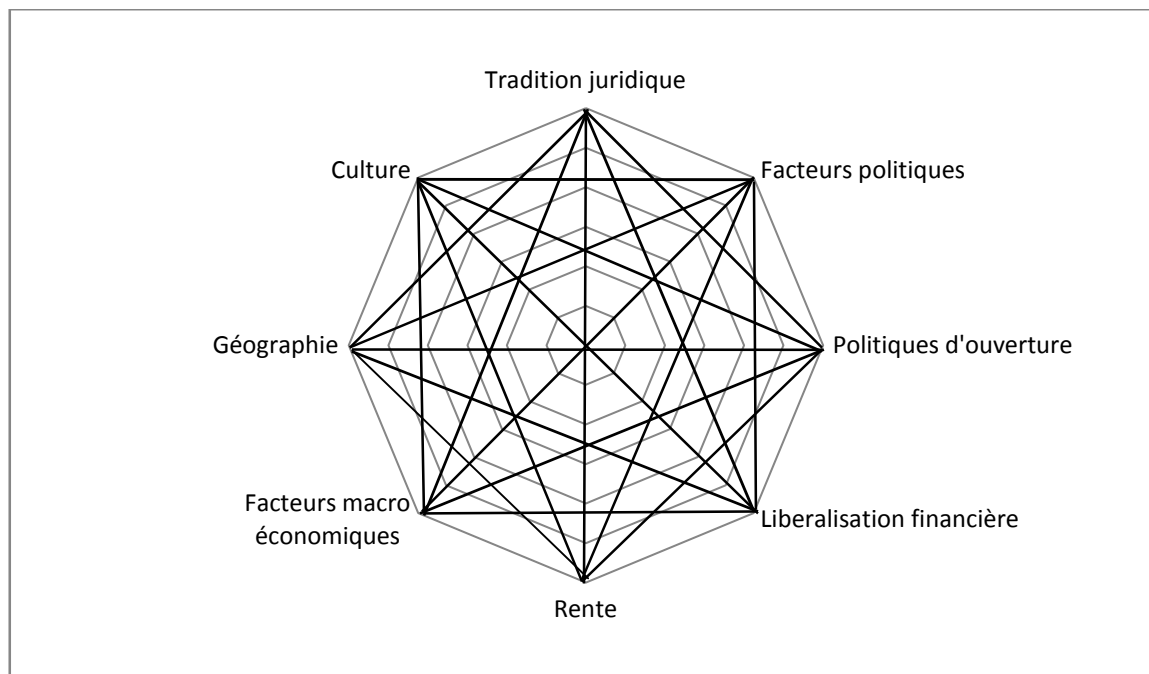
L'analyse du développement financier de l'Algérie, en adoptant une approche institutionnelle historique, nous a permis de mieux cerner ses déterminants. Bien que ces derniers aient été abordés séparément, nous n'avons pas pu éviter l'interaction entre eux.

Les institutions formelles et informelles héritées de la période coloniale agissent directement sur le développement financier ou indirectement via d'autres déterminants. Ce qui les place au premier rang des facteurs les plus influents sur le développement financier, dans la mesure où elles ont une ombre assez présente sur les facteurs politiques considérés comme un déterminant prépondérant du développement financier.

L'héritage colonial par l'Algérie indépendante d'un certain type d'institutions formelles et informelles, donna ainsi naissance à un système politique rentier, qui utilise l'économie à des fins politiques. Cela dit, le système financier reste sous développé, malgré toutes les réformes entreprises. North explique que seules les institutions formelles peuvent être changées par le biais de réformes, contrairement aux institutions informelles qui changent difficilement et progressivement. En effet, pour procéder aux réformes des institutions formelles qui conduisent au développement du système financier, il est impératif de comprendre la nature des institutions informelles.

Le schéma suivant synthétise l'interaction entre les déterminants du développement financier de l'Algérie. Il montre l'influence des uns sur les autres, c'est à dire que chaque déterminant peut agir directement ou indirectement sur les autres déterminants.

**Fig. V.1: Schéma récapitulatif des déterminants du développement financier de l'Algérie**



**Source:** établi par nous mêmes.

## Conclusion générale

*« Ah ! Si je savais dire comme je sais penser !  
Mais il était écrit là-haut que j'aurais les choses dans ma  
tête, et que les mots ne me viendraient pas. »*

**Denis Diderot**  
*Jacques le fataliste, (1796).*

*« Se tromper lourdement est une expérience  
salutaire. Nul économiste ne devrait s'en priver, et peu  
s'en privent. »*

**John Kenneth Galbraith**  
*Une vie dans son siècle, (1983).*

Nous avons tenté dans cette thèse d'analyser le développement financier de l'Algérie depuis 1962 et d'examiner ses déterminants, à travers une réflexion qui a mis en avant des propositions de recherche et des questionnements visant à expliciter notre thèse.

Nous avons essayé d'asseoir notre analyse sur des repères réflexifs, à travers trois axes principaux. Le cadre historique qui a justifié la période de l'étude qui s'étend de 1962 à 2015. Toutefois, la période 1830-1962 a été étudiée pour sa grande influence sur le développement économique de l'Algérie indépendante. Le cadre conceptuel a été essentiellement consacré à la critique de la définition du développement financier basée sur la théorie de la répression financière. Nous avons essayé d'expliquer que la définition telle qu'elle est, ne peut pas s'appliquer à l'économie algérienne.

En s'appuyant sur nos orientations épistémologiques et intellectuelles, nous avons essayé de construire notre positionnement méthodologique qui nous guidé, par la suite, dans la construction des chapitres de la présente thèse. Nous avons essayé de détecter s'il y avait un cadre théorique qui abordait la question du développement financier de l'Algérie, ce que nous avons appelé dans le deuxième chapitre, «les moments déductifs». Cela a abouti à l'élaboration du troisième qui a analysé la relation entre le développement financier et la croissance économique, notamment sur le cas de l'Algérie, les méthodes utilisées et les résultats de ces études. Le quatrième chapitre traite des déterminants du développement financier. Enfin, nous avons essayé, dans le cinquième chapitre, d'analyser les déterminants du développement financier de l'Algérie de 1962 à 2015.

Cette étude nous a donc permis de spécifier certaines conclusions, qui sont les suivantes :

La première conclusion importante en relation avec le premier objectif de cette thèse, montre que dans l'économie dominante contemporaine, il y a une tendance à analyser la réalité à travers des théories logiquement cohérentes et formellement bien interprétées, sans examen préliminaire de la correspondance des hypothèses de base à la réalité économique :

- toutes les caractéristiques des acteurs économiques sont considérées comme une donnée naturelle ;
- le mécanisme du marché est conçu comme une donnée naturelle incontestable qui permet la coordination socio-économique ;
- le fonctionnement du processus du marché est compris comme une sorte de processus mécanique, qui produit l'équilibre ultime.

L'approche institutionnelle historique tend à éviter ce genre d'orientation épistémologique. Les individus ont leurs propensions biologiques héréditaires, mais ils sont aussi sous la forte influence du patrimoine social, qui est transmis à travers le temps par le biais des institutions de la société.

Les institutions et leurs évolutions ont une influence déterminante sur le comportement individuel. Par conséquent, les comportements individuels ne sont pas une catégorie naturelle universellement déterminée. Le comportement d'un acteur économique peut être bien compris dans l'environnement socio-psychologique, historique et culturel dans lequel les individus sont situés.

- toutes les influences de l'environnement sont représentées par les institutions formelles et informelles de la société. Et afin d'expliquer ces institutions l'économie doit coopérer avec d'autres sciences sociales.
- l'approche institutionnelle historique tente d'éviter les dangers du réductionnisme individualiste et holistique. L'orientation méthodologique doit être bien équilibrée. Ceci est réalisé en proclamant la pertinence des deux caractéristiques individuelles et collectives du système. Une sorte de liens synergiques des différentes méthodes doit être réalisée afin de comprendre la réalité complexe, dynamique et aux multiples niveaux socio-économiques.
- les différentes versions des deux orientations méthodologiques individualistes et holistiques doivent être combinées avec la vision évolutionniste des dynamiques institutionnelles, pour contribuer de manière significative à l'établissement d'une approche réaliste des phénomènes économiques.

De ce fait, nous avons fait appel à la méthode qualitative et plus particulièrement aux entretiens exhaustifs, pour enrichir les informations des documents analysés. Nous avons expliqué qu'un travail qualitatif bien conçu, peut fournir des moyens «économiquement» valables et intellectuellement utiles pour les recherches économiques, et en particulier lorsqu'il est appliqué à des questions de recherche pour lesquels il est adapté, dans une discipline de plus en plus disposée à examiner les questions importantes liées aux points de vue des individus (acteurs) impliqués directement ou indirectement et aux interactions entre eux.

C'est vrai que l'approche adoptée dans le cadre de cette thèse est totalement différente des autres travaux qui ont traité la question du développement financier, mais, nous ne prétendons pas qu'elle est parfaite ou complète. Ce qui fait que toutes les conclusions auxquelles nous sommes parvenus méritent par nature d'être remises en question. La recherche en sciences sociales n'a pas vocation à produire des certitudes mathématiques toutes faites et à se substituer aux débats contradictoires au sein des sciences sociales.

La deuxième conclusion décisive et surtout capitale, en rapport avec le second objectif de cette thèse, indique que ce n'est pas tant aux politiques de développement financier telles qu'elles avaient été formulées après l'indépendance qu'il faut imputer l'origine de la faillite du système financier de l'Algérie, qu'aux dérives des mécanismes très concrets de gouvernance des institutions financières. L'analyse du développement financier de l'Algérie ne remet pas nécessairement en cause la légitimité des institutions et des mécanismes de développement financier, qui ont fortement contribué au développement de l'économie algérienne depuis 1962, mais pointe plutôt, l'importance encore sous-estimée des questions de l'héritage colonial sur le développement du système financier de l'Algérie. Cette importance de l'héritage colonial est due à trois facteurs:

- Le premier, est le legs d'un type d'institutions spécifiques qui persistent jusqu'à aujourd'hui. Nous avons montré que le droit civil français adopté par l'Algérie a une grande importance pour son développement financier, comparativement au pays de tradition du *Common Law*.

- Le deuxième est le facteur politique, du fait qu'après l'indépendance, l'Algérie a opté pour un système politico-économique et social à l'opposé de ce qui a été durant la période coloniale, et de même pour les politiques et les partenaires internationaux, ce qui a influencé le développement des institutions en général et notamment les institutions financière et par conséquent le développement financier.
- Le troisième, est la nature rentière du pouvoir politique de l'Algérie, qui s'est développé après l'indépendance et qui est une conséquence de la période coloniale. Ce facteur aussi a un effet considérable sur le développement financier.

L'héritage colonial n'est pas le seul déterminant du développement financier de l'Algérie, mais il est le plus influant, puisqu'il a une relation, comme on vient de le voir, avec les facteurs juridique, politique et culturel.

Cette conclusion invite, aussi, à prendre ses distances vis-à-vis des analyses de McKinnon et Shaw qui avaient inspiré les réformes de libéralisation financière popularisées dans les années 1980 et fondées sur des prétentions de scientificités économiques comme les mathématique ou la physique, basées sur des modèles, infalsifiables qui n'échouent jamais. Des réformes que la plus part des dirigeants des pays en développement, et notamment de l'Algérie, se prévalent de ses règles pour justifier leurs décisions d'ajustements structurels: privatisations, abandon relatif des politiques publiques aux «forces du marché», en d'autres termes, la réalisation du projet néolibéral. Ces politiques de libéralisation sont toujours appliquées malgré qu'elles aient conduit les pays à des situations plus difficiles.

Cependant, dans cette étude, il nous était difficile de sortir totalement du cadre d'analyse de l'économie néoclassique, malgré qu'à travers notre positionnement épistémologique et méthodologique, nous avons essayé de déconstruire nos idées «reçues» influencées par ce cadre, en essayant d'introduire une analyse institutionnelle historique du développement financier souvent négligée par les études sur le même sujet. Cela nous a permis de comprendre les analyses basées sur les théories néoclassiques, et notamment de la libéralisation financières expliquées par des modèles économétriques. Ces analyses du courant dominant qui assimilent le développement financier à la libéralisation financière ont inespérés les politiques économiques imposées par les institutions économiques et financières internationales, aux pouvoirs politiques des pays en développement et notamment de l'Algérie à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Comme nous l'avons précisé tout au long de ce travail, nous considérons que l'économie politique est l'une des sciences sociales, tout comme l'histoire, la sociologie, les sciences politiques et tant d'autres. Nous ne la considérons pas comme une science à part entière, ni comme une science dure, basée sur des supposées méthodes «scientifiques» qui utilisent sans modération les modélisations mathématiques. Ces méthodes conduisent souvent à négliger les conclusions et les leçons de l'histoire et à oublier que les expériences de l'histoire restent notre principale source de connaissances.

Ainsi, nous sommes convaincu qu'on ne peut pas étudier le développement financier de l'Algérie comme étant une chose théorique et négliger l'histoire de l'Algérie qui fait sa spécificité, en faisant que la question peut être traitée de la même façon que sur un autre pays qui n'a pas la même histoire, et donc n'a pas les mêmes institutions.

Au terme de cette thèse, nous ne pouvons éviter d'évoquer les limites rencontrées au cours de ce long processus de recherche, ce qui pourrait avoir des répercussions sur nos conclusions. Les plus importantes sont mentionnées dans ce qui suit:

L'absence des statistiques et des graphiques peut être considéré comme étant une limite. Cependant, nous avons expliqué dans notre introduction que l'objectif de ce travail est de comprendre et d'expliquer l'évolution institutionnelle du développement financier de l'Algérie et analyser ses déterminants.

Les causalités historiques sont toujours difficiles à établir avec certitude. On n'est jamais sûr que tel événement ou telle politique eu tel effet, ou bien il est également dû à une autre cause. Toutefois, les leçons et les conclusions des recherches historiques nous renseignent, malgré qu'elles sont imparfaites, mieux que les recherches mathématiques ou les recherches purement empiriques.

Parmi les limites de ce travail, la difficulté d'approcher les responsables des organismes financiers publics et privés anciens et actuels, même avec la présentation des documents nécessaires fournis par l'université. Cela est peut être dû à leurs indisponibilité vu leurs agendas très chargés.

Dans cette étude nous ne sommes pas focalisés sur quelques facteurs qui influencent le développement financier dans le cas de l'Algérie, nous faisons référence notamment aux effets de la corruption sur le développement financier malgré que nous l'avons cité plusieurs fois. Ce facteur est considéré par quelques auteurs comme une composante du facteur plus général «Culture», il est la résultante de plusieurs facteurs, sociaux, politiques, historiques et économiques.

Cette analyse peut se compléter et se prolonger sur plusieurs axes possibles :

Nous avons constaté qu'il y a eu peu de travaux sur les effets des facteurs politiques sur le développement financier, des recherches plus approfondies sont nécessaires sur cet aspect important. Par exemple, la situation politique dans un pays n'est pas insensible aux changements des politiques extérieures, de sorte que les futures recherches pourraient se concentrer sur des perspectives mondiales pour saisir l'impact des facteurs nationaux et internationaux sur le système financier de l'Algérie.

On pourrait aussi analyser les effets des déterminants culturels sur le développement financiers de l'Algérie et, d'analyser leurs rôles dans chaque région du pays.

Au final, il n'en reste pas moins de rappeler que les conclusions des approches institutionnelles et historiques sont utiles pour tenter d'appréhender un peu plus clairement les facteurs déterminants du développement financier de l'Algérie qui a toujours été une histoire profondément politique et imprévisibles. Il dépend des volontés politiques et des différentes formes de représentations qu'elles font des institutions formelles et informelles, pour le modeler et le transformer dans un sens ou dans un autre. Nul ne saura quelle forme il prendra dans les prochaines années, car la politique invente toujours ses propres voies.

## **Références bibliographiques**

### 1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EN FRANÇAIS

#### 1.1. OUVRAGES

1. ADDI, L. (2014). *L'Algérie et la démocratie, pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*, Alger : Edition El Maarifa.
2. AKTOUF, O. (2013). *La stratégie de l'Autruche : Post-mondialisation, management et rationalité économique*, Arak Editions, Alger.
3. Aliouat, B. (2011). *Re-Régulation: Efficience et Performance par l'Harmonisation Juridique*. In: HAFSI, T, (Dir), *Le développement économique de l'Algérie: expériences et perspectives*. Alger: Casbah Edition, p 278-316.
4. AMMOUR, B. (1997). *Monnaie et Régulation Monétaire*. Alger: Dahlab.
5. AMMOUR, B. (2001). *Le système bancaire algérien, textes et réalité*. 2<sup>e</sup> éd. Alger Dahleb.
6. ANGERS, M. (2015). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Alger: Casbah Edition.
7. AUTY, R. (2001), *Resource Abundance and Economic Development*. UNU/WIDER Studies in Development Economics, Oxford University press.
8. BAGEHOT, W. (1874). *Lombard Street, ou le marché financier en Angleterre*. [en ligne]. Germer Baillière. Montréal: La presse de l'université du Québec., p 219. Format PDF. Disponible sur [http://classiques.uqac.ca/classiques/bagehot\\_walter/lombard\\_street/lombard\\_street.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/bagehot_walter/lombard_street/lombard_street.pdf) (consulté le 23/01/2012)
9. BATIFOULIER, P., et al. (2015). *A quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose? Manifeste pour une économie pluraliste*. France: HAL.
10. BENACHENHOU, A. (1978). *Formation du sous développement en Algérie, Essai sur les limites du développement du capitalisme en Algérie 1830-1962*. Alger : OPU
11. BENACHENHOU, A. (1980). *Planification et développement en Algérie, 1962-1980*. Imprimerie commerciale.
12. BENISSAD, H. (2004). *Algérie: de la planification socialiste à l'économie de marché*. ENAG, Alger.
13. BENISSAD, M. E. (1979). *Économie du développement de l'Algérie: 1962-78: sous-développement et socialisme*. Alger: OPU.
14. BLAUG, M. (1982). *La méthodologie économique*, Paris: Economica, (1<sup>e</sup> éd. 1980)
15. BLAUG, M. (1999). *La pensée économique*, 5<sup>e</sup> éd. Paris: Economica.
16. BOUDJEMA, R. (2011). *Economie du développement de l'Algérie, 1962-2010: De l'état administrateur du développement 1962-1978 à l'état correcteur du développement 1979-1988*, vol. 1. Alger: Dar al-Khaldunyah,
17. CHAVANCE, B. (2007). *L'économie institutionnelle*, Paris: La découverte.
18. COHEN, E. (1991). *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*. Editions classiques d'expression française.
19. COLLOT, C. (1987). *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Alger: O.P.U et Paris: C.N.R.S.
20. COSSETTE, P. (2009). *Publier dans une revue savante: Les 10 règles du chercheur convaincant*. PUQ.
21. DAHAK, A., KARA, R. (2015). *Le mémoire de master : du choix du sujet à la soutenance*. Tizi-Ouzou : Edition El Amel.
22. DETIENNE, M., (2009). *Comparer l'incomparable, Essais*, Points, Éd. Du Seuil, 2<sup>e</sup> Éd.

## Références bibliographiques

---

23. DEUBEL, P. (Dir.). (2009). *Dictionnaire d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Paris: Pearson Education.
24. DI RUZZA, R. (1988). *Eléments d'épistémologie pour économistes: la dernière instance et son ombre*. France : Presses universitaires de Grenoble.
25. ENGELS, F. (1878). *Anti-Dühring, : M. E. Dühring bouleverse la science*, [en ligne]. 1ère partie, Traduction française: 1950, édition électronique, 2002, Montréal: Les Presses de l'Université du Québec. p 125. Format PDF. disponible sur : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels\\_friedrich/anti\\_duhring/anti-duhring\\_t1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/anti_duhring/anti-duhring_t1.pdf) (consulté le 12/06/2015).
26. FEYERABEND, P., (1988). *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Collection Points Sciences, Seuil.
27. FROBERT, L. (2003). *John Kenneth Galbraith: la maîtrise sociale de l'économie*. 2003.
28. FROBERT, L., MCCLOSKEY, D. N. (2014). «*Si vous êtes si malins...*». *McCloskey et la rhétorique des sciences économiques*, Paris, ENS Editions.
29. FULGA, G. (2005). *Connaissance sociale et pouvoir politique: Etude de sociologie politique*. Paris: L'Harmattan.
30. GRAWITZ, M. (1993). *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 9e édition.
32. HASSAM, F. (2012). *Le système bancaire algérien: essai sur les capacités d'intermédiation des banques publique en contexte d'économie étatique et d'attente libérale*. Alger: Edition l'Economiste d'Algérie.
33. KEYNES, J. M. (1936). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. [en ligne] Traduit de l'Anglais par Jean de LARGENTAYE (1942). Paris : Éditions Payot, 1942. (Édition complétée le 20 juin 2002 à Chicoutimi, Québec.) Disponible sur : [http://classiques.uqac.ca/classiques/keynes\\_john\\_maynard/theorie\\_gen\\_emploi/theorie\\_emploi\\_monnaie\\_1.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/keynes_john_maynard/theorie_gen_emploi/theorie_emploi_monnaie_1.pdf) (consulté le 14/03/2013)
34. KHIARI, K. (2011), *Le droit, sa teneur, son observance et son application, comme modérateur et régulateur du développement économique*. In: HAFSI, T, (Dir), *Le développement économique de l'Algérie: expériences et perspectives*. Alger: Casbah Edition, p 235-277.
35. LALANDE, A. (Dir) (1993). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Coll. Quadrige, (1<sup>e</sup> éd 1926).
36. LAMIRI, A. (2013). *La décennie de la dernière chance: émergence ou déchéance de l'économie algérienne*. CHIHAB EDITION, Alger, 2013.
37. LOUBET DES BAYLE, J.-L., (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales* [en ligne]. Montréal: Presses de l'Université du Québec. (2012). [http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet\\_del\\_bayle\\_jean\\_louis/initiation\\_metho\\_sc\\_soc/initiation\\_metho\\_sc\\_soc.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/loubet_del_bayle_jean_louis/initiation_metho_sc_soc/initiation_metho_sc_soc.pdf) (consulté le 17/08/2014).
38. MALTUS, TR. (1846). *Principes d'économie politique : considérés sous le rapport de leur application pratique*. [en ligne]. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Guiaumin, Libraires. Disponible sur : <http://davidmhart.com/liberty/FrenchPolEc/CPE/CPE-08MalthusEcPol1846.pdf> (consulté le 23/01/2014)
39. MEBTOUL, A. (2011). *Bilan des politiques économiques de 1963 à 2010*. In: HAFSI, T, (dir), *Le développement économique de l'Algérie: expériences et perspectives*. Alger: Casbah Edition, p 47-74.
40. MOUCHOT, C. (2003). *Méthodologie économique*, Paris: Edition du seuil.
41. MUCCHIELLI, A. (Dir), (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2<sup>e</sup> éd, Paris: Armand Colin.

## Références bibliographiques

---

42. NAAS, A. (2003). *Le système bancaire algérien: de la décolonisation à l'économie de marché*. Paris: Maisonneuve & Larose.
43. NORTH, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
44. PIAGET, J. (Dir) (1967). *Logique et connaissances scientifiques*, Paris: Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade.
45. PIKETTY, T. (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris: Seuil.
46. ROBERT, A. D., BOUILLAGUET, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris: Que sais-je.
47. SAINT-GERMES, J. (1955), *Economie algérienne*, Volume IV, Alger: La maison des livres.
48. SCHUMPETER, J. A. (1911). *Théorie de l'évolution économique. Recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. [en ligne]. Traduction française, (1935). Format PDF.  
[http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter\\_joseph/theorie\\_evolution/theorie\\_evolution.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Schumpeter_joseph/theorie_evolution/theorie_evolution.html) (consulté le 14/03/2011)
49. SILEM, A. (2010). *Postures épistémologiques dans des recherches doctorales en sciences de l'économie et de la gestion : un tour d'horizon de quelques notions fondamentales et des pratiques.-méthodologie de la recherche doctorale en économie*. In: HADDAR, M. (2010). *Méthodologie de la recherche doctorale en économie*, Edition des archives contemporaines. Paris.
50. STIGLITZ, J, E. (2002). *La grande désillusion*. Traduit de l'anglais par CHEMLA, P. Paris: Editions Fayard.
51. TALHA, L. (2001). *L'économie algérienne au milieu du gué : le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle*. In: MAHIOU, A., HENRY, J. R. *Où va l'Algérie*. KARTHALA Editions.
52. TEMMAR, H.A. (2005). *Les fondements théoriques du libéralisme*, Alger, OPU.
53. TEMMAR, H.A. (2015). *L'économie de l'Algérie 1970-2014 : Le système économique, la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale*, TII, Alger, OPU.
54. TEMMAR, H.A. (2015). *L'économie de l'Algérie 1970-2014 : les stratégies de développement économique*, TI, Alger, OPU.

### 1.2. ARTICLES DE REVUES

55. ABDERREZAK, A. (2003). Libéralisation économique et privatisations. *Confluences Méditerranée*, (45), 95-105.
56. AIBOUD, K., ADOUKA, L., Ben BAYER, H. (2015). *Libéralisation financière et Croissance Economique : Approche empirique appliquée au cas de l'Algérie*. Document de travail CEREG- MIA.
57. ALLAIS, M. (1989). La philosophie de ma vie. *Revue d'Economie politique*, 99(1), 28-54.
58. ANADON, M. (2006). La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
59. ANADON, M., GUILLEMETTE, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Recherches qualitatives*, 5, 26-37.
60. ANDREFF, W. (2009). Réformes, libéralisation et privatisation en Algérie. *Confluences Méditerranée*, (4), 41-62.
61. ANTOINE, P., LABBE, D. (1977). L'inflation en Algérie. *Mondes en développement*, (17), 114-152.
62. ARENA, R., LAZARIC, N. (2003). La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter. *Revue économique*, 54(2), 329-354.

## Références bibliographiques

---

63. BABA-AHMED, M. (2007). Le secteur financier en Algérie: une réforme inachevée. *Finance et Bien Commun*, (3), 130-138.
64. BENACHENHOU, A. (1992). L'aventure de la désétatisation en Algérie. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 65(1), 175-185.
65. BENHABIB, A., ZENASNI S. (2011). *Les effets de la libéralisation financière sur la croissance économique: analyse empirique sur le cas algérien*. In: *La croissance des entreprises et des économies entre la réalisation de la performance financière et les défis de la performance environnementale*, Ouargla, 1-20.
66. BONIN, H. (2009). Les banques et l'Algérie coloniale: mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste?. *Outre-mers*, 96(362), 213-225.
67. BOUAICHI, N., YAICI, F. (2010). Libéralisation financière et développement financier : approche comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, *Revue des Sciences Économiques et de Gestion*, (14), 89-108.
68. BOUDJEMA, Rachid. (2006). Algérie, Chronique d'un ajustement structurel. *Revue d'Economie et de Statistiques appliquée*, 06, 27-83.
69. BOURGIN, H., SEIGNOBOS, C. (1901). La méthode historique appliquée aux sciences sociales. *American Journal of Sociology, The University of Chicago Press*, 7, 2 (06), 279-280.
70. BOUYACOUB, A. (1997). L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel. *Confluences méditerranée*, 21, 77-85.
71. CACHANOSKY J. C. (1986). L'économie politique contre l'économie mathématique, [en ligne]. *Libertas*, Buenos Aires. (traduit de l'espagnol par François Guillaumat). disponible sur [http://fr.liberpedia.org/L%C3%A9conomie\\_politique\\_contre\\_l%C3%A9conomie\\_math%C3%A9matique](http://fr.liberpedia.org/L%C3%A9conomie_politique_contre_l%C3%A9conomie_math%C3%A9matique) (consulté le 02/08/2014)
72. CAPEL, R., MONOD, D., MÜLLER, J. P. (1997). De l'usage perverti des tests inférentiels en sciences humaines. *Genèses*, 26(1), 123-142.
73. CAPEL, R., MONOD, D., MULLER, J-P. (1996). Essai sur le rôle des tests d'hypothèse en sciences humaines : Rite propitiatoire ou pièce à conviction? *Actualités psychologiques*, (01), 1-50.
74. CHARREIRE, S., HUAULT, I. (2001). Le constructivisme dans la pratique de recherche: une évaluation à partir de seize thèses de doctorat. *Finance contrôle stratégie*, 4(3), 31-55.
75. CRAHAY, M., FAGNANT, A. (2007). A propos de l'épistémologie personnelle: un état des recherches anglo-saxonnes. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, (161), 79-117.
76. DAHMANI, A. (1998). L'expérience algérienne des réformes : problématique d'une transition à l'économie de marché. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, CNRS éditions 1998.125-147.
77. DAHMANI, A. (2003). La persistance de l'économie rentière ou malédiction du pétrole en Algérie, *Réalités algériennes*, (1). Paris.
78. DEMAIZIERE, F., NARCY-COMBES, J-P. (2007). Du positionnement épistémologique aux données de terrain. *Les cahiers de l'Acedle*, 4, 1-20.
79. DOLAR, V., MEH, C. (2002). Structure financière et croissance économique: un tour d'horizon de la littérature. *financier*, banque du canada, décembre, 63-65.
80. DOMARCHI, J. (1958). Contre l'Econométrie. In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, 308-321.
81. DOSI, G., WINTER, S. G. (2003). Interprétation évolutionniste du changement économique. *Revue économique*, 54(2), 385-406.
82. Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative?. *Le Libellio d'Aegis*, 7 (4-Hiver), 47-58.

## Références bibliographiques

---

83. EYMARD-DUVERNAY, F. (2002). *Pour un programme d'économie institutionnaliste*, Presses de Sciences Po. PFNSP 53 ( 2), 325-336.
84. HALPERIN, J. L. (2003). L'histoire de la fabrication du code : le code Napoléon?. *Pouvoirs*, (4), 11-21.
85. HENNI, A. (2009), La réforme monétaire et financière en Algérie. *Confluences Méditerranée*, (4), 27- 40.
86. HERRERA, R. (2000). Pour une critique de la nouvelle théorie néoclassique de la croissance. *Cahier de la MSE de Paris*, 1- 21.
87. HUGON, P. (1996). Incertitude, précarité et financement local: le cas des économies africaines. *Revue Tiers Monde*, 37(145), 13-40.
88. ILIOPULOS, E., SOPRASEUTH, T. (2012). L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique: Le défi de la crise. *Economie et statistique*, 451(1), 91-130.
89. JACQUET, P., POLLIN, J. P. (2012). Systèmes financiers et croissance. *Revue d'économie financière*, (2), 77-110.
90. JEWSIEWICKI B.(2003). Pour un pluralisme épistémologique en sciences sociales », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2001/3 (56e année), 625-641.
91. KARA. R., ALIZIANE, M.O. (2016). Les incidences des politiques de libéralisation financière sur le développement financier en Algérie. *Revue académiques des études sociales et humaines*. Université Hassiba Benbouali de Chlef, (16), 13-25.
92. KATEB, K.(2004). La statistique coloniale en Algérie (1830–1962). Entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne, *Courrier des statistiques*, (112), 3-17.
93. KHERBACHI, A. (2011). Impact du secteur financier sur l'activité économique en Algérie par une MCSRF, *Les Cahiers du CREAD* (95), 5-26.
94. KICHOU, L. (2009). Les privatisations en Algérie sont-elles toujours d'actualité ?. *Confluences Méditerranée*, (71), 63-84.
95. LE MOIGNE., J-L.(2001). Pourquoi je suis un constructiviste non repentant. », *Revue du MAUSS*, Jan (17) , 197-223.
96. MAGNAN-MARIONNET, F., CONTAMINE, P., BONZOM, P. (2007). Le partenariat économique et financier euro-méditerranéen. *Bulletin de la Banque de France*, 168, 33-52.
97. MAHIOU, A. (2012). Les séquences du changement juridique en Algérie. Cinquante ans de droit (1962-2012). *Insaniyat: Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (57-58), 73-89.
98. MALINVAUD, E. (1996). Pourquoi les économistes ne font pas de découvertes. *Revue d'économie politique*, 106(6), 929-942.
99. MASSON, P. (2014). Politiques macroprudentielles, cours des produits de base et entrées de capitaux. *BIS Papers*, .65-82.
100. MEISEL, L., MVOGO, J. P. (2007). Quelle politique de développement financier en zone franc?. *Agence Française de développement (AFD)*, (23).
101. MEKIDECHE, M. (2009). Le secteur des hydrocarbures en Algérie. *Confluences Méditerranée*, (4), 153-166.
102. MIROWSKI, P. (2012). L'irraisonnable efficacité des mathématiques en économie moderne, *Rue Descartes*, Fév. , 74, 117-133.
103. MOORE, C. H. (1987). Les enjeux politiques des réformes bancaires au Maghreb. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 247-265.
104. NADEAU, R. (1993). Popper et la méthodologie économique: un profond malentendu. *Revue de synthèse*, 114(1), 61-85.
105. RICOEUR, P. (1974). Science et idéologie. *Revue philosophique de Louvain*, 72(14), 328-356.

## Références bibliographiques

---

106. ROCHER, G. (2000) Hégémonie, fragmentation et mondialisation de la culture. *Horizons philosophiques*, , 11, (1), 125-134
107. ROMER, P. (1991). Progrès technique endogène. *Annales d'Economie et de Statistique*, 1-32.
108. SAVOIE-ZAJC, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 4, 293-316.
109. SEE, H. (1929). REMARQUES SUR LA MÉTHODE EN HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE, *Revue Historique, Presses Universitaires de France*. T. 161, Fasc. 1, 90-98.
110. STOFFAES, C. (2012). La capture des banques centrales. In: LORENZI, J-H. (Dir). Qui capture l'Etat, *Les cahiers du cercle des économistes*, Presses Universitaires de France, Paris.
111. TALAHITE, F., BARBET, P., SOUAM, S., et al.(2008). Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Document de travail du CEPN. (2009-05).
112. TOUATI, K., KHERBACHI, H. (2011). Impact du secteur financier sur l'activité économique en Algérie par une MCSRS, *les cahiers du CREAD*, (95), 5-26.
113. TURUNC, G. (1999). Développement du secteur financier et croissance: le cas des pays émergents Méditerranéens. *Revue Région et développement*, (10), 89-129.
114. VENET, B. (1994) . Libéralisation financière et développement économique: une revue critique de la littérature. *Revue d'économie financière* 29, 87-111.
115. YEFIMOV, V. (2003). *Enseignement et recherche pragmatistes en économie et gestion*, University Library of Munich, Germany. (No. 54704).
116. ZOUACHE, A. (2015). Etat, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie. *les cahiers du Cread*, (100), 7-36.

### 1.3. THESES ET MEMOIRES

117. AZZOUC, Y. (2016). *Développement Financier et Croissance Economique: Cas de l'Algérie entre 1970 et 2013*, Mémoire de magistère en économie bancaire et financière, Université de Tlemcen.
118. BEJI, S. (2009). *Le développement financier pour les pays du sud de la Méditerranée à l'épreuve de la mondialisation financière* (Doctoral dissertation, Université Paris-Nord-Paris XIII).
119. OUCHICHI, M. (2011). *L'obstacle politique aux reforme économiques en Algérie*. Thèse de doctorat. Lyon 2.
120. TALAHITE, F (2010). *Reformes et transformations ´ économiques en Algérie. Economies et finances*. Rapport d'habilitation Université, Paris-Nord - Paris XIII.

### 1.4. ARTICLES DE PRESSES

121. ALI-BEY, N. (2016). L'externalisation des banques algériennes est devenue un impératif. **[en ligne]**. In: el Watan (06/02/2016).. Disponible sur: <http://www.liberte-algerie.com/actualite/ali-bey-nasri-lexternalisation-des-banques-algeriennes-est-devenue-un-imperatif-241568> (consulté le 06/02/2016).
122. ALI-BEY, N. (2015). Le plus grand problème des exportateurs, c'est la Banque d'Algérie. **[en ligne]**. In: el Watan (13/10/2015).. Disponible sur: [http://www.elwatan.com/economie/ali-bey-nasri-le-plus-grand-probleme-des-exportateurs-c-est-la-banque-d-algerie-13-10-2015-305380\\_111.php](http://www.elwatan.com/economie/ali-bey-nasri-le-plus-grand-probleme-des-exportateurs-c-est-la-banque-d-algerie-13-10-2015-305380_111.php) (consulté le 14/10/2015).
123. BENKHALFA, A. (2015). L'Algérie n'a pas besoin de s'endetter de l'extérieur. **[en ligne]**. In : Agence Presse Service (APS). (06/09/2015). . Disponible sur:

## Références bibliographiques

---

- <http://www.aps.dz/economie/28168-abderrahmane-benkhalifa-l-alg%C3%A9rie-n-a-pas-besoin-de-s-entetter-de-l-ext%C3%A9rieur> (consulté le 10/09/2015).
124. MAHIOU, A. (2010). Le problème est le respect des règles de droit tant par les autorités que par les citoyens. [en ligne]. In: El Watan (18/02/2010). Disponible sur <http://www.elwatan.com/archives/article.php?id=151542> (consulté le 12/06/2014)
125. MAHIOU, A. (2012). La justice algérienne n'est pas indépendante. [en ligne]. In: El Watan (13/12/2012). Disponible sur: [http://www.elwatan.com/archives/article.php?id\\_sans\\_version=195744](http://www.elwatan.com/archives/article.php?id_sans_version=195744) (consulté le 12/06/2014)
126. MAHIOU, A. (2012). Gouvernance des entreprises en Algérie: Les choix «absurdes» du pouvoir. [en ligne]. In: El Watan (11/12/2012). [http://www.elwatan.com/archives/article.php?id\\_sans\\_version=195456](http://www.elwatan.com/archives/article.php?id_sans_version=195456) (consulté le 12/06/2014).
127. TEMMAR, H. A. (2015). CHRONIQUE ALTERNATIVE : Marché financier, l'Etat opte pour l'Etat. [en ligne]. In le quotidien d'Oron. Disponible sur: [http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5222980&archive\\_date=2015-12-28](http://www.lequotidien-oran.com/index.php?news=5222980&archive_date=2015-12-28). (consulté le 05/01/2016)

### 1.5. RAPPORTS

128. ARTHUIS, J. (2008). La finance islamique en France, quelles perspectives. *Rapport au Sénat établi au nom de la Commission des finances*, (329).
129. FMI, Algérie : Questions choisies, Rapport No. 05/52, Washington, Mai 2006.
130. BOUTIN, C. (2010). *De la mondialisation à l'universalisation: une ambition sociale; rapport intermédiaire au président de la République*. La Documentation Française.
131. BOYER, R., DEHOVE, M., PLIHON, D. (2004). *Les crises financières*, La Documentation Française.
132. CNUCED. (2004). Examen de la politique de l'investissement: Algérie. Nations unies.
133. CNUCED. (2013). Contribuer au développement des infrastructures pour promouvoir l'intégration économique: le rôle des secteurs public et privé. Nations Unies.
134. KPMG. (2015). Guide des banques et des établissements financiers en Algérie- 2015
135. Banque mondiale/perspective monde, université de Sherbrooke. Statistiques sur le chômage en Algérien. (1992-2014) [en ligne], disponible sur <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=DZA&codeStat=SL.UEM.TOTL.ZS&codeStat2=x> (consulté le 23/01/2013)
136. Banque d'Algérie, Rapport 2015, évolution économique et monétaire en Algérie.
137. World Bank Group, (2015). Global financial development report 2015/2016.

### 1.6. LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS

#### 1.6.1. LOIS

138. Loi n° 62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie.
139. Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 portant la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale.
140. Loi n° 63-165 du 7 mai 1963 portant création de la caisse algérienne de développement.
141. Loi n° 64-111 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale.
142. Constitution de 1976 (Article 28, Article 166).

## Références bibliographiques

---

143. Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. (Article 2, Article 6, Article 7, Article 19, Article 36, Article 39, Article 40 et Article 41)
144. Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques.
145. Loi n° 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.
146. Loi n° 90-30 du 01 décembre 1990 portant loi sur les domaines.
147. Loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit.
148. Constitution de 1996 (Article 37).
149. Loi de finance complémentaire 2009.
150. Loi de finance 2016.

### 1.6.3. ORDONNANCES

151. Ordonnance n° 67-204 du 01 octobre 1967, portant la création de la Banque Extérieure d'Algérie.
152. Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.
153. Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant la loi relative à la monnaie et au crédit

### 1.6.4. REGLEMENTS, DECRETS ET ARRETES.

154. Règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le règlement n°97-03 du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.
155. Décret du 28 décembre 1962 portant création de la Banque Algérienne de Développement.
156. Décret Législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières modifié et complété par l'Ordonnance n° 96-10 du 10 janvier 1996 et la Loi n° 03-04 du 17 février 2003.
157. Arrêté du 12 décembre 1963, portant création de la Société Algérienne d'Assurance (SAA)
158. Décrets exécutifs n° 91-169, 170 et 171 du 25 mai 1991.

### 1.6.5. LOIS FRANÇAISES DE LA PERIODE COLONIALE

159. Loi de douane du 11 janvier 1851.
160. Loi du 4 août 1851 Banque de l'Algérie (devenue en 1949 : Banque de l'Algérie ET de la Tunisie).
161. Loi du 5 novembre 1894, relative à la création de sociétés de crédit agricole.
162. Loi du 29 décembre 1918 portant la création de succursales et bureaux par la Banque de l'Algérie.

## 2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EN ANGLAIS

### 2.1. OUVRAGES

163. BERMAN, M. (1983). *All that is solid melts into air: The experience of modernity*. Verso.
164. BERNANKE, B., GERTLER, M., GILCHRIST, S. (1998), *The financial accelerator in a quantitative business cycle framework*. In J. Taylor and M. Woodford (eds), *Handbook of Macroeconomics*, 1341-1393.
165. BEWLEY, T. F. (1999). *Why wages don't fall during a recession*. Harvard University Press.
166. BLAUG, M. (1993). *The Methodology of Economics*, Cambridge University Press.

167. BLINDER, A., CANETTI, E. R., LEBOW, D. E., Rudd, J. B. (1998). *Asking about prices: a new approach to understanding price stickiness*. Russell Sage Foundation.
168. BOLTON P., DEWATRIPONT, M. (2005). *Contract theory*. MIT press.
169. BRADBURN, N.M., SUDMAN, S., WANSINK, B. (2004). *Asking Questions: The Definitive Guide to Questionnaire Design – For Market Research, Political Polls, and Social and Health Questionnaires*. San Francisco: Jossey-Bass
170. COBHAM, A., (2001). *Capital Account Liberalization and Poverty*, Queen Elizabeth House, Oxford University.
171. CROTTY, M. (1998). *The foundations of social research*. Thousand Oaks : Sage.
172. EKELUND JR, R. B., HÉBERT, R. F. (2013). *A history of economic theory and method*. Waveland Press.
173. FINER, S. (1997). *The History of Government*, Vol I–III, Cambridge University Press, Cambridge, UK.
174. FLICK, U. (2004). *Triangulation in qualitative research*. In: FLICK, U., Von KARDOFF, E., STEINKE, I. (Eds.). *A companion to qualitative research*, London, Sage publications, 178-183.
175. FREIXAS X., ROCHET, J. (1997). *Microeconomics of Banking*. Cambridge, MA: MIT Press.
176. FRY, M.J., (1995). *Money, Interest and Banking in Economic Development*, (2nd ed), Johns Hopkins University Press, London.
177. GOLDSMITH, R. W. (1983). *The Financial Development of India, 1860-1977*. Oxford University Press.
178. GOLDSMITH, R.W. (1969). *Financial structure and development*. Yale University Press, New Haven, CT.
179. Haber, S. (2007). *Political Institutions and Financial Development: Evidence from the Political Economy of Banking Regulation in the United States and Mexico*. In *The Politics of Financial Development*, ed. Stephen Haber, Douglass C. North, and Barry R. Weingast. Palo Alto: Stanford University Press. p. 10-59.
180. HART, O. (1995). *Firms contract and financial structure*. Oxford University Press.
181. HICKS, J, *et al.* (1969). *A theory of economic history*. Oxford : Oxford University Press.
182. HODGSON, G. M. (1993). *Economics and evolution: bringing life back into economics*. University of Michigan Press.
183. HUANG, Y. (2010). *Determinants of financial development*. University of Cambridge, Palgrave Macmillan.
184. HULME, D. (2007). *Integrating quantitative and qualitative research for country case studies of development*. Economic and social research council (ESRC). Global poverty research group (GPRG).
185. KANBUR, S. R. (2003). *Q-squared, combining qualitative and quantitative methods in poverty appraisal*. Orient Blackswan. New Delhi: Permanent Black.
186. KEYNES J. N., (1891). *Scope and Method of Political Economy*, [en ligne]. University of Cambridge, Batoche Books, (1999), Format PDF. Disponible sur: <http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/econ/ugcm/3ll3/keynesjn/Scope.pdf> (consulté le 14/10/2013).
187. KING, G., KEOHANE, R., VERBA, S. (1994) *Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research*. Princeton: Princeton University Press.
188. LEVINE, R. (2005). *Finance and growth: theory, evidence, and mechanisms*. In *The Handbook of Economic Growth*, ed., AGHION, P., DURLAUF, S. Amsterdam, Netherlands: North-Holland. P. 865-934.

## Références bibliographiques

---

189. MCKINNON, R. I. (1973). *Money and Capital in Economic Development*. Washington, DC: Brookings Institution.
190. MERRYMAN, J. H. (1985). *The Civil Law Tradition: An Introduction to the Legal Systems of Western Europe and Latin America*. Stanford, CA: Stanford University Press.
191. MINSKY, H. P. (1975). *John maynard keynes*. New York: Columbia University Press.
192. NELSON, J. (1995). *Feminism, Objectivity and Economics*. London: Routledge.
193. ROBINSON, J. (1952). *The Rate of Interest and Other Essays*, London: MacMillan.
194. ROLAND G, Ed. (2008). *Privatization: Successes and Failures*. New York: Columbia University Press.
195. SCHOTTER, A., (1981). *The economic theory of social institutions*, Cambridge: Cambridge University Press.
196. SHAW, E.S. (1973). *Financial deepening in economic development*. London: Oxford University Press.
197. SMITH, K.K. (eds), *The Self in Social Inquiry: Researching Methods* Thousand Oaks, CA: Sage, p. 351–381.
198. ZWEIGERT, K. KOTZ, H., (1998). *Introduction to Comparative Law*, Oxford University Press, New York, New York.
199. ZYSMAN, J. (1983). *Governments, Markets and Growth: financial systems and the politics of industrial change*, New York: Cornell University Press.

### 2.2. ARTICLES DE REVEUS

200. ABDUSSALAM, Z. (2014). The influence of culture and religion on trust in the emerging financial market in Libya. *International Journal of Behavioural Accounting and Finance*, 4(3), 206-220.
201. ABIAD. A., MODY. A (2003). *Financial Reform: What Shakes it? What Shapes it?*. IMF Working Paper, N°70.
202. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J. (2001). Colonial origins of comparative development: an empirical investigation', *American Economic Review*, 91(1), 369–401.
203. ACEMOGLU, D., JOHNSON, S., ROBINSON, J.(2004). *Institutions as the fundamental cause of longrun growth*, NBER Working Paper N°. 10481, Pittsburgh, PA.
204. ACEMOGLU, D., ROBINSON, J.A. (2002). *Economic backwardness in political perspective*, CEPR Discussion Paper N°. 3261, London.
205. ACEMOGLU, D., ZILIBOTTI, F. (1997). Was Prometheus unbound by chance? Risk, diversification, and growth. *Journal of Political Economy* 105, 709-775.
206. AGHION, P., HOWITT, P. (1992). A model of growth through creative destruction. *Econometrica* 60, 323-351.
207. AISBETT, E. (2007). Why are the Critics so Convinced that Globalization is Bad for the Poor?. In: *Globalization and poverty*. University of Chicago Press. 33-86.
208. AIZENMAN, J., NOY, I. (2005). *FDI and trade--Two way linkages?* (No. w11403). National Bureau of Economic Research. *Working Paper*, (05-09).
209. ALLEN, F., GALE, D. (1999). Diversity of opinion and financing of new technologies. *Journal of financial intermediation*, 8, 68-89.
210. ANG, J. B. (2011). Financial development, liberalization and technological deepening. *European Economic Review*, 55(5), 688-701.
211. ANG, J.B. (2008). A survey of recent developments in the literature of finance and growth". *Journal of Economic Surveys* 22 (3), 536-576.

212. APERGIS, N., PAYNE, J. E. (2014). The oil curse, institutional quality, and growth in MENA countries: Evidence from time-varying cointegration. *Energy Economics*, 46, 1-9.
213. ARELLANO, M., BOND, S. (1991). Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence application to employment equations. *Review of Economic Studies* 58, 277-297.
214. ARELLANO, M., BOVER, O. (1995). Another look at the instrumental-variable estimation of error components models. *Journal of Econometrics* 68, 29-52.
215. ARESTIS, P., DEMETRIADES, P. (1997). Financial development and economic growth: assessing the evidence, *Economic Journal*, 107,783–99.
216. ARESTIS, P., (2005). *Financial liberalization and the relationship between finance and growth*, CEPP Working Paper No. 05/05, University of Cambridge.
217. ARESTIS, P., DEMETRIADES, P.O., BASSAM, F., KOSTAS, M., (2002). *The impact of financial liberalization policies on financial development evidence from developing economies*, Discussion Papers in Economics 02/1, Department of Economics, University of Leicester.
218. ASADI, Z., BAHRAMI, J., TALEBLOO, R. (2013). The Effects of Resources Curse Phenomena on Financial Development and Economic Growth: A Dynamic Panel Approach. *Journal of Economic Growth and Development Research*, 10, 9-26.
219. BALAND, J., FRANCOIS, P. (2000), Rent Seeking and Resource Booms, *Journal of Development Economics*, 61(2), 527- 542.
220. BALLVÉ, F. (1963). *Essentials of economics: a brief survey of principles and policies*. Foundation for Economic Education.( traduit de l'espagnole par GODDARD), (A.) .95-96
221. BALTAGI, B. H., DEMETRIADES, P. O., LAW, S. H. (2009). Financial development and openness: Evidence from panel data. *Journal of development economics*, 89(2), 285-296.
222. BAUM, C., SCHÄFER, D., TALAVERA, O. (2011). The impact of the financial system's structure on firms' financial constraints. *Journal of International Money and Finance*, 30 (4), 678–691.
223. BECK, T. (2008). The econometrics of finance and growth. *Policy Research Working Paper* 4608.
224. BECK, T. (2011). Finance and Oil: Is there a resource curse in financial development?. *European Banking Center Discussion Paper*, (2011-004).
225. BECK, T. H. L., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). Law and finance: Why does legal origin matter?. *Journal of Comparative Economics*, 31(4), 653-675.
226. BECK, T. H. L., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). Law, endowment and finance, *Journal of Financial Economics*, 70,137–81.
227. BECK, T., (2002). Financial development and international trade: is there a link? *Journal of International Economics*, 57,107–31.
228. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., LAEVEN, L., LEVINE, R. (2008). Finance, firm size an growth. *Journal of Money, Credit and Banking* 40, 1379-1405.
229. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2001). *Law, politics, and finance*. World Bank Policy Research Working Paper, (N° 2585).
230. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2001). Legal theories of financial development. *Oxford Review of Economic Policy*, 17(4), 483-501.
231. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., LEVINE, R. (2009). *Financial institutions and markets across-countries and over time. Data and analysis*. Policy Research Working Paper 4943.

232. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., MAKSIMOVIC, V. (2005). Financial and legal constraints to firm growth: Does size matter?. *Journal of Finance* 60, 137-177.
233. BECK, T., DEMIRGUC-KUNT, A., MAKSIMOVIC, V. (2008). Financing patterns around the world: are small firms different?. *Journal of Financial Economics* 89, 467-487.
234. BECK, T., LEVINE, R. (2004a). Stock markets, banks, and growth: panel evidence. *Journal of Banking and Finance* 28, 423-442.
235. BECK, T., LEVINE, R. (2004b). *Legal institutions and financial development*. NBER Working Paper 10417.
236. BECK, T., LEVINE, R., LOAYZA, N. (2000). Finance and the sources of growth. *Journal of Financial Economics*, 58, 261-300.
237. BENCIVENGA, V. R., SMITH, B. D. and STARR, R. M. (1995). Transactions Costs, Technological Choice, and Endogenous Growth. *Journal of Economic Theory* 67,153-177.
238. BENCIVENGA, V.R., SMITH, B.D. (1991). Financial intermediation and endogenous growth". *Review of Economics Studies* 58, 195-209.
239. BENCIVENGA, V.R., SMITH, B.D. (1993). Some consequences of credit rationing in an endogenous growth model. *Journal of Economic Dynamics and Control* 17, 97-122.
240. BENCIVENGA, V.R., Smith, B.D., Starr, R.M. (1995). Transactions costs, technological choice, and endogenous growth. *Journal of Economic Theory* 67, 53-177.
241. BENNETT, A. (2004). Testing theories and explaining cases. In National Science Foundation (2004). *Workshop on Scientific Foundations of Qualitative Research*. 49–51.
242. BERKOWITZ, D., PISTOR, K. RICHARD, JF, (2002). Economic development, legality, and the transplant effect. *European Economic Review, forthcoming*.
243. BERNANKE, B., GERTLER, M. (1989) Agency Costs, Net Worth, and Business Fluctuations. *American Economic Review* 79: 14-31.
244. BESHEARS, J., et al, B. (2008). *How are preferences revealed?*. National Bureau of Economic Research, Working Paper No. 13976..
245. BEWLEY, T.F. (2002) Interviews as a valid empirical tool in economics. *Journal of Socio-Economics* 31(4): 343–353.
246. BHATTACHARYYA, S., HODLER, R. (2010). Natural resources, democracy and corruption. *European Economic Review*, 54(4), 608-621.
247. BLACK, S.W., MOERSCH, M. (1998). Financial structure, investment and economic growth in OECD countries. In: *Black, S.W., Moersch, M. (Eds.), Competition and Convergence in Financial Markets: The German and Anglo-American Models*. North-Holland, New York, 157–174.
248. BLACKBURN, K., HUNG, V.T.Y. (1998). A theory of growth, financial development, and trade. *Economica* 65, 107-124.
249. BOND, S., ELSTON, J.A., MAIRESSE, J., MULKAY, B. (2003). Financial factors and investment in Belgium, France, Germany, and the United Kingdom: a comparison using company panel data. *The Review of Economics and Statistics*, 85 (1), 153–165.
250. BOOT, A.W.A., GREENBAUM, S.J., THAKOR, A. (1993). Reputation and discretion in financial contracting. *American Economic Review*, 83(5), 1165–1183.
251. BOOT, A.W.A., THAKOR, A. (2000). Can relationship banking survive competition?. *Journal of Finance* 55, 679-713.).
252. BOSE, N., COTHREN, R. (1996). Equilibrium loan contracts and endogenous growth in the presence of asymmetric information. *Journal of Monetary Economics* 38, 363-376.
253. BOSE, N., COTHREN, R. (1997). Asymmetric information and loan contracts in a neoclassical growth model. *Journal of Money, Credit, and Banking* 29, 423-439.

254. BOULAREDJ, S., TCHIKO F. (2015) . Measuring the impact of the financial development on the economic growth in Algeria, *European Scientific Journal Edition*. 06. 11,(16) ,413-426.
255. BOYD, J. H., LEVINE, R., SMITH, B. D. (2001). The impact of inflation on financial sector performance. *Journal of monetary Economics*, 47(2), 221-248.
256. BOYD, J.H., PRESCOTT, E.C. (1986). Financial intermediary-coalitions. *Journal of Economics Theory* 38, 211- 232.
257. BOYD, J.H., SMITH, B.D., (1996). The co-evolution of the real and financial sectors in the growth process, *World Bank Economic Review*, 10, 371–96.
258. BUCKLEY, J. (2004). Simple Bayesian inference for qualitative political research. *Political Analysis* 12, 386–399.
259. CARUS, A. W., OGILVIE, S. (2009). Turning qualitative into quantitative evidence: a well-used method made explicit1. *The Economic History Review*,62(4), 893-925.
260. CHAMLEE-WRIGHT, E. (2010). Qualitative methods and the pursuit of economic understanding. *The Review of Austrian Economics*, 23(4), 321-331.
261. CHAVANCE, B. (2012). John Commons's organizational theory of institutions: a discussion. *Journal of Institutional Economics*, 8(01), 27-47.
262. CHINN, M. D., ITO, H. (2002). *Capital account liberalization, institutions and financial development: cross country evidence* . National Bureau of Economic Research (No. w8967).
263. CHINN, M.D., Ito, H., (2005). *What matters for financial development? Capital controls, institutions, and interactions*, NBER Working Paper, Cambridge, MA . (No. 11370).
264. CLAESSENS, S., DEMIRGÜÇ-Kunt, A., HUIZINGA, H., (2001). How does foreign entry affect domestic banking markets? *Journal of Banking and Finance*, 25, 891–911.
265. CLAGUE, C., KEEFER, P., KNACK, S. OLSON, M. (1996), Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies, *Journal of Economic Growth*, 1, 243-276.
266. COCKBURN, I., HENDERSON, R. (1998) Absorptive capacity, coauthoring behavior, and the organization o research in drug discovery. *Journal of Industrial Economics* 46(2), 157–182.
267. DE GREGORIO, J., GUIDOTTI, P. (1995). Financial development and economic growth. *World Development*. 23, 433-448.
268. DE La FUENTE, A., MARIN, J.M. (1996). Innovation, bank monitoring, and endogenous financial development”. *Journal of Monetary Economics*. 38, 269-301.
269. DEMETRIADES, P.O, ANDRIANOVA, S. (2004). Finance and growth: what we know and what we need to know, in C. Goodhart (ed.), *Financial Development and Economic Growth: explaining the links*, Palgrave Macmillan, Basingstoke and New York,38–65.
270. DEMETRIADES, P.O. (2008). *New perspectives on finance and growth*, Department of Economics, University of Leicester. Working Paper (No. 08/14)
271. DEMIRGUC-KUNT A., LEVINE, R. (1996). Stock market development and financial intermediaries: stylized facts. *World Bank Economic Review* 10.
272. DEMIRGUC-KUNT A., LEVINE, R. (2008). Finance, financial sector policies and long-run growth. *Policy Research Working Paper* 4469.
273. DEMIRGÜÇ-KUNT. A., LEVINE. R. (2008). *Finance, Financial Sector Policies, and Long-Run Growth*, World Bank, Policy Research Working Paper,( N°4469).
274. DIAMOND, D. W. (1984) Financial Intermediation and Delegated Monitoring. *Review of Economic Studies* 51, 393-414.
275. DIAMOND, D. W., DYBVIG, P. H. (1983). Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity. *Journal of Political Economy* 91, 401-419.

## Références bibliographiques

---

276. DIAMOND, D.W., VERRECCHIA, R.E. (1982). Optimal managerial contracts and equilibrium security prices". *Journal of Finance* 37, 275-287.
277. DORNBUSCH, R., REYNOSO, A. (1989). Financial Factors in Economic Development. *The American Economic Review*, 79(2), 204-209.
278. DOWNWARD, P., MEARMAN, A. (2007) Retrodution as mixed-methods triangulation in economic research: reorienting economics into social science. *Cambridge Journal of Economics* 31(1), 77–99.
279. E SILVA, V. N. C., DE OLIVEIRA GONÇALVES, F. (2015). Orthodox growth models, heterodox approaches and financial systems: a survey on the rhetoric of mainstream literature in the second half of the 20th century . Conference: XVIII Encontro de Economia da Região Sul - Anpec Sul, 2015 June. [en ligne] Disponible sur: file:///C:/Users/GGELECTRONIC/Downloads/orthodox\_growth.pdf. (consulté le 23/01/2016).
280. EASTERLY, W., LEVINE, R., (2003). Tropics, germs, and crops: how endowments influence economic development, *Journal of Monetary Economics*, 50:3–39.
281. EMRAN, M. S., STIGLITZ, J. E. (2009). *Financial liberalization, financial restraint, and entrepreneurial development*. Available at SSRN (1332399).
282. FAMA, E. F. (1980). Banking in the Theory of Finance. *Journal of Monetary Economics* 6, 39-57.
283. FECHT, F., Huang, K.X.D., Martin, A. (2008). Financial intermediaries, markets and growth. *Journal of Money, Credit and Banking* 40 (4), 701-720.
284. FISCHER S., (1998). *Capital account liberalization and the role of the IMF*, Princeton Essays in International Finance, 207, 1–10.
285. FISCHER S., (2003). Globalization and its challenges, *American Economic Review*, 93(2):1–30. FRANKEL, J.A., ROMER, D., (1999). Does trade cause growth? *American Economic Review*, 89, 379–98.
286. FISMAN, R., LOVE, I. (2004). Financial development and intersectoral allocation: a new approach. *Journal of Finance* 54, 2785-2805.
287. FRANKEL, J. A., ROMER, D. (1999). Does trade cause growth?. *American economic review*, 379-399.
288. FRIEDMAN, M., SCHWARTZ, A. J. (1986). Has government any role in money?. *journal of Monetary Economics*, 17(1), 37-62.
289. GALE, D., HELLWIG, M. (1985). Incentive-compatible debt contracts: The one-period problem. *Review of Economic Studies* 52, 647-663.
290. GALETOVIC, A. (1996). Specialization, intermediation and growth. *Journal of Monetary Economic* 38, 549-559.
291. GINEBRI, S., PETRIOLI, G., SABANI, L., (2001). *Financial deepening, trade openness and growth: a multivariate cointegrated analysis of the complementary effects*, CIDEI Working Paper No.62, Rome, Italy.
292. GIRMA, S., SHORTLAND, A. (2008). The political economy of financial development. *Oxford Economic Papers*, 60(4), 567-596.
293. GLENDON, A. I., BOOTH, R. T. (1982). Worker participation in occupational health and safety in Britain. *Int'l Lab. Rev.*, 121, 399.
294. GREENWOOD, J., JOVANOVIC, B. (1990). Financial development, growth, and the distribution of income. *Journal of Political Economy* 98, 1076-1107.
295. GREENWOOD, J., SANCHEZ, J.M., WANG, C. (2007). Financial development: the role of information costs. *NBER Working Paper* 13104.

## Références bibliographiques

---

296. GREENWOOD, J., SMITH, B. (1997). Financial markets in development, and the development of financial markets. *Journal of Economic Dynamics and Control* 21, 145-181.
297. GRIGORIAN, D., MARTINEZ A.(2000). Industrial Growth and quality of institutions: What do (Transition) economies have to gain from the rule of law? World Bank Policy Research, Working Paper (No.2475).
298. GRIMA, S., SHORTLAND, A. (2008) . The political economy of financial development, *Oxford Economic Papers*, 60(4), 567–96.
299. GUIISO, L., JAPPELLI, T., PADULA, M., PAGANO, M. (2004). Financial market integration and economic growth in the EU. *Economic Policy* 19, 523-577.
300. GUIISO, L., SAPIENZA, P., ZINGALES, L. (2004). *Cultural biases in economic exchange* (No. w11005). National Bureau of Economic Research.
301. GURLEY, J. G., SHAW, E. S. (1960). Money in a Theory of Finance (Washington, DC: Brookings Institution). *Transactions Demand for Cash. The Review of Economics and Statistics*, 38 (3).
302. GYLFASSON, T. (2001), Natural resources, education, and economic development, *European Economic Review*, 45, 847–859.
303. GYLFASSON, T., HERBERTSSON, T.T., ZOEGA G. (1999), A mixed blessing natural resources and economic growth, *Macroeconomic Dynamics*, 3, 204–225.
304. GYLFASSON, T., ZOEGA, G. (2001), Natural Resources and Economic Growth: The Role of Investment, CEPR Discussion Papers.
305. HABER, S., PEROTTI, E. (2008). *The political economy of financial systems*, Discussion Paper TI 2008- 045/2, Tinbergen Institute.
306. HARRISON, P., SUSSMAN, O., ZEIRA, J. (1999). Finance and growth: theory and evidence. Mimeo. Federal Reserve Board (Division of Research and Statistics), Washington, DC.
307. HELLMANN, T., MURDOCK, K.C., STIGLITZ, J. E. (2000) . Liberalization, moral hazard in banking, and prudential regulation: are capital requirements enough?. *American Economic Review*, 90(1), 147–65.
308. HELLMANN, M. (1991). Banking, financial intermediation, and corporate finance”. In: Giovanni, A., Mayer, C. (Eds.), *European Financial Integration*. Cambridge University Press, Cambridge, UK, 35-63.
309. HELPER, S. (2000). Economists and field research: ‘You Can Observe a Lot Just by Watching’. *American Economic Review* 90(2), 228–232.;
310. HENRY, P.B. (2007). Capital account liberalization: theory, evidence, and speculation, *Journal of Economic Literature*, 45(4), 887–935.
311. HERGER, N., HODLER, R., LOBSIGER, M. (2007). What determines financial development? Culture, institutions or trade. *Review of World Economics*, 144(3), 558-587.
312. HIGGOTT, R., REICH, S. (1998). *Globalisation and Sites of Conflict: Towards Definition and Taxonomy*. Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation (CSGR), University of Warwick, United-Kingdom, CSGR Working Paper (No. 01/98).
313. HODGSON, G. M. (2003). The hidden persuaders: institutions and individuals in economic theory. *Cambridge Journal of Economics*, 27(2), 159-175.
314. HODGSON, G. M. (2009). Institutional economics into the twenty-first century. *Studi e Note di Economia*, 14(1), 3-26.
315. HODGSON, G. M., (1988). *Approach of Institutional Economics*, *Journal of Economic Literature*, 36 (1) . 166-192
316. HODGSON, G. M., (2006). What are institutions ? *Journal of Economic Issues*, 40(1), March. 1-25.

317. HOLMSTROM, B., TIROLE, J. (1993). "Market liquidity and performance monitoring". *Journal of Political Economy* 101, 678-709.
318. HOOSMAND, M., SM, S. A. H., RAJABZADEH MOGHANI, N. (2013). Oil rents, institutions and financial development: Case study of selected oil exporting countries. *Research Journal of Recent Sciences*, 2277, (2502), 100-108.
319. HUANG, Y. TEMPLE, J.R.W., (2005). Does external trade promote financial development? CEPR Discussion Paper (No. 5150).
320. HUANG, Y. (2005). *What determines financial development?*. Department of Economics, University of Bristol, UK. (No. 05/580)
321. HUANG, Y. (2010). Political institutions and financial development: an empirical study. *World Development*, 38(12), 1667-1677.
322. HUANG, Y., TEMPLE, J. (2005). *Does external trade promote financial development?*. Department of Economics, University of Bristol, UK.
323. HUBERMAN, A. M., MILES, M. B. (1985). Assessing local causality in qualitative research. *The self in social inquiry: Researching methods*, 351-381.
324. HUYBENS, E., SMITH, B.D., (1999). Inflation, financial markets and long-run real activity, *Journal of Monetary Economics*, 43:283-315.
325. ICHNIOWSKI, C., Shaw, K., PRENNUSHI, G. (1997). The effects of human resource practices on manufacturing performance: A study of steel finishing lines. *American Economic Review*, 87(3), 291-313.
326. JACOBY., W., MEUNIER., S. (2010). Europe and globalization. In : *Research Agendas in EU Studies*. Palgrave Macmillan UK.
327. JBILI, A., ENDERS, K., TREICHE, V. (1997). *Financial sector reforms in Algeria, Morocco, and Tunisia: A preliminary assessment*. IMF Working paper, International Monetary Fund.
328. JENSEN, M., MURPHY, K. (1990). Performance pay and top management incentives. *Journal of Political Economy*, 98, 225-263.
329. KANBUR, S. R., SHAFFER, P. (2007) Epistemology, normative theory and poverty analysis: implications for Q-squared in practice. *World Development* 35(2), 183-196.
330. KAUFMANN, D., KRAAY, A., ZOIDO-LOBATON, P. (1999). *Governance matters*, Working Paper No. 2196, World Bank, Washington, DC.
331. KING, R.G., LEVINE, R. (1993b). Finance, entrepreneurship, and growth: theory and evidence. *Journal of Monetary Economics* 32, 513-542.
332. KING, R.G., LEVINE, R., (1993 a). Finance and Growth: Schumpeter Might Be Right, *The Quarterly Journal of Economics*, 108(3), 717-737.
333. KLEIN, M. W., OLIVEI, G. (1999). Capital Account Liberalization, Financial Depth and Economic Growth. *NBER Working Paper Series*, (N°7384).
334. KLEIN, M. W., OLIVEI, G. P. (2008). Capital account liberalization, financial depth, and economic growth. *Journal of International Money and Finance*, 27(6), 861-875.
335. KOCHHAR, Rahul., DAVID, P. (1996). Institutional investors and firm innovation: A test of competing hypotheses. *Strategic Management Journal*, 17(1), 73-84.
336. LA PORTA, R., LOPES-DE-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R. (1998). Law and finance, *Journal of Political Economy*, 106(6), 1113-55.
337. LA PORTA, R., LOPEZ-DE-SILANES, F., SHLEIFER, A., VISHNY, R. (1997). "Legal determinants of external finance". *Journal of Finance* 52, 1131-50.

## Références bibliographiques

---

338. LACHEHEB, M., ADAMU, P., AKUTSON, S. (2013). Openness, Financial Development and Economic Growth in Algeria: An ARDL Bound Testing Approach. *International Journal of Economics, Finance and Management Sciences*. 1(6), 400-405.
339. LEBOW, D., SHEINER, L., SLIFMAN, L., STARR, M. (1999). *Recent trends in compensation practices*. Board of Governors of the Federal Reserve System (US). (No. 1999-32)
340. LEVINE, R. (1991). Stock markets, growth, and tax policy. *Journal of Finance* 46, 1445-1465.
341. LEVINE, R. (1997), Financial development and economic growth: views and agenda. *Journal of economic literature*, 35 (2), 688-726.
342. LEVINE, R. (1998). The legal environment, banks, and long-run economic growth. *Journal of Money, Credit, and Banking*, 30, 596-613
343. LEVINE, R. (1999). Law, finance, and economic growth. *Journal of Financial Intermediation* 8, 36-67.
344. LEVINE, R. (2003), More Finance and Growth: More Finance, More Growth?, *Review, Federal Reserve Bank of St. Louis*, issue Jul, 31-46.
345. LEVINE, R. (2004). *Finance and Growth: Theory and Evidence*, NBER Working Paper Series, N°10766.
346. LEVINE, R., LOAYZA, N., BECK, T. (2000). Financial intermediation and growth: causality and causes. *Journal of Monetary Economics* 46, 31-77.
347. LEVINE, R., ZERVOS, S. (1998). Stock markets, banks, and economic growth. *American Economic Review* 88, 537-558.
348. LOVE, I. (2003). Financial development and financing constraint: International evidence from the structural investment model. *Review of Financial Studies*, 16, 765-791.
349. LUCAS, R. E., JR (1988). On the Mechanics of Economic Development. *Journal of Monetary Economics* 22, 3-42.
350. LUCAS, R. E. JR (1980). Methods and problems in business cycle theory. *Journal of Money, Credit and banking*, 12(4), 696-715.
351. MAHONEY, J. (2000). Path dependence in historical sociology. *Theory and society*, 29(4), 507-548.
352. MANKIW, N. G. (1986). The Allocation of Credit and Financial Collapse. *Quarterly Journal of Economics* 101: 455-470.
353. MATSEN E., TORVIK, R. (2005). Optimal Dutch disease, *Journal of Development Economics*, 78, 494-515.
354. MAXWELL, J. (2004). Using qualitative methods for causal explanation. *Field Methods* 16(3): 243-264.
355. MCCLOSKEY, D. (1983). The rhetoric of economics. *Journal of Economic Literature* 21(2): 481-517;
356. MCCLOSKEY, D. N. (1995). The insignificance of statistical significance. *Scientific American*, 272, p 32-33.
357. MEDJAHED, K., BENBOUZIANE, M. (2015). Financial development and economic growth in Algeria: an econometric analysis of the transmission channels, *International journal of economics and business review*, 3 (2), 5-15
358. MERTON, R. C., Bodie, Z. (2004). *The design of financial systems: towards a synthesis of function and structure* . National Bureau of Economic Research. (N°. w10620)
359. MINSKY, H. P. (1992). The financial instability hypothesis. *The Jerome Levy Economics Institute Working Paper*, (74).

## Références bibliographiques

---

360. MODIGLIANI, F., MILLER, M. H. (1958). The Cost of Capital, Corporation Finance, and the Theory of Investment. *American Economic Review* 48, 261-297.
361. MORCK, R., NAKAMURA, M. (1999). Banks and Corporate Control in Japan. *Journal of Finance* 54, 319-339.
362. MORCK, R., STEILER, L. (2005). The Global History of Corporate Governance - An Introduction. In MORCK, R., STEILER, L. (ed.) *The history of corporate governance around the world: Family business groups to professional managers*, 1-46. Chicago: University of Chicago Press.
363. MORGAN, G., SMIRCICH, L. (1980). The case for qualitative research. *Academy of management review*, 5(4), 491-500.,
364. NELSON, R. (1995). Recent Evolutionary Theorizing About Economic change, *Journal of Economic Literature*, 33, 48-90.
365. NORTH, D. C. (1994). Economic performance through time. *The American economic review*, 84(3), 359-368.
366. NORTH, D. C., WEINGAST, B. R. (1989). Constitutions and commitment: the evolution of institutions governing public choice in seventeenth-century England. *The journal of economic history*, 49(04), 803-832.
367. OBSTFELD, M., (1998). The global capital market: benefactor or menace? *Journal of Economic Perspectives*, 12(4), 9–30.
368. OLSON M. (1993), Dictatorship, Democracy and Development. *American Political Science Review*, 87(3), 567-576.
369. PARKER, B., KOZEL, V. (2007). Understanding poverty and vulnerability in India's Uttar Pradesh and Bihar: A Q-squared approach. *World Development*, 35(2), 296-311.
370. PFLEIDERER, P. (2014). Chameleons: The misuse of theoretical models in finance and economics. *Revista de Economía Institucional*, 16(31), 23-60.
371. PIORE, M. J. Qualitative research techniques in economics. *Administrative Science Quarterly*, 1979, 560-569.
372. POIRIER, D. (1988) Frequentist and subjectivist perspectives on the problems of model building in economics (with discussion). *Journal of Economic Perspectives* 2(1), 121–70.
373. POIRIER, D. (2006) The growth of Bayesian methods in statistics and economics since 1970. *Bayesian Analysis* 1(4), 969–980.
374. RAHMANI, T., GOLESTANI, M. (2009), The Analysis of Oil Resource Curse and Rent seeking on Income Distribution in Selected Oil Countries, *Iranian Journal of Economic Research*, 44(89), 57-86.
375. RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2000). *The firm as a dedicated hierarchy: a theory of the origin and growth of firms* (No. w7546). National Bureau of Economic Research.
376. RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2003b). *Saving capitalism from the capitalists* (Vol.2121). New York: Crown Business.
377. RAJAN, R.G. ZINGALES, L., (2003a). The great reversals: the politics of financial development in the twentieth century', *Journal of Financial Economics*, 69:5–50.
378. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1998). Financial dependence and growth. *American Economic Review*. 88, 559-586.
379. RAJAN, R.G., ZINGALES, L. (1999). Which capitalism? Lessons from the East Asian crisis. *Journal of Applied Corporate Finance*, 11(3), 40–48.
380. RASTI, M. (2009), Comparative Analysis of Different Aspect of Development (Economic, Trade, Financial and human) in OPEC Countries, *Business Studies*, new (39), 65-77.
381. REICH, S. (1998). What is globalization? *Four Possible Answers*, Kellogg Working Paper.

382. RIOJA, F., VALEV, N. (2004). Does one size fit all?: A reexamination of the finance and growth relationship. *Journal of Development Economics* 74, 429-447.
383. RIOUST DE LARGENTAYE, A. (2012). John Teye et Richard Teye. The UN and Global Political Economy. Trade, Finance and Development, *Afrique contemporaine*. Avrl. (244). 160-163.
384. ROBINSON, J.A., TORVIK, R., VERDIER T. (2006). Political foundations of the resource curse, *Journal of Development Economics*, 79, 447-468.
385. RODRIGUEZ, F., SACHS J.D. (1999). Why do resource-abundant economies grow more slowly? A new explanation and an application to Venezuela, *Journal of Economic Growth*, 4, 277-303.
386. ROGOFF, K., (1999). 'International institutions for reducing global financial instability', *Journal of Economic Perspectives*, 13(4),21-42.
387. ROMER, P. (1989). *Endogenous technological change*. National Bureau of Economic Research. (No. w3210)
388. ROMER, P. (1994). The origins of endogenous growth. *The journal of economic perspectives*, 8(1), 3-22.
389. ROMER, P. M. (2015). Mathiness in the theory of economic growth. *The American Economic Review*, 105(5), 89-93.
390. RUTHERFORD, M. (2001). Institutional economics: then and now. *The Journal of Economic Perspectives*, 15(3), 173-194.
391. SACHS, J.D., WARNER, A.M. (2001). Natural Resources and Economic Development: The Curse of Natural Resources, *European Economic Review*, 45, 827-838.
392. SAINT-PAUL, G. (1992). Technological choice, financial markets and economic development. *European Economic Review* 36, 763-781.
393. SALA-I-MARTIN, X., AAUBRAMANIAN, A. (2003), *Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria*, NBER Working Paper, (N°9804).
394. SALEH SARWER, P., RAMZAN, M., WAQAR Ahmad, M. (2013). Does Islamic Banking System Contributes to Economy Development. *Global Journal of Management And Business Research*, 13(2).
395. SCHAEFFER, N.C., PRESSER, S. (2003). The science of asking questions. *Annual Review of Sociology*, 29, 65-88.
396. SCHIANTARELLI, F., WEISS, A., JARAMILLO, F., SIREGAR, M. (1994). *Financial liberalization and the efficiency of investment allocation*. Boston University working paper, (No. 266).
397. SEMENOV, R. (2006). Financial system Financing constraints and Investment: Empirical analysis of OECD Countries. *Applied Economics*, 38(17), 1963-1974.
398. SHLEIFER, A., VISHNY, R.W. (1997). A survey of corporate governance. *Journal of Finance* 52, 737-783.
399. SIMS, C. (2007), Bayesian Methods in Applied Econometrics, or, Why Econometrics Should Always and Everywhere Be Bayesian, Hotelling lecture, June 29, 2007, Duke University.
400. SINGH, A. (1997). Financial Liberalisation, Stockmarkets and Economic Development. *Economic Journal* 107,771-782.
401. STARR, M. A. (2014). Qualitative and Mixed-Methods Research in Economics: Surprising Growth, Promising Future. *Journal of Economic Surveys*, 28(2), 238-264.
402. STIGLITZ, J. E. (2000). Capital market liberalization, economic growth, and instability, *World Development*, 28(6), 1075-86.
403. STIGLITZ, J. E. (1993). The role of the state in financial markets. *The World Bank Economic Review*, 7(suppl 1), 19-52.

404. STIGLITZ, J. E. (1994). Economic growth revisited. *Industrial and Corporate Change*, 3(1), 65-110.
405. STIGLITZ, J.E, WEISS, A. (1983). Incentive effects of terminations: Applications to credit and labor markets. *American Economic Review* 73, 912-927.
406. STIGLITZ, J.E. (1985). Credit markets and the control of capital. *Journal of Money, Credit and Banking*, 17 (2), 133–152.
407. STULZ, R., (1999). Globalization, corporate finance and the cost of capital, *Journal of Applied Corporate Finance*, 12(3), 8–25.
408. STULZ, R.M., WILLIAMSON, R., (2003). Culture, openness, and finance, *Journal of Financial Economics*, 70, 313–49.
409. SUMMERS, L., (2000). International financial crises: causes, prevention, and cures, *American Economic Review*, 90(2), 1–16.
410. SUR, S. L'hégémonie américaine en question. *Annuaire Fr Relat Int*, 2002, 3 ( 2), 3-42.
411. SUSSMAN, O. (1993). "A theory of financial development". In: Giovannini, A. (Ed.), *Finance and Development: Issues and Experience*. Cambridge University Press, Cambridge, 29-64.
412. SVALERYD, H., VLACHOS, J. (2002). Markets for risk and openness to trade: how are they related, *Journal of International Economics*, 57, 369–95.
413. TADESSE, S. (2002). Financial architecture and economic performance: International evidence. *Journal of Financial Intermediation* 11, 429-454.
414. TOBIN, J., BRAINARD, W. C. (1963) Financial Intermediaries and the Effectiveness of Monetary Control. *American Economic Review* 53, 383-400.
415. TOWNSEND, R.M. (1979). Optimal contracts and competitive markets with costly state verification. *Journal of Economic Theory* (21), 265-293.
416. TURNEY, K., et al, (2006). Neighborhood effects on barriers to employment: results from a randomized housing mobility experiment in Baltimore. *Brookings-Wharton Papers on Urban Affairs*, 137–187.
417. VALEV, N. (2008). Financial development and economic growth in Bulgaria .*Atlanta: Department of Economics, Andrew Young School of Policy Studies*, Georgia State University Atlanta.
418. VAN WIJNBERGEN, S. (1984), The "Dutch disease": a disease after all? *Economic Journal*, 94, 41–55.
419. VOGHOUEI, H., AZALI, M., JAMALI, M. A. (2011). A survey of the determinants of financial development. *Asian-Pacific Economic Literature*, 25(2), 1-20.
420. VOGHOUEI, H., AZALI, M., LAW, S. H. (2011). Does the political institution matter for financial development?. *Economic Papers: A journal of applied economics and policy*, 30(1), 77-98.
421. WILBER, CK., HARRISON, RS. (1978). The Methodological Basis of Institutional Economics: Pattern Model, Storytelling, and Holism. *Journal of Economic Issues* 12(1), 61–89.
422. WILLIAMSON, S.D. (1986). Costly monitoring, financial intermediation, and equilibrium credit rationing. *Journal of Monetary Economics* 18, 159-179.
423. WURGLER, J. (2000). Financial markets and the allocation of capital. *Journal of Financial Economics* 58, 187-214.
424. YUXIANG, K., CHEN Z. (2010), Resource Abundance and Financial Development: Evidence from China, *Resource Policy*, 36, 72-79.

## Références bibliographiques

425. ZENASNI, S., BENHABIB, A. (2101). *Capital Account Liberalization and Economic Growth in Developing Economies: An Empirical Investigation*. Working Papers on Global Financial Markets.

### 2.3. RAPPORTS

426. WUNSCH-VINCENT, S., LANVIN, B., DUTTA, S. (2015). *The Global Innovation Index 2015: Effective Innovation Policies for Development*. Fontainebleau, Ithaca, and Geneva.

## 3. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE EN ARABE

### 3.1. OUVRAGES

427. برايزر، إريك (1970). مدخل في علم الاقتصاد السياسي، ترجمه الهاشمي العربي (2011) : منشورات زرياب.  
428. دليو فضيل، (2014). مدخل إلى منهجية البحث في العلوم الإنسانية والاجتماعية 1435-2014 : هومه،  
429. قدي عبد المجيد (2009). أسس البحث العلمي في العلوم الاقتصادية والإدارية، الجزائر :

### 3.2. THÈSES ET MEMOIRES

430. زقير، (2015). الجهاز الاقتصادي، : قياسية (1998-2012)  
431. حبيب (2104). البنكية : تجريبية، دكتوراه الاقتصادية،

### 3.3. ARTICLES DE REVUES

432. سياسة التحرر المالي المطبقة في الدول النامية ، دراسة قياسية لحالة (2014) 304-277  
(2011-1990)، مجلة البحوث الاقتصادية و المالية، أم البواقي، (12) 2  
433. (2014). التأسيس النظري لعلاقة التطور المالي بالنمو الاقتصادي، وأهم مؤشرات في الجزائر 160-141 (12) 2013-1990، أبحاث اقتصادية و مالية، العدد 16  
434. محمد زكريا بن معزو و (2013). قياس العلاقة بين التحرير المالي و النمو الاقتصادي في الجزائر باستخدام مؤشر (KAOPEN): دراسة قياسية (2010-1970). مجلة الباحث، 13 30-19

# **Annexes**

## **Liste des annexes**

**Annexe du chapitre II** Guide d'entretien

---

**Annexe du chapitre IV** Résumé des études empiriques sur les déterminants du développement financier

**Annexe du chapitre II :  
Guide d'entretien**

Les entretiens sont enregistrés à l'aide d'un magnétophone. Puis tapuscrits une fois l'entretien terminé.

Les entretiens sont menés dans la langue choisie par la personne interviewée et traduits par la suite en langue française.

Les questions de ce guide d'entretien seront choisies en fonction du profil de la personne interviewée.

Dans le cadre de notre étude, l'anonymat des interviewés sera respectée.

**Introduction**

Mon nom est Rabah KARA, je suis un enseignant doctorant au Département des Sciences Economiques à l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou. Cet entretien s'inscrit dans le cadre d'un processus de collecte d'informations portant sur la problématique et les déterminants du développement financier en Algérie. Ce travail s'effectue dans le contexte d'une recherche doctorale sur le sujet précité. Le présent projet de thèse s'intitule : «développement financier et croissance économique : analyse des déterminants du développement financier en Algérie». Je vous remercie pour votre contribution à la réalisation de cette recherche.

En effet, la littérature économique enseigne que le développement financier est un facteur catalyseur de la croissance économique, tout en soulignant un ensemble de déterminants qui sont en mesure d'affecter le dit le développement financier. Je souhaiterai, à travers cet entretien, avoir votre point de vue quant aux déterminants qui influencent le développement du secteur financier en Algérie.

**I. Identification de l'interviewé (e)**

- Pourriez-vous vous présenter en précisant votre parcours professionnel.

**II. Economie politique et développement financier en Algérie**

- Comment jugez-vous les réformes économiques engagées par les pouvoirs publics (des gouvernements successifs) et plus particulièrement dans le secteur financier?
- Si vous jugez que ce dernier a connu des mutations, pourriez-vous en expliquer les motivations ?
- Quelles sont les causes du retard qu'accuse l'Algérie en matière du développement de son secteur financier?
- Quel est, pour vous, le principal déterminant du développement du secteur financier en Algérie ?

**III. Traditions juridiques et développement financier**

- Le type de développement financier en Algérie porte-t- il, selon vous, l'emprunte d'un héritage colonial ?
- Pensez-vous que l'état actuel du système financier est en rapport avec le système juridique en vigueur en Algérie ?
- Les évolutions dans le système juridique ont- elles eu un impact sur le développement du secteur financier algérien ?

**IV. Qualité des institutions et développement financier**

- Comment jugez-vous la qualité des institutions algériennes en général?

- Pensez-vous que la qualité des institutions économiques a un effet sur le développement financier en Algérie ?

### **V. Dépendance aux revenus des hydrocarbures et développement financier**

- Pensez-vous que le fait que l'économie algérienne soit dépendante de la rente des hydrocarbures affecterait le développement financier du pays?
- Si oui, dans quelle mesure la rente pétrolière influence-t-elle le développement du secteur financier ?

### **VI. Politiques d'ouverture (commerciale et financière) et développement financier**

- Quel serait pour vous, l'impact des politiques d'ouverture sur le développement financier en Algérie?

### **VII. Facteurs macroéconomiques et développement financier**

- Quels sont pour vous les facteurs macroéconomiques qui pourraient influencer le développement du secteur financier en Algérie ?
- Que pensez-vous du poids de l'inflation comme déterminant macroéconomique du développement financier ?

### **VIII. Libéralisation financière et développement financier**

- Quels sont pour vous les enjeux de la récente libéralisation du système financier?

### **IX. Culture et développement financier**

- Pensez-vous que la culture nationale (religion et traditions) aurait un effet sur le développement financier en Algérie ?
- La religion a-t-elle un effet sur le développement financier en Algérie?
- Pensez-vous que les pratiques corruptives auraient un effet sur le développement financier ?

### **X. Géographie et développement financier**

- La situation géographique de l'Algérie aurait-elle un effet sur son développement financier ?

### **XI. Question récapitulative**

- A l'issue de la précédente présentation des différents déterminants du développement financier, pensez-vous qu'il y a des interactions entre eux ?

### **Conclusion**

- Souhaitez-vous me recommander des personnes qui seraient éventuellement en mesure de fournir des informations supplémentaires pertinentes pour la présente recherche?
- Merci d'avoir pris le temps de contribuer à cette étude.

## Annexes

**Annexe. Tab IV.1: Résumé des études empiriques sur les déterminants du développement financier.**

Etude	Donnés	Variables	Résultats
<b>Institutions économiques</b>			
Huang (2010) <sup>1</sup>	Panel	corruption, Etat de droit, qualité de l'administration (bureaucratie), répudiation des contrats par le Gouvernement, risque d'expropriation	La qualité des institutions a un effet positif sur le niveau de développement financier
Baltagi et al (2009) <sup>2</sup>	Panel	corruption, Etat de droit, qualité de l'administration (bureaucratie), répudiation des contrats par le gouvernement, risque d'expropriation.	- l'ouverture et institutions peuvent avoir exploité comme canaux distincts de développement du secteur bancaire, mais cela peut ne pas être vrai pour le développement du marché des capitaux - l'amélioration de la qualité institutionnelle semble promouvoir des marchés boursiers liquides - qualité institutionnelle a un effet positif sur le développement du crédit privé
Herger et al (2007) <sup>3</sup>	Séries chronologiques	Contraintes sur l'exécutif, Formalisme juridique, la complexité des procédures, le nombre de procédures, risque d'expropriation, les droits de propriété	- les contraintes sur l'exécutif améliorent constamment et significativement la taille relative des marchés des capitaux - les institutions contractantes existantes dans le formalisme juridique présentent un impact beaucoup plus faible sur le développement financier
Chinn, Ito (2002) <sup>4</sup>	Panel	juridique (première composante du crédit, de application, les droits et compte), la protection des créanciers, le degré d'application de la loi, la protection des actionnaires, la transparence, la corruption.	- le développement des instruments juridiques/environnement institutionnel favorise le développement du crédit privé, capitalisation boursière, et la valeur boursière négociés - institutions juridiques solides favorisent le développement du crédit privé et la taille des marchés boursiers en termes de taille et de dynamisme
Voghouei et al (2011) <sup>5</sup>	Panel	Recrutement des cadres de direction, les contraintes exécutives, le contrôle, exécutif de la liberté de la presse, coefficient de Gini, la corruption, la qualité de la bureaucratie, risque d'expropriation, Etat de droit.	- le pouvoir politique est un déterminant significatif des institutions économiques et affecte le développement des systèmes financiers. - de facto et de jure les facteurs politiques sont des déterminants des institutions économiques, qui sont importantes dans la variation du développement financier. - de jure l'effet du pouvoir politique sur le développement financier est plus que de facto

*Source* : réalisé par nous même à partir de plusieurs documents.

1. HUANG, Y. (2010). Political institutions and financial development: an empirical study. *World Development*, 38(12), 1667-1677.

2. BALTAGI, B. H., DEMETRIADES, P. O., LAW, S. H. (2009). Financial development and openness: Evidence from panel data. *Journal of development economics*, 89(2), 285-296.

3. HERGER, N., HODLER, R., LOBSIGER, M. (2007). What determines financial development? Culture, institutions or trade. *Review of World Economics*, 144(3), 558-587.

4. CHINN, M. D., ITO, H. (2002). *Capital account liberalization, institutions and financial development: cross country evidence* (No. w8967). National Bureau of Economic Research.

5. VOGHOUEI, H., AZALI, M., LAW, S. H. (2011). Does the political institution matter for financial development?. *Economic Papers: A journal of applied economics and policy*, 30(1), 77-98.

## Annexes

### Suite : Annexe. Tab IV.1

Traditions juridiques			
Beck et al (2001) <sup>6</sup> (2003) <sup>7</sup>	Analyse par pays	Droits de créanciers et des actionnaires, l'exécution des contrats, la protection des droits de propriété, les normes comptables, l'origine légale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différences dans l'origine juridique expliquent le développement du système financier</li> <li>- L'adaptabilité et la flexibilité des systèmes juridiques affectent le développement financier</li> <li>- Des niveaux élevés de mortalité des colons dans les premiers stades de la colonisation ont effet négatif sur les niveaux de développement financier aujourd'hui.</li> </ul>
Chinn, Ito (2002) <sup>8</sup> et (2005) <sup>9</sup>	panel	Le niveau de protection des créanciers, l'efficacité du système juridique dans l'exécution des contrats, la protection des actionnaires, la complétude des rapports des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le facteur juridique affecte la valeur totale du marché boursier.</li> <li>- protection des créanciers affectent le développement financier du secteur bancaire et des capitaux</li> <li>- le niveau de protection des actionnaires est important pour la capitalisation boursière</li> <li>- les normes comptables comme les mesures légales ou institutionnelles n'ont pas un effet d'ouverture financière sur le développement financier</li> </ul>
Huang (2005) <sup>10</sup>	panel	Droits des actionnaires, droits des créanciers, l'origine légale adoptée (britannique, française, allemande, etc.)	La tradition juridique a un effet sur le niveau de développement financier
Voghouei (2010) <sup>11</sup>	panel	Origine juridique adoptée (britannique, française, allemande), la proportionnalité, le score démocratique, la diffusion des journaux, la jurisprudence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le pouvoir politique pourrait modifier l'environnement juridique, en particulier dans les pays de <i>Common Law</i>, qui à son tour pourrait influencer sur le développement des systèmes financiers.</li> <li>- Les facteurs politiques qui favorisent les droits des actionnaires affectent grandement le développement financier suivi par les facteurs politiques qui favorisent la protection des investisseurs.</li> </ul>

<sup>6</sup>. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2001). Legal theories of financial development. *Oxford Review of Economic Policy*, 17(4), 483-501.

<sup>7</sup>. BECK, T., DEMIRGÜÇ-KUNT, A., LEVINE, R. (2003). Law, endowments, and finance. *Journal of Financial Economics*, 70(2), 137-181.

<sup>8</sup>. CHINN, M. D., ITO, H. (2002). *Capital account liberalization, institutions and financial development: cross country evidence* (No. w8967). National Bureau of Economic Research.

<sup>9</sup>. CHINN, M. D., ITO, H. (2005). What matters for financial development? Capital controls, institutions, and interactions. *Journal of development economics*, 81(1), 163-192.

<sup>10</sup>. HUANG, Y., (2005). What determines financial development? Discussion Paper No. 05/580, Department of Economics, University of Bristol.

<sup>11</sup>. VOGHOUEI, H., AZALI, M., LAW, S. H. (2011), *Op. Cit.*

## Annexes

### Suite : Annexe. Tab 4.1

<b>Facteurs politiques</b>			
Huang (2005a) <sup>12</sup>	Panel	la démocratie, la stabilité politique, les libertés civiles et les droits politiques, les contraintes politiques.	-La profondeur financière est associée à un système politique stable et moins de contraintes politiques sur l'exécutif
Grima, Shortland (2008) <sup>13</sup>	Panel	Degré de la démocratie ou indice de Herfindahl, Durabilité du régime (longévité)	- la démocratie et la stabilité dans le système politique ont des effets sur le développement financier - les pays avec la plus forte évolution financière sont beaucoup plus démocratiques et plus stable que la médiane - les régimes de transition majeure ont des effets négatifs sur le développement financier
Huang (2005) <sup>14</sup>	Panel	L'indice du degré de démocratie, de liberté (moyenne des droits politiques et des libertés civiles)	- la libéralisation politique a un effet positif significatif sur le développement financier - la libéralisation politique en termes d'amélioration institutionnelle est suivie par les progrès dans le développement financier au moins à court terme
<b>Libéralisation financière</b>			
Baltagi et al (2009) <sup>15</sup>	Panel	Six différents aspects de la libéralisation, comprenant des mesures de contrôle du crédit, le contrôle des taux d'intérêts, les barrières à l'entrée, les réglementations et les privatisations et les transactions internationales	- l'ouverture financière, si elle est représentée par la libéralisation financière, peut être favorable au développement du marchés boursiers liquides mais non pas pour la taille du marché boursier.
Arestis et al (2002) <sup>16</sup>	Séries chronologiques	contrôles des taux de dépôt, contrôles des taux de prêt, réserves obligatoires, restrictions sur les taux d'intérêt, réserve obligatoire sur les dépôts à vue, réserves obligatoires sur les dépôts à terme, les réserve obligatoire de liquidité, composantes principales des réserves obligatoires et de liquidité	- les restrictions financières ont des effets positifs à long terme mais les effets à court terme sont mélangés (positifs et négatifs) - Les politiques financières ont des effets significatifs directs à long terme et les leurs effets à court terme varient considérablement selon les pays. Cette différence peut refléter la variation institutionnelle, telle que la qualité de la surveillance prudentielle.
Chinn, Ito (2002) <sup>17</sup>	Panel		- la libéralisation financière dans les pays ayant un niveau élevé de développement institutionnel et légale a plus d'avantages que dans les pays ayant un faible niveau de développement institutionnel et juridique

<sup>12</sup>. HUANG, Y., (2005). *Op, Cit.*

<sup>13</sup>. GIRMA, S., SHORTLAND, A. (2008). The political economy of financial development. *Oxford Economic Papers*, 60(4), 567-596.

<sup>14</sup>. HUANG, Y. TEMPLE, J.R.W., (2005). Does external trade promote financial development? CEPR Discussion Paper No. 5150.

<sup>15</sup>. BALTAGI, B. H., DEMETRIADES, P. O., LAW, S. H. (2009). Financial development and openness: Evidence from panel data. *Journal of development economics*, 89(2), 285-296.

<sup>16</sup>. ARESTIS, P., DEMETRIADES, P., FATTOUH, B., MOURATIDIS, K. (2002). The impact of financial liberalization policies on financial development: evidence from developing economics. *International Journal of Finance & Economics*, 7(2), 109-121.

<sup>17</sup>. CHINN, M.D., ITO, H., (2002). *Op, Cit.*

## Annexes

### Suite : Annexe. Tab IV.1

Abondance et dépendance aux ressources naturelles			
Beck (2010) <sup>18</sup>	Analyse par pays	Exportations de ressources naturelles rapportée au PIB, ressources du sous-sol par habitant, la moyenne du log du PIB réel par habitant, taux d'inflation moyen entre 2000 et 2007, délai d'application d'un contrat en nombre de jours, l'efficience du système d'information sur les emprunteurs, Rapport prêts sur dépôts, Capitalisation boursière rapportée au PIB, Rotation du marché boursier, Structure sur taille, Structure sur efficience.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le système bancaire est plus petit dans les économies dominées par les ressources et les marchés boursiers y sont moins liquides.</li> <li>- les systèmes financiers dans les économies dominées par les ressources aient des niveaux de pénétration moins élevés.</li> <li>- les économies axées sur les ressources ont un faible niveau de développement financier.</li> <li>- leurs banques sont plus liquides, mieux capitalisées et plus rentable, mais donnent moins de prêts aux entreprises</li> <li>- il existe une malédiction (effets négatifs) des ressources naturelles dans le développement financier</li> </ul>
Hooshmand et al (2013) <sup>19</sup>	Analyse par pays	Rentes pétrolières, qualité des institutions, la mesure de l'effet indirect de la rente pétrolière sur le développement financier par le canal de la qualité institutionnelle, rapport de la rente pétrolière au PIB.	Dans les pays dépendants des exportations du pétrole, les énormes revenus pétroliers, en plus affaiblit directement le développement financières, conduit aussi à aggraver indirectement la qualité institutionnelle et ainsi réduire le niveau du développement financière dans ces pays. effet sur le développement financier.
Gylfason et Zoega (2001) <sup>20</sup>	panel	Croissance économique, taux de scolarisation, épargne réelle, épargne brute, revenu initial, capital naturel, investissement, profondeur du système financier.	ils ont constaté que les pays les plus dépendants aux ressources naturelles ont un niveau inférieur du développement financier.
Yuxiang et Chen (2010) <sup>21</sup>	panel		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Leur résultat indique une relation négative entre l'abondance des ressources minérales et le développement financier.</li> <li>-Ils suggèrent que les régions riches en ressources naturelles ont tendance à avoir un taux plus lent de développement financier par rapport aux régions pauvres en ressources.</li> </ul>
Hodler et Bhattacharyya (2010) <sup>22</sup>	panel	Rente des ressources naturelles par pays, qualité des institutions politiques (démocratie), (le temps, origine légale et le capital social sont constants)	les revenus des ressources minent le développement financier dans les pays avec de mauvaises institutions politiques, mais pas dans les pays ayant des institutions politiques relativement meilleures

<sup>18</sup>. BECK, T. (2011). Finance and Oil: Is there a resource curse in financial development?. *European Banking Center Discussion Paper*, (2011-004).

<sup>19</sup>. HOOSHMAND, M., SM, S. A. H., RAJABZADEH MOGHANI, N. (2013). *Op. Cit.*

<sup>20</sup>. GYLFASON T., HERBERTSSON T.T. ZOEGA G., (1999). A mixed blessing natural resources and economic growth, *Macroeconomic Dynamics*, 3, 204–225.

<sup>21</sup>. YUXIANG, K., CHEN, Z. (2011). Resource abundance and financial development: Evidence from China. *Resources Policy*, 36(1), 72-79.

<sup>22</sup>. BHATTACHARYYA, S., HODLER, R. (2010). Natural resources, democracy and corruption. *European Economic Review*, 54(4), 608-621.

## Annexes

### Suite : Annexe. Tab IV.1

<b>Ouverture financière</b>			
Chinn , Ito (2002) <sup>23</sup>	Panel	Taux de change multiples, restrictions sur les transactions du compte capital,(restrictions relatives à la circulation des capitaux , cession des recettes d'exportation, reparti en période de cinq ans, l'année observée et les quatre dernières années, depuis l'ouverture du compte capital)	- l'ouverture des comptes de capitaux dans les pays en développement apporte de faible taux de développement dans les marchés des capitaux, mais elle provoque un rapide taux de développement dans les pays émergents. - l'ouverture des comptes de capitaux dans les pays avec un niveau-seuil de développement juridique et institutionnel a un effet positif sur le développement financier. - une grande ouverture commerciale entraîne une grande ouverture dans le compte capital, mais la causalité inverse, ne semble pas être de mise. - le développement financier dépend de l'ouverture du compte de capital à la fois individuellement et en interaction avec le niveau de développement juridique.
Klein, Olivei (1999) <sup>24</sup>	Analyse par pays	Libéralisation du compte capital, les variables indicateurs du FMI sur les restrictions du compte capital	- la libéralisation du compte de capital a un effet sur le développement financier. - la libéralisation du compte de capital a des incidences sur le développement du système financier que s'il existe un bon environnement institutionnel.
Aizenman, Noy (2005) <sup>25</sup>	Séries chronologiques	Somme des entrées et des sorties de capitaux, flux de portefeuille, mesure binaire du compte courant et/ou des restrictions du compte capital,	- de jure les restrictions sur le compte de capital n'affectent pas de facto l'ouverture financière et de jure les restrictions sur le compte courant ont de grands effets négatifs sur l'ouverture commerciale

<sup>23</sup> CHINN, M. D., ITO, H. (2002). *Op, Cit.*

<sup>24</sup> KLEIN, M. OLIVEI, G., (1999). Capital account liberalization, financial depth and economic growth, Mimeo, Tufts, Medford, MA.

<sup>25</sup> AIZENMAN, J., NOY, I. (2005). *FDI and trade--Two way linkages?* (No. w11403). National Bureau of Economic Research.

## Annexes

Suite : Annexe. Tab IV.1

<b>Ouverture commerciale</b>			
Huang (2005) <sup>26</sup>	Panel	La proportion d'années qu'un pays est ouvert au commerce, du logarithme naturel de la mesure Frankel-Romer de prédisposition au commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pays avec une plus petite superficie et une politique commerciale plus ouverte ont un niveau de développement financier supérieur.</li> <li>- le développement des intermédiaires financiers est stimulé par des politiques commerciales plus ouvertes.</li> <li>- Les politiques gouvernementales visant à atteindre davantage d'ouverture commerciale et l'amélioration des infrastructures géographiques favorisent le développement financier à long terme.</li> </ul>
Baltagi et al (2009) <sup>27</sup>	Panel	Ratio total des échanges commerciaux /PIB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture commerciale et financière ne favorise pas le développement des marchés financiers mais favorisent le développement du secteur bancaire.</li> <li>- l'ouverture financière (commerciale) diminue les avantages de l'ouverture commerciale (financières).</li> <li>- l'ouverture du commerce et du capital à des faibles niveaux d'ouverture financières, ont des effets positifs sur le développement financier.</li> <li>- l'ouverture simultanée du commerce et des marchés financiers n'est pas nécessaire pour le développement financier</li> <li>- l'effet de l'ouverture commerciale sur le développement financier est supérieur à l'effet de l'ouverture financière.</li> </ul>
Herger et al (2007) <sup>28</sup>	Séries chronologiques	Somme des importations et des exportations en tant que pourcentage du PIB réel par habitant, l'ouverture aux échanges extraite à partir d'une équation de gravité sur la distance, la taille du pays, et d'autres contrôles géographiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture des échanges commerciaux a un effet positif sur la taille des marchés de capitaux à la fois de capitaux (equity) et de financement des dettes.</li> <li>- l'ouverture des échanges commerciaux a un effet positif sur le développement financier peu importe la différence des niveaux de revenu.</li> <li>- en laissant les marchés intérieurs ouverts au commerce extérieur et à la concurrence, de diminuer la capacité des élites nationales à encaisser de la rente en dépossédant les financiers.</li> </ul>
Do, Levchenko (2004) <sup>29</sup>	Séries chronologiques, Panel	(Importations +exportations)/PIB	Le commerce se spécialise dans des marchandises financièrement dépendantes, il favorise le développement du système financier. quand l'ouverture commerciale conduit un pays à importer des marchandises financièrement dépendantes, le système financier se rétrécit.
Huang, Temple (2005) <sup>30</sup>	Séries chronologiques, Panel	La somme des exportations et des importations au PIB, la propension naturelle du commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le commerce extérieur est associé au développement financier dans des pays les plus riches</li> <li>- l'effet sur du commerce est plus fort pour le financement fondé sur les banques la qu'il ne l'est pour le financement basé sur le marché financier.</li> <li>-le commerce favorise le développement financier bancaire dans les pays à revenu plus élevé, mais pas dans le pays à faible revenu.</li> </ul>

<sup>26</sup> HUANG, Y. (2005). *Op, Cit.*

<sup>27</sup> BALTAGI, B. H., DEMETRIADES, P. O., LAW, S. H. (2009). *Op, Cit.*

<sup>28</sup> HERGER, N., HODLER, R., LOBSIGER, M. (2007). *Op, Cit.*

<sup>29</sup> DO, Q. T., LEVCHENKO, A. A. (2004). Trade and financial development. *World Bank Policy Research Working Paper*, (3347).

<sup>30</sup> HUANG, Y., TEMPLE, J. (2005). *Does external trade promote financial development?*. Department of Economics, University of Bristol, UK.

## Annexes

### Suite : Annexe. Tab IV.1

Rajan, Zingales (2003) <sup>31</sup>	Analyse par pays	Rapport de la somme des exportations et des importations des marchandises au PIB, les droits de douanier sur les produits manufacturés	- le libre-échange et la libre circulation des capitaux favorisent conjointement le développement du système financier et le libre-échange tout seul n'est pas suffisant. - l'ouverture simultanée du commerce et des flux de capitaux est la seule façon de supprimer l'opposition des opérateurs historiques au développement financier
Klein, Olivei (1999) <sup>32</sup>	Analyse par pays	Le rapport de la somme des exportations et des importations d'un pays à son revenu national en 1986	Une grande ouverture commerciale peut être associée à un système financier plus développées.
Grima, Shortland (2008) <sup>33</sup>	panel	Prédisposition géographique au commerce	- le secteur bancaire est plus développé dans les pays qui sont naturellement ouverte au commerce, tandis qu'il peut y avoir des effets négatifs sur le marché boursier. - les pays les plus ouvert au commerce avec une croissance économique rapide ont un développement plus rapide du secteur bancaire
Huang (2005) <sup>34</sup>	panel	La somme des importations et des exportations au PIB	- La prime du marché noir a un effet négatif, tandis que le PIB, l'ouverture commerciale et l'investissement global progressent positivement
Voghoei et al (2011) <sup>35</sup>	panel	La somme des importations et des exportations au PIB	- l'ouverture commerciale est positivement corrélée avec le développement financier.

<sup>31</sup> RAJAN, R. G., ZINGALES, L. (2003). The great reversals: the politics of financial development in the twentieth century. *Journal of financial economics*, 69(1), 5-50.

<sup>32</sup> KLEIN, M. W., OLIVEI, G. (1999). *Op. Cit.*

<sup>33</sup> GIRMA, S., SHORTLAND, A. (2008). *Op. Cit.*

<sup>34</sup> HUANG, Y., TEMPLE, J. R. (2005). *Op. Cit.*

<sup>35</sup> VOGHOUEI, H., AZALI, M., JAMALI, M. A. (2011). A survey of the determinants of financial development. *Asian-Pacific Economic Literature*, 25(2), 1-20.

## Annexes

Suite : **Annexe. Tab IV.1**

<b>Facteurs macroéconomiques (inflation)</b>			
Chinn, Ito (2002) <sup>36</sup> , (2005) <sup>37</sup> Aizenman, Noy (2005) <sup>38</sup>		Taux d'inflation, déflateur du PIB courant, les prix à la consommation (% annuel), taux moyen d'inflation à de l'IPC (indice des prix à la consommation)	L'inflation a des effets négatifs sur le développement financier
Boyd et al (2001) <sup>39</sup>	panel		- à un taux d'inflation faible ou moyen, il y a une forte association négative entre l'inflation et (a) des prêts consentis par le secteur financier pour le secteur privé, (b) la quantité d'actifs bancaires, et (c) le volume des dettes émises par les banques. - Dans ces taux d'inflation, il existe une relation inverse entre l'inflation et les mesures de la liquidité des marchés boursiers et du volume des échanges. - Il existe une relation non linéaire entre l'inflation et la performance du secteur financier et aussi le rendement nominal sur capital-actions.
<b>Culture</b>			
Huang (2005) <sup>40</sup>		Diversité ethnique, religion, langue, ETHPOL,* ERUFRAC** ,	Des facteurs culturels tels que la religion ou la diversité ethnique, indirectement et à travers la qualité des institutions ont un effet sur le développement financier.
Herger et al (2007) <sup>41</sup>		Catholiques, musulmans, protestants, diversité ethnique, langues européennes,	Des facteurs culturels (religion ou la diversité ethnique), indirectement et à travers la qualité des institutions ont un effet sur le développement financier.
Abdussalam (2014) <sup>42</sup>	Analyse par pays	Règles d'investissement islamiques, culture nationale, confiance.	-La religion peut jouer un rôle important dans le développement du marché financier.

36. CHINN, M. D., ITO, H. (2002). *Op, Cit.*

37. CHINN, M. D., ITO, H. (2005). What matters for financial development? Capital controls, institutions, and interactions. *Journal of development economics*, 81(1), 163-192.

38. AIZENMAN, J., NOY, I. (2005). *Op, Cit.*

39. BOYD, J. H., LEVINE, R., SMITH, B. D. (2001). The impact of inflation on financial sector performance. *Journal of monetary Economics*, 47(2), 221-248.

40. HUANG, Y. (2005). *Op, Cit.*

\* ETHPOL : indice de la polarisation ethnique

\*\* EURFRAC: indice de la première langue européenne

41. HERGER, N., HODLER, R., LOBSIGER, M. (2007). *Op, Cit.*

42. ABDUSSALAM, Z. (2014). The influence of culture and religion on trust in the emerging financial market in Libya. *International Journal of Behavioural Accounting and Finance*, 4(3), 206-220.

## Annexes

---

### Suite : Annexe. Tab IV.1

<b>Géographie</b>			
Huang (2005) <sup>43</sup>		LANDLOCK, LATITUDE, AREA, POP100CR, MINDIST, RESPOINT, REGEAP	- Il y a un effet direct de la géographie sur le développement financier. - Les rôles fondamentaux de la géographie sur le développement financier apparaissent soit sur la demande ou sur l'offre du développement financier.
Herger et al (2007) <sup>44</sup>		LATITUDE, TROPIC, MALARIA	-Il y a un effet indirect de la géographie sur le développement financier.

*Source* : réalisé par nous même à partir de plusieurs documents

---

43. HUANG, Y. (2005). *Op, Cit.*

44. HERGER, N., HODLER, R., LOBSIGER, M. (2008). *Op, Cit.*

## Liste des figures

<b>Fig. Int.</b>	Organisation de la recherche	17
<b>Fig. I.1</b>	Les phases de développement des institutions financières	31
<b>Fig. I.2</b>	La diversification des instruments financiers	31
<b>Fig. I.3</b>	Schéma explicatif de la théorie de la libéralisation financière	33
<b>Fig. I.4</b>	Approche théorique de la finance et de la croissance selon Levine	36
<b>Fig. II.1</b>	La boucle institutionnaliste «Action-Information»	64
<b>Fig. II.2</b>	Le processus de va et vient entre la théorie et les faits historiques	67
<b>Fig. II.3</b>	Schéma illustratif de la méthode de recherche adoptée dans cette étude	86
<b>Fig. IV.1</b>	Schéma récapitulatif de l'effet des traditions juridiques sur le développement financier selon la théorie de la loi et de la finance	133
<b>Fig. IV.2</b>	Schéma récapitulatif de l'effet des traditions juridiques sur le développement financier selon la vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance	136
<b>Fig. IV.3</b>	Synthèse schématique de l'effet de l'abondance des ressources naturelles sur le développement financier	146
<b>Fig. IV.4</b>	Synthèse schématique des déterminants du développement financier	153
<b>Fig. V.1</b>	Schéma récapitulatif des déterminants du développement financier de l'Algérie	198

## Liste des tableaux

<b>Tab. I.1</b>	Les différents stades de développement financier selon Goldsmith	32
<b>Tab. II.1</b>	Différence entre la recherche qualitative et recherche quantitative	74
<b>Tab. II.2</b>	Les différentes approches méthodologiques en recherche qualitative	75
<b>Tab. II.3</b>	Résumé de quelques études de référence en économie utilisant la méthode qualitatives	84-85
<b>Tab. III.1</b>	Les variables de mesure du développement financier	106
<b>Tab. III.2</b>	Synthèse des études empiriques sur le cas de l'Algérie	113-114

## **Table des matières**

Remerciements  
Dédicaces  
Sommaire

Introduction générale .....8-17

## Chapitre I Le cadre d'analyse

Introduction ..... 19

**Section I. Le cadre de référence historique** .....20

- §1. L'économie de l'Algérie coloniale .....20
- §2. L'économie de l'Algérie : économie dirigée .....22
- §3. L'économie de l'Algérie : mondialisation et processus de transition. ....24
  - A. La mondialisation comme une époque historique ..... 25
  - B. Mondialisation comme confluence des phénomènes économiques.....25
  - C. Hégémonie culturelle de la mondialisation ..... 26
  - D. La mondialisation comme une révolution technologique et sociale.....26

**Section II. Le cadre de référence conceptuel**..... 30

- §1. Le concept de développement financier : essai de définition ..... 30
- §2. Les fonctions des systèmes financiers ..... 40
  - A. La mobilisation de l'épargne..... 40
  - B. L'allocation des ressources financières..... 40
  - C. La facilitation de la gestion des risques ..... 41
  - D. La facilitation de l'échange des biens et services ..... 41
  - E. L'exercice d'un contrôle sur les entreprises financées ..... 42
- §3. Les types de systèmes financiers : système basé sur les banques vs système basé sur le marché financier ..... 42
  - A. Le cas d'un système financier basés sur les banques .....42
  - B. Le cas d'un système financier basé sur le marché financier ..... 43
  - C. Débat Banque- marché financier : une complémentarité..... 44
- §4. Développement financier et incertitude..... 44
  - A. La frivolité de la finance..... 44
  - B. Influence négative des banques ..... 45
  - C. Les effets déstabilisants des marchés boursiers ..... 45
  - D. Les crises financières ..... 46
  - E. L'opposition à la libéralisation financière ..... 46

**Section III. Le cadre de référence épistémologique** ..... 47

- §1. Le positionnement épistémologique de la recherche. .... 47
- §2. La relation entre le positionnement épistémologique et la méthode de recherche. .... 51
- §3. Pour une recherche positive puis normative ..... 51
- §4. Pour un langage littéraire..... 53

**Conclusion** .....57

## Chapitre II

### Le positionnement méthodologique de l'étude

<b>Introduction</b> .....	59
<b>Section I. Institution et économie institutionnelle</b> .....	60
§1. Le concept des institutions .....	60
§2. L'économie institutionnelle .....	61
A. Les bases méthodologiques de l'économie institutionnelle. ....	62
B. La nécessité des règles et habitudes .....	63
C. Contestation primaire de l'unité analytique et approche évolutive.....	64
D. Les principes méthodologiques de l'économie institutionnelle.....	66
<b>Section II. Le choix de la méthode de recherche: institutionnelle historique</b> .....	67
§1. La méthode d'analyse institutionnelle.....	67
§2. La méthode d'analyse historique .....	68
<b>Section III. La méthode qualitative</b> .....	71
§1. Pourquoi faire appel à la méthode qualitative ? .....	71
A. La distinction entre les recherches qualitatives et quantitatives. ....	71
B. Types de méthodes qualitatives.....	74
§2. Critères de scientificité en recherche qualitative .....	75
§3. Les entretiens exhaustifs.....	76
A. Etape d'élaboration et de conception des entretiens exhaustifs.....	76
B. Taille et composition des sources de données dans la recherche qualitative .....	78
§4. La valeur de la recherche qualitative chez économistes.....	79
A. Les perspectives du chercheur peuvent-elles affecter les résultats de la recherche ?....	79
B. La qualité de l'information avancée est potentiellement problématique ?.....	80
C. Les méthodes qualitatives sont-elles plus adéquates pour la compréhension que pour l'explication ?.....	81
§5. Utilisation de la recherche qualitative en économie. ....	82
<b>Conclusion</b> .....	86

## Chapitre III

### Développement financier et croissance économique : une revue de littérature

<b>Introduction</b> .....	88
<b>Section I. Revue de littérature théorique</b> .....	89
§1. Imperfections du marché et des institutions financières.....	89
§2. Les traditions juridiques et le développement financier.....	93
§3. Le rationnement du crédit et le dépistage.....	96
§4. Surveillance et couts fixes d'audit.....	98
<b>Section II. Revue de littérature empirique</b> .....	100
§1. Principaux enjeux.....	101

## Table des matières

---

§2. Les variables de mesure du développement financier .....	102
§3. Le sens de la causalité.....	107
§4. L'endogénéité.....	109
A. Les premières tentatives pour résoudre l'endogénéité .....	110
B. Les techniques de données de panel .....	110
<b>Section III. Revue de littérature empirique sur le cas de l'Algérie.....</b>	<b>112</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>120</b>

## Chapitre IV

### Les déterminants du développement financier : une revue de littérature

<b>Introduction .....</b>	<b>122</b>
<b>Section I. Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier.....</b>	<b>123</b>
§1. Les traditions juridiques et le développement financier .....	125
A. Tradition de droit civil : Historique .....	126
a. La tradition française .....	127
b. Le Code civil allemand, une comparaison avec le code civil français.....	128
B. La tradition de <i>Common Law</i> .....	129
C. La diffusion des traditions juridiques européenne dans le monde .....	131
D. Le point de vue de la théorie de la loi et de la finance .....	132
E. La vision dynamique de la théorie de la loi et de la finance.....	133
§2. Effet de dotation.....	137
<b>Section II. Facteurs politique et développement financier .....</b>	<b>138</b>
§1. Facteurs d'économie politique et développement financier .....	138
§2. Rente des ressources naturelles et développement financier .....	142
A. Le développement financier et le syndrome hollandais .....	143
B. Malédiction des ressources et qualité institutionnelle.....	143
<b>Section III. Libéralisation financière, politique d'ouverture et développement financier.....</b>	<b>146</b>
§1. Libéralisation financière et développement financier.....	146
§2. Politiques d'ouverture et développement financier .....	148
A. L'ouverture du commerce .....	148
B. L'ouverture financière .....	149
<b>Section IV. Autres déterminants du développement financier.....</b>	<b>150</b>
§1. Facteurs macroéconomiques et développement financier.....	150
§2. Géographie et développement financier .....	151
§3. Culture et développement financier .....	151
<b>Section V. Les déterminants du développement financier : revue de littérature empirique.....</b>	<b>154</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>156</b>

<b>Chapitre V</b>	
<b>Analyse des déterminants du développement financier de l'Algérie de 1962 à 2015</b>	
<b>Introduction</b> .....	158
<b>Section I. Analyse de l'évolution institutionnelle du système financier de l'Algérie (1830-1990)</b> .....	159
§1. Le système financier pendant la période coloniale de 1830 à 1962 .....	159
§2. Le système financier de l'Algérie indépendante de 1962 à 1990 .....	162
<b>Section II. Le système financier de l'Algérie à l'ère de la libéralisation (1990 - 2015)</b> .....	166
§1. Le développement du secteur bancaire.....	167
A. L'ordonnance n° 13-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit .....	170
B. L'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifiant la loi relative à la monnaie et le crédit .....	171
§2. Le développement du marché financier.....	173
A. Le développement de la bourse.....	174
B. Le marché obligataire .....	176
<b>Section III. Les déterminants institutionnels du développement financier en Algérie</b> .....	177
§1. Un legs colonial toujours inscrit dans les structures économiques et financières .....	178
§2. Traditions juridiques, qualité des institutions et développement financier de l'Algérie.....	181
§3. Application et respect du droit .....	184
<b>Section IV. Facteurs politiques et développement financier</b> .....	186
§1. Les facteurs d'économie politique.....	186
§2. Dépendance aux ressources naturelles et développement financier de l'Algérie.....	189
A. Le développement financier de l'Algérie et le syndrome hollandais.....	190
B. Malédiction des ressources et qualité institutionnelle de l'Algérie .....	191
§3. Politique d'ouverture et développement financier .....	193
<b>Section V. Culture, traditions, religion et développement financier de l'Algérie</b> .....	195
<b>Conclusion</b> .....	198
<b>Conclusion générale</b> .....	199-203
<b>Bibliographie</b> .....	204-225
<b>Annexes</b> .....	226-237
<b>Liste des figures et des tableaux</b> .....	238
<b>Table des matières</b> .....	239-243
<b>Résumés</b> .....	244

## **Résumé :**

### **Analyse du développement financier de l'Algérie (1962-2015) : approche institutionnelle historique**

Le rôle positif que peut jouer un système financier développé dans la croissance économique a fait l'objet d'une abondante littérature. Dans cette thèse, nous proposons d'analyser la situation du système financier de l'Algérie et les causes de son faible développement. Pour ce faire, nous avons essayé de comprendre et d'expliquer le processus du développement financier de l'Algérie depuis 1962, tout en examinant l'évolution des institutions durant la période coloniale 1830-1962. Cette thèse adopte l'approche institutionnelle historique, qui a comme objectif, l'analyse de l'évolution des institutions formelles et informelles dans le cas de l'Algérie. Cette approche est basée sur une méthode qualitative, qui a fait appel à des entretiens exhaustifs avec des banquiers et des financiers. Les principales conclusions de cette thèse montrent que le développement financier de l'Algérie est influencé par l'héritage institutionnel colonial et par sa dépendance aux hydrocarbures, ce qui fait de lui, une question d'ordre politique.

**Mots clés :** Algérie, développement financier, système financier, héritage institutionnel colonial, facteurs politiques, dépendance aux hydrocarbures, approche institutionnelle historique, méthode qualitative.

## **Abstract:**

### **Analysis of the financial development of Algeria (1962-2015): historical institutional approach**

The positive role that a developed financial system can play in economic growth has been the subject of abundant literature. In this thesis, we propose to analyze the situation of the financial system in Algeria and the causes of its low development. To do this, we tried to understand and explain the financial development process in Algeria since 1962, while examining the evolution of institutions during the 1830-1962 colonial periods. This thesis adopts historical institutional approach, which aims, analysis of the evolution of formal and informal institutions in the case of Algeria. This approach is based on a qualitative method, which uses extensive interviews with financiers and bankers and financiers. The main findings of this thesis show that financial development of Algeria is influenced by the colonial institutional legacy and its dependence on hydrocarbons, making it a political issue.

**Keywords:** Algeria, financial development, financial system, institutional colonial heritage, political factors dependence on hydrocarbons, historical institutional approach, qualitative method.